

Introduction générale

S'inscrivant dans le cadre des travaux de la Commission Supérieure de la Population, le présent rapport a pour thème la jeunesse marocaine. Il a pour objectif d'éclairer le décideur sur les réalités démographique, économique et sociale des jeunes à travers l'analyse de leurs besoins, comportements, et attitudes.

Selon les estimations du Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques, la jeunesse marocaine, âgée de 15 à 24 ans révolus, représente, en 2003, environ 21,1% de la population totale et dont 10,7% sont âgés de 15 à 19 ans et 10,4% de 20 à 24 ans révolus. Le poids démographique de cette catégorie est révélateur de l'importance de ses besoins en matière d'éducation et de formation, d'emploi et d'intégration dans le processus de développement.

S'intéresser à la question de la jeunesse au Maroc se justifie par un ensemble de considérations parmi lesquelles il y a lieu de citer notamment :

- les changements physiques, affectifs et mentaux qui font de l'adolescence et de la jeunesse une période difficile à vivre et par certains aspects déterminants pour l'âge adulte ;
- les jeunes d'aujourd'hui constituent les adultes de demain et c'est sur eux que repose, assurément, l'avenir du pays. La jeunesse et particulièrement l'adolescence est une période de transition qui comporte des risques pour la santé à court terme (tabagisme, usage de drogues, comportements sexuels à risques), mais aussi à long terme (leurs modes de vie aujourd'hui peuvent les conduire à des maladies chroniques comme la cirrhose, les maladies cardio-vasculaires,...). Ces comportements adoptés pendant l'adolescence et la jeunesse déterminent donc vraisemblablement à l'âge adulte leur état de santé général et de santé reproductive en particulier ;
- la puberté est précoce et le mariage est de plus en plus tardif. Il en résulte une prolongation de la période du célibat pendant laquelle, les jeunes acquièrent une certaine maturité qui les expose à l'activité sexuelle avant le mariage, souvent à risques, face à la pandémie du SIDA et aux autres Infections Sexuellement Transmissibles (IST), alors qu'ils semblent manquer de services Information-Education-Communication (IEC) appropriés à leur âge, à leurs capacités, à leurs situations et à leurs besoins, et ce en raison de la faiblesse de leur pouvoir d'action, des pesanteurs des traditions, de l'absence d'une éducation sexuelle, de l'inadéquation des services de santé proposés ;
- l'impact d'une bonne santé sexuelle et reproductive a à long terme un impact sur l'ensemble de la société et sur le développement du pays. En

effet, les décisions des jeunes en matière de planification familiale, leurs comportements sexuels et état de santé auront inéluctablement des répercussions durables sur la croissance démographique et sur la situation sanitaire.

- les statuts différenciés selon le genre. Dans la culture marocaine, les hommes et les femmes ont des statuts inégalitaires au détriment de celles-ci qui accentuent les différences entre les sexes et affectent inévitablement la façon de penser et d'agir des jeunes ;

Afin de conférer à ce rapport la pertinence requise, il a été jugé judicieux de privilégier l'étude d'aspects considérés comme déterminants pour assurer l'épanouissement de la jeunesse et partant la valorisation de ses potentialités en vue de lui faciliter les voies d'une transition heureuse vers l'âge adulte. Pour ce faire, ce rapport s'articule autour de cinq chapitres. Le premier qui porte sur « *les jeunes dans les politiques de population au Maroc* », met en évidence les différentes politiques menées en faveur de la jeunesse marocaine en vue de son intégration dans le processus de développement économique et social du pays. Le poids démographique des jeunes, les politiques en matière d'éducation, de formation, d'emploi, de santé, etc. sont les éléments clés de ce chapitre.

Le second, intitulé « Les jeunes et leurs représentations de l'environnement familial et socio culturel » essaie d'appréhender les attitudes des jeunes vis-à-vis de leur entourage familial et extrafamilial, comme la famille, la politique, l'école, l'emploi, et la migration internationale.

Le troisième, intitulé « Formation et insertion professionnelle des jeunes : quelles conjonctions ? », traite des questions relatives à la relation entre la scolarisation, la formation et l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle, à travers l'investissement dans le capital humain, la baisse du chômage des jeunes, le rôle de la formation dans l'insertion professionnelle, et les diplômés susceptibles de la faciliter.

Le quatrième, consacré à « La santé en matière de reproduction chez les jeunes », traite des questions relatives au comportement matrimonial et procréateur des jeunes, et de leurs attitudes vis-à-vis des maladies sexuellement transmissibles et particulièrement le Sida.

Le cinquième, porte sur le thème « Les jeunes : tabagisme, drogue, violence et loisirs ». Ce chapitre fait l'état des lieux de la pratique des loisirs chez les jeunes, mais également de leurs comportements vis-à-vis de certains facteurs qui présentent des risques de déviance tels que le tabagisme, la drogue, l'alcool et la violence.

Chapitre I
*Les jeunes dans les politiques de
population au Maroc*

Chapitre I

Les jeunes dans les politiques de population au Maroc

Ce chapitre met en évidence les principales politiques menées en faveur de la jeunesse marocaine. Après une brève présentation des caractéristiques démographiques des jeunes, le chapitre examine ces politiques en liaison avec les besoins et attentes des jeunes en matière de développement économique et social. Il s'agit particulièrement de l'éducation, de la formation, de l'emploi, de la santé et de l'intégration dans la vie économique, sociale et culturelle.

1. Quelques données démographiques sur les jeunes âgés de 15 à 24 ans

Conséquence d'un comportement démographique favorable à une fécondité élevée et d'un recul fort important de la mortalité, il y a plus d'une vingtaine d'années, la structure par âge de la population marocaine d'aujourd'hui se caractérise par la prédominance de la jeunesse. La population âgée de 15 à 24 ans révolus, qui était de l'ordre de 2,5 millions en 1971, serait d'environ 6 millions d'individus en 2003 dont un peu plus de la moitié (53 %) vit en milieu rural. Leur part dans la population totale n'a cessé ainsi d'augmenter durant les trente dernières années. Elle passe de 16,5% en 1971 à 20,7% en 1994, puis à 21,1% en 2003. Elle diminuerait dans les années à venir pour atteindre environ 17 % en 2014. Cette diminution est liée au changement global que connaît la société marocaine en matière de comportement démographique et particulièrement du comportement procréateur. En effet, les femmes marocaines qui se caractérisaient jadis par une fécondité élevée ont, aujourd'hui, un comportement favorable à une fécondité réduite. Le nombre moyen d'enfants par femme est passé ainsi de 7 au début des années 1960 à environ 2,5 d'après l'enquête sur la santé familiale réalisée par le Ministère de la Santé en 2003-2004. Ce nouveau comportement est de nature à modifier la structure par âge de la population. On assiste ainsi à une diminution progressive de la part des moins de 15 ans avec pour corollaire une augmentation de la proportion des personnes âgées de 15 à 60 ans et 60 ans et plus.

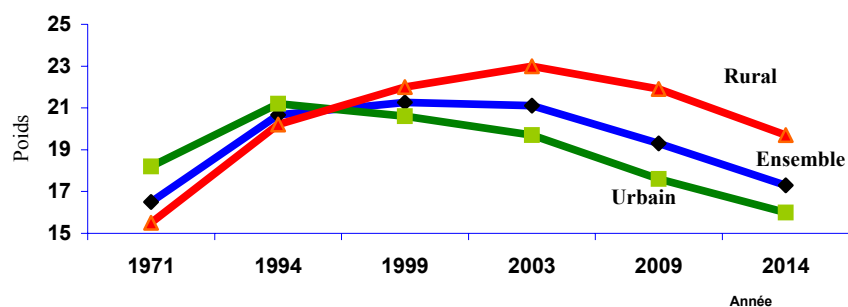
La fécondité des jeunes filles âgées de 15 à 24 ans est en train de disparaître en particulier chez les 15-19 ans¹. La baisse se fait presque au même rythme que la fécondité générale bien que des différences subsistent encore entre les milieux urbain et rural. En effet, depuis plus d'une vingtaine d'années, le taux de fécondité général des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans a baissé de 54 % dans le milieu urbain et de 65 % dans le milieu rural. Partant de niveaux nettement

¹ Ces aspects seront traités en détail dans le chapitre relatif à la santé reproductive.

différents, la baisse s'avère beaucoup plus importante dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

C'est la disparition des mariages précoces qui est à l'origine de la baisse de la fécondité des jeunes. Une proportion fort importante des 15 à 24 ans est toujours célibataire, soit 99,5 % pour les hommes et 92,4 % pour les femmes. Ceci dit, de l'ensemble des changements démographiques que connaît la société marocaine, la transformation de l'institution du mariage par l'adoption d'un comportement favorable à une nuptialité tardive serait sans doute parmi les plus profonds (A. AJBILOU, 2003). Il y a un rejet progressif des normes propices au mariage précoce en faveur d'un mariage tardif fondé sur un choix de plus en plus libre du conjoint.

Figure 1. Evolution du poids des jeunes âgés de 15 à 24 ans (en %) selon le milieu de résidence (de 1971 à 2014).

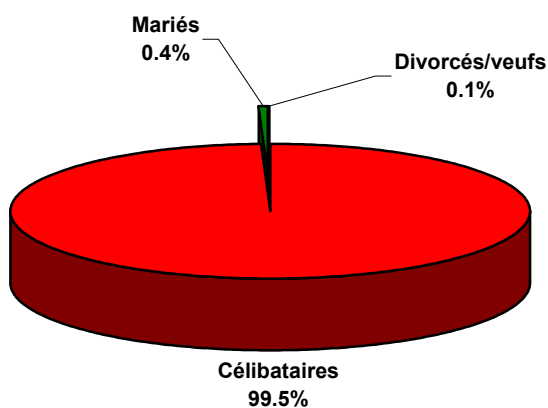


Source : CERED (1997)

En effet, ce changement est à placer dans le cadre des mutations sociales et culturelles que connaît la cellule familiale d'une manière générale en terme de rapports entre ses membres et particulièrement entre les nouvelles et les anciennes générations. Certes, comme le précise A. AJBILOU (2003) « l'équilibre ancien entre parents et enfants se trouve ainsi modifié et le caractère traditionnel du mariage, favorable à une intervention des parents tant au niveau du moment du mariage que du choix du conjoint de leurs enfants devient, de plus en plus, affaibli ». C'est ce qu'a été confirmé lors des enquêtes qualitatives menées dans ce domaine, qui ont « révélé une attitude relativement moderne vis-à-vis du choix du conjoint des enfants. Selon [enquêtes], dans les zones urbaines comme dans les zones rurales, les relations parents/enfants sont en train de perdre une caractéristique essentielle qui est celle de l'autorité des parents sur les enfants. Les jeunes hommes essaient de choisir, eux-mêmes, leur partenaire et parfois même à contre courant de l'avis de leurs parents ». "Et si la famille intervient toujours dans le mariage de ses enfants, elle le fait plus sur le mode de l'officialisation et de la ratification d'une situation de fait que sur celui de la décision prise en l'absence des personnes concernées, elle le fait plus pour aider à

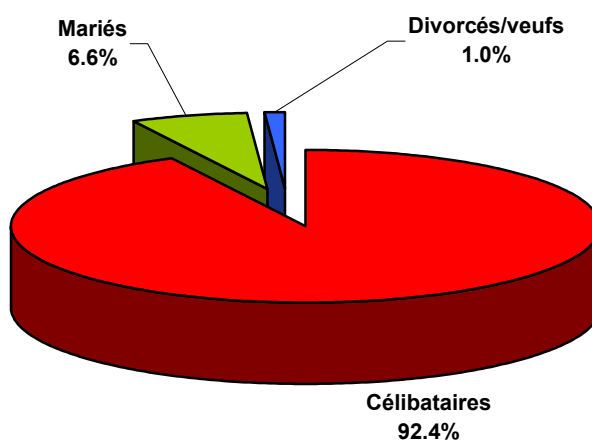
constituer une nouvelle famille que pour augmenter les effectifs de la famille originelle" écrit le CERED, (1991).

Figure 2. Les jeunes garçons âgés de 15 à 24 ans selon l'état matrimonial



Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur l'emploi, 2001.

Figure 3. Les jeunes filles âgées de 15 à 24 ans selon l'état matrimonial



Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur l'emploi, 2001.

Par ailleurs, la répartition des jeunes âgés de 15 à 24 ans, en 2002, selon les principales fonctions sociales permet de constater que 30 % d'entre eux sont

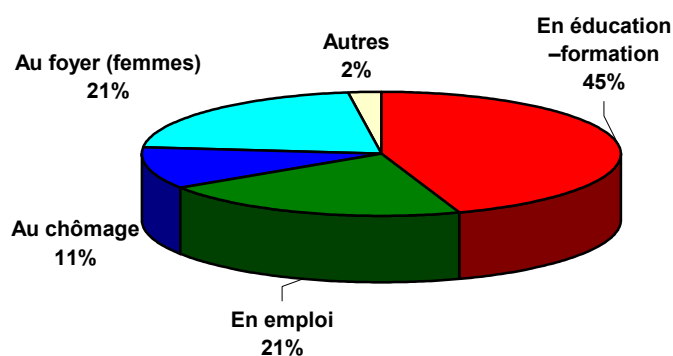
en éducation-formation, 34,3 % exercent déjà une activité économique, 7,4 % sont en chômage et 26 % sont au foyer. Les jeunes citadins sont plus attirés par l'éducation et la formation que leurs homologues ruraux qui sont attirés, par contre, par l'emploi.

En 2002, les 15 - 24 ans en éducation se répartissaient, en milieu urbain et rural, selon le niveau scolaire, respectivement, comme suit : 2,7% et 10,1% au premier cycle de l'enseignement fondamental, 39,8% et 49,0% au 2^e cycle de l'enseignement fondamental ; 42,5% et 25,4% au secondaire et 14,8% et 3,5% au supérieur. Pour les 15 - 24 ans qui ne sont pas en éducation, ils sont sans diplôme à raison de 86,3% en milieu rural contre 52,3% en milieu urbain; le reste se répartit selon le diplôme respectivement comme suit: Certificat de l'enseignement fondamental (94,9% en milieu rural contre 80,7% en milieu urbain), certificat de l'enseignement secondaire (2,6% contre 10,7%), diplôme de faculté (0,6% contre 2,4%), diplôme de technicien moyen (0,4% contre 1,8%) et diplôme de qualification professionnelle (1,2% contre 3,2%).

En milieu rural, les jeunes qui exercent une activité sont essentiellement des aides familiales (74,5%), des salariés (17,5%) et aussi des indépendants (5,7%), exerçant les professions d' "ouvrier et de manœuvre agricole" (80,8%), de manœuvre non agricole (6,8%) et d' "artisan et ouvrier qualifié" (6,5%), principalement dans les exploitations agricoles (83,0%) et les entreprises privées non agricoles (16,6%).

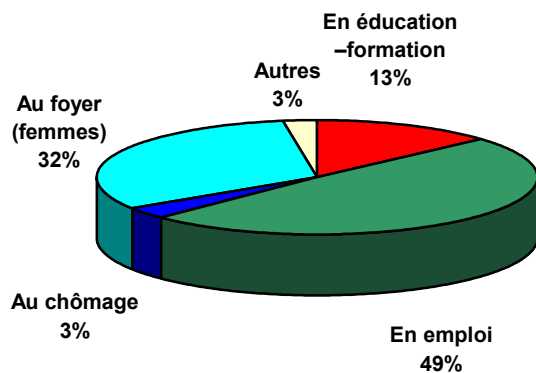
En milieu urbain, ils sont essentiellement des salariés (57,3%), des indépendants (15,0%), des aides familiales (14,9%) et des apprentis (9,9%), exerçant les professions d' "artisan, ouvrier qualifié" (39,8%), de "manœuvre non agricole" (33,1%), de "commerçant et intermédiaire financier" (10,1%) et d' "employé de bureau" (9,5%), principalement dans les secteurs d' "entreprise non agricole" (89,6%), d' "exploitation agricole" (3,6%) et des "ménages" (3,6%).

Figure 4. Répartition des jeunes citadins âgés de 15 à 24 ans selon les principales fonctions sociales, 2002.



Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur l'emploi, 2002.

Figure 5. Répartition des jeunes ruraux âgés de 15 à 24 ans selon les principales fonctions sociales, 2002.



Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur l'emploi,

2. Les jeunes dans les politiques de population : principales orientations

Eu égard aux mutations économiques et sociales que vit le Maroc, les jeunes font l'objet d'un intérêt particulier. Ils sont au cœur des préoccupations des différents intervenants : gouvernement, collectivités locales et société civile. Ainsi conscient du rôle des jeunes, en tant que levier de changement et d'agent incontournable pour l'avènement d'un avenir meilleur, le Maroc mène, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, une politique de population visant à favoriser l'intégration de la jeunesse marocaine dans le processus de développement économique et social du pays.

En effet, la place qu'occupent les questions relatives aux jeunes dans les Discours Royaux reflète bien l'intérêt porté par le Souverain à cette catégorie de la population. Dans la lettre adressée au Premier Ministre et définissant les orientations du plan quinquennal 2000-2004, le Souverain a placé la jeunesse marocaine au cœur de toute stratégie de développement intégré en mettant l'accent sur l'importance de « *l'intégration de la jeunesse, particulièrement celle instruite, dans le processus de production afin de tirer profit de ses potentialités remarquables et de ses hautes compétences au service du développement économique et social du pays, en l'incitant à la créativité, à l'innovation, en comptant sur elle-même, sans négligence, ni hésitation* ». Mais ceci ne peut se réaliser sans donner, selon Sa Majesté, à l'élément humain la place qu'il mérite, « *en tant qu'acteur et bénéficiaire du processus économique, et en tant que penseur, créateur, éducateur et détenteur du flambeau de l'identité marocaine authentique dans le contexte culturel et civilisationnel auquel Nous appartenons* ». Le Souverain a donné ses Hautes Orientations pour s'atteler à « *l'accélération du développement économique en lui imprimant un rythme permettant d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de satisfaire leurs besoins fondamentaux en leur garantissant santé et habitat décent, tout en répondant aux attentes en matière d'emploi, particulièrement l'emploi des jeunes qui doit figurer en tête des questions suscitant Notre intérêt et de Nos préoccupations* ».

Extrait du discours de S.M. Le Roi Mohammed VI à l'occasion du 47ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, 20 Août 2000

... "Dans le sillage de ce que nous avons explicité dans le discours marquant le premier anniversaire de Notre accession au Trône de Nos glorieux ancêtres, dans lequel Nous avons souligné l'importance de l'éducation et de la formation pour réaliser le développement global et le progrès de la société. Nous avons décidé d'accorder un intérêt **particulier à l'élimination de l'analphabétisme** qui, hélas, demeure très répandu dans les villes et les campagnes, à des degrés divers, ce qui est en inadéquation avec la position du Maroc, son rang et ses ambitions, car un tel phénomène représente un obstacle dont l'élimination requiert la mobilisation de toutes les potentialité et énergies.

Parallèlement à l'action menée par les instances gouvernementales en charge de ce secteur et à l'effort de la société civile, et en confirmation de ce que Nous avons souligné dans Notre discours quant à la nécessité de réhabiliter le rôle des mosquées et leur mission d'encadrement des citoyens et citoyennes, Nous avons ordonné qu'elles demeurent ouvertes pour dispenser des cours d'alphabétisation et d'éducation religieuse, civique et sanitaire, selon un programme bien élaboré dont Nous avons confié l'exécution au Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, avec tout ce qu'il requiert comme enseignants et enseignantes parmi les titulaires de la licence au chômage, et ce qu'il exige comme manuels, fournitures et autres équipements.

Nous avons jugé utile d'entamer l'application de ce programme à partir de la nouvelle rentrée scolaire dans un ensemble de mosquées définies à travers tout le Maroc, où seront donnés des cours répondant aux besoins des personnes concernées et adaptés à l'évolution et aux innovations.

Nous souhaitons poursuivre cette importante action dans les années à venir en augmentant le nombre des mosquées et en élargissant l'éventail des bénéficiaires de cette campagne bénie, afin que la prochaine décennie - que Nous avons dédiée à l'éducation et à la formation - ne puisse s'achever sans que nous soyons venus à bout de ce fléau." ...

Conformément à ces Orientations Royales, le gouvernement a fait de la jeunesse l'une de ses principales priorités en adoptant une politique visant *« l'apprentissage, l'intégration sociale et professionnelle, l'ouverture sur la pensée et la culture, la pratique sportive et la formation de la personnalité, la promotion de l'esprit de citoyenneté et l'appropriation des facultés de réflexion, d'analyse et d'initiative, ainsi que l'encouragement à l'expression et à la participation, et ce, en vue de prémunir la jeunesse contre les déviations et les dérapages destructeurs »*².

La problématique des adolescents et des jeunes devait ainsi être traitée à travers une politique globale et volontariste prenant en considération les principales orientations

² Extrait du programme du Gouvernement, présenté à Rabat le 21/11/ 2001, par le Premier Ministre D. Jettou devant la Chambre des Représentants.

politiques. Le programme d'action du département chargé de la jeunesse qui s'inscrit dans ce cadre se focalise sur les principes suivants³ :

1. l'égalité des chances et des opportunités ;
2. l'éducation orientée vers la valorisation du travail et de la solidarité ;
3. l'éducation à l'indépendance, la liberté dans le cadre de la citoyenneté et du respect de l'intérêt général ;
4. la sensibilisation à l'ouverture sur d'autres cultures et civilisations ;
5. la transmission du savoir aux jeunes dans tous les domaines en créant des espaces et en veillant à la disponibilité des moyens susceptibles de garantir un cadre éducatif complet ;
6. la mise à niveau éducationnelle, intellectuelle et professionnelle pour assurer l'accès des jeunes au marché de l'emploi, à la productivité et à la compétitivité ;
7. la protection du projet national pour former des jeunes en les dotant d'une qualification pour les préserver de comportements marginaux à risque (la consommation de substances psycho actives, la violence, le vol, le vandalisme, la prostitution juvénile, etc.) et ce, à travers la sensibilisation et la communication.

A la lumière de ces orientations, quelles politiques mène-t-on au Maroc pour répondre aux besoins des jeunes en matière d'éducation, d'alphabétisation, de formation, d'emploi, de santé, d'intégration sociale, etc. ?

3. Les jeunes dans les politiques d'alphabétisation, d'éducation et de formation professionnelle

L'alphabétisation

Les politiques menées par le Royaume en matière de lutte contre l'analphabétisme des jeunes ont été au cœur des différentes stratégies d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus. Ces politiques ont été marquées par la volonté de réduire l'effectif des analphabètes par le renforcement de la scolarisation, l'amélioration de la rétention et la création de passerelles entre le système éducatif et la formation professionnelle. Mais malgré les efforts déployés en la matière, les résultats obtenus sont en deçà des aspirations, et le niveau de l'analphabétisme demeure encore élevé. Certes, le taux d'analphabétisme des jeunes âgés de 15 à 24 ans serait de l'ordre de 31,6 % selon les statistiques dégagées de l'enquête nationale sur la consommation des ménages, réalisée en 2001. Les filles sont encore plus touchées par ce fléau (42 %) que les garçons (21,2 %). Le milieu rural enregistre des taux très élevés chez cette

³ Ces éléments sont tirés des documents produits par le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, Chargé de la Jeunesse.

catégorie de la population (70,6 % pour les femmes et 35,3 % pour les hommes) comparativement à ceux enregistrés en milieu urbain (8 % et 18,4 % , respectivement).

L'absence d'une mobilisation sociale globale, le caractère non attrayant des programmes d'alphabétisation, la faible coordination entre les différents secteurs intervenant dans la lutte contre l'analphabétisme, l'insuffisance des moyens financiers et matériels affectés aux programmes y afférents, etc., sont autant de facteurs qui limitent la portée de ces programmes d'une manière générale et particulièrement chez les jeunes.

Education : enseignement secondaire et supérieur

L'éducation des jeunes concerne les niveaux secondaire et supérieur. Durant les quarante dernières années, la scolarisation d'une manière générale et particulièrement celle des jeunes a connu un développement non négligeable au Maroc. Au début des années 1960, une loi a été promulguée instituant l'obligation scolaire. La réalisation d'un tel objectif a été réaffirmée, à chaque occasion, par les gouvernements successifs tout au long des quatre dernières décennies. Ainsi, d'importantes réformes structurelles et pédagogiques ont conduit à l'élaboration d'un nouveau système éducatif national dont les principes et les objectifs fondamentaux ont été définis au lendemain de l'indépendance. Les efforts déployés ont rendu possible la réalisation de progrès considérables dans l'amélioration de la rétention, l'unification du système, la marocanisation de ses cadres et l'arabisation de ses contenus.

Durant les années 60, la priorité a été accordée aux équipements et à la mise en place d'un enseignement public moderne. La décennie 70 a porté sur la nécessité de procéder à des réformes fondamentales pour combler les lacunes, redresser les déséquilibres et lever les dysfonctionnements qui entravent la réalisation des objectifs implicites ou explicites du système éducatif. Les années 80 ont été marquées par la mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel entravant ainsi la mise en œuvre de la réforme de 1984. La fin de la décennie 90 a connu l'adoption de la charte de l'éducation et de la formation, porteuse d'une réforme considérée comme fondamentale pour la rénovation du système éducatif et son adaptation aux contraintes et aux défis du développement du pays.

Les options retenues dans la charte pour l'enseignement secondaire sont :

- la création d'un système intégré et doté de passerelles entre les différents niveaux et filières depuis l'enseignement collégial jusqu'à l'enseignement supérieur ;

- le renforcement de l'enseignement de la langue arabe et la diversification des langues étrangères pour l'enseignement des sciences et des technologies ;
- le développement de la formation continue, en vue de la doter d'un cadre juridique qui l'organise et qui définit son champ d'intervention et ses moyens de financement ;
- la mobilisation du corps enseignant afin qu'il puisse mener à bien sa fonction éducative ;
- la consolidation des rapports entre l'Etat et ses partenaires dans ce secteur ;
- la déconcentration et la décentralisation du fonctionnement et de l'organisation du système éducatif ;
- le développement des critères de qualité, des mécanismes d'ajustement et des instances d'évaluation, afin de donner aux réformes une pertinence et une continuité.

Bien qu'il semble encore prématuré de faire une évaluation de cette charte, étant donné que les réformes de ce type ne donnent leurs résultats qu'après au moins une dizaine d'années, les quatre premières années de sa mise en œuvre permettent de constater des avancées non négligeables. Ces avancées portent en premier lieu sur le renforcement du volet institutionnel et réglementaire qui régit le secteur, notamment les lois relatives à l'obligation scolaire, la création des académies régionales d'éducation et de formation et le statut du secteur privé de l'enseignement et de la formation.

L'enseignement supérieur, quant à lui, occupe une place importante dans la société au regard de sa contribution majeure dans le progrès économique, social et culturel. Mais malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics, ce secteur est en crise, depuis le début de la décennie 80 : structures non adaptées, manque de moyens, absence ou manque de clarté dans les stratégies et politiques mises en œuvre.

Néanmoins, l'analyse des données statistiques montre que l'enseignement supérieur a connu une évolution quantitative considérable. L'effectif des étudiants inscrits dans les différentes institutions de l'enseignement supérieur s'élève à 3 369 72 en 2003-2004, soit 1120 étudiants pour 100 000 habitants et 10,8 % de la population âgée entre 19 et 23 ans. 83% de l'ensemble des étudiants sont inscrits à l'université, 4,1 % dans les institutions de formation de cadres, 3% dans les classes préparatoires et institutions techniques spécialisées, 5% suivent une formation professionnelle dont l'accès exige l'obtention du baccalauréat et enfin 4,5 % sont inscrits dans l'enseignement supérieur privé.

Extrait du discours du Trône de S.M. Le Roi Mohammed VI, 30 juillet 1999

"La question de l'enseignement figure en tête de Nos préoccupations actuelles et futures, en raison de son extrême importance, de son impact sur la formation des générations et de leur préparation à accéder à la vie active, pour contribuer à l'édification de la nation, avec compétence, savoir-faire, abnégation et loyauté, en aspirant à accéder au 21ème siècle, par la mise en valeur des potentialités scientifiques, des innovations technologiques de l'époque, ainsi que des larges perspectives qu'elles ouvrent pour l'intégration dans le processus de mondialisation.

Notre Auguste père, qui accordait un grand intérêt à cette question, a mis en place une Commission nationale spéciale qui a œuvré sous sa Haute sollicitude s'inspirant des orientations contenues dans la Lettre Royale consacrée à cette question.

La Commission a couronné ses efforts louables par l'élaboration d'un projet de Charte nationale de l'éducation et de la formation qu'elle s'apprêtait à soumettre à notre vénéré père. Nous accorderons à ce projet l'intérêt qu'il mérite et qui correspond à nos espérances dans ce domaine vital pour vaincre le chômage, éradiquer ses retombées, maintenir grandes ouvertes les portes de l'emploi devant notre jeunesse montante, et l'inciter à consentir des efforts et à faire preuve sans relâche de créativité et d'esprit d'initiative, en ne comptant que sur elle-même" .

Ces statistiques permettent de dire que l'enseignement supérieur est en expansion continue depuis plus d'une quarantaine d'années. Cette expansion est en forte corrélation avec l'effectif des jeunes bacheliers. Le caractère spontané et inorganisé de cette expansion doit être souligné. Il se matérialise par la part importante des effectifs inscrits dans les facultés de lettres et de droit. Comme le montre les statistiques ci-dessus, les écoles de formation de cadres dont l'accès est soumis à une sélection accueillent seulement 4 % des étudiants. Ce type d'enseignement assure une formation plus adaptée et une insertion professionnelle relativement plus aisée.

Il importe de relever que la demande d'enseignement supérieur s'est tellement intensifiée, que l'institution s'est employée à répondre en priorité aux flux des étudiants plus qu'à la nécessité de parfaire sa construction dans les domaines scientifiques, technologiques ou pédagogiques. Ainsi, les études sont restées cantonnées dans un cursus inadapté aux besoins du marché du travail et sans effort de changements notables. Néanmoins, l'adoption de la charte de l'éducation et de la formation en 1999 laisse présager un nouvel effort d'adaptation du secteur à son environnement économique et social et aux défis de la mondialisation et de la société du savoir.

En effet, la mise en œuvre des recommandations de la charte nationale d'éducation et de formation marque la volonté de surmonter les problèmes de l'enseignement supérieur. Ces recommandations visent, entre autres, à :

- regrouper et coordonner, au maximum, et au niveau de chaque région, les différentes composantes des dispositifs de l'enseignement post-baccalauréat, actuellement dispersées ;
- établir des liens organiques, des tronc communs, des passerelles et des possibilités de réorientation à tout moment, entre la formation pédagogique, la formation technique et professionnelle supérieure et les formations universitaires ;
- harmoniser et simplifier la multitude actuelle d'instituts, de cycles et de diplômes dans le cadre d'un système universitaire à la fois intégré, interdisciplinaire et offrant des options aussi variées que l'exige la dynamique de spécialisation scientifique et professionnelle ;
- optimiser les infrastructures et les ressources d'encadrement disponibles.

L'évaluation de l'impact de la mise en œuvre de cette charte est prématurée, dans la mesure où la réforme n'a débuté effectivement qu'au cours de l'année universitaire 2003/2004.

La formation professionnelle

L'intérêt porté à la formation professionnelle date de l'indépendance. Le souci d'améliorer les qualifications de la main d'œuvre, en particulier jeune, de renforcer la formation continue et la coordination entre les différents intervenants dans le système constituent depuis lors les préoccupations fondamentales de la politique du Maroc. Ce sont particulièrement les jeunes qui constituent la cible principale des prestations fournies par le système de la formation professionnelle. C'est ainsi que jusqu'à la fin des années soixante dix, le système de la formation professionnelle était caractérisé par une instabilité de ses structures : enseignement technique et professionnel intégré au système d'enseignement général, puis dégagé de la majorité des filières de cette formation à partir de 1970, développement de départements formateurs sous la tutelle de divers ministères, création de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) en 1974, etc., alors que le marché de l'emploi souffre de déséquilibres dans les taux d'encadrement avec une déficience manifeste en agents de maîtrise. Durant les années quatre vingt, l'urgence de satisfaire le marché du travail en main d'œuvre qualifiée conduit les pouvoirs publics à encourager une formation opérationnelle. Dans un monde où la demande d'éducation s'exprime de plus en plus en termes de qualifications et de compétences reconnues par le marché du

travail, l'enseignement technico-professionnel apparaît comme une composante stratégique des politiques éducatives.

Pour pallier ces insuffisances, la réforme de 1984 s'est donnée comme objectifs :

- d'augmenter la capacité d'accueil afin de permettre à un plus grand nombre d'élèves de bénéficier d'une formation professionnelle, en donnant à chacun une possibilité de formation correspondant à son niveau scolaire ;
- de lier la formation au monde du travail par un séjour prolongé dans le milieu professionnel, en vue de permettre une meilleure maîtrise du métier et de favoriser l'emploi des jeunes ;
- et de réduire les coûts unitaires d'investissement et de fonctionnement par la révision des normes de construction et d'équipements et l'utilisation optimale des établissements de formation.

La réforme a prévu des passerelles à l'intérieur du système de formation permettant le passage à un niveau supérieur de qualification d'une part, et entre les différents niveaux de formation et ceux de l'enseignement technique secondaire et supérieur correspondants d'autre part.

Le plan d'orientation 1988/92 a tracé les grandes lignes de développement de ce secteur basées, principalement, sur l'extension des capacités d'accueil, l'amélioration de la qualité de la formation, le développement de la formation professionnelle en milieu rural par la création d'établissements de formation professionnelle dans le secteur agricole et l'ouverture de la formation professionnelle sur l'environnement économique et social en vue de mieux l'adapter aux exigences du marché du travail. L'année 1993/94 a connu la création du niveau de formation technicien spécialisé accessible aux candidats bacheliers. Le secteur fournit d'autres prestations dans le domaine de la formation en cours d'emploi et initie des formations pour des profils et des secteurs bien déterminés. Il s'agit en l'occurrence de la formation par apprentissage qui connaît un développement important depuis son lancement en 1997/98.

Depuis la mise en place de la réforme de 1984, le secteur de la formation professionnelle a connu un développement considérable qui s'est traduit par :

- la restructuration du système de formation professionnelle en quatre niveaux, débouchant sur la formation d'ouvriers spécialisés et qualifiés, de techniciens et de techniciens spécialisés ;
- l'institution de nouveaux modes de formation (formation alternée, formation par apprentissage, formation contractuelle) visant, en

particulier, l'implication des milieux professionnels dans le processus de formation ;

- la diversification des filières de formation couvrant les principaux secteurs économiques et sociaux ;
- l'accroissement des effectifs des stagiaires en formation et des diplômés.

Cependant, en dépit des progrès réalisés, ce secteur connaissait encore, à la veille du Plan 2000/2004, des difficultés d'adaptation à son environnement socioéconomique. Dans ce cadre, l'année 1999/2000 a connu la mise en œuvre des recommandations de la charte de l'éducation et de la formation relative à la formation professionnelle. Ainsi, les objectifs fixés durant le plan 2000-2004 visent à consolider la vocation du système à prendre en charge les besoins en matière de qualification et d'amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emploi, de promotion et reconversion professionnelle des salariés et d'amélioration des capacités productives des entreprises et de leur compétitivité.

La réalisation de ces objectifs a été entreprise à travers le développement des formations du niveau technicien spécialisé, la formation par apprentissage, la formation en cours d'emploi, la restructuration de l'appareil public de formation dans les niveaux spécialisation, qualification et technicien, la promotion du secteur privé de la formation professionnelle, ainsi que la mise à niveau des ressources humaines et pédagogiques.

La mise en œuvre de la charte de l'éducation et de la formation a donné un nouvel élan à ce secteur matérialisé par l'évolution sensible des effectifs en formation, aussi bien initiale que continue, et des lauréats. Cette évolution a été marquée par un taux d'insertion différencié de ceux-ci par niveau de formation.

Quatre années après la mise en œuvre de la charte de l'éducation et de la formation, le secteur connaît une évolution positive, mais demeure marqué par des insuffisances en termes de coordination et d'adéquation de la formation aux besoins du marché de l'emploi. Ainsi les statistiques disponibles font ressortir que le nombre d'institutions de formation professionnelle au titre de l'année scolaire 2002-2003 s'élève à 2086 (476 relevant du secteur public et 1610 du secteur privé). Le nombre de stagiaires se chiffre à 159 000 (94 565 du secteur public et 64 337 du secteur privé) dont 42 % de filles. Le taux de rentabilité interne est de 82% et le taux d'insertion des diplômés est de 62%. Cependant, ce taux n'est pas uniforme selon le niveau de formation et fait ressortir la faible sensibilisation des employeurs à la valeur ajoutée que peuvent apporter des ressources humaines mieux qualifiées dans l'entreprise.

Concernant la formation professionnelle par apprentissage, elle permet aux jeunes d'acquérir des capacités pour faciliter leur insertion dans la vie active et

aux entreprises d'améliorer leur productivité et renforcer leur compétitivité. En 2002-2003, le nombre de bénéficiaires a été évalué à 24.507 stagiaires.

4. Jeunes et politiques d'emploi

Les pouvoirs publics ont toujours placé la question de l'emploi et particulièrement celui des jeunes diplômés au premier rang des priorités du pays. Les années soixante ont été marquées par la pénurie d'une main d'œuvre qualifiée et le sous emploi. A cette époque, la migration des Marocains à l'étranger en quête d'emploi absorbait une part importante de la main d'œuvre marocaine disponible. Le taux de chômage des jeunes était de l'ordre de 10,5% (24,1 % en milieu urbain et 6,5 % en milieu rural). Dans le but de coordonner et d'œuvrer pour la réalisation du plein emploi des populations rurales et de promouvoir la mise en valeur des potentialités du pays, la Promotion Nationale a été créée.

Avec l'augmentation du chômage pendant la décennie 1970 et particulièrement durant les années 1980 suite à l'application du Programme d'Ajustement Structurel, des réformes ont été menées au début des années 1990, dont l'objectif est la promotion de l'emploi en encourageant les jeunes à s'orienter vers la formation professionnelle et en soutenant les jeunes promoteurs. Cependant, malgré les politiques mises en oeuvre, le marché d'emploi n'arrivait pas à répondre à la demande croissante et particulièrement celle des diplômés. Le chômage des jeunes ne cessait de s'accroître. Il passe de 17,9 % en 1982 (14,5 % en milieu rural contre 22,7 % en milieu urbain) à 27,3 % en 1994 (17,9 % en milieu rural et 39,1 % en milieu urbain). C'est en milieu urbain que les jeunes sont le plus touchés par le chômage.

Face à cette situation, une stratégie intégrée de promotion de l'emploi a été élaborée et mise en œuvre dans le cadre du Plan 2000-2004. Elle vise principalement à promouvoir l'emploi des jeunes diplômés et à améliorer la gestion du marché du travail. Elle s'articule autour des axes suivants :

- favoriser la création de nouvelles entreprises : étant donné la corrélation étroite entre la création de nouveaux emplois et les investissements porteurs de croissance et de nouvelles capacités de production ;
- préserver les emplois en développant la capacité d'adaptation du marché du travail aux mutations économiques, en facilitant l'accès au crédit pour des entreprises qui s'engagent dans des actions de mise à niveau, en développant une culture de la formation continue au sein des entreprises et d'une protection sociale compatible avec les exigences d'une économie concurrentielle ;
- résoudre les problèmes structurels de l'emploi en valorisant le capital humain, par l'adaptation de la formation aux besoins du marché du travail, la mise en place d'un système de formation en cours d'emploi, le

développement des stages d'insertion et de la fonction d'intermédiation sur le marché du travail.

Extrait du discours de S.M. le Roi Mohammed VI Lors de l'ouverture de la session parlementaire d'automne de la troisième année législative le 08 octobre 1999

« ...La deuxième question à laquelle nous accordons un grand intérêt concerne les problèmes de l'emploi et du chômage. Nous sommes peïnés devant cette situation qui affecte nos jeunes, aussi bien ceux qui ont reçu une instruction, que ceux qui ne l'ont pas reçue. Il nous appartient, au vu de cette situation, d'engager la réflexion avec toutes les parties concernées en vue de traiter ce problème selon de nouvelles approches, comme il convient de prendre des mesures concrètes pour assurer l'adéquation entre les filières d'étude et les réalités de l'emploi, et veiller à ce qu'un lien soit établi entre les établissements et les programmes, d'une part, et l'environnement économique, d'autre part.

L'embauche ne doit pas être du seul ressort de la fonction publique. Notre jeunesse doit investir le secteur privé sans le moindre complexe vis-à-vis de notre système d'enseignement dont nous avons l'honneur de figurer parmi les lauréats.

Les développements qui interviennent à un rythme accéléré exigent un recyclage des cadres et des travailleurs, et à plus forte raison, des candidats à l'emploi, pour qu'ils puissent suivre l'évolution.

Nous exhortons donc nos jeunes à retrouver confiance en eux-mêmes et à faire preuve d'esprit d'initiative et de créativité. ...»

- encourager la création d'emplois dans les secteurs privé et associatif, en soutenant le démarrage des projets privés de création d'emplois, en développant les micro crédits ainsi que l'esprit de solidarité dans le milieu des coopératives ;
- développer le partenariat régional pour l'emploi, à travers des mécanismes de gestion décentralisés et déconcentrés des mesures de l'emploi. Ceci nécessite la mobilisation des ressources locales et la création de groupements régionaux pour la promotion de l'emploi ;
- rechercher activement l'engagement et la mobilisation des partenaires sociaux, car le combat pour l'emploi est celui de toute la société ;
- mettre en place des instances de coordination et de concertation ainsi que les instruments de mise en œuvre et de suivi de la stratégie pour la promotion de l'emploi, renforcée par des mesures d'accompagnement.

Pour accroître l'efficacité de la politique de l'emploi, différentes mesures de promotion de l'emploi ont été prises. Elles portent essentiellement sur :

- le programme de l'auto-emploi qui encourage la création d'entreprises par des jeunes diplômés ;
- le programme de formation insertion qui encourage l'emploi dans le secteur privé ;
- le programme d'insertion des lauréats des établissements de l'enseignement agricole ;
- le programme de formation qualifiante dispensant une formation complémentaire au profit des lauréats des établissements supérieurs qui rencontrent des difficultés d'insertion dans le marché du travail.

Cette stratégie a permis de réaliser une légère baisse du chômage pour l'ensemble de la population avec un taux 11,9 % en 2003. Pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans, ce taux a connu une légère régression en se situant, pour la même année, à 35 % dans les zones urbaines contre 5,5 % dans les zones rurales. L'insertion des diplômés dans le marché de l'emploi rencontre toujours des problèmes qui résultent de divers facteurs. Ils ont trait aux caractéristiques du tissu économique national, à l'état de la compétitivité de l'économie, aux difficultés d'adaptation du système d'éducation et de formation à son environnement et à l'efficacité limitée des structures d'intermédiation.

Tableau 1. Evolution des taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans selon le sexe et le milieu de résidence

	1960	1971	1982	1994	2003
Milieu urbain					
Masculin	65,8	56,2	53,5	60,4	48,5
Féminin	10,6	22,0	25,2	29,0	16,6
Total	36,3	38,4	38,8	44,3	32,1
Milieu rural					
Masculin	96,7	92,0	95,1	95,6	76,2
Féminin	10,4	18,5	24,2	27,7	32,9
Total	52,2	56,1	58,8	61,1	55,8
Ensemble					
Masculin	87,7	78,7	75,4	77,2	62,0
Féminin	10,5	19,9	24,6	28,4	23,8
Total	47,5	49,3	49,3	52,3	43,1

Sources : - les recensements de la population de 1960, 1971, 1982 et 1994 ;
- Enquête nationale sur l'emploi de 2003.

Tableau 2. Evolution des taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans selon le sexe et le milieu de résidence

	1960	1971	1982	1994	2003
Milieu urbain					
Masculin	27,7	33,2	24,1	35,5	33,4
Féminin	4,5	33,9	19,9	46,1	37,7
Total	24,1	33,4	22,7	39,1	34,5
Milieu rural					
Masculin	7,2	8,5	16,6	19,4	6,7
Féminin	0,3	5,7	8,8	13,1	2,2
Total	6,5	8,0	14,9	17,9	5,5
Ensemble					
Masculin	11,6	15,0	19,1	26,0	17,4
Féminin	1,6	18,2	14,2	30,8	15,9
Total	10,5	15,7	17,9	27,3	17,0

Sources : - les recensements de la population de 1960, 1971, 1982 et 1994 ;
- Enquête nationale sur l'emploi de 2003.

5. La santé des jeunes : une politique axée sur l'information et la prévention

La santé des jeunes au Maroc demeure l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics. Les actions menées dans ce cadre visent principalement à répondre à leurs besoins en matière de santé sexuelle et reproductive. C'est ainsi que la politique menée en la matière se focalise principalement sur l'information et la prévention des adolescents et des jeunes contre les risques des infections sexuellement transmissibles et du SIDA. Il s'agit notamment de leur sensibilisation à travers les Clubs de Santé créés au sein des établissements scolaires, des campagnes de sensibilisation organisées au sein des colonies de vacances et de leur accès à l'information en matière de santé de la reproduction au niveau des structures gouvernementales (Santé, Education Nationale, Jeunesse et Sport...) et non gouvernementales.

Parallèlement, la jeunesse marocaine bénéficie, comme le reste de la société marocaine, de la stratégie globale de lutte contre les IST/SIDA mise œuvre par le département de la Santé. Elle est basée sur la prévention ainsi que sur la réduction de l'impact de cette infection sur des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Cette stratégie vise essentiellement:

- le renforcement du système de surveillance épidémiologique (de routine et au niveau des sites sentinelles) ;
- l'implantation de l'approche syndromique au niveau des établissements de soins de santé de base et la sensibilisation des médecins et pharmaciens du secteur privé pour améliorer l'accès et la qualité de la prise en charge des cas d'IST ;

- l'amélioration du diagnostic et de la qualité de prise en charge de l'infection au VIH/SIDA ;
- le renforcement de la décentralisation des activités à l'échelon régional et périphérique ;
- le renforcement de l'implication multisectorielle, de la société civile et des ONG dans la lutte contre les IST-SIDA ;
- l'intensification des activités d'IEC, tout en privilégiant la communication de proximité auprès des groupes à risque ;
- le soutien des activités de surveillance des femmes enceintes dans le cadre des consultations prénatales.

6. Les activités socio-éducatives et les jeunes

Les politiques menées dans ce domaine se fondent sur la promotion de la condition de la jeunesse marocaine, la facilitation de son intégration dans la société et sa préservation de toute forme de délinquance et de marginalité. Dans ce domaine et en vue d'assurer l'encadrement des jeunes, l'action des pouvoirs publics s'articule autour des volets suivants : les établissements de maisons de jeunes, le tourisme culturel, les espaces et les activités spécifiques à la promotion de la jeunesse⁴.

Conclusion

Il ressort de l'examen des politiques menées en faveur de la jeunesse marocaine que celle-ci occupe une place primordiale dans les stratégies de développement du pays. Mais les différents indicateurs la concernant montrent que les résultats atteints ne sont pas encore à la hauteur des attentes, particulièrement en matière de promotion de l'emploi des jeunes, d'accès aux nouvelles technologies de la communication et de l'information, des flux scolaires au niveau secondaire et supérieur, d'activités sportives et culturelles et de traitement des maladies sexuellement transmissibles, particulièrement le Sida.

Le défi pour le Maroc est de parvenir à intégrer les jeunes dans le processus de développement économique et social. Cette intégration demeure tributaire de la capacité du pays à valoriser ce capital humain à travers la satisfaction de ses besoins en termes d'éducation et de formation, de santé, de loisirs et d'emploi dans le cadre de stratégies et des politiques cohérentes et intégrées entre les différents intervenants tant au niveau des départements ministériels, que des collectivités locales ou de la société civile. La valorisation de la jeunesse est un facteur majeur pour la mise à niveau générale du pays en vue de lui assurer une insertion avantageuse dans l'économie mondiale.

⁴ Ces aspects seront développés dans le chapitre consacré aux loisirs chez les jeunes.

Chapitre II
Les jeunes et leurs
représentations de
l'environnement familial et
socio-culturel

Chapitre II

Les jeunes et leurs représentations de l'environnement familial et socio-culturel

Ce chapitre a pour objet de situer l'implication des jeunes au niveau de différentes instances sociales. L'enjeu étant de cerner dans quelle mesure les jeunes sont porteurs de valeurs et par là même d'en identifier la nature. Pour ce faire, un ensemble d'interrogations tenteront d'appréhender les représentations des jeunes et leur rapport à la famille, à l'environnement scolaire, aux médias, à la politique, à la culture, au sport, à la religion et à toute dimension susceptible d'inférer des adhésions civiques et personnelles.

Cet examen sera accompli à partir de l'analyse documentaire de diverses études ayant abordé la question des valeurs de notre jeunesse. A travers ces données, fondées sur des enquêtes de terrain, des éclaircissements partiels seront apportés à certains questionnements, alors même que de nouvelles interrogations pourront émerger. Ainsi, il sera possible, dans une certaine mesure, de préciser la nature du lien familial, les types de références (religieuses, politiques) auxquels les jeunes adhèrent avec l'établissement de certaines interférences à propos de la solidarité intergénérationnelle, de la transmission des valeurs, pour appréhender d'éventuels mécanismes de reproduction ou de rupture.

1. Jeunes et relations familiales

Rappelons tout d'abord que la famille constitue le premier espace de socialisation. Il renferme des symboles signifiants, ceux sur lesquels agissent les mécanismes d'identification lors du processus de maturation. C'est dire l'importance de la famille en matière de développement individuel d'ordre psychosocial. L'ensemble des recherches menées sur cette institution révèle une individuation de ses membres. En effet, comme le précise Al Harras (2004), « *on constate une désintégration poussée des groupes agnatiques, sous l'effet notamment de l'industrialisation, de l'urbanisation, de la recrudescence des mouvements migratoires internes et externes, des conséquences de la croissance démographique sur l'équilibre hommes/ressources, de l'accroissement du taux d'activité féminine, de l'élargissement progressif de l'usage de la contraception, et des progrès enregistrés dans le domaine de l'éducation des femmes et des hommes. Tous ces processus de changement génèrent des phénomènes d'individuation au sein de la famille, et des tendances au réaménagement des rapports familiaux, internes et externes* »⁵. Les relations qui s'y nouent se produiraient-elles pour autant en termes de conflits ?

⁵Al Harras, colloque sur « La famille au Maghreb », Casablanca, 21 mai 2004.

Lorsque l'individu (fille/garçon) atteint l'âge de 15 ans, les liens familiaux, en particulier ceux forgés avec les parents, ont désormais des caractéristiques qui leur sont propres. La question qui se pose donc est de saisir dans quelle mesure cette relation constitue une opportunité pour permettre à l'individu, situé dans la tranche d'âge des 15 à 24 ans, d'affronter la construction de son avenir avec le maximum d'atouts possibles.

Un ensemble de paramètres est susceptible de rendre compte des relations établies au sein de la sphère interne. Les chercheurs qui se sont penchés sur cette dimension en ont abordé une panoplie parmi laquelle quelques indicateurs sont à retenir. Il s'agit particulièrement de la gestion des loisirs et de l'argent de poche, par les parents de l'implication des jeunes dans les travaux ménagers, des divergences ou de la convergence d'opinions concernant le politique, le religieux, le contrôle exercé sur l'activité scolaire, etc.

Nombre d'auteurs, après étude de ces questions ont constaté les attitudes positives y afférentes. Ainsi R. Afilal (2004) évoque « *une réceptivité des parents par rapport aux différents problèmes et leur implication dans leur résolution* »⁶. Les contextes propres à cette étude, milieu semi-urbain et rural de Marrakech, laissaient pourtant présager l'inverse, à savoir des relations conflictuelles en milieu semi-urbain et une relation caractérisée par la distance en milieu rural. Dans un premier constat, il semble donc que le climat familial est dépourvu de conflit, du moins d'une confrontation qui viendrait situer les deux générations, celle des parents et celle des jeunes, dans une rupture consommée ou même en voie de l'être. Or, le milieu semi-urbain, du point de vue sociologique représente généralement les caractéristiques liées à l'anomie, à la remise en question des valeurs sur le mode de la marginalité, dont l'une des premières expressions concerne l'opposition au milieu familial.

De plus, la rupture du lien familial, pris sous sa forme conjugale, constitue également l'un des stéréotypes liés aux dynamismes sociaux en œuvre dans le monde péri-urbain. De tels constats n'ont pourtant pas émergé dans l'enquête évoquée. Par ailleurs, la figure de la mère semble jouer dans ce contexte un rôle régulateur « *Filles, garçons et pères s'accordent pour lui octroyer une place notoire faisant d'elle non seulement une interlocutrice privilégiée mais un partenaire qui assure l'intermédiation, la médiation et la négociation* »⁷.

Ces résultats confirment ceux recueillis lors de la Consultation Nationale des Jeunes (2001), une enquête menée auprès de 18109 jeunes par le Ministère de

⁶ CERED 2004, R. Afilal. Rapports entre générations, op.cit. L'enquête a touché des adolescent(e)s de 13 à 19 ans des milieux semi urbain et rural de Marrakech.

⁷ Idem.

la jeunesse et du sport⁸, laquelle, à l'instar de la précédente, confirme que cette entente familiale résulte également des relations établies parmi la fratrie. Cependant, nombre d'entretiens, notamment auprès d'adolescentes, révèlent les conflits récurrents entre sœurs et frères, même en milieu rural, relatifs particulièrement aux sorties, aux fréquentations, pouvant engendrer parfois le retrait de la jeune adolescente de l'école, du moins en tant que raison exposée⁹. Sans doute que l'enquête qualitative, par entretiens approfondis, laisse émerger une plus grande expression du vécu, alors que le questionnaire amène une réponse plus expéditive qui synthétise le sentiment que, malgré tout, il n'existe pas de rupture affirmée avec l'un ou l'autre membre de la configuration familiale. Par ailleurs, une autre étude s'attarde sur la relation au père, pour, là encore, rompre avec les stéréotypes qui lui sont généralement attachés, particulièrement en milieu rural « *il est surprenant que les pères en ville se montrent beaucoup plus autoritaires que ceux à la campagne (seulement 19.4% en ville se montrent compréhensifs contre 44.4% à la campagne). L'image qu'on se fait traditionnellement d'un père campagnard - moins ouvert et s'appuyant plus sur son autorité - paraît donc fautive. Les réponses-ci en prouvent le contraire* »¹⁰.

Ainsi, tout au long d'une série d'enquêtes réalisées au Maroc, le rôle de la famille dans le vécu de la jeunesse, qu'elle soit estudiantine ou lycéenne, est considéré comme un rôle d'appui, un véritable support, de nature diverse « *Elle est pour les jeunes un rempart contre les crises matérielles et une sécurité dans une conjoncture où la tendance à la nucléarisation de la cellule familiale s'estompe devant les obstacles objectifs qui entravent la constitution de foyers autonomes, consécutifs notamment au retard pris par les jeunes dans l'accès à une vie active. Ce constat confirme les conclusions de l'enquête de 1991-92 sur les valeurs et les stratégies de la jeunesse estudiantine marocaine* »¹¹. L'enquête¹², à laquelle il est fait référence, portait sur 500 étudiants et précisait que l'étudiant, en général, restait tributaire de l'aide familiale en matière de finance et de logement. L'enquête menée par le CNJA sur les relations familiales en 1993 retrace déjà ce mécanisme, notamment en milieu rural où le travail fourni

⁸ Consultation Nationale des Jeunes. Enquête auprès de 18109 jeunes. Ministère de la jeunesse et du Sport (2001). « *Elle a concerné les jeunes Marocains de 15 à 29 ans, des deux sexes, habitant autant le milieu urbain que rural, ayant des niveaux d'instruction différents et occupés dans différentes professions ou sans profession.* »

⁹ CERED 2004. H. Filali. Socialisation extra familiale de l'adolescent(e), op cit.

¹⁰ Ron Peter Haleber (2001). La révolte de la jeunesse marocaine contre la mondialisation occidentale: leur bricolage entre tradition et modernité. Interviews quantifiées dans le Maroc méridional. Thèse pour le doctorat d'état en sciences sociales. Université d'Amsterdam. Lieu : Marrakech. Population cible : 134 élèves (68 filles et 66 garçons) des classes du baccalauréat ou des classes préparatoires. Date de l'enquête : été 1995.

¹¹ R. Bourqia, M. El Ayadi, M. El Harras et H Rachik. Eddif-CODESRIA, 2000. « Les jeunes et les valeurs religieuses. », p 45.

¹² Rahma Bourqia, Mokhtar Harras et Driss Bensaïd, Jeunesse estudiantine marocaine: Valeurs et stratégies. Publications de la faculté des Lettres et des Sciences Humaines. Série : essais et études, n° 14, Rabat 1995.

au niveau de l'exploitation agricole, s'il n'est pas rémunéré, est considéré toutefois comme une occupation saine pour les jeunes.

Le degré d'entente entre parents et jeunes peut être aussi appréhendé à travers les conditions d'habitat. L'étude menée, par le CERED en milieu urbain, en 2002, révèle à ce propos que les adolescents entretiennent de moins bons rapports avec leurs parents lorsqu'ils appartiennent à des milieux précaires.

Il reste que face aux aléas de la scolarisation, de l'emploi et de leurs conséquences sur l'indépendance financière, la contraction de mariage et l'accès au statut d'adulte, la famille jouerait un rôle régulateur. Au terme de ce constat, une hypothèse semble émise, qui privilégie la notion de *famille refuge*. Mais si la famille joue un rôle régulateur par rapport aux vicissitudes économiques, il conviendrait donc d'encourager les aides institutionnelles (facilités d'accès aux formations, aux stages et à toute initiative qui prépare à une insertion) qui allègent les charges assumées par les familles, à un âge où les enfants sont supposés se prendre en charge.

Par ailleurs, si la cohésion familiale paraît opérer à plusieurs niveaux et répond à nombre de besoins, elle ne semble cependant pas répondre, unanimement, aux attentes d'ordre communicationnel, puisqu'une enquête auprès des jeunes âgés de 15-29 ans a montré que « *deux images de la famille sont présentes chez les jeunes : la première, majoritaire, voit dans la famille un socle social, un espace de liberté et une source de richesse. La seconde concerne un jeune sur 5 et considère la famille comme un espace d'autorité exagérée, de privation et frustration* »¹³. Cette dernière attitude serait, selon cette enquête, plus manifeste en milieu urbain. Or si l'on considère cet espace comme révélateur premier des changements en cours, on peut avancer l'hypothèse que les liens familiaux peuvent se distendre dans des conditions où les charges se font plus pesantes.

¹³ Consultation Nationale des Jeunes, op. cit. p. 4.

A présent, il reste attendu que l'adoption du code de la famille, produise ses effets, en termes d'adéquation des rôles de chacun des membres de la famille aux exigences des réalités actuelles, puisque le Code assure une plus grande équité en termes d'agencements des rôles sociaux, d'autant que les avancées juridiques constituent une reconnaissance des droits à portée effective, qui viennent réguler les dysfonctionnements familiaux, tant pour les mères que pour les enfants.

Extrait du discours de S.M. le Roi Mohammed VI lors de l'ouverture de la 2ème année législative de la 7ème législature, 10/10/2003

« Le Code ne devrait pas être considéré comme une loi édictée à l'intention exclusive de la femme, mais plutôt comme un dispositif destiné à toute la famille, père, mère et enfants. Il obéit au souci, à la fois, de lever l'iniquité qui pèse sur les femmes, de protéger les droits des enfants, et de préserver la dignité de l'Homme.

Qui, parmi vous, accepterait que sa famille, sa femme et ses enfants soient jetés à la rue, ou que sa fille ou sa soeur soit maltraitée »

Saisir les représentations en matière de valeurs, affirmées et/ou assumées, suppose accorder également un intérêt aux projections de soi dans l'avenir, qui sont révélatrices des intériorisations accomplies et donc des choix opérés. Dans ce cadre, les préférences en matière de choix du conjoint -même si cette question ne comporte en elle-même aucune urgence, pour une telle catégorie- indiquent, pour une part, la nature des valeurs adoptées.

Mariage et critères d'un(e) bon(ne) époux (se)

Comme il a été signalé auparavant, le Maroc a connu une évolution de l'âge au premier mariage qui est passé de 17,5 ans en 1960 à un peu plus de 27 ans en 2000 pour la seule population féminine. L'analyse de ce phénomène démontre que la progression est autant réelle chez les filles que chez les garçons. Les études du CERED¹⁴ sur l'adolescence se sont intéressées aux motivations qui pouvaient orienter les choix du conjoint. Pour ce faire, ces études ont identifié quatre aspects : matériels, physiques, spirituels (dans le sens moral), relationnels. Dans tous les milieux, urbain comme rural, les aspects spirituels sont privilégiés par les garçons (moutadayina), en ce qui concerne la « bonne épouse ». Par contre, chez les filles, le critère matériel l'emporte sur les autres aspects, dans le choix du « bon époux ». Les valeurs qui sous-tendent le choix du conjoint renvoient à des schémas traditionnels, dans le sens où la femme est perçue dans un rôle reproducteur et l'homme en tant que pourvoyeur économique (actif occupé).

¹⁴ CERED 2000 et 2004, op. cit

Par ailleurs, les entretiens qualitatifs menés sur la question semblent confirmer ces tendances et les rationaliser par des arguments d'ordre moral reliés aux appréhensions que suscite l'allongement du célibat. Les stratégies matrimoniales s'accomplissant désormais plus sur la base de choix individuels que de choix de groupe, il s'agirait de moins en moins d'alliances interfamiliales, ce qui contribuerait à augmenter l'incertitude en ce domaine.

Pour sa part, le choix du bon époux est également à relier aux données de la socialisation actuelle qui s'accomplit dans l'incertitude de l'emploi. Ce qui tend à confirmer que dans de telles situations, où la modernité n'est pas totalement prégnante, le repli dans des attitudes traditionalistes demeurerait dominant.

2. Représentations sur l'école

Si les représentations que les jeunes marocains se font à propos de l'école ne sont pas appréhendées en termes statistiques, il convient néanmoins de préciser que d'après l'enquête sur la consommation des ménages, réalisée en 2001, 31,6 % des jeunes âgés entre 15 et 24 ans sont analphabètes. Plusieurs facteurs sont avancés par les jeunes eux-mêmes pour expliquer ce taux élevé d'analphabétisme¹⁵. Il s'agit en premier lieu des conditions matérielles à savoir l'impossibilité d'assumer le coût de la scolarité. Cette explication est plus significative en milieu rural. D'autres facteurs socioculturels ont été également évoqués par les jeunes tels que des raisons propres à l'individu, le refus des parents notamment pour les filles, le divorce des parents, etc. Sachant que l'analphabétisme touche particulièrement les filles, notamment rurales, les stratégies élaborées pour éradiquer ce fléau devraient tenir compte de ces spécificités. Ainsi, les programmes d'alphabetisation centrés particulièrement sur le monde rural doivent faire l'objet d'une évaluation, pour tirer profit des résultats obtenus, en vue de généraliser ces programmes.

En termes de déperditions scolaires, il conviendrait de porter une attention particulière aux contextes où elles se produisent, particulièrement dans certaines régions et pour des classes charnières. Ainsi, l'enquête citée ci-dessus révèle que les plus grands abandons de l'école se produisent au niveau de la dernière année du cycle collégial. A noter une évolution dans ce cadre dans la mesure où d'après d'autres études, le phénomène de déperdition scolaire s'enregistrait plus fréquemment au niveau de la dernière année du primaire, notamment parmi les filles rurales, en raison de la rareté des internats ruraux susceptibles de les héberger¹⁶, et ce malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics, les agences, les associations et les fondations (Entraide Nationale, Fondation Mohammed V pour la solidarité, etc.).

¹⁵ D'après l'enquête auprès de 18000 jeunes au Maroc.

¹⁶ UNICEF 97 La situation initiale des indicateurs de suivi du programme rural.

Par ailleurs, l'univers scolaire et universitaire représente l'un des espaces clés de la socialisation de l'individu et les qualités attendues de tout citoyen prennent en principe racine dans cette sphère. Les paramètres pertinents apparaissent comme étant liés aux questionnements suivants : le système scolaire favorise-t-il la créativité, l'initiative, l'aptitude à la citoyenneté ? La pédagogie qui y prédomine est-elle fondée sur des méthodes participatives ? Les choix culturels qui y prévalent répondent-ils aux attentes des jeunes ? A tous ces questionnements, force est de constater que les jugements de l'élève et de l'étudiant sont majoritairement négatifs¹⁷. La constante en la matière concerne particulièrement le style d'enseignement, les modes de transmission et de communication privilégiés par le système éducatif. Comme le traduit un étudiant, il semble que « *l'autorité est une composante qui marque toutes nos institutions. Elle ne peut qu'engendrer et cultiver le conformisme et l'absence de la créativité et de l'initiative. Les contenus et les méthodes d'enseignement vont dans le même sens* »¹⁸. Diverses enquêtes rendent compte du même constat en évoquant même des interactions fondées sur la violence physique¹⁹.

Sur le plan des transmissions du savoir, la mémorisation reste la base des méthodes pédagogiques mises en œuvre. Quant aux représentations que se font les étudiants de leur institution, elles ont été sollicitées, par inférence à propos de questions, telles l'assiduité (40.5%), les raisons qui incitent à étudier (l'examen, à hauteur de 46.8% des réponses), l'opinion sur les tricheries aux examens (19.4 % l'estiment « tolérable »). L'évaluation par rapport à la question de l'arabisation révèle, pour sa part, un rejet de cette option par 58.5% des interviewés²⁰.

La distance entre enseignants et élèves ainsi que l'absence de références à un modèle valorisé d'enseignants indique également la nature des liens et l'atmosphère dénoncée par la majorité des jeunes interviewés.

En somme, des jeunes d'appartenances socio-économiques diverses, semblent partager une vision commune sur leur rapport à la scolarité, où le dénominateur commun traduit une insatisfaction quant à la nature des méthodes et au style d'enseignement privilégié. Partant de ces constats, la réforme de l'enseignement, engagée depuis peu, ne mériterait-elle pas d'être évaluée par rapport à ces aspects ? Les contenus des manuels pédagogiques, dans leurs représentations des rapports sociaux de sexe, leur articulation avec les préoccupations en matière d'environnement, de droits civiques, d'enseignement

¹⁷ Consultation Nationale des Jeunes, 2001, op. cit.

¹⁸ BESM Rapport du social 2003 Editions OKAD : Pour quel projet de société ? Table ronde animée par M el Harras et R. Afilal p32-43.

¹⁹ Socialisation extra familiale de l'adolescent(e), op. cit.

²⁰ BESM Rapport du social 2003 Editions OKAD. L'étudiant et les valeurs, p. 85.

religieux, de référence à l'histoire, etc., ont longtemps été considérés en déphasage par rapport aux mutations en cours.

3. Socialisation professionnelle

La population âgée de 15 à 24 ans serait, selon une conception normative des processus de socialisation, sur les bancs du lycée ou de la faculté. Or, par rapport aux autres catégories de la population, la part des 15-24 ans serait la plus touchée par le chômage et particulièrement en milieu urbain. Ce qui signifie qu'à un âge censé être celui de l'édification de son avenir professionnel et personnel, le jeune se retrouve comme mis en marge de toute participation à la prise en charge de son devenir d'une part, et au développement de son pays, d'autre part. Des études rendant compte de ce vécu seraient très instructives pour la conception et l'élaboration de stratégies favorisant les chances d'insertion des jeunes. De même la situation des jeunes actifs gagnerait à être prospectée sur divers plans.

Concernant l'évaluation de la satisfaction professionnelle, d'après la Consultation Nationale, les jeunes actifs sont seulement 11.4% à se déclarer '*tout à fait satisfaits du travail exercé*'. Les 62, 8% '*satisfaits*' aspirent à un autre emploi, à court terme²¹. Ces données ont été confirmées par l'étude menée par le CERED, en 2004, auprès des adolescents, dans une région considérée comme défavorisée (Marrakech). Ces données ne sont pas pour surprendre dans un contexte caractérisé par la précarité de l'emploi et où l'une des préoccupations majeures concerne la perspective du chômage. De plus, cette appréhension est renforcée par les discours des proches, ainsi comme le révèle l'analyse des entretiens qualitatifs « *Une telle préoccupation semble justifiée, en ce sens que l'environnement immédiat, au niveau de la fratrie, du voisinage, concrétise cette option notamment à travers le chômage des diplômés. L'impact d'une telle perspective, en terme de construction de soi est de ce fait fortement négatif, puisque réaliser un avenir, c'est justement parfaire le processus de socialisation. Ce qui suppose que le cadre de référence, désormais, comprend l'éventualité, comprise et palpable, d'incarner la catégorie désormais présente du (beiytali)* »²².

En termes de stratégies d'insertion, une évaluation des atouts pour pouvoir accéder à l'emploi²³ a été menée pour identifier ce qui est perçu par le jeune comme le moyen le plus pertinent pour y aboutir. C'est ainsi que la formation est désignée, par les jeunes chômeurs, comme meilleur atout²⁴. C'est ce qui a été également confirmé à travers l'enquête auprès des adolescents de Marrakech qui considèrent que l'acquisition d'un diplôme constitue la meilleure voie en la matière. En termes d'interactions avec l'employeur, celles-ci, à l'instar de celles

²¹ Consultation Nationale des Jeunes, op. cit.

²² Socialisation extra familiale de l'adolescent(e) op. cit.

²³ Socialisation extra familiale de l'adolescent(e). op. cit.

²⁴ Ibid, p.148.

entretenues avec les enseignants, se déroulent sur le mode de l'autoritarisme (CERED, 2004), comme si une sorte de principe de communication, fondé sur des rapports de pouvoir, transcendait toutes les phases de la vie, dans les espaces de production.

L'identification des secteurs préférentiels, où les étudiants aimeraient évoluer, une fois dans la vie active, fait ressortir que 36% d'entre eux comptent sur le secteur public. Ces données ont été recueillies au début de la décennie 90. Or l'enquête en 2001, incluant, en plus des étudiants, diverses catégories représentatives de jeunes, aboutit à la même attente, partagée par 49,8%, soit un jeune sur deux²⁵ et ce, nonobstant les restrictions budgétaires qui caractérisent désormais ce secteur. Ce qui donne à réfléchir sur les garanties que devraient offrir le secteur privé pour être plus attractif, que ce soit en termes de couverture sociale, ou de sécurité de l'emploi notamment.

Par ailleurs, les représentations des étudiants par rapport à l'avenir semblent être caractérisées par l'incertitude, à l'exception de ceux relevant des instituts et de la faculté de médecine. Les étudiants qui proviennent de milieux semi urbain et rural sont majoritaires à croire que cet avenir est incertain²⁶. Toutefois, la chance et le réseau de connaissances peuvent intervenir, dans des proportions respectives de 11% et 37%, comme facteurs de réussite sociale.

En somme, le rapport des jeunes à l'emploi semble complexe et ce, en raison des difficultés, réelles et/ou supposées pour y accéder.

4. Rapport aux activités socioculturelles

A la famille et l'école, les deux instances de socialisation par excellence, s'ajoutent l'action et l'influence des associations culturelles, de la lecture, des médias, des pairs, de la pratique du sport, etc.. Comme il a été souligné par R. Bourqia (2000), « *Aujourd'hui, la planète des jeunes tourne dans l'orbite de la globalisation imposée par les médias et l'audiovisuel qui constituent un autre réservoir de symboles et de signes. Nos jeunes se trouvent au cœur même de la modernité si par celle-ci on entend l'espace de l'interculturel. Le jeune puise les éléments de ses attitudes et de ses comportements à la fois dans des référents de l'histoire et de la culture locale et des référents de la modernité en tant que culture multiple où se condensent les acquis du temps présent. Ceci offre aux jeunes un éventail de réservoir et par conséquent d'alternatives* »²⁷. Si ces espaces sont multiples et leur impact en matière de socialisation indéniable, il

²⁵ Ibid, p.151.

²⁶ Jeunesse estudiantine marocaine (1995), op. cit. p 74 et suivant.

²⁷ R. Bourqia, M. El Ayadi, M. El Harras et H Rachik. Eddif-CODESRIA, 2000. « Les jeunes et les valeurs religieuses. », p24

reste que les courants idéologiques et les valeurs fondamentales qu'ils véhiculent sont non seulement multiples, mais parfois contradictoires. Comment le jeune évolue-t-il à l'intérieur de ces espaces ? Dans quelle mesure contribuent-ils à forger ses valeurs ? C'est à ces questionnements que cette section se propose de fournir des éléments de réponses.

Selon les enquêtes menées auprès des jeunes, le café représente l'espace de loisir le plus fréquenté « *il est plus important que les établissements de formation ou les terrains de jeu* »²⁸. Ce constat souligne l'importance de l'échange communicationnel de type interpersonnel, partant du groupe des pairs, puisque généralement c'est à l'intérieur du lien intergénérationnel que ce type de communication se produit. Le groupe des pairs permet la circulation des valeurs de référence et, en gagnant en homogénéité, reste même susceptible de contribuer à l'édification d'une contre culture (O. Galland 1997). L'étude du CERED²⁹ nous apprend que c'est auprès des pairs, préférentiellement, que l'élève s'oriente pour rechercher une aide de type scolaire par exemple. Ceci pourrait s'expliquer par le type de communication prévalant dans nos familles, où le recours aux parents vise principalement la satisfaction de besoins matériels et où l'échange d'idées se limiterait aux conseils et mises en garde. Les pairs sont également sollicités à propos des problèmes sentimentaux, comme le confirme l'étude citée ci-dessus.

Le rôle des pairs s'avère donc prépondérant puisqu'il constitue un soutien en matière de scolarisation et des relations sentimentales. Assurant ces deux fonctions, les pairs orientent les options des jeunes qui peuvent être finalement adoptées, ce qui confirme leur rôle en matière de renforcement des valeurs d'un type donné. Dans ce cadre, le café représente l'un des espaces de rencontre d'autant plus privilégié que les lieux qui pourraient favoriser ce type d'échange reste peu attractifs.

En ce qui concerne la perception des maisons de jeunes, la Consultation Nationale révèle la prépondérance des opinions négatives : 17.6% des jeunes (dont les 2/3 sont masculins) les fréquentent. La même source en évalue le déficit à 40%. Celles qui existent sont considérées comme peu équipées, médiocrement animées (du point de vue du contenu et non de l'encadrement). Les ruraux semblent les plus lésés en la matière. Les foyers féminins, fréquentés à hauteur de 4.9 %, sont également perçus négativement.

Les adhésions aux associations (ONG) se révèlent faibles : 15.2% déclarent y adhérer au niveau d'une étude représentative³⁰ et 8%, d'après l'enquête sur les adolescents³¹. La participation des hommes est majoritaire et la

²⁸ Consultation nationale des jeunes, op.cit. p2.

²⁹ Socialisation extra familiale de l'adolescent(e), op. cit.

³⁰ Consultation Nationale, op. cit.

³¹ CERED 2004. op. cit.

mobilisation en fonction de la nature des activités est différente selon le sexe. L'intérêt pour les activités artistiques et sportives, au niveau des associations, décline en fonction de l'âge au profit du culturel. Cependant, comme il a été précisé, « *L'action associative au sens moderne du terme est un phénomène récent au Maroc. Ce n'est qu'à partir des années 60 qu'ont émergé les associations dont le Dahir de 1958 relatif aux libertés publiques constitue le support juridique*³² ».

Outre la fréquentation des cafés, la pratique du sport semble attirer les jeunes (plus les urbains que les ruraux). L'enquête de 1993 (CNJA) révélait également cette prépondérance, tout en notant son évolution avec le niveau d'études³³. Le sport le plus pratiqué par les garçons reste le football. Pour les filles, le sport reste tributaire des activités pratiquées dans les établissements scolaires.

La lecture concerne surtout les revues. Une thèse fait état du rejet en général de la lecture et cite le témoignage suivant : « *une école visitée seulement disposait d'une bibliothèque comportant surtout des livres de référence, des dictionnaires et des encyclopédies. Elle paraît, à cause surtout de la pénurie financière, sans grand choix de livres actuels, sans journaux et sans revues. Notamment à la campagne les possibilités d'obtenir ou de prêter des livres sont absentes* »³⁴.

Le rapport à la presse écrite révèle une large préférence pour la presse arabophone. Néanmoins, ceci ne signifie pas que la plupart lisent les revues, puisque deux tiers de l'échantillon féminin et la moitié de l'échantillon masculin se déclarent non adeptes de la lecture de la presse³⁵. Par contre les jeunes, à mesure qu'ils avancent dans l'âge (vers la fin des 19 ans), lisent sur la base de leurs convictions politiques. Ainsi, les principaux journaux de tendance politique voient leur part d'audience augmenter avec l'âge de leurs lecteurs.

Par contre, la fidélité aux programmes télévisés est largement attestée. Ainsi la thèse évoquée ci-dessus révèle que malgré une évaluation peu positive des grilles, la quasi totalité de l'échantillon, composé de lycéens, déclarait y consacrer plus de deux heures par jour. « *Plus de la moitié d'entre eux les juge moyennes. Presque personne ne se montre satisfait (3.8%) et le taux de ceux qui les jugent abominables s'accroît à 32.1%* »³⁶. Ce paradoxe, perdre du temps à regarder des programmes qui ne plaisent pas, peut s'expliquer par de nombreuses

³² CERED 2000. op. cit.

³³ CNJA Enquête nationale auprès des jeunes 1993. Analyse des résultats. Activités socio culturelles des jeunes Coll. enquêtes. Les jeunes enquêtés étaient âgés de 15 à 34 ans.

³⁴ La révolte de la jeunesse, op. cit.

³⁵ Consultation Nationale, op. cit.

³⁶ Ibid.

hypothèses, parmi lesquelles une prédisposition à la passivité, sans doute générée par une méthode d'éducation qui n'encourage pas ou peu l'esprit d'initiative ainsi que le manque d'offres en activités socioculturelles.

Après avoir passé en revue les principales sources de développement personnel extra scolaire, le jeune paraît en situation plutôt démunie sur ce plan, alors même qu'il est en phase de formation. Dès lors, un effort de revalorisation et d'adéquation des différentes sources de diffusion culturelle aux besoins de cette population paraît s'imposer.

5. Rapport au politique

Explorer cette dimension, c'est tenter de cerner à quelles références le jeune adhère. Ce questionnement est d'autant plus légitime que le droit de vote a été abaissé à 18 ans. De plus, l'examen de cette question est fortement révélateur des enjeux actuels qui traversent le champ politique. C'est ainsi que de l'ensemble des enquêtes qui s'y intéressent dresse un constat qui semble s'établir sur une base consensuelle, à savoir la démobilisation des jeunes par rapport à la politique. Cette attitude apparaît particulièrement lors des entretiens, les jeunes interviewés s'évadant dans un non dit qui traduit un malaise évident³⁷. Le taux très faible de leur participation aux

Extrait du discours de SM Le Roi Mohammed VI à l'occasion de la nomination et l'installation des nouveaux membres du CCDH et du Wali du Diwane Al Madhalim. 10 décembre 2002

« Pour que se concrétise Notre aspiration de voir la jeunesse marocaine s'investir massivement dans la réalisation de Notre projet de société démocratique moderniste, Nous avons décidé d'abaisser l'âge de vote à 18 ans, et Nous invitons le gouvernement à prendre les dispositions nécessaires à cet effet. »

« Nous sommes convaincu que Notre jeunesse, dont Nous partageons les préoccupations, tout comme Nous essayons de répondre à ses aspirations, assumera cette mission avec l'idéalisme et l'enthousiasme qui lui sont connus. Elle donnera, Nous en sommes persuadés, une puissante impulsion à la citoyenneté responsable et apportera du sang nouveau à la pratique démocratique dont vous trouverez que Notre Majesté est et restera encore et toujours le Premier des protecteurs. »

associations et partis politiques dénote également que ce type de mobilisation n'est pas encore opérationnel à leur niveau. Pourtant, en 1961, lorsque A. Adam demande à un échantillon de jeunes casablancais «*vous intéressez-vous à la politique ?* » les pourcentages qu'il recueille tournent autour des 70%³⁸. Est-ce à

³⁷ Mounia Bennani- Chraïbi, 1995. *Soumis et rebelles, les jeunes au Maroc*. Editions Le Fennec.

³⁸ A. Adam. Une enquête auprès de la jeunesse marocaine du Maroc. Aix en Provence.

Publications des Annales de la Faculté de Lettres, 1963. 418 lycéens (61% de filles et 39% de garçons) de Casablanca (70%) et de Fès (30%).

dire que la désaffection vis-à-vis du politique s'est affirmée au fil des décennies ? Un verbatim, recueilli auprès d'une lycéenne, apporte son point de vue sur les éléments qui ont contribué au discrédit de l'engagement politique *''Il n'y a pas de démocratie interne dans les partis politiques. Le jeune dans cette composition ne pourra jamais trouver sa place et encore moins un statut. En plus, les partis politiques n'interpellent les jeunes qu'occasionnellement, en cas d'élections (...). Comment peuvent-ils parler et opter pour la modernité alors que la classe politique est vieillissante et se croit irremplaçable''*³⁹.

Pour sa part, une étude approfondie, menée en milieu lycéen et étudiantin à Marrakech, amène son auteur aux constats suivants : d'une part, *«Une analyse plus détaillée révélera que nombreux sont ceux qui portent de l'intérêt à la politique et à la fois pratiquent une obéissance religieuse très stricte»* et que d'autre part *« On pourrait dire que les idéaux sont restés les mêmes mais que leur source a changé. La différence est que les générations précédentes se faisaient inspirer par des idéologies plus ou moins laïques, comme le socialisme occidental et le nationalisme nassérien, tandis que la génération d'aujourd'hui s'oriente exclusivement sur l'islam »*⁴⁰.

La question à se poser devrait donc s'attacher à identifier la nature de ces idéaux. En d'autres termes, il conviendrait de s'interroger sur ce que les jeunes aimeraient voir changer. Dans ce sens, trois constats qui émergent de l'enquête nationale (Consultation 2004) méritent d'être relevés :

- les jeunes placent en tête des priorités gouvernementales : la lutte contre la corruption et la réforme de l'administration ;
- 51 % estiment ne pas participer au développement ;
- une crise de confiance est survenue vis à vis des institutions surtout chez les moins intégrés économiquement.

Les actions à entreprendre apparaissent clairement. Il s'agit de la réhabilitation des instances publiques dans les représentations de la jeunesse et son engagement dans la citoyenneté. De par sa rareté, la littérature existante à propos de la jeunesse n'est pas en mesure de la catégoriser par rapport à un projet de société donné. Les études, dans ce cadre, devraient s'attacher à cerner le processus d'engagement dans l'expression du vote, dans l'adhésion à un parti politique donné, leurs évaluations des politiques suivies... Sans ce décryptage, la masse stratégique que constitue la jeunesse ne peut que susciter interrogations sans réponses et inadéquation des réponses à ses attentes réelles.

³⁹ BESM. (Bulletin Economique et Social du Maroc) .Rapport du social 2003 Editions OKAD : Pour quel projet de société ? Table ronde animée par M el Harras et R. Afilal p32-43.

⁴⁰ La révolte de la jeunesse, op. Cit

6. Jeunes et perspectives migratoires

Une description contextualisée de la migration des jeunes suppose une analyse qui retrace l'évolution du marché de l'emploi, ainsi que celle d'autres facteurs 'générateurs' et 'incitateurs'⁴¹. Cependant, dans le souci de saisir cette question en termes de représentations, ce type d'analyse n'est pas envisagé, d'autant que les statistiques nationales font défaut dans ce domaine. L'attraction exercée par d'éventuels réseaux relevant de l'entourage proche, ainsi que celui des médias, et les difficultés d'insertion professionnelle figurent parmi les éléments qui sous tendent une aspiration effective à la migration. A ce propos, le cas rapporté par Khachani (2003) illustre l'ampleur du phénomène lorsqu'il est entrevu comme une incarnation de la réussite sociale, puisqu'il s'agit de l'aspiration affirmée par une petite fille rurale de 9 ans, qui s'identifie à une femme de son douar, émigrée. Et la médiatisation des catastrophes induites par la migration clandestine ne semble atténuer en rien l'intensité des aspirations.

Ainsi les données de l'étude menée dans les milieux semi urbain et rural de la région de Marrakech (CERED 2004) révèlent que la perspective de migrer culmine chez 68% des adolescents issus du semi-urbain, mais figure également comme possibilité espérée par la population féminine, dans une proportion appréciable.

La pertinence par rapport à cette question consiste cependant à savoir si migrer suppose privilégier un mode de vie donné. En d'autres termes, migre-t-on également pour accéder aux choix culturels et idéologiques d'une société donnée ? Ainsi, il ressort de l'enquête évoquée, que les pays européens sont classés en tête des destinations envisagées. Cependant, pour autant, ce choix reste non révélateur d'une adhésion aux valeurs occidentales, puisque les interviewés, lors des entretiens approfondis, rejettent certaines valeurs liées notamment aux relations familiales et avancent des raisons d'ordre pratique pour justifier le choix de ces destinations. Dans ce cadre, les liens historiques de dépendance, notamment culturelles, la proximité géographique, ainsi que la présence d'une forte communauté maghrébine dans ces contrées constituent autant de clés d'entrée pour décrypter ces préférences.

Il reste qu'en termes de prospection des valeurs, le questionnement sur les projets de migration mériterait un plus grand approfondissement.

Conclusion

La jeunesse constitue un atout en terme démographique, mais également en termes de potentialités pour le développement futur du pays. A un âge où un

⁴¹ M. Khachani, 'Jeunesse et migration'. in Rapport du social 2003. Editions OKAD.

faisceau d'instances est censé être en œuvre pour construire son insertion sur divers plans, une part importante de la jeunesse se trouve confrontée à l'exclusion scolaire et au chômage. La famille continue certes de jouer son rôle régulateur à côté d'un soutien institutionnel apporté à cette catégorie à travers notamment les programmes d'alphabétisation, la réforme de l'enseignement, le droit de vote abaissé à 18 ans. Par ailleurs, les valeurs que son élite privilégiée (scolarisés et étudiants) prône, attestent, comme l'écrit Tozy, d'une jeunesse " anormalement " normale, du moins dans ses discours et affirmation de principes.

Cependant, l'absence d'un jeune sur deux du système d'éducation et de formation est révélatrice d'un ensemble de dysfonctionnements qui entachent les instances de socialisation des jeunes. En vue de s'employer à lever ces dysfonctionnements, les priorités devraient aller à la construction d'une offre en matière d'éducation, de formation et de loisirs de qualité, doublée d'une incitation à l'engagement citoyen et à la participation au processus de développement du pays.

Bibliographie

- A.Adam. (1963) Une enquête auprès de la jeunesse marocaine du Maroc. Publications des Annales de la Faculté de Lettres, Aix en Provence.
- M. Bennani- Chraïbi, 1995. *Soumis et rebelles, les jeunes au Maroc*. Editions Le Fenec
- P. Bourdieu (1980), Question de sociologie. Ed.de Minuit. Paris.
- R. Bourqia et all (1995) Jeunesse estudiantine marocaine. Valeurs et stratégies.. Publications de la Faculté des lettres et des Sciences Humaines. Série : Essais et Etudes n° 14, Rabat.
- R.Bourqia, M. El Ayadi, M. El Harras et H Rachik., 2000. Les jeunes et les valeurs religieuses. Eddif-CODESRIA.
- BESM (Bulletin Economique et Social du Maroc).Rapport du social 2003.
- CAWTAR/CERED, 2002.Adolescentes dans le monde arabe. Cas du Maroc
- CERED 2004, L'adolescence en question. Analyse des résultats de l'enquête sur les adolescents en milieu rural et semi urbain.
- CERED 2000. L'adolescence en question. Analyse des résultats de l'enquête sur les adolescents en milieu urbain.
- CERED 1996. Famille au Maroc. Les réseaux de solidarités familiales.
- CNJA 1993. Enquête nationale auprès des jeunes Analyse des résultats. Relations familiales des jeunes.
- CNJA Enquête nationale auprès des jeunes 1993. Analyse des résultats. Activités socio culturelles des jeunes Coll. enquêtes.
- Changement social et développement, BESM, Etudes sociologiques sur le Maroc, N° 109.
- Olivier Galland, 1997. Sociologie de la jeunesse. Armand Colin/Masson. Paris.
- La sociologie marocaine contemporaine. Bilan et perspectives. Publication de la faculté de lettres et des sciences humaines. Série : coll. et sémin. N° 11. 1998. Rabat.
- G. Lazarev (1968), Changement social et développement, BESM, Etudes sociologiques sur le Maroc, N° 109.
- Ministère de la jeunesse et de l'enfance. 2001. Consultation nationale des jeunes. Enquête auprès de 18109 jeunes.
- P. Pascon (1980), La formation de la société marocaine. Etudes rurales SMER 1980.
- Ron Peter Haleber (2001).La révolte de la jeunesse marocaine contre la mondialisation occidentale: leur bricolage entre tradition et modernité.
- Pierre VERMEREN (2000) *La formation des élites par l'enseignement supérieur au Maroc et en Tunisie au XXe siècle* Article paru dans *Correspondances* bulletin scientifique de l'IRMC avril 2001.
- UNFPA (2004). Etat de la population mondiale.
- UNICEF (1997) La situation initiale des indicateurs de suivi du programme rural.

Chapitre III
***Formation et insertion
professionnelle des jeunes :
quelles conjonctions ?***

Chapitre III

Formation et insertion professionnelle des jeunes : quelles conjonctions ?

Introduction

De la fin des années 1970 à nos jours, la phase de transition des jeunes vers la vie active est, de plus en plus, allongée par l'augmentation de la survie scolaire, la formation⁴² et les difficultés d'insertion professionnelle. Nés au cours des années 1980, décennie des premiers impacts du retournement économique de la fin des années 1970, les jeunes vivent aujourd'hui cette transition dans toute son intensité. Les fonctions sociales de cette tranche d'âges s'en trouvent sensiblement bouleversées. De moins en moins sur le marché de l'emploi, les jeunes ont vu leurs fonctions converger vers l'accumulation de capital humain et de savoir-faire; option favorisée par l'offre du système éducatif et consacrée par les difficultés d'insertion dans la vie active. Préconisée au début des années 1990, la « politique active d'emploi des jeunes » cède progressivement la place à une politique active d'éducation–formation, récemment consolidée par la Charte Nationale d'Education et de Formation.

Ce chapitre⁴³ montre, dans une première section, que le prolongement de la survie scolaire au delà de l'âge de 15 ans se matérialise déjà par l'allègement de la pression sur le marché du travail, le perfectionnement des cursus et de réelles attentes en matière d'emploi qualifié. La scolarisation aux niveaux moyen et supérieur n'étant pas systématiquement couronnée par la formation et la qualification, la seconde section évalue la diffusion de la formation parmi les jeunes, montre que l'apprentissage d'un savoir-faire est généralement acquis au delà de la vie scolaire en réaction aux impératifs du marché du travail et souligne la pertinence des options préconisées par la Charte Nationale d'Education et de Formation, œuvrant pour que la scolarisation et la formation constituent un tout indissociable et accessible.

Ce sont, en fait, les cursus purement professionnels qui incitent les jeunes, de sexe féminin en particulier, à l'activité économique et qui, associés aux niveaux d'études secondaires et supérieures, engendrent une réduction sensible de la durée de recherche d'un emploi (section 3). Cette contribution de la formation au rendement du capital humain et à l'insertion professionnelle des jeunes reste, à son tour, tributaire de la qualité du savoir-faire acquis. La section 4 procède à une

⁴²Il s'agit de la formation professionnelle (FP) au sens courant du terme et de la formation continue.

⁴³Les données de base proviennent essentiellement de la série des enquêtes nationales annuelles sur l'emploi (ENE), réalisées par le Haut Commissariat au Plan.

analyse des disparités relatives en durée de chômage en fonction notamment de l'expérience professionnelle, l'accès à la formation, le niveau scolaire et le type de diplôme. Le but est de repérer le profil des cursus favorisant l'insertion professionnelle des actifs en général et des jeunes de 15 à 24 ans en particulier; toutes choses étant égales par ailleurs dont notamment les atouts familiaux.

1. Fonctions sociales des jeunes : une convergence vers l'éducation-formation allégeant la pression sur le marché du travail

En 1979, un an après le début du retournement de la conjoncture économique, plus d'un emploi sur quatre (27,9%) était occupé, en milieu urbain, par un jeune âgé entre 15 et 24 ans. 25 ans plus tard, au 1er trimestre 2004, cette frange de la population n'occupe plus qu'un emploi sur sept (14,8%). En milieu rural, malgré le retard accumulé en matière de scolarité et de survie scolaire, la proportion d'emplois revenant aux jeunes tend à s'estomper ces dernières années⁴⁴. Parallèlement, le taux de chômage des jeunes s'est élevé le long des années 1980 et 1990 à plus de 20%⁴⁵, il s'établit aujourd'hui à 18,0% à l'échelle nationale. Cette incidence moyenne du chômage n'est tirée vers le bas que par les non-diplômés. En 2004, être diplômé et sur le marché du travail avant 25 ans signifie, près d'une fois sur quatre (23,5% à l'échelle nationale), être au chômage.

Les jeunes, aidés par leurs familles, sont, dans ces conditions, de moins en moins sur le marché du travail avant l'âge de 25 ans. De 1999 à 2003, la proportion des jeunes en éducation-formation a augmenté aussi bien en milieu urbain (de 40,3% à 46,5%) qu'en milieu rural (de 10,3% à 13,7). Inversement, le pourcentage des jeunes en emploi a reculé au même titre que le pourcentage des jeunes au chômage (tableau 1 ci-après). L'allongement de la scolarité et l'option pour la formation et la spécialisation s'identifient-ils, dans ces conditions, à une attitude vis-à-vis de la montée du chômage. L'augmentation de la survie scolaire et la diffusion de la formation ayant commencé bien avant la montée du chômage des diplômés, la tendance au renforcement du capital humain des jeunes générations répond aussi à une demande spontanée et ancienne des familles et à la politique éducative du pays.

⁴⁴ D'après les recensements de population, cette proportion a été de 27,4% en 1982 contre 27,6% en 1994. D'après les enquêtes sur l'emploi, elle s'est fixée à 26,7 en 1986/87, à 30,0% en 1995 et à 29,5% en 2004.

⁴⁵ Ce taux était de 20,7% en 1982 contre 31,4% en 1994 selon les recensements de population. Selon les enquêtes sur l'emploi, il est passé de 23,4% en 1995 à 19,8% en 2000 et à 18,0% en 2004 (1^{er} trimestre).

Tableau 1. Répartition des jeunes selon les principales activités, 1999-2003

Fonction	Urbain		Rural	
	1999	2003	1999	2003
% en éducation –formation	40,3	46,5	10,3	13,8
% en emploi	23,0	20,9	55,2	52,7
% au chômage	13,9	11,1	5,2	3,1
% au foyer (femmes)	20,80	19,5	27,2	38,3

Source : Haut Commissariat au Plan, ENE, 1999 et 2003.

Le recul de l'emploi des jeunes allège, en outre, la pression sur le marché du travail. A l'échelle nationale, le taux de chômage a été réduit de 13,9% à la veille du plan 2000-04, en 1999, à 11,3% en 2003. Cette réduction s'explique par la double baisse du taux de chômage des jeunes et de leur poids dans la population en chômage⁴⁶. Ce recul de l'emploi au profit de la scolarisation et la formation modifie, en outre, les fonctions sociales, jadis occupées par les jeunes, mais il doit être interprété en termes d'aspirations et d'attentes réelles de cette tranche de jeunes. La persistance de difficultés d'insertion professionnelle au-delà de cette phase d'entrée dans la vie adulte affecte non seulement les jeunes ayant investi dans leur cursus, mais aussi la famille qui partage le calvaire quotidien du chômage. En 2002, près d'un ménage urbain sur 5 (19,0%) compte au moins un membre en chômage; ce taux se situe à plus de 1/20 (5,5%) en milieu rural. La section suivante montre que les cursus des jeunes restent essentiellement scolaires dans la mesure où la formation n'est pas encore suffisamment diffusée et intégrée avec la scolarisation.

⁴⁶ De 1999 à 2003, le taux de chômage des '15 - 24 ans' a diminué de 20,5% à 18,0%. Parallèlement, la part des jeunes âgés de 15 à 24 ans en chômage dans le total des chômeurs a diminué de 41,0% à 35,9%, respectivement.

2. Formation des jeunes : un impératif entravé par la déscolarisation

Le taux de formation des jeunes est de 0,5% en milieu rural et de 4,8% en milieu urbain. Comme la formation requiert un minimum de scolarisation, ce taux s'élève à 1,0% et à 5,4%, respectivement, pour les jeunes ayant été scolarisés.⁴⁷ En milieu urbain, les jeunes de sexe féminin enregistrent un taux de formation (5,1%) équivalent à celui des jeunes de sexe masculin (5,6%). En milieu rural, ce taux est de 1,2% et 0,6%, respectivement. A la phase du chômage et de l'emploi, les jeunes femmes font autant, sinon mieux, que les jeunes hommes en terme de taux de formation (tableau 2). En milieu urbain, le taux de formation des jeunes est limité à 1,5% pour ceux qui sont en éducation contre 9,5% pour ceux qui exercent un emploi et 18,6% pour ceux qui sont au chômage. En milieu rural, ce taux est de 0,6% contre 1,0% et 7,0%, respectivement.

Tableau 2. Taux de formation (%) des jeunes ayant été scolarisés selon la fonction sociale, le sexe et le milieu

Fonction	Urbain			Rural		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
En emploi	6,9	19,5	9,5	1,0	0,9	1,0
Au chômage	14,6	29,0	18,6	6,2	15,5	7,0
Au foyer	-	2,9	2,9	-	0,1	0,1
En éducation	2,0	1,1	1,5	0,6	0,6	0,6
Total	5,0	9,1	5,4	1,2	0,6	1,0

Source: Haut Commissariat au Plan, ENE 2002

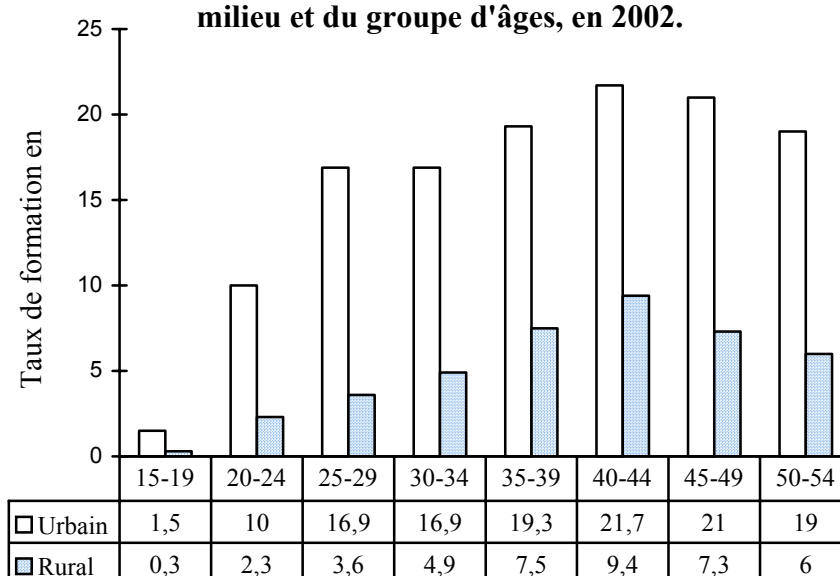
Ces données montrent que la scolarisation et la formation ne sont pas suffisamment intégrées et que la diffusion de la formation, notablement modeste, résulte beaucoup plus des impératifs du marché du travail et des qualifications acquises au moment de l'exercice d'un emploi (formation continue). Le graphique 1 montre qu'en milieu urbain, comme en milieu rural, la formation est généralement acquise à l'âge de l'activité économique. Par ailleurs, la mesure de l'effet – toutes choses égales par ailleurs – du profil des urbains âgés entre 15 et 34 ans sur l'accès à la formation montre que l'âge exerce un effet positif décroissant⁴⁸ sur les chances de formation, et que ces chances sont négativement influencées par le fait d'être en éducation (tableau A5 en annexe). Parallèlement, plus la durée de chômage s'allonge, plus le recours à la formation se développe à un taux positif décroissant. Les jeunes qui exercent un emploi ou de sexe féminin

⁴⁷ Pour cette dernière catégorie de jeunes, le taux de formation est respectivement limité à 1,5% et 0,6% pour ceux qui sont en éducation, à 18,6% et 7,0% pour ceux qui sont au chômage et à 9,5% et 1,0% pour ceux qui exercent un emploi.

⁴⁸ Le coefficient de la variable "Age au carré" est significativement négatif, cf. Tableau 2.

sont aussi plus tentés par la formation. Ceci montre que la formation et la scolarisation ne sont pas suffisamment intégrées dans l'état actuel du processus d'investissement dans les compétences humaines. Telles qu'elles sont préconisées par la Charte Nationale d'Education et de Formation, les passerelles entre l'enseignement général, la formation professionnelle et la vie active permettent de remédier, à long terme, à cette insuffisance du système d'éducation - formation (Encadré 1).

Graphique 1. Taux de formation en fonction du milieu et du groupe d'âges, en 2002.



Encadré 1. Extrait de la Charte Nationale d'Education et de Formation:

Passerelles entre l'enseignement général, la formation professionnelle et la vie active :

A la fin de l'enseignement collégial, les élèves non titulaires du brevet de l'enseignement collégial peuvent être orientés vers une spécialisation professionnelle sanctionnée par un diplôme du même nom qui permet à son titulaire :

- soit de rejoindre le marché du travail ;
- soit de continuer sa formation en qualification professionnelle, généralement après un passage dans la vie active ;
- soit encore de reprendre les études en accédant au tronc commun de l'enseignement secondaire, conformément à l'article 73 de la présente charte.

Les élèves titulaires du diplôme de l'enseignement collégial peuvent être orientés vers une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme du même nom qui permet à son titulaire :

- soit de rejoindre le marché du travail ;
- soit de continuer sa formation en technologie appliquée, généralement après un passage dans la vie active ;
- soit encore de reprendre les études en accédant à la filière de l'enseignement technologique et professionnel secondaire, conformément à l'article 75 b, de la présente charte.

A la fin de l'enseignement secondaire, les élèves peuvent être orientés vers une formation professionnelle sanctionnée par un diplôme de technicien qui permet à son titulaire :

- soit de rejoindre le marché du travail en tant que technicien ;
- soit de continuer sa formation en technologie appliquée et spécialisée, généralement, après un passage dans la vie active, sous réserve de satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la filière professionnelle concernée.

Les élèves titulaires du baccalauréat technique et professionnel peuvent être orientés, soit vers l'Université, soit vers une formation en technologie appliquée et spécialisée sanctionnée par un diplôme de technicien spécialisé qui permet à son titulaire :

- soit de rejoindre le marché du travail ;
- soit de poursuivre une formation supérieure en technologie, sous réserve de satisfaire aux conditions exigées.

A la fois cause et effet, ces interactions entre la formation et le profil des '15 – 34 ans' montrent, d'une part, que la qualification professionnelle rend exigeantes les personnes en quête d'emploi et allonge, en conséquence, la durée de chômage, et, d'autre part, que l'insertion professionnelle à un âge bas entrave et la scolarité et la formation professionnelle. Une remarque, non moins importante, est que la proportion des jeunes qui n'ont jamais été à l'école en 2003 est de 8,3% en milieu urbain contre 43,7% en milieu rural. Cette frange de jeunes est à la marge du processus d'éducation et de formation. En l'absence d'alphabétisation- formation, ces jeunes restent démunis d'aptitudes humaines à la base de la protection durable contre les formes de vulnérabilité dont notamment le chômage de longue durée et l'exclusion sociale. Cette frange de jeunes est déjà plus frappée par la pauvreté en comparaison avec celle ayant accédé à l'école. Ceci étant, la mesure dans laquelle la formation associée à la scolarisation améliore le rendement du capital humain,

en atténuant l'inactivité des femmes en particulier et en réduisant la durée de recherche d'un emploi, fait l'objet de la section suivante.

Emploi et chômage des jeunes : la formation, un facteur atténuant et l'inactivité et la durée de chômage.

En milieu urbain, comme en milieu rural, le taux d'activité des jeunes augmente, comme on devait s'y attendre, à mesure que les cursus éducatifs se renforcent. Les jeunes ayant investi dans leur éducation -formation sont beaucoup plus attachés à la valorisation de leur savoir-faire, par l'exercice d'une activité économique adéquate à leur cursus. Ceci s'applique en premier lieu aux jeunes de sexe féminin et s'identifie à un facteur d'atténuation de l'inactivité féminine, et de lutte contre les normes sociales cantonnant la femme dans les activités les moins lucratives et consacrant, par l'usage, sa dépendance économique.

Comme le montrent les tableaux 3 et 4, le taux d'activité des jeunes hors éducation – formation⁴⁹ s'élève, en milieu urbain, de 36,0% pour ceux qui n'ont jamais été à l'école, à 60,0% pour ceux qui ont été scolarisés sans être formés, et à 88,1% pour ceux qui ont été scolarisés et formés. Pour les jeunes femmes en milieu urbain, ce taux est respectivement de 21,3%, 25,1% et 77,8%, montrant que la scolarisation ne permet pas, à elle seule, de renforcer l'activité économique féminine, même dans un milieu qui lui est moins hostile.

En milieu rural, l'effet de la scolarisation et de la formation sur l'activité économique -hors éducation des jeunes hommes- est juste perceptible (resp. 94,4%, 94,9 et 98,3%). Ce sont les jeunes femmes rurales qui améliorent leur niveau d'activité grâce aux cursus éducatifs renforcés par la formation (resp. 30,1%, 25,4% et 87,9%). Faut-il constater que les jeunes femmes rurales s'alignent sur les jeunes femmes urbaines en matière de la contribution modeste de la scolarisation- sans formation à l'accès à l'activité économique ?

La formation étant un déterminant de l'activité économique des jeunes, la question qui se pose alors est de savoir dans quelle mesure elle retarde l'emploi de cette frange de population versus l'amélioration des gains espérés de l'activité dans les segments les mieux rémunérés. A priori, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes grandissent à mesure que les cursus se perfectionnent. En 2002, un jeune actif parmi trois (34,2%) est en chômage en milieu urbain (6,2% en milieu rural). Le taux de chômage des jeunes urbains s'élève de 11,2% pour ceux qui n'ont jamais été scolarisés, à 34,5% pour ceux qui ont été scolarisés sans être formés et à 53,4% pour ceux scolarisés et formés. Ce taux se situe respectivement à 2,7% 9,1%, et 43,4% en milieu rural. La durée de chômage des

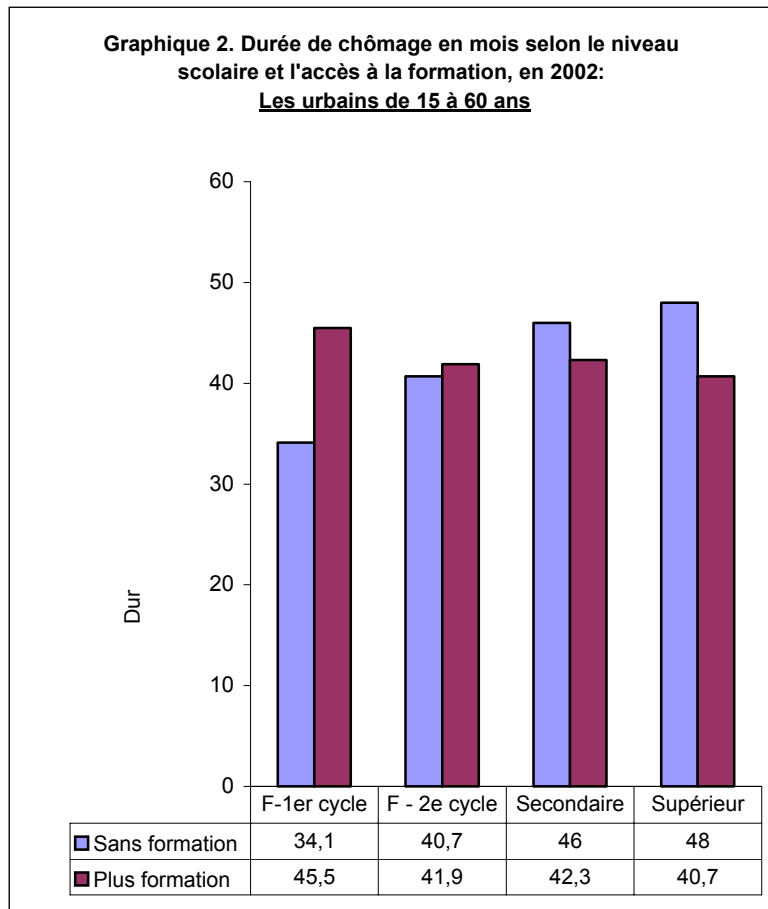
⁴⁹ Ce taux est calculé en rapportant l'effectif des jeunes actifs occupés ou en chômage, à l'effectif des jeunes qui ne sont pas en cours de scolarisation.

jeunes en milieu urbain va respectivement de 3,1 à 9,8 et à 12,3 mois (respectivement 12,2 ; 18,8 et 23,3 mois en milieu rural). Ces données montrent que les scolarisés- formés sont les plus confrontés à la rareté des opportunités d'emploi valorisant leur cursus, et que leurs homologues en milieu rural sont plus vulnérables au chômage structurel (de plus d'une année). Les zones urbaines réduisent, de par la diversité de leurs potentialités économiques et sociales, la durée de recherche d'un emploi.

Limiter l'analyse à ce niveau (cas des tableaux 3 et 4), c'est consacrer l'idée selon laquelle la scolarisation associée à la formation aggrave les difficultés d'insertion professionnelle. Cette idée se révèle peu fondée eu égard aux enseignements de l'analyse, plus approfondie, des indicateurs du chômage différenciés à la fois selon le niveau scolaire et la formation :

- les actifs peu scolarisés (niveau du premier cycle de l'enseignement fondamental) et qui ne sont pas formés tendent à adopter un comportement sur le marché du travail similaire à celui des actifs qui n'ont jamais été à l'école. Calculée pour les urbains âgés de 15 à 60 ans, la durée moyenne de chômage est de 30,2 mois pour les "sans niveaux", 32,5 mois pour les niveaux "M'sid et coranique" et de 34,1 mois pour le niveau de l'enseignement primaire - sans formation.
- au moment où la formation augmente la durée de chômage des actifs qui n'ont pas franchi le premier ou le deuxième cycle de l'enseignement fondamental, elle réduit la durée de chômage des actifs ayant été scolarisés aux niveaux du secondaire et du supérieur. A même niveau scolaire, la durée moyenne du chômage urbain est réduite par la formation de près de 4 mois pour le niveau secondaire et de 7 mois pour le niveau supérieur (graphique 2). Cette tendance est aussi observée pour les "20 - 24 ans" qui réalisent des gains plus nets en réduction de durée de chômage grâce à la conjonction de la formation avec la scolarisation aux niveaux moyen et supérieur (graphique 3).

Graphique 2. Durée de chômage en mois selon le niveau scolaire et l'accès à la formation, en 2002:
Les urbains de 15 à 60 ans



La section suivante mesure l'effet de la formation sur la réduction de la durée de chômage, toutes choses égales par ailleurs dont notamment les atouts individuels et familiaux, dans le but d'établir un profil des jeunes les plus exposés au chômage structurel.

Tableau 3. Indicateurs de l'insertion professionnelle des jeunes - hors éducation. Taux en % - Durée de chômage en mois.

Statut de scolarisation / formation	Urbain			Rural		
	Taux d'activité	Taux de chômage	Durée de chômage	Taux d'activité	Taux de chômage	Durée de chômage
Sans niveau	36,0	11,2	3,1	52,3	2,6	12,2
Scolarisé uniquement	59,8	34,6	9,8	71,4	9,1	18,9
Scolarisé et formé	88,1	53,4	12,3	96,6	43,4	23,3
Total	57,8	34,2	9,4	60,7	6,2	17,7

Source: Haut Commissariat au Plan: ENE 2002

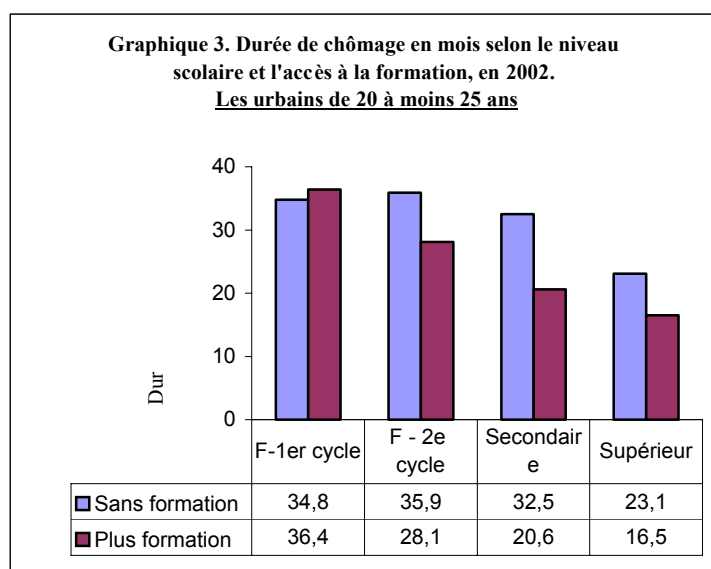


Tableau 4. Taux d'activité en % des jeunes -hors éducation selon le sexe

Statut de scolarisation / formation	Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Sans niveau	82,5	21,3	94,4	30,1
Scolarisé uniquement	93,0	25,1	94,9	25,4
Scolarisé et formé	98,5	77,8	98,3	87,9
Total	92,5	27,7	94,8	28,8

Source : Haut Commissariat au Plan: ENE 2002.

3. Insertion professionnelle : formation et atouts familiaux, facteurs de succès

Pour mieux situer la contribution de la formation à l'insertion professionnelle des jeunes, le tableau A2 en annexe donne l'effet des caractéristiques individuelles et familiales sur la durée de chômage urbain exprimée en mois. Il en découle que la recherche d'un travail par un urbain âgé de moins de 25 ans dure en moyenne plus que deux ans (25,4 mois) en milieu urbain et que cette durée est influencée non seulement par les aptitudes individuelles, mais aussi par les atouts familiaux comme le groupe et le statut socioprofessionnels du chef de ménage.

En fait, la durée de recherche d'un emploi est d'autant plus réduite que le jeune urbain est mieux scolarisé, formé⁵⁰ et expérimenté. Le fait d'avoir exercé un travail signifie disposer d'une expérience professionnelle réduisant la durée moyenne de chômage de plus de 15 mois. Parallèlement, le fait d'être formé ou d'avoir fait des études supérieures atténue la durée de chômage, respectivement de 6,2 mois et 10,3 mois. Ces derniers effets sont, en partie, attribuables à l'allongement de la vie scolaire ; facteur retardant l'entrée dans le marché du travail. Ceci s'applique aussi aux jeunes ayant déjà travaillé et qui, de par l'irrégularité éventuelle de leur activité, sont peu exposés aux longues durées de recherche d'un travail. Ceci étant, toutes choses égales par ailleurs, la scolarisation aux niveaux supérieurs, la formation et l'expérience professionnelle restent des atouts individuels raccourcissant la durée du chômage, en raison notamment de l'augmentation de la survie scolaire.

Outre les cursus individuels, les atouts familiaux des jeunes déterminent le succès sur le marché du travail, représenté par des délais de recherche d'un emploi relativement limités. Les jeunes membres voire filles ou fils d'un chef de ménage dont le statut socioprofessionnel relève des "Membres du corps législatif, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeur et cadre de direction d'entreprises " voient leur durée de recherche se réduire, en moyenne, de 4,7 mois. Les descendants d'un "exploitant agricole, pêcheur, forestier, chasseur et assimilés" résidant en milieu urbain ou d'un employeur réalisent des gains en durée de recherche d'un emploi de 6,9 mois et de 2,2 mois, respectivement. En fait, les jeunes relevant d'un ménage dont le groupe socioprofessionnel est moyen ou aisé sont, en moyenne, moins vulnérables aux longs délais de recherche d'un travail. A cette catégorie de jeunes s'ajoutent ceux qui, chefs de ménage avant 25 ans, se trouvent contraints à l'exercice d'une activité économique, si déguisée soit-elle, pour subvenir aux besoins de leur

⁵⁰ Cf. Doudich M. (1998) "Emploi, chômage et stratégies familiales au Maroc"; Revue Population n° 6 - 1998, INED - Paris.

famille. A la fois cause et effet, la responsabilité familiale réduit la durée de recherche d'un travail de 2,8 mois en moyenne.

Inversement, les jeunes les plus exposés à l'allongement de la durée de recherche d'un travail sont peu ou prou scolarisés, non-formés, n'ayant jamais travaillé, fils ou filles d'un indépendant ou d'un salarié travaillant en tant que "conducteur d'installation, et de machines et ouvrier de l'assemblage", "ouvrier et manœuvre agricoles et de la pêche, y compris les ouvriers qualifiés" ou "manœuvre non-agricole, manutentionnaire et travailleurs des petits métiers". Ceci signifie que les jeunes relevant des couches sociales les plus modestes sont les plus contraints aux longs délais de recherche d'un travail. N'ayant pas franchi, dans le meilleur des cas, le deuxième cycle de l'enseignement fondamental, les jeunes ainsi caractérisés reconstituent, comme le note la section 2, les économiquement défavorisés de demain, sinon d'aujourd'hui.

Tel qu'il est mesuré dans cette section, l'effet de la formation sur la durée de chômage est général; il devra se modifier avec le niveau du diplôme. La section suivante aborde cette dimension.

4. Insertion des diplômés : l'utilité comparée des cursus

Dans un contexte de croissance génératrice d'emploi qualifié, cas des années 1960 et 1970, la scolarisation à divers niveaux de l'enseignement est synonyme d'ascension sociale. Aujourd'hui, obtenir un diplôme n'est ni une protection systématique contre le chômage, ni un facteur de mobilité sociale ascendante. Seuls des cursus concis répondant à des besoins précis demeurent relativement prometteurs en matière d'insertion professionnelle. En fait, la section précédente montre que la formation et le niveau socio-économique familial facilitent l'insertion professionnelle dans des délais relativement courts, mais le niveau de diplôme reste le déterminant fondamental non seulement de la durée de chômage mais aussi de l'accès aux emplois les mieux rémunérés. Les tableaux A3 et A4 en annexe comparent le succès des diplômés, sur le marché du travail, en se référant au taux et à la durée de chômage qu'ils engendrent parmi les chômeurs âgés de 15 ans et plus. Les diplômés y sont classés en fonction de la durée et du taux de chômage. Les conclusions suivantes s'en dégagent:

- les diplômés supérieurs délivrés par les facultés sont les moins demandés sur le marché du travail. Etre jeune et disposer d'un diplôme de ce type, c'est risquer le chômage dans 86,5% des cas et courir le risque d'une durée moyenne de chômage de 16,1 mois. Calculée pour les moins de 25 ans, cette durée de chômage n'exprime qu'en partie l'ampleur des difficultés d'insertion des diplômés des facultés. Le chômage de ces derniers peut s'allonger au delà de l'âge de 25 ans et engendrer une durée moyenne de recherche d'un travail plus longue. Calculée pour les 15 ans et plus, la durée de chômage de tels diplômés s'élève à 40,7 mois.

Plus précisément, les diplômés supérieurs en sciences exactes sont sanctionnés par un taux de chômage de 37,1% et une durée de chômage de 58,4 mois, suivis en cela par les diplômés supérieurs en lettres et sciences sociales (resp. 40,7% et 46,9 mois); les diplômés de l'enseignement supérieur technique étant relativement moins affectés par le chômage (resp. 12,5% et 40,3 mois).

- Les diplômés de technicien et cadre moyen (resp. 50,0% et 19,9 mois), de technicien supérieur (66,7% et 25,2 mois), de certificat de spécialisation professionnelle (49,6% et 23,0 mois) et de certificats en initiation professionnelle (48,0% et 24,5 mois) engendrent le chômage structurel de près de la moitié des titulaires. Pour l'ensemble des actifs âgés de 15 ans et plus, les diplômés de ce type, les plus voués au chômage, sont ceux relevant de la qualification professionnelle dont notamment les diplômés en "administrations, gestion, finance et commerce" (34,0% et 54,7 mois), en sciences de l'information (8,6% et 54,2 mois), en bâtiment et travaux publics (40,7% et 45,4 mois), en industrie (39,2% et 41,4 mois), en "agriculture, forêt et pêche maritime" (42,9% et 40,5 mois) et en "services sociaux fournis à la collectivité" (39,5% et 32,7 mois). Pour les certificats en initiation professionnelle, les diplômés les moins demandés sur le marché du travail sont ceux délivrés en industrie (34,1% et 53,4%) et en "services sociaux fournis à la collectivité" (26,1% et 27,2 mois). Pour les techniciens et cadres moyens, ce sont les diplômés en "agriculture, forêt et pêche maritime" (25,3% et 51,7 mois), en "administration, gestion, finance, et commerce" (29,5% et 41,4 mois) et en « science de l'information » (43,1% et 40,9 mois). Pour les certificats de spécialisation professionnelle, il y a lieu de citer les diplômés en BTP (40,6% et 51,4 mois) et en industrie (40,1% et 39,1 mois) qui font partie des cursus les moins demandés sur le marché du travail.

- Les diplômés supérieurs qui demeurent relativement prometteurs, à cet égard, sont ceux délivrés par les grandes écoles et les instituts supérieurs. Il s'agit en premier lieu des diplômés en «tourisme, hôtellerie et restauration» qui garantissent une insertion systématique dans la vie professionnelle, suivis des diplômés en «transports et télécommunication» (9,1% et 14,0 mois), en « administration, gestion, finances et commerce » (8,1% et 17,2 mois), en « sciences de l'information » (4,1% et 19,0 mois), en industrie (10,4% et 30,3 mois), en « sciences sociales et humaines » (6,7% et 36,0 mois) et en « agriculture, forêt et pêche maritime » (4,0% et 36,0 mois).

Synthèse et conclusion

Basée sur les données des enquêtes annuelles sur l'emploi, l'analyse de la formation des jeunes sous l'angle de sa conjonction avec la scolarisation, l'activité économique et l'insertion professionnelle génèrent les conclusions suivantes :

1. récemment consolidé par la Charte nationale d'éducation et de formation, le passage d'une politique active d'emploi des jeunes à une politique active d'éducation–formation modifie leurs fonctions sociales. De moins en moins sur le marché du travail, ces derniers voient leurs fonctions converger vers l'accumulation du capital humain, en réaction notamment aux difficultés d'insertion professionnelle. Au premier trimestre 2004, être jeune et sur le marché du travail avant 25 ans signifie, près d'une fois sur cinq (18,0%), être au chômage. En 1979, près d'un emploi sur trois (27,9%) était occupé, en milieu urbain, par les jeunes. Aujourd'hui, au premier trimestre 2004, cette tranche de jeunes occupe à peine un emploi sur sept (14,8%). Ce recul de l'emploi s'opère, évidemment, au profit de la scolarisation, la survie scolaire et la formation. De 1999 à 2003, la proportion des jeunes en éducation – formation a augmenté de 40,3% à 46,5% en milieu urbain et de 10,3% à 13,7% en milieu rural. Favorisée par l'offre du système éducatif et aussi par la demande spontanée et ancienne des familles, cette pression sur les formations éducatives se convertit en un allègement de la pression sur le marché du travail. Le double recul, d'une part, du taux de chômage des jeunes et, d'autre part, de leur poids dans le total des chômeurs explique l'essentiel de la réduction du chômage depuis la veille du plan 2000-04 (1999) jusqu'au premier trimestre 2004 ;
2. le saut quantitatif réalisé par l'éducation des jeunes ne s'accompagne pas d'une diffusion équivalente de la formation ; cette dernière étant très peu diffusée, insuffisamment synchronisée et articulée avec la scolarisation, et généralement acquise à l'âge du chômage et de l'activité économique. En 2002, le taux de formation était limité à 5,4% en milieu urbain et à 1,0% en milieu rural pour les jeunes ayant été scolarisés ou en cours de scolarisation. Parallèlement, l'option pour la formation professionnelle résulte essentiellement des impératifs du marché du travail et du perfectionnement professionnel (formation continue). En milieu urbain, comme en milieu rural, le taux de formation à la phase du chômage (resp. 18,6% et 7,0%) ou de l'emploi (resp. 9,5% et 1,0%) surclasse celui relatif à la phase de scolarisation (resp. 1,5% et 0,6%).

En préconisant des options appropriées en matière de passerelles entre l'enseignement général, la formation professionnelle et la vie active, la charte d'éducation et de formation répond à moyen et long termes à la contrainte de l'intégration de la scolarisation et la qualification professionnelle et en fait un tout indissociable et accessible ;

3. l'intégration de la scolarisation et de la formation n'est pas suffisante. Tous les paramètres d'accès des jeunes au savoir et au savoir-faire montrent que le système d'éducation -formation en vigueur devra faire face à l'héritage du passé. Ayant été privés de l'accès à l'école,

notamment entre 1985 et 1995, les jeunes qui n'ont aujourd'hui aucun niveau scolaire représentent 8,3% en milieu urbain et 43,7% en milieu rural. Cette frange de jeunes se trouve à la marge du processus d'éducation – formation et se voit hériter les facteurs de la précarité économique et sociale. Elle servira, pour sa part, dans les années à venir, comme courroie de transmission des supports de pauvreté et de vulnérabilité aux générations futures. En plus de la précarité de leur activité économique et de la fragilité de leurs statuts professionnels, les jeunes "sans niveau scolaire" sont déjà frappés par la pauvreté dans 23,8% des cas contre 9,9% pour ceux qui ont accédé à la scolarisation ;

4. la formation s'identifie en fait à un facteur de protection contre la dégradation des conditions de vie en raison de sa contribution au renforcement de l'activité économique des jeunes en général et des jeunes femmes en particulier et à la réduction de la durée de chômage parmi les actifs de niveaux scolaires moyen et supérieur. En milieu urbain, le taux de l'activité, hors éducation des jeunes, s'élève de 36,0% pour les "sans niveau" à 59,8% pour les "ayant été scolarisés sans être formés" et à 88,1% pour les "ayant été scolarisés et formés". En milieu rural, ce taux s'élève de 52,3% à 71,4% et à 96,6%, respectivement. Ces gains en activité sont essentiellement dus à l'amélioration du taux d'activité féminin qui s'élève, en milieu urbain, de 21,3% pour les "sans niveaux" à 77,8% pour les "scolarisées et formées" et, en milieu rural, de 30,1% à 87,9%, respectivement ; sachant que la scolarisation ne permet plus, à elle seule, de renforcer davantage l'accès des jeunes femmes à la vie active. Associée aux niveaux de l'enseignement secondaire et supérieur, la formation réduit la durée de chômage des 20 à 24 ans, en milieu urbain, de 12 mois et de 7 mois, respectivement, pour une durée moyenne de recherche de 31,0 mois. Inversement, la formation combinée au niveau de l'enseignement fondamental allonge la durée de chômage des jeunes de 2 mois pour le premier cycle, contre une réduction de 8 mois pour le deuxième cycle ;
5. la formation n'explique pas, à elle seule, la réduction de la durée de chômage des jeunes. Les atouts familiaux dont notamment la position du chef de ménage dans l'échelle de la prise de décisions publiques et la fonction de production de l'unité familiale, représentée par l'exercice d'un emploi indépendant générateur d'emplois salariés, favorisent l'insertion professionnelle des jeunes dans des délais relativement courts. C'est le cas, en particulier, des descendants d'un chef de ménage dont le groupe socioprofessionnel est "membre du corps législatif, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeur et cadre de direction d'entreprise". C'est aussi le cas des jeunes membres de ménages dirigés par une personne gérant sa propre entreprise agricole ou non agricole, sous le statut d'employeur. Plus précisément, plus le niveau socio-économique du chef de ménage est élevé, plus la durée de chômage

de ses descendants est relativement courte. Les difficultés d'insertion professionnelle sont, de ce fait, plus prononcées parmi les jeunes relevant de familles modestes ou défavorisées ;

6. le diplôme joue un rôle capital dans les chances d'insertion professionnelle dans des délais relativement opportuns. L'évaluation de l'utilité des diplômes sur le marché du travail a été basée sur la durée et le taux de chômage. Elle montre que les diplômes supérieurs délivrés par les facultés sont les moins demandés sur le marché du travail. Disposer d'un diplôme de ce niveau avant l'âge de 25 ans, c'est risquer le chômage dans 86,5% des cas pour une durée moyenne de 16,1 mois. Comme le chômage de tels diplômés se prolonge au-delà de l'âge de 25 ans, leur durée de chômage -tous âges confondus- s'élève à 40,7 mois. Les titulaires des diplômes de technicien et cadre moyen, de technicien supérieur et de certificat en initiation professionnelle sont aussi plus exposés au chômage. Inversement, les diplômes les plus prometteurs sur le marché du travail sont ceux délivrés par les grandes écoles et instituts supérieurs dont notamment les diplômes en 'tourisme, hôtellerie et restauration', en 'transport et télécommunication', en 'administration, gestion, finance, et commerce', en 'sciences de l'information' et en 'industrie'.

Annexe du chapitre III

Tableau A1. Taux brut d'activité, taux de chômage et durée de chômage des jeunes selon le diplôme et le milieu de résidence

Diplômes	Milieu urbain			Milieu rural		
	Taux brut d'activité en %	Taux de chômage en %	Durée de chômage en mois	Taux brut d'activité en %	Taux de chômage en %	Durée de chômage en mois
Enseignement fondamental	22,1	41,8	31,3	39,8	14,5	21,9
Enseignement secondaire	12,2	69,6	27,5	19,6	45,0	27,3
Supérieur délivré par les facultés	25,2	86,5	16,1	38,1	50,0	23,8
Supérieur des grandes écoles et instituts supérieurs	68,2	33,3	5,0	-	-	-
Technicien et cadre moyen	90,2	50,0	19,9	100,0	20,0	30,7
Technicien supérieur	81,8	66,7	33,2			
Qualification professionnelle	85,9	56,7	25,2	97,9	55,3	20,5
Certificat en spécialisation professionnelle	84,5	49,6	23,0	75,0	33,3	36,0
Certificat en initiation professionnelle	73,5	48,0	24,5	100,0	0,0	-
Aucun diplôme	49,8	23,0	29,1	53,6	4,0	14,6
Total	32,6	35,8	28,6	50,7	6,1	18,1

Source: Haut Commissariat au Plan: ENE 2002.

**Tableau A2. Effet des caractéristiques des urbains '15 - 24 ans'
en chômage sur la durée de chômage en mois, mesuré par
une classification multiple**

Caractéristique	Effet	Durée moyenne en mois	Ecart type
Sexe			
Masculin	-0,13	25,79	23,36
Féminin	0,32	24,41	22,11
Lien de parenté avec le chef de ménage			
Chef de ménage (CM)	-2,81	77,12	8,25
Epoux/se du CM	4,58	26,15	22,50
Enfant du CM	-0,04	25,53	22,99
Autres liens	0,49	25,85	23,73
Niveau scolaire			
Aucun niveau	2,77	23,70	27,85
Fondamental 1 ^{er} cycle	2,52	24,73	25,05
Fondamental 2 ^e cycle	2,03	27,04	23,33
Secondaire	-3,76	25,12	20,13
Supérieur	-10,33	20,71	17,07
Autre niveau	15,54	41,85	25,39
Accès à la formation			
Formé	-6,21	21,75	18,87
Non formé	1,33	26,16	23,72
Expérience dans le marché du travail			
A déjà travaillé	-15,04	11,93	15,47
N'a jamais travaillé	8,08	32,61	23,14
Secteur d'activité du chef de ménage			
Administration publique	4,90	31,31	19,82
Collectivité locale	3,84	28,55	24,85
Services extérieurs	5,55	29,32	23,16
Promotion nationale	5,73	37,83	23,20
Entreprise publique	8,88	37,03	27,05
Entreprise privée non agricole	-1,11	24,20	22,49
Exploitation agricole	-6,87	21,57	22,61
Ménage	-5,22	19,03	21,55
Autre secteur	-8,51	20,05	18,42
Statut professionnel du chef de ménage			
Salarié	-0,74	24,83	23,08
Indépendant	1,29	26,67	23,36
Employeur	-2,24	22,51	16,80
Aide familiale	-0,21	23,00	20,84
Associé, coopérant	2,75	24,74	25,32
Groupe socioprofessionnel du CM			
Membre des corps législatifs	-4,70	23,14	19,38
Cadre supérieur	-0,67	28,00	23,45
Cadre moyen	-1,39	26,03	22,57
Employé de bureau	-1,49	26,89	22,16
Commerçant, intermédiaire financier	0,86	27,68	23,98
Exploitant agricole	9,07	28,45	24,31
Artisan, ouvrier qualifié	-1,08	23,78	21,49
Ouvrier, manœuvre agricole	0,46	16,03	18,75
Conducteur de machine	2,15	26,31	22,28
Manœuvre non agricole	0,55	24,73	24,80

Notes : Variable dépendante : Durée de chômage en mois de moyenne égale à 25,38 mois, d'écart type égal à 23,00; Coefficient de corrélation multiple égal à 0,500. Nombre d'observations = 1750 individus. Données de base: Haut Commissariat au Plan, ENE 2002

Tableau A3. Diplômes classés selon la durée de chômage des urbains âgés de 15 ans et plus, 2002

Nature du diplôme (*)	Diplôme	Taux brut d'activité en %	Taux de chômage en %	Durée de chômage en mois
GE & IS	4.2 Diplômes en tourisme - hôtellerie - restauration	80,0	0,0	0,0
Q-Prof	7.6 Diplômes en transport et télécommunications	100,0	0,0	0,0
T-CM	5.5 Diplômes en sciences sociales et humaines	71,4	20,0	6,0
T-CM	5.6 Diplômes en transport et télécommunications	83,3	5,0	11,0
T-Sup	6.7 Diplômes en agriculture, forêts et pêche maritime	90,0	11,1	12,0
C-Sprof	8.7 Certificats en agriculture, forêts et pêche maritime	33,3	100,0	12,0
GE & IS	4.6 Diplômes en transport et télécommunications	78,6	9,1	14,0
C Iprof	9.2 Diplômes en tourisme - hôtellerie - restauration	80,0	75,0	15,0
GE & IS	4.1 Diplômes en administration, gestion, finances et commerce	86,0	8,1	17,2
GE & IS	4.4 Diplômes en sciences de l'information	90,7	4,1	19,0
C Iprof	9.9 Diplômes en bâtiment et travaux publics	100,0	18,2	19,0
T-CM	5.3 Diplômes en services sociaux fournis à la collectivité	91,9	1,4	19,1
C-Sprof	8.5 Diplômes en sciences sociales et humaines	92,9	23,1	20,0
Q-Prof	7.2 Diplômes en tourisme - hôtellerie - restauration	86,9	41,5	23,0
C Iprof	9.3 Diplômes en services sociaux fournis à la collectivité	69,7	26,1	27,2
T-Sup	6.1 Diplômes en administration, gestion, finances et commerce	90,3	25,0	29,7
GE & IS	4.8 Diplômes en industrie	89,3	10,4	30,3
Q-Prof	7.3 Diplômes en services sociaux fournis à la collectivité	91,5	39,5	32,7
T-Sup	6.8 Diplômes en industrie	95,7	27,3	34,2
C-Sprof	8.3 Diplômes en services sociaux fournis à la collectivité	83,5	34,9	34,3
GE & IS	4.5 Diplômes en sciences sociales et humaines	88,2	6,7	36,0
GE & IS	4.7 Diplômes en agriculture, forêt et pêche maritime	92,6	4,0	36,0
Sans D	Sans diplôme	32,5	10,6	36,1
T-CM	5.2 Diplômes en tourisme - hôtellerie - restauration	90,9	34,0	36,5

**Tableau A3. Diplômes classés selon la durée de chômage des urbains âgés de 15 ans et plus, 2002.
(Suite et fin)**

Nature du diplôme (*)	Diplôme	Taux brut d'activité en %	Taux de chômage en %	Durée de chômage en mois
T-CM	5.9 Diplômes en bâtiments et travaux publics	88,9	24,2	38,0
GE & IS	4.3 Diplômes en services sociaux fournis à la collectivité	94,6	2,5	39,0
C-Sprof	8.8 Diplômes en industrie	77,9	40,1	39,1
T-CM	5.8 Diplômes en industrie	91,3	28,5	39,5
Fac.	3.3 Diplômes de l'Enseignement supérieur technique	88,9	12,5	40,3
Q-Prof	7.7 Diplômes en agriculture , forêts et pêche maritime	84,8	42,9	40,5
T-CM	5.4 Diplômes en sciences de l'information	86,5	43,1	40,9
T-CM	5.1 Diplômes en administration , gestion , finances et commerce	86,4	29,5	41,4
Q-Prof	7.8 Diplômes en industrie	78,8	39,2	41,4
E – F	11. Diplômes et certificats de l'enseignement fondamental	33,9	25,5	42,9
GE & IS	4.9 Diplômes en bâtiments et travaux publics	96,7	5,1	45,0
Q-Prof	7.9 Diplômes en bâtiments et travaux publics	94,0	40,7	45,4
E-S	2.1 Diplômes de l'Enseignement secondaire	36,2	34,8	46,0
Fac.	3.1 Diplômes supérieurs en lettres et sciences sociales	74,6	40,7	46,9
C-Sprof	8.9 Diplômes en bâtiment et travaux publics	98,5	40,6	51,4
T-CM	5.7 Diplômes en agriculture , forêts et pêche maritime	94,3	25,3	51,7
C Iprof	9.8 Diplômes en industrie	55,4	34,1	53,4
Q-Prof	7.4 Diplômes en sciences de l'information	78,2	8,6	54,2
Q-Prof	7.1 Diplômes en administration , gestion , finances et commerce	67,1	34,0	54,7
Fac.	3.2 Diplômes supérieurs en sciences exactes	70,7	37,1	58,4

Source des données: Haut Commissariat au Plan, ENE 2002

Note (*): E-F = Enseignement fondamental, E-S = Enseignement secondaire,

Fac. = Diplôme supérieur délivré

par les facultés, GE-IS= Diplôme Supérieur des grandes écoles et instituts supérieurs,

T -CM = Technicien et

cadre moyen , T-Sup = Technicien supérieur, Q-Prof = Qualification professionnelle,

C-Sprof = Certificat en spécialisation professionnelle, C-IProf = Certificat

en initiation professionnelle.

**Tableau A4. Diplômes classés selon le taux de chômage
des urbains âgés de 15 ans et plus, 2002.**

Nature du diplôme (*)	Diplôme	Taux brut d'activité en %	Taux de chômage en %	Durée de chômage en mois
GE & IS	4.2 Diplômes en tourisme - hôtellerie - restauration	80,0	0,0	0,0
Q-Prof	7.6 Diplômes en transport et télécommunications	100,0	0,0	0,0
T-CM	5.3 Diplômes en services sociaux fournis à la collectivité	91,9	1,4	19,1
GE & IS	4.3 Diplômes en services sociaux fournis à la collectivité	94,6	2,5	39,0
GE & IS	4.7 Diplômes en agriculture, forêt et pêche maritime	92,6	4,0	36,0
GE & IS	4.4 Diplômes en sciences de l'information	90,7	4,1	19,0
T-CM	5.6 Diplômes en transport et télécommunications	83,3	5,0	11,0
GE & IS	4.9 Diplômes en bâtiments et travaux publics	96,7	5,1	45,0
GE & IS	4.5 Diplômes en sciences sociales et humaines	88,2	6,7	36,0
GE & IS	4.1 Diplômes en administration, gestion, finances et commerce	86,0	8,1	17,2
Q-Prof	7.4 Diplômes en sciences de l'information	78,2	8,6	54,2
GE & IS	4.6 Diplômes en transport et télécommunications	78,6	9,1	14,0
GE & IS	4.8 Diplômes en industrie	89,3	10,4	30,3
Sans D	Sans diplôme	32,5	10,6	36,1
T-Sup	6.7 Diplômes en agriculture , forêts et pêche maritime	90,0	11,1	12,0
Fac.	3.3 Diplômes de l'Enseignement supérieur technique	88,9	12,5	40,3
C Iprof	9.9 Diplômes en bâtiment et travaux publics	100,0	18,2	19,0
T-CM	5.5 Diplômes en sciences sociales et humaines	71,4	20,0	6,0
C-Sprof	8.5 Diplômes en sciences sociales et humaines	92,9	23,1	20,0
T-CM	5.9 Diplômes en bâtiments et travaux publics	88,9	24,2	38,0
T-Sup	6.1 Diplômes en administration , gestion , finances et commerce	90,3	25,0	29,7
T-CM	5.7 Diplômes en agriculture , forêts et pêche maritime	94,3	25,3	51,7
E - F	11. Diplômes et certificats de l'enseignement fondamental	33,9	25,5	42,9

Tableau A4. Diplômes classés selon le taux de chômage des urbains âgés de 15 ans et plus, 2002 (Suite et fin)

Nature du diplôme (*)	Diplôme	Taux brut d'activité en %	Taux de chômage en %	Durée de chômage en mois
C Iprof	9.3 Diplômes en services sociaux fournis à la collectivité	69,7	26,1	27,2
T-Sup	6.8 Diplômes en industrie	95,7	27,3	34,2
T-CM	5.8 Diplômes en industrie	91,3	28,5	39,5
T-CM	5.1 Diplômes en administration, gestion, finances et commerce	86,4	29,5	41,4
T-CM	5.2 Diplômes en tourisme - hôtellerie - restauration	90,9	34,0	36,5
Q-Prof	7.1 Diplômes en administration, gestion, finances et commerce	67,1	34,0	54,7
C Iprof	9.8 Diplômes en industrie	55,4	34,1	53,4
E-S	2.1 Diplômes de l'Enseignement secondaire	36,2	34,8	46,0
C-Sprof	8.3 Diplômes en services sociaux fournis à la collectivité	83,5	34,9	34,3
Fac.	3.2 Diplômes supérieurs en sciences exactes	70,7	37,1	58,4
Q-Prof	7.8 Diplômes en industrie	78,8	39,2	41,4
Q-Prof	7.3 Diplômes en services sociaux fournis à la collectivité	91,5	39,5	32,7
C-Sprof	8.8 Diplômes en industrie	77,9	40,1	39,1
C-Sprof	8.9 Diplômes en bâtiment et travaux publics	98,5	40,6	51,4
Q-Prof	7.9 Diplômes en bâtiments et travaux publics	94,0	40,7	45,4
Fac.	3.1 Diplômes supérieurs en lettres et sciences sociales	74,6	40,7	46,9
Q-Prof	7.2 Diplômes en tourisme - hôtellerie - restauration	86,9	41,5	23,0
Q-Prof	7.7 Diplômes en agriculture, forêts et pêche maritime	84,8	42,9	40,5
T-CM	5.4 Diplômes en sciences de l'information	86,5	43,1	40,9
C Iprof	9.2 Diplômes en tourisme - hôtellerie - restauration	80,0	75,0	15,0
C-Sprof	8.7 Certificats en agriculture, forêts et pêche maritime	33,3	100,0	12,0

Source des données: Haut Commissariat au Plan, ENE 2002

Note (*): E-F = Enseignement fondamental, E-S = Enseignement secondaire, Fac. = Diplôme supérieur délivré par les facultés, GE-IS= Diplôme Supérieur des grandes écoles et instituts supérieurs, T -CM = Technicien et cadre moyen, T-Sup = Technicien supérieur, Q-Prof = Qualification professionnelle, C-Sprof = Certificat en spécialisation professionnelle, C-IProf = Certificat en initiation professionnelle.

**Tableau A5. Effet du profil des '15-34 ans' urbains
(*), ayant été scolarisés ou en cours de
scolarisation, sur la probabilité de formation**

	Coefficient/Effet	Ecart type	T de Student
Constante	-6,40	0,230	-28,076
Sexe masculin	-0,151	0,021	-7,154
Age en années	0,352	0,018	20,021
Age au carré	-0,006	0,000	-17,712
En éducation	-0,175	0,038	-4,640
En emploi	0,478	0,026	18,656
Durée de chômage	0,025	0,001	21,759
Durée de chômage au carré	-0,000	0,000	-16,207

Données : Echantillon en coupe transversale de l'Enquête nationale sur l'emploi urbain, 2002.

Modèle ajusté: Probit dichotomique. Variable expliquée "Accès à la formation" prenant la valeur 1 dans le cas affirmatif et 0 ailleurs. Nombre d'observations : 39791 individus âgés entre 15 et 34 ans ayant été scolarisés ou en cours de scolarisation.

Note: (*) Le choix des 15 - 34 ans urbains répond à la contrainte de couvrir les phases d'éducation - formation, de recherche puis d'exercice d'un emploi.

Chapitre IV
La santé en matière de
reproduction chez les jeunes

Chapitre IV

La santé en matière de reproduction chez les jeunes

Introduction

Ayant adhéré pleinement au plan d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD)⁵¹, dans le respect des principes de ses valeurs culturelles, le Maroc s'est attelé à l'élaboration de stratégies et de programmes dans le domaine de la population et de la santé reproductive (CERED, 2004a). Ces programmes constituent un prolongement de la politique sanitaire, dans laquelle le pays s'est engagé depuis son indépendance et qui vise l'amélioration des performances du système de santé et la qualité des services. La mise en place des programmes nationaux de planification familiale vers le milieu des années 1960, des visites à domicile de motivation systématique à la fin des années 1970 et de la santé maternelle et infantile vers la fin des années 1980 illustrent bien cette volonté du pays de faire de la santé reproductive une question prioritaire. Aujourd'hui, la santé reproductive au Maroc englobe, outre les composantes « traditionnelles », la prévention et la lutte contre les IST/SIDA et la morbidité reproductive.

Le présent chapitre tente de faire l'état des lieux de la santé en matière de reproduction chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans révolus. Au terme de ce travail, les éléments mis en exergue devraient permettre d'abord d'avoir une vision plus ou moins globale de la question et en deuxième lieu de fournir quelques éléments de réflexion et d'action pour des politiques plus efficaces d'information, d'éducation et de communication, mais aussi de prévention et de lutte contre les risques de santé reproductive.

Compte tenu de la limite imposée par les données et les informations disponibles sur la question, le chapitre portera particulièrement sur l'éducation sexuelle, le mariage précoce, la fécondité des adolescentes, la mortalité maternelle, la contraception/les besoins non satisfaits en matière de contraception et les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) dont le VIH/SIDA

1. Pour une brève définition de la santé reproductive

La dernière décennie aura été marquée par deux conférences internationales qui ont eu un retentissement mondial. En bouleversant l'approche purement démographique des programmes du planning familial⁵² et la démarche

⁵¹ Cette conférence a été tenue au Caire en 1994.

⁵² Ces programmes visaient à généraliser la connaissance et la disponibilité des moyens de contraception pour les populations dans le but de faire baisser la fécondité et freiner ainsi la croissance démographique.

très particulière des programmes de santé maternelle et infantile et ceux de la maternité sans risque⁵³, la CIPD tenue au Caire, en 1994, et la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes (QCMF) organisée à Pékin, en 1995, ont eu le mérite d'apporter une démarche novatrice en matière de santé reproductive⁵⁴ (Fédération Internationale pour la Planification Familiale, 1996).

**Encadré 1. Définition de la santé reproductive telle
qu'elle a été adoptée lors de la CIPD de 1994**

«Par santé en matière de reproduction, on entend le bien-être général, tant physique que mental et social, de la personne humaine, pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non pas seulement l'absence de maladies ou d'infirmités. Cela suppose donc qu'une personne peut mener une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité, qu'elle est capable de procréer et libre de le faire aussi souvent ou aussi peu souvent qu'elle le désire. Cette dernière condition implique qu'hommes et femmes ont le droit d'être informés et d'utiliser la méthode de planification familiale de leur choix, ainsi que d'autres méthodes de leur choix de régulation des naissances qui ne soient pas contraires à la loi, méthodes qui doivent être sûres, efficaces, abordables et acceptables ainsi que le droit d'accéder à des services de santé qui permettent aux femmes de mener à bien grossesse et accouchement et donnent aux couples toutes les chances d'avoir un enfant en bonne santé. Il faut donc entendre par services de santé en matière de reproduction, l'ensemble des méthodes, techniques et services qui contribuent à la santé et au bien-être en matière de procréation en prévenant et résolvant les problèmes qui peuvent se poser dans ce domaine. On entend également par cette expression la santé en matière de sexualité qui vise à améliorer la qualité de la vie et des relations interpersonnelles, et non à se borner à dispenser conseils et soins relatifs à la procréation et aux maladies sexuellement transmissibles ».

Source : Nations Unies (1995)

Telle que définie et adoptée lors de la CIPD (encadré 1), la notion de santé sexuelle et reproductive paraît être un concept très théorique et en concurrence avec la planification familiale. Certains auteurs, en effet, pensent que d'un point de vue financier, la mise en place de programmes de santé reproductive peut compromettre les résultats positifs réalisés par des programmes de planification familiale très actifs et nécessiter des infrastructures beaucoup plus performantes et un personnel mieux qualifié, ce qui pourrait exclure les populations vivant dans des zones où de telles structures n'existent pas (Caldwell, 1996). Cependant, en dehors de la question de sa nécessité et de sa faisabilité, la santé reproductive a l'avantage d'être « *un concept respectable qui contraste avec les anciens slogans des programmes de population et de développement traditionnels* » (Kouaouci, 1997).

⁵³ Ces programmes visent la promotion de la nécessité d'assurer aux femmes enceintes des soins obstétricaux.

⁵⁴ La notion de santé reproductive a été adoptée dès 1992 par la Fédération Internationale pour la Planification Familiale. Elle est dite aussi santé sexuelle et reproductive.

Reposant, désormais, dans sa vision en matière de développement, sur les droits et le bien-être des individus plutôt que sur l'effectif de la population et les taux de croissance démographique, le consensus du Caire, centré sur la santé reproductive, permet d'incorporer dans un ensemble cohérent les besoins associés aux différentes phases de la vie génésique des personnes. Le programme d'action est un modèle pratique de mesures à appliquer pour atteindre cet objectif. La QCMF de 1995, quant à elle, va plus loin en abordant les droits en matière de sexualité, en mettant l'accent sur le couple et sur les relations sociales et conjugales entre les hommes et les femmes et en insistant sur l'augmentation nécessaire du pouvoir de celles-ci pour atteindre l'égalité des sexes.

La santé sexuelle et reproductive implique l'intervention dans le domaine de la reproduction au sens large. Elle repose sur plusieurs grands principes dont notamment :

- la santé comme un capital à préserver et à promouvoir et la santé en matière de reproduction comme une préoccupation qui s'applique à tous les âges de la vie ;
- la notion de liberté quant aux perceptions, préférences, besoins et choix des individus, quelle que soit leur catégorie démographique et socioculturelle, sur la base de leurs propres expériences.

Encadré 2. Les composantes de la santé reproductive par ordre de priorité pour le FNUAP, l'OMS et la Fédération Internationale de Planification Familiale (FIPF)

FNUAP	OMS	FIPF
Planification familiale : informations et services	Besoins non satisfaits en matière de PF	Relations dans le couple
Soins maternels	Stérilité des couples	Grossesses non désirées
Avortement	Avortement à risque	Mortalité maternelle
Infections génitales	Mortalité maternelle	MST-SIDA
Stérilité	Morbidité maternelle	Avortements à risque
Santé reproductive des femmes	Nouveaux nés avec poids insuffisants	Stérilité
Mutilations génitales féminines	Mortalité infantile	Violence contre les femmes
	VIH/SIDA	Jeunesse/Pauvres/Marginaux
	Maladies Sexuellement Transmissibles (MST)	AUTRES
	Mutilations génitales féminines	

Source : Kouaouci (1997)

Bien que les organisations internationales se démarquent en fonction de leurs priorités (encadré 2), il existe, néanmoins, un certain consensus autour des différentes composantes de la santé reproductive qui représentent ainsi un

champ assez large. C'est sur cette composition et tenant compte des données disponibles que repose le présent chapitre.

2. La santé sexuelle et reproductive des jeunes au Maroc

2.1. Problématique de l'éducation sexuelle au Maroc

Il est de plus en plus admis que pour préparer les jeunes à une meilleure santé reproductive, il est nécessaire d'accorder à l'éducation sexuelle une place de choix dans le processus de socialisation. Les adolescents et jeunes adultes doivent pouvoir recevoir des messages clairs et des informations exactes, cohérentes et appropriées qui leur permettent de comprendre leur sexualité, d'acquérir des connaissances en la matière et d'adopter des attitudes responsables et des comportements préventifs aussi bien vis-à-vis d'eux-mêmes que d'autrui. On peut ainsi, par exemple, transmettre aux jeunes des connaissances sur les risques liés aux infections sexuellement transmissibles, aux grossesses non désirées et aux avortements dangereux, mais aussi les émotions et les rapports avec l'autre sexe dans le respect des droits de chacun, comme l'indique la définition de l'éducation sexuelle, reprise par l'encadré 3.

Encadré 3. Qu'est ce que l'éducation sexuelle ?

« Le but de l'éducation sexuelle est d'aider les jeunes à développer leurs connaissances, autonomie et compétences, telles que communication, processus de décision et de négociation, pour passer à l'âge adulte en bonne santé sexuelle. L'éducation sexuelle comprend des informations sur l'anatomie et la physiologie, la puberté, la grossesse et les MST, y compris le VIH/SIDA. Mais elle aborde aussi les rapports et les émotions impliqués dans l'expérience sexuelle. Elle aborde la sexualité comme une partie naturelle, intégrante et positive de la vie, et couvre tous les aspects de la personne sexuelle et sexuée. Elle incite à l'égalité des sexes, à l'amour propre et au respect des droits d'autrui. L'éducation sexuelle doit faire partie d'une politique nationale de l'adolescence, qui doit inclure aussi l'éducation primaire et secondaire, la formation professionnelle et les activités rémunératrices pour les jeunes. »

Source : Coalition de la jeunesse pour la CIPD (2001)

La sexualité obéit aux normes et aux valeurs culturelles. Dans la société marocaine, l'éducation des enfants passe souvent sous silence les questions se rapportant à la sexualité, occultée par les tabous et les non-dits. Il en résulte une situation paradoxale. D'un côté, malgré l'interdit religieux qui frappe la pratique sexuelle en dehors du mariage, des jeunes peuvent avoir des expériences sexuelles bien avant le mariage, parfois dès l'âge de la puberté, avec tout ce que cela comporte comme risques pour la santé. Des recherches révèlent que nos jeunes garçons entament leur activité sexuelle à un âge précoce et ont également des comportements dangereux pour la santé comme le recours aux services des professionnelles du sexe, sans aucune conscience des risques d'infections sexuellement transmissibles dont le SIDA (Ibaaquil, 2003 ; Mellakh, 2002 ; Ministère de la Santé, 2003a). De même, ces études montrent que certaines adolescentes et jeunes femmes adultes n'échappent pas au risque des IST en ayant

des rapports sexuels non protégés, parfois avec des partenaires multiples. D'autre part, sans aucune connaissance contraceptive, ces expériences les exposent au risque d'une grossesse non désirée. Quand celle-ci survient, le recours à l'interruption volontaire de grossesse provoqué dans des conditions illicites et donc dangereuses est souvent perçu comme la solution et c'est là encore une situation de graves risques de santé.

En tenant compte de ce constat, l'éducation sexuelle à caractère préventif apparaît essentielle. Mais d'un autre côté, dans l'imaginaire collectif marocain, comme c'est le cas d'ailleurs dans bon nombre de sociétés, l'éducation sexuelle est souvent perçue comme un encouragement à la promiscuité et une incitation des jeunes à une activité sexuelle précoce. Or, ONUSIDA (1997) confirme, sur la base de 60 études, qu'il n'y a aucune évidence que cette éducation incite à une activité sexuelle précoce ou accentuée chez les jeunes. Elle conduit, bien au contraire, à des comportements responsables comme le retard de l'âge au premier rapport sexuel et l'utilisation des moyens nécessaires pour se protéger contre les IST et les grossesses non désirées.

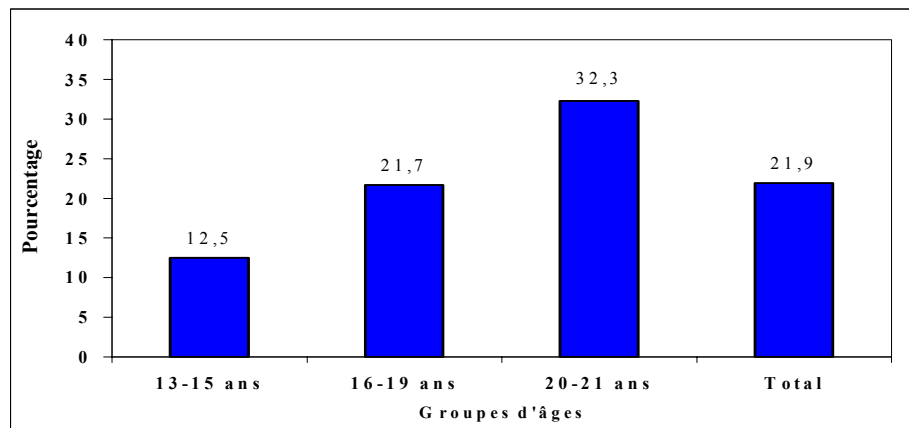
Au Maroc, le contenu de l'éducation sexuelle a connu une évolution assez intéressante et ce, à la lumière de l'évolution de la situation démographique et sanitaire du pays qui obéit au paradigme courant au niveau international. Au cours des années 1960, le contrôle des naissances a accaparé l'attention des politiques en matière de population, parce qu'il prévalait un souci de décélérer la croissance démographique. Ainsi, le programme national de planification familiale a été instauré en 1966 et la stratégie de visites à domicile de motivation systématique mise en place en 1977. Les programmes d'éducation en matière de population (EMP), qui ont vu le jour en 1981, ont mis l'accent sur l'éducation contraceptive. Dans ce cadre et jusqu'à 1996, les collégiennes étaient les seules à suivre un cours sur « l'éducation familiale ». De plus, s'adressant à la collégienne en tant que future mère (CERED, 1998a), l'instruction reçue était dominée par les aspects démographiques et la biologie de la reproduction. En 1996, il a été décidé que les garçons, comme les filles, devaient bénéficier de ce cours.

Le danger suscité par les avortements provoqués et les IST ont légitimé le retour au niveau international de la problématique de l'éducation sexuelle au cœur des programmes EMP. Le Maroc, ayant adhéré au concept de la santé sexuelle et reproductive tel que proposé à la CIPD dans le respect des valeurs culturelles et religieuses et prenant conscience de la montée inquiétante des IST-SIDA, a élargi le contenu de l'éducation sexuelle à son aspect préventif, en intégrant des activités Information-Education-Communication (IEC) visant la sensibilisation de la population à ce problème.

2.1.1. Connaissances des jeunes en matière de sexualité et de reproduction humaine

Lors d'enquêtes menées dans certaines villes telles que Casablanca, Marrakech et Taza, des lycéens ont été soumis à une « batterie » de questions qui renseignent sur leurs connaissances à propos d'un certain nombre d'aspects de la sexualité et de la reproduction humaine. Les résultats sont rapportés dans le graphique 1 et le tableau 1.

Graphique 1. Pourcentage des filles ayant déclaré ne pas savoir ce que sont les règles par groupe d'âges, milieu semi-



urbain à Marrakech, 2003

Source : EAMUR-Marrakech (2003)

Voyons, par exemple, la connaissance qu'ont les lycéennes enquêtées en milieu semi-urbain de Marrakech⁵⁵ des manifestations de la puberté chez la fille⁵⁶. Un peu plus du cinquième des jeunes adolescentes enquêtées (22%) estime ne pas savoir ce que sont les règles⁵⁷. Sachant que pour beaucoup d'entre elles, les premières règles sont traumatisantes et douloureuses, l'éducation sexuelle devrait préparer les adolescentes à ce genre de « chocs » physiologiques et psychologiques. Il semble, toutefois, que cette méconnaissance se réduit avec l'âge, à en juger par les comparaisons entre les générations âgées de 13-19 ans et de 20-21 ans.

Le manque de connaissances sur la sexualité et la reproduction humaine ne s'arrête pas à ce niveau là. Il englobe également le cycle

⁵⁵ La question est : « saviez-vous de quoi il s'agissait la première fois que vous avez eu vos règles ? (au cas où vous ne les avez pas encore eu, savez-vous de quoi il s'agit ?) ». Précisons qu'en raison du caractère intime de cette question, elle n'a été posée qu'aux adolescentes lycéennes enquêtées par questionnaire anonyme.

⁵⁶ Menstrues/règles

⁵⁷ Cette question se rapporte à la date de survenue des règles pour les pubères et à la date de l'enquête pour celles qui ne le sont pas encore.

menstruel et les risques de grossesse. Ainsi comme le montre l'étude de cas à Marrakech :

- Seulement 59% des adolescents enquêtés pensent qu'un seul rapport sexuel peut entraîner une grossesse. Ce niveau atteint 64% pour les garçons et 54% pour les filles ;
- la proportion des adolescents qui situe le risque de conception le plus élevé vers le milieu du cycle menstruel ne dépasse guère 26%. Là encore, les garçons semblent un peu plus informés que les filles (28% contre 24%) ;
- 43% des adolescents enquêtés estiment qu'habituellement la durée du cycle menstruel est de 28 jours. Les filles connaissent mieux cet aspect que les garçons (49% contre 37%).

Le déficit en matière d'informations est aussi prononcé pour d'autres aspects de la reproduction humaine. Ainsi, 23% des adolescents et 31% des adolescentes seulement ont déclaré que c'est « l'homme qui détermine génétiquement le sexe des enfants ». Le niveau des connaissances erronées⁵⁸ atteint 44% et 38% respectivement.

Tableau 1. Connaissances de la reproduction humaine chez les lycéens selon le sexe, cas de Marrakech (semi-urbain)

Questions	Modalités	Sexe		
		Masculin	Féminin	Total
A votre avis, un seul rapport sexuel peut-il entraîner une grossesse ?	Oui	63,8	53,8	59,0
	Non/NSP ⁽¹⁾	31,2	44,8	37,5
	ND ⁽²⁾	5,0	1,4	3,3
A votre avis, quelle est la période la plus probable pour une grossesse ?	Milieu du cycle	28,1	24,0	26,2
	Autres ⁽³⁾ /NSP ⁽¹⁾	65,3	74,4	69,5
	ND ⁽²⁾	6,6	1,6	4,3
A votre avis, quelle est la durée du cycle menstruel ?	28 jours	37,2	48,7	42,5
	Autres ⁽³⁾ /NSP ⁽¹⁾	56,8	50,8	53,5
	ND ⁽²⁾	6,0	1,5	4,0

Source : CERED (2003).

NB : ⁽¹⁾ NSP = ne sait pas

⁽²⁾ ND = non déclaré

⁽³⁾ La modalité « autres » renvoie à toutes les réponses erronées sauf « NSP »

⁵⁸ Il est mesuré par la somme des pourcentages des deux modalités suivantes: 1) la femme et 2) la femme et l'homme

Ce faible niveau de connaissances est confirmé également par l'enquête CAP réalisée, dans la province de Taza, par le Ministère de la Santé (2003a). A la question « est ce qu'une fille peut être enceinte lors du premier rapport sexuel ? », seulement 57% des garçons et 43% des filles ont répondu par l'affirmative.

2.1.2. Canaux d'informations en matière de sexualité et de reproduction

Le caractère peu scientifique des connaissances sur la sexualité et la santé reproductive, dont les jeunes ont fait part lors des différentes enquêtes, amène à se poser des questions sur les sources de leur information et leur efficacité. Quand les jeunes, garçons ou filles, s'informent consciemment ou inconsciemment sur tout ce qui a trait à l'éducation sexuelle, c'est d'abord essentiellement auprès des médias audiovisuels (33%), des amis (25%) et via la lecture extrascolaire (16%) que cela se passe (tableau 2). L'école et la famille ne semblent pas être des sources d'information très prisées. Les pourcentages sont respectivement de l'ordre de 13% et de 10%. Les comportements des filles et des garçons sont assez différents. Les adolescentes s'adressent plus à l'école (15%), aux parents (probablement la mère avec 10%) et à la fratrie (probablement les sœurs avec 5%) que les adolescents (11%, 4% et 3% respectivement). En revanche, ceux-ci semblent apprécier plus les moyens d'information audiovisuels et les amis/camarades (37% et 27% respectivement).

Pour le cas particulier des IST-SIDA, les connaissances acquises par les adolescents proviennent de différentes sources (tableau 3). Que ce soit à Marrakech ou à Casablanca, pour les filles comme pour les garçons, la télévision, l'école et la lecture extrascolaire sont très présentes comme moyens d'information privilégiés. Les proportions dépassent les 40% et atteignent parfois les 77%. A ce sujet, l'apport des proches reste faible. Le pourcentage des adolescents et adolescentes enquêtés à Casablanca, ayant reçu une information sur les IST/SIDA des parents/amis, ne dépasse pas les 36%, mesuré chez les garçons à Casablanca.

Tableau 2. Sources d'information sur l'éducation sexuelle des lycéens selon le sexe, Marrakech, 2003

Sources	Masculin	Féminin	Ensemble
Amis (ies)	27,1	21,8	24,8
Père / mère	3,8	9,7	6,3
Frères / sœurs	3,2	5,4	4,2
Cinéma / vidéo / télévision / radio	37,0	27,2	32,8
Revue/ magazines/ presse/ livres	15,2	17,4	16,1
Ecole	11,1	14,8	12,7
Aucun	0,9	2,4	1,6
Autres	1,6	1,4	1,5
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	2543	1916	4459

Source : CERED (2004b).

Tableau 3. Pourcentage des adolescents ayant reçu des informations sur les IST selon la source et le sexe, milieu semi urbain de Marrakech (2003) et milieu urbain de Casablanca (1999)

Sources d'information	Marrakech			Casablanca		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Radio	12,4	13,2	12,8	13,2	17,7	15,6
Télévision	46,9	53,7	50,0	68,0	76,9	72,7
Revues/journaux	41,5	48,6	44,8	48,4	57,9	53,4
Parents/amis	24,3	22,9	23,7	36,4	32,1	34,1
Personnel santé	3,9	3,5	3,7	3,5	1,7	2,6
Ecole	46,2	60,1	52,6	58,9	73,0	66,3
Internet	0,9	0,1	0,5	9,5	6,8	8,1
Effectif	925	790	1715	516	577	1093

Source : CERED (2004b).

On peut s'étonner qu'en matière d'information sur la santé reproductive, le personnel de santé ne vienne qu'en dernière position. Mais, on peut le comprendre quand on sait que les services de santé reproductive centrés sur les adolescents et les jeunes adultes sont de création très récente au Maroc. Par ailleurs, la peur des préjugés et de la stigmatisation est encore une des préoccupations majeures des jeunes, principalement les filles. Les jeunes marocains, des célibataires dans leur quasi-totalité, se sentent gênés d'aller s'informer dans les structures sanitaires parce qu'ils craignent que cela soit interprété comme la reconnaissance d'une pratique sexuelle hors mariage. A Marrakech, certains jeunes véhiculent une image négative sur le personnel soignant, la qualité des services et les conditions d'accueil dans les formations sanitaires publiques et parlent du prix élevé des prestations dans le secteur privé (Mellakh, 2002).

La compréhension des représentations de la sexualité chez les jeunes permet de comprendre les risques de santé encourus par cette partie importante de la population. Les pesanteurs culturelles jouent un rôle déterminant dans la transition des jeunes vers l'âge adulte et l'apprentissage en matière de sexualité et de reproduction (tableau 4). Les adolescents et les adolescentes à Marrakech s'accordent tous à penser qu'il est difficile pour un adolescent(e) d'acquérir une méthode contraceptive et ce, notamment pour des raisons religieuses (42%), l'interdiction d'y accéder, plus ressentie chez les filles que chez les garçons (22% contre 12%) et la gêne/timidité à s'adresser aux professionnels de santé, beaucoup plus perçue par les garçons que par les filles (16% contre 7%).

Tableau 4. Répartition (%) des lycéens qui pensent qu'il est difficile pour un adolescent d'acquérir une méthode contraceptive selon la raison, par sexe, milieu semi urbain, Marrakech, 2003

Sexe Raisons	Masculin	Féminin	Ensemble
Distance trop grande	5,8	5,1	5,4
Gène, timidité	15,7	6,8	11,0
Coût élevé	7,4	2,2	4,7
Désapprobation de la famille	6,6	10,2	8,5
Interdiction d'accéder	11,8	21,5	16,9
Raisons religieuses	42,7	42,0	42,3
Autre	9,9	12,2	11,1
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre de réponses	363	410	773

Source : CERED (2004b).

Il en ressort donc que la famille et notamment les parents ne jouent qu'un très faible rôle dans l'éducation sexuelle des enfants, les adolescents et les adolescentes semblant plus

ouverts sur leurs amis que sur leur famille. La peur d'incompréhension et de querelles est vraisemblablement un des facteurs de blocage de la discussion avec les parents (encadré 4).

Il existe, en conséquence, une grande part de la demande en éducation sexuelle au Maroc qui reste insatisfaite. Les jeunes manquent d'informations correctes sur les notions associées à la compréhension de la reproduction humaine et à la prévention des pratiques et comportements à risque. Selon, l'enquête « Consultation Nationale des Jeunes » réalisée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en 2001 auprès de quelque 18.000 jeunes de 15 à 29 ans, 62% sont « tout à fait d'accord » et 22% sont « moyennement d'accord » avec l'idée que « *l'éducation sexuelle est essentielle pour les jeunes* ». De plus, ils sont respectivement 63% et 24% à être « tout à fait d'accord » ou « moyennement d'accord » avec le fait que « *les jeunes manquent d'éducation sexuelle* ». Par ailleurs, on ne relève pas de différences significatives à ce sujet entre les avis émis par les garçons et les filles, ni par les plus et les moins jeunes, ni selon l'activité professionnelle, ou encore le milieu de résidence.

Encadré 4.
Perceptions de la communication à propos de l'éducation sexuelle

- « Si je demande des informations à ma mère, elle va croire qu'il y a quelque chose. » (fille, 17 ans)
- « La plupart de mes copines font ce qu'elles veulent sans parler avec leur mère... La mère ne te donne pas l'occasion pour discuter. » (Fille, 17 ans)
- « Je raconte seulement à mon ami parce qu'il me ressemble et je lui fais confiance » (Garçon, 19 ans)

Source : Mellakh (2002)

Dans le même ordre d'idées, les jeunes paraissent avoir une longueur d'avance en matière de besoins d'informations quant aux sujets auxquels ils adhèrent par rapport peut-être à ce qui leur est proposé que ce soit à l'école, dans les médias, ou dans les autres sources. Ils apprécieraient d'avoir davantage d'informations sur les risques liés à la sexualité (les IST avec 82%), la régulation de la fécondité et la planification familiale (82%), la maturation sexuelle (72%), les pulsions sexuelles (54%), la sexualité dans le contexte des relations (43%) et les préférences sexuelles (39%).

En résumé, on peut parler de certains acquis en matière d'éducation sexuelle, mais leur impact reste timide. Beaucoup de besoins, en effet, restent à satisfaire si on vise la modification des comportements à risque. En dépit de l'attention accrue qui lui est portée à travers les programmes de type EMP, la sexualité pose encore un problème d'approche et de mise en place à cause notamment des tabous qui l'entourent. Par ailleurs, le type et la qualité des rapports des jeunes avec leurs parents sont des facteurs importants quant à l'éducation sexuelle acquise par les jeunes. Or, beaucoup de parents marocains sont peu préparés à ce propos, tant sur le plan de la connaissance que du vocabulaire à utiliser, ou peu disposés à donner à leurs enfants l'éducation sexuelle dont ils ont besoin.

A ce propos, le CERED (2000) indique qu'à Casablanca⁵⁹, les parents/tuteurs sont conscients de l'importance et de l'intérêt de dispenser aux enfants une éducation qui porte sur la sexualité et la santé reproductive et ce, dès l'adolescence. Par ailleurs, cette éducation semble être plus du ressort des femmes que des hommes probablement pour la raison que les relations et la communication sont plus faciles avec les premières qu'avec les seconds. Par ailleurs, des différences existent selon que l'enfant à qui cette éducation est dispensée est une fille ou un garçon.

Toujours selon le CERED (2000), les parents qui refusent de dispenser une éducation sexuelle à leurs enfants évoquent des raisons liées à la pudeur et préfèrent que ce rôle d'éducateur en matière de sexualité soit assuré par d'autres mécanismes (école, télévision, services de santé,...). Toutefois, dans les écoles, comme dans les structures de santé, les éducateurs sont souvent partagés entre le devoir de sensibiliser et d'instruire les jeunes sur les questions de la sexualité et la reproduction et la crainte que cela n'engendre une permissivité de la sexualité hors mariage (CERED, 1998a). Or, l'éducation sexuelle requiert la participation de tous et il est donc important que le cercle domestique soit impliqué, avec des parents capables aussi d'aider leurs enfants à avoir des réponses appropriées à leurs interrogations à propos

⁵⁹ Il s'agit là d'un espace urbain où dominant un mode de production capitaliste et une certaine hiérarchisation sociale, des besoins et des aspirations propres. De ce fait, les résultats ne sont pas automatiquement transposables à d'autres espaces.

de la sexualité et la santé sexuelle. Des programmes IEC, qui visent aussi les parents, sont une manière d'y parvenir entre autres.

2.2. Mariage et maternité précoce

2.2.1. Mariage précoce

Le mariage précoce est-il moins fréquent au Maroc d'aujourd'hui qu'il y a trois ou quatre décennies ? Il y a plus d'une quarantaine d'années, la grande majorité des filles se mariaient dès leur puberté et le conjoint leur était généralement imposé par la famille. Même les hommes n'échappaient que rarement à cette règle. Aujourd'hui, la prolongation de la période du célibat est devenue pratiquement la norme dans un Maroc en pleine mutation économique, démographique et culturelle. Entre 1960 et 2000, l'âge moyen au premier mariage a régulièrement augmenté : au fur et à mesure que les générations ont rajeuni, il est passé de 24 à 32 ans pour les hommes et de 17,5 à 27,4 ans chez les femmes (tableau 5). Ce sont ces dernières qui ont enregistré la progression la plus importante (8 ans contre 10 ans), réduisant en conséquence d'années en années les écarts qui les séparaient des hommes. Par ailleurs, les filles comme les garçons sont, notamment en ville, de moins en moins, sous la prise de l'autorité parentale et choisissent eux-mêmes leur partenaire même à l'encontre de l'avis de leurs parents (CERED, 1998b).

Le fait le plus marquant concerne le retard de l'âge d'entrée en union maritale chez les femmes et ce grâce notamment à leurs acquis en matière d'égalité des sexes⁶⁰. Ce recul de l'âge au mariage des femmes peut être vu également à travers les données sur le pourcentage des célibataires à 15-19 ans et à 20-24 ans (tableau 6). Les dernières estimations statistiques réalisées en 2000 attestent que neuf femmes sur dix âgées de 15 à 19 ans sont encore célibataires, alors que durant le recensement de 1971, elles étaient sept femmes sur dix à l'être, soit un gain de 22% entre les deux dates.

⁶⁰ Même s'il reste beaucoup à faire dans ce domaine, les acquis des femmes en matière d'égalités sont traduits entre autres par une scolarité plus longue, un plus large accès au travail, une certaine indépendance financière et un renforcement de la participation dans la prise de décision

**Tableau 5. Evolution de l'âge moyen au premier mariage
(en années) des hommes et des femmes par
milieu de résidence, Maroc, 1960-2000**

Année Milieu de résidence	1960	1982	1994	2000
Urbain				
Hommes	24,4	28,5	31,2	32,2
Femmes	17,5	23,8	26,9	28,5
Rural				
Hommes	23,8	25,6	28,3	29,9
Femmes	17,2	20,8	24,2	25,7
Ensemble				
Hommes	24,0	27,2	30,0	31,9
Femmes	17,5	22,3	25,8	27,4

Source : Direction de la statistique, 2003

Malgré ces changements dans la vie des jeunes au Maroc, on peut relever que les écarts de genre perdurent. Il y a trente ans, le mariage chez les hommes de 15-19 ans ne concernait qu'une faible proportion (3%). Aujourd'hui, un homme marié à 15-19 ans est une exception puisqu'en 2000, pratiquement 100% sont toujours célibataires à cet âge. Plus encore, en 2000, tandis que 31% des femmes sont déjà mariées à 20-24 ans, cela ne concerne que 6,6% des hommes.

**Tableau 6. Evolution de la proportion de
célibataires par groupes d'âges selon le sexe,
Maroc, 1971-2000**

Année	15-19 ans		20-24 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1971	96,9	70,2	71,3	20,4
1982	97,9	81,5	80,5	40,5
1994	99,0	87,2	89,0	55,6
2000	99,6	91,3	93,4	69,0

Source : Direction de la statistique, 2003

Par la force des choses, l'acceptation sociale d'un mariage de plus en plus tardif a bénéficié aux filles âgées de 15-19 ans. Mais il faut souligner qu'à l'heure actuelle, les adolescentes mariées constituent 9%, ce qui peut représenter plus d'une centaine de milliers de filles⁶¹ à l'échelle nationale. L'on peut imaginer que dans certaines familles marocaines, les filles continuent de subir la pression pour perpétuer les traditions en se mariant et en ayant des enfants assez tôt. Ceci concerne probablement beaucoup plus le milieu rural où le mariage précoce pourrait encore être un impératif social.

⁶¹ Si on se réfère au recensement de 1994

Cependant, d'autres facteurs expliquent le mariage précoce, comme la pauvreté qui pousse les familles à ne pas scolariser leurs filles ou à les déscolariser au plus tard à la fin du cycle primaire. Dans d'autres familles, les parents soucieux de préserver l'honneur familial, préfèrent marier leurs filles dès la puberté.

Encadré 5. Le mariage dans le code la famille. Extrait du Discours Royal du 10 octobre 2003

« En adressant Nos Hautes Directives à cette Commission, et en Nous prononçant sur le projet de Code de la Famille, Nous entendions voir introduire les réformes substantielles suivantes :

- Faire de la tutelle (wilaya) un droit de la femme majeure, qu'elle exerce selon son choix et ses intérêts, et ce, en vertu d'une lecture d'un verset coranique selon laquelle la femme ne saurait être obligée à contracter un mariage contre son gré : "Ne les empêchez pas de renouer les liens de mariage avec leurs maris si les deux époux conviennent de ce qu'ils croient juste". La femme peut, toutefois, mandater de son plein gré à cet effet, son père ou un de ses proches.
- Assurer l'égalité entre l'homme et la femme pour ce qui concerne l'âge du mariage, fixé uniformément, à 18 ans, en accord avec certaines prescriptions du Rite Malékite; et laisser à la discrétion du juge la faculté de réduire cet âge dans les cas justifiés. Assurer également l'égalité entre la fille et le garçon confiés à la garde, en leur laissant la latitude de choisir leur dévolutaire, à l'âge de 15 ans. »

Le code de la famille contribuera très probablement à limiter significativement les discriminations contre les filles tant au niveau du choix du conjoint que de l'âge où elles contractent le mariage (encadré 5). En fixant l'âge légal du mariage à 18 ans aussi bien pour le garçon que pour la fille, le code de la famille va certainement protéger les droits des adolescentes à jouir d'une éducation plus longue et d'une meilleure santé reproductive. Toutefois, il faudrait un suivi permanent aussi bien statistique que judiciaire afin d'éliminer toute possibilité de pratique non conforme à la loi, qui exposerait les adolescentes à ces risques de santé et les priverait de leurs droits les plus fondamentaux.

2.2.2. Vers une disparition des maternités chez les adolescentes ?

Fait indéniable, la fécondité au Maroc a connu une baisse rapide et continue au cours des quatre dernières décennies. Le nombre moyen d'enfants par femme est pratiquement trois fois plus faible qu'il y a 40 ans, puisqu'il est passé de 7 à 8 enfants par femme en 1960 à 2,5 selon l'EPSF de 2003-2004. Les villes aussi bien que les campagnes sont concernées par cette baisse. La progression de l'âge au mariage et la pratique contraceptive sont les déterminants proches de ce déclin de fécondité qui a touché tous les âges, y

compris les plus jeunes, bien qu'à différents rythmes et calendriers. D'autres facteurs contextuels comme l'éducation, le travail de la femme et l'urbanisation agissent également sur la fécondité : leur effet passe indirectement à travers le mariage et la contraception.

A la lecture du tableau 7, on constate qu'en raison de la persistance du mariage précoce chez pratiquement le dixième de la population des adolescentes, les maternités précoces perdurent également. Mais elles restent faibles et très en dessous de celles des générations 20-39 ans où se concentrent les taux de fécondité par âges les plus élevés. Etant donné qu'au Maroc une femme ne peut culturellement enfanter que dans le cadre du mariage, la progression de l'âge de la primo-nuptilité a eu comme conséquence le recul de l'âge à la maternité. On assiste, dès lors, à un fléchissement radical qui augure une disparition attendue de la fécondité des adolescentes dans un futur proche.

Tableau 7. Evolution des taux de fécondité dans les groupes d'âges 15-19 ans et 20-24 ans (pour mille), du TGFG (pour mille) et de l'ISF, par milieu de résidence, Maroc, 1979-2004

	ENFPF 79-80	RGPH 1982	ENDPR 86-88	ENPS-II 1992	RGPH 1994	EPPS 1995	EPSF 2003-04
Urbain							
15-19 ans	52	48	28	27	21	20	24
20-24 ans	202	154	98	90	82	82	82
TGFG (tous les âgées)	-	-	-	85	-	71	69
ISF (tous les âges)	4,3	4,1	2,8	2,54	2,7	2,2	2,1
Rural							
15-19 ans	123	86	90	92	36	49	43
20-24 ans	308	252	223	191	155	169	132
TGFG (tous les âgées)	-	-	-	169	-	138	101
ISF (tous les âges)	6,9	6,3	5,8	5,5	4,3	4,5	3,0
Ensemble							
15-19 ans	93	68	61	40	29	35	32
20-24 ans	265	204	161	139	115	125	104
TGFG (tous les âgées)	159	-	-	127	-	104	81
ISF (tous les âges)	5,9	5,5	4,5	4,0	3,3	3,3	2,5

Sources : Différents recensements et enquêtes réalisés aux dates indiquées
TGFG = Taux global de fécondité général ; ISF = Indice synthétique de fécondité

La contribution des adolescentes dans le niveau général de fécondité reste de ce fait marginale. Elle est de l'ordre de 6,4%. Les femmes âgées de 20-24 ans y participent, quant à elles, avec un pourcentage plus important avoisinant les 21%. La fécondité apparaît légèrement plus précoce en milieu rural où l'on enregistre une contribution des adolescentes de 7,2% et des

jeunes femmes (20-24 ans) de 22%, par rapport au milieu urbain où ces pourcentages sont respectivement de 5,7% et 19,5%.

La fécondité des adolescentes est donnée par un autre indicateur. Il s'agit du pourcentage des adolescentes ayant déjà commencé leur vie féconde⁶² (tableau 8). L'EPPS de 1995 estime ce pourcentage à 6,4%, soit 4,5% pour les adolescentes déjà mères et 1,9% pour les adolescentes enceintes au moment de l'enquête. Là encore, on confirme que la fécondité des adolescentes est plus le fait des zones rurales (9,1%) que des villes (3,3%). L'hypothèse d'une tendance vers la disparition de la fécondité des adolescentes se confirme par l'évolution à la baisse du pourcentage des adolescentes enceintes au moment de l'enquête : le chiffre passe de 21% en 1979-80 à seulement 2% en 1995. L'évolution va donc dans le sens d'un report des grossesses à des âges de plus en plus avancés

Tableau 8. Evolution du pourcentage des adolescentes ayant déjà commencé leur vie féconde par milieu de résidence

Milieu de résidence	1979	1987	1995		Total
	% des femmes enceintes	% des femmes enceintes	% des mères	% des femmes enceintes	
Urbain	-	-	2,7	0,6	3,3
Rural	-	-	6,0	3,0	9,1
Ensemble	21,2	27,9	4,5	1,9	6,4

Source : Ministère de la Santé (1984 ; 1989 ; 1996)

2.3. Morbidité/mortalité maternelle des jeunes

Les implications du mariage et de la maternité précoces peuvent être dramatiques pour les adolescentes. Celles-ci perdent non seulement des opportunités éducationnelles, de travail et de revenu, mais elles courent aussi de gros risques de santé qui, de surcroît, ne peuvent qu'être aggravés par ce manque à gagner.

En raison de l'immaturation physiologique des adolescentes pour la reproduction⁶³, le couple mère adolescente-enfant est très fragile, s'exposant à

⁶² Le pourcentage des femmes ayant déjà commencé leur vie féconde est la somme des pourcentages relatifs aux femmes ayant déjà eu un enfant et des femmes enceintes de leur premier enfant au moment de l'enquête.

⁶³ Selon l'OMS (1998), « même si la plupart des adolescentes sont physiologiquement prêtes pour une grossesse, leur organisme est rarement assez développé pour la mener à terme dans de bonnes conditions de sécurité. Elles sont particulièrement exposées au risque de pré-éclampsie et de dystocie liée à une disproportion céphalo-pelvienne. La croissance osseuse chez la femme ne s'achève que vers 18 ans et le canal d'expulsion n'arrive à maturité que vers l'âge de 20 à 21 ans - même si l'âge varie sensiblement d'une femme à l'autre et d'une population à l'autre en fonction du niveau nutritionnel. L'immaturation physique accroît le risque de dystocie, qui peut entraîner un décès maternel, ainsi que des complications très graves comme les fistules obstétricales ».

bien des dangers. Les adolescentes sont plus enclines à avoir des complications obstétricales, à risquer d'en mourir que leurs aînées adultes. Elles risquent deux fois plus de décéder en donnant naissance à un enfant que les femmes de plus de 20 ans (OMS, 1998). Elles sont aussi plus exposées à une naissance prématurée, et la probabilité d'être de petit poids à la naissance ou de décéder chez les enfants durant la première année de leur vie est plus élevée s'ils naissent de femmes très jeunes. Ce problème est vraisemblablement plus préoccupant dans les pays où les soins de santé au cours de la grossesse (soins prénatals, accouchement médicalement assisté,...) ne sont pas systématiques.

Par rapport à la majorité des pays africains, le Maroc présente certes un niveau de recours aux soins obstétricaux assez important. La situation actuelle est beaucoup plus rassurante, comparativement aux décennies précédentes, puisqu'il y a eu une forte augmentation du nombre de femmes qui bénéficient de soins prénatals⁶⁴. Mais les soins maternels recommandés par l'OMS (1998) pour une maternité sans risque sont loin d'être systématiques.

Tableau 9. Quelques indicateurs de soins maternels (en %) selon le groupe d'âges en 2004

Caractéristiques	Soins prénatals	Supplément de fer	Accouchement Médicalement assisté	Injection antitétanique
Age de la mère				
Moins de 20 ans	68,7	36,8	65,2	41,7
20-34 ans	68,8	39,8	62,2	28,3
35 et plus	63,9	33,9	62,9	21,9
Milieu de résidence				
Urbain	84,9	51,2	85,3	29,6
Rural	47,9	23,5	39,5	26,1
Total	67,8	38,3	62,6	28,0

Source : Ministère de la Santé (2004a).

Selon l'EPSF de 2003-04 (tableau 9), on relève que :

- 32% des femmes enquêtées n'ont reçu aucun soin prénatal d'un agent de santé pour la naissance la plus récente ;
- 62% des femmes ayant eu un enfant au cours des 5 années précédant l'enquête, n'ont pas reçu un supplément en fer ;
- pour 37% des naissances, survenues durant les 5 années précédant l'enquête, l'accouchement s'est déroulé sans aucune assistance médicale ;
- pour 72% de ces naissances, la mère n'a pas reçu une injection antitétanique.

⁶⁴ En 1992, l'ENPS indiquait un niveau de soins prénatals de 32% (61% en ville et 18% à la campagne) et un pourcentage d'accouchements médicalement assistés de 31% (64% en ville et 14% à la campagne).

Chez les adolescentes âgées de moins de 20 ans, ces pourcentages représentent respectivement 31%, 63%, 35%, et 58%. On peut constater d'après ces chiffres que globalement, les très jeunes mères ont un comportement sanitaire assez identique à leurs aînées. Mais étant donné qu'elles accumulent les désavantages⁶⁵, on peut estimer qu'un bon nombre d'entre elles restent vulnérables face aux risques de grossesse.

Au vu des statistiques du tableau 10, la majorité des femmes enceintes courent un risque d'anémie ferriprive. Le pourcentage des femmes ayant reçu un supplément de fer n'est que de 37% chez les adolescentes, sachant que l'apport alimentaire journalier ne suffit pas à répondre aux besoins en fer de la femme enceinte. Certes, ce niveau est pratiquement le même pour les autres groupes d'âges (il atteint 40% pour les femmes âgées de 20-29 ans et 34% pour les autres). Mais les adolescentes sont toujours davantage exposées au risque élevé d'anémie, toutes choses égales par ailleurs. Selon l'OMS (1997), les risques sont plus élevés avant 17 ans, la jeune femme n'ayant pas encore achevé sa croissance. Les effets de ces complications peuvent être réduits grâce à de bons soins prénatals et l'OMS (1996) a recommandé au moins quatre visites prénatales. Mais la situation sociale de ces femmes et les circonstances de leur grossesse font qu'elles sont souvent privées de ces soins, ou qu'elles en bénéficient trop tard ou trop rarement. Il faut reconnaître que les femmes portées à en bénéficier semblent être plus instruites et plus aisées financièrement que la moyenne.

Au Maroc, près de trois mères adolescentes sur dix n'ont à aucun moment consulté un professionnel de santé et un peu plus du tiers accouche à domicile sans aucune assistance médicale. A l'exception de l'injection antitétanique, dont les niveaux de recours sont similaires entre les deux milieux de résidence, ce sont surtout les femmes rurales qui souffrent le plus du manque de soins maternels, avec un niveau deux fois plus faible que celui enregistré chez les citadines. L'analphabétisme, la pauvreté et l'éloignement des services de santé sont souvent évoqués comme raisons explicatives.

Une des conséquences dramatiques de la grossesse à risque chez les femmes en général et les adolescentes en particulier est le décès maternel. Ce n'est donc pas un hasard si la mortalité maternelle est l'une des plus importantes composantes de la santé reproductive des femmes. Dans les pays en développement, cependant, c'est l'un des domaines où le problème de données se pose avec le plus d'acuité.

⁶⁵ Tels que l'immaturation physiologique et le manque de soins et de surveillance médicales

Au Maroc, le ratio de mortalité maternelle, mesuré par le nombre de décès maternels pour 100.000 naissances vivantes (tableau 10), se situe aux alentours de 227 selon la toute dernière enquête sur la population et la santé familiale (Ministère de la Santé, 2004a). Ce chiffre reste très élevé, comparé à ce qu'il est dans les pays développés, soit 30 pour 100.000 naissances vivantes et même dans les pays voisins comme l'Algérie et la Tunisie⁶⁶. L'évolution de ce ratio au Maroc montre toutefois une diminution assez significative puisqu'il était de 359 (p. 100.000) au cours de la période 1978-84, soit un déclin de 37% entre 1981 et 2004. L'attention et l'appui de plus en plus accordés aux soins maternels dans le cadre du programme de la santé maternelle et infantile et la maternité sans risque au Maroc pourraient expliquer, en partie, cette évolution. Soulignons toutefois que ce programme continue de faire face à plusieurs difficultés (encadré 6), malgré l'expérience acquise.

Encadré 6. Quelques obstacles au programme de la santé maternelle

- Absence chez les femmes d'une prise de conscience des dangers encourus au cours de la grossesse et de l'accouchement à cause notamment de l'analphabétisme et de la pauvreté ;
- Incapacité de certaines femmes à prendre la décision de consulter les services sanitaires ;
- Manque dans le personnel médical et paramédical : gynécologues, sages-femmes, réanimateurs, ... ;
- Nécessité de restaurer les services obstétricaux et maternités dans certaines provinces ;
- Déséquilibre dans la répartition spatiale du personnel de santé maternelle ;
- Faiblesse de l'accessibilité aux services de santé dans les régions éloignées ;
- Faiblesse des ressources financières destinées au programme de la maternité sans risque ;
- Absence d'une coordination entre les secteurs privés et publics dans le domaine de la santé maternelle ;
- Faiblesse de l'intervention et de la participation des autres départements, des ONG et des collectivités locales dans l'appui aux activités des programmes de santé maternelle

Sources : CERED (2003) ; Ministère de la Santé (2004b)

⁶⁶ Ce taux est de 140 pour 100.000 en Algérie et de 69 pour 100.000 en Tunisie pour la période 1985-2003 selon l'UNICEF (2004)

Tableau 10. Evolution des taux de mortalité maternelle (p. 100.000) par milieu de résidence

	1978-84*	1985-91*	1992-97*	1996-2004*
Urbain	249	284	125	186
Rural	423	362	307	267
Total	359	332	228	227

Source : Ministère de la Santé (1984 ; 1993; 1999 ; 2004a)

- Période de référence à laquelle se rapporte l'estimation du taux de mortalité

Tableau 11. Evolution des taux de mortalité maternelle (p. 100.000) par groupes d'âges

Groupes d'âges	1996-2004*
15-19	7
20-24	39
25-29	24
30-34	41
35-39	30
40-44	47
45-49	6
Total	227

Source : Ministère de la Santé (2004a)

*Période de référence

D'après les taux de mortalité maternelle selon l'âge (tableau 11), on constate que les décès maternels touchent certains âges plus que d'autres. S'agissant des jeunes mères (15-24 ans), on peut remarquer que le taux de mortalité chez les adolescentes (15-19 ans), durant la période 1996-2000, reste le plus faible avec celui observé chez les femmes en fin de vie féconde (6 à 7 décès maternels pour 100.000 naissances). Comme toute grossesse comporte des risques, une hypothèse serait, toutes choses égales par ailleurs, que le déclin de la fécondité notamment à l'adolescence, sous l'effet de la progression de l'âge au premier mariage, réduit le risque des décès pour causes de complications liées à la grossesse et à l'accouchement à cet âge. En revanche, les jeunes mères adultes (20-24 ans) semble être un groupe à risque : le taux de mortalité maternelle est l'un des plus élevés durant puisqu'il atteint 39 décès maternels pour 100.000 naissances.

Cependant, ce résultat va à l'encontre de constats observés dans d'autres pays aussi bien développés que ceux en voie de développement (OMS, 1998). Les fortes fluctuations de période en période suggèrent que la qualité des données collectées influe sur les résultats obtenus. Les insuffisances des statistiques collectées sur la mortalité maternelle et la relative rareté de ce phénomène compliquent les estimations dès que l'on considère des sous groupes démographiques (groupes d'âge,...) et socio-économiques (milieu de

résidence,...). Il faut donc prendre ces résultats avec beaucoup de circonspection.

2.4. Contraception chez les jeunes : connaissances, pratiques et besoins non satisfaits

L'évolution des politiques en matière de planification familiale montre cette volonté du Maroc de répondre aux besoins de la population en matière de contraception. C'est en 1966 que le programme de planification familiale marocain fut institué sous la responsabilité du Ministère de la Santé publique, mais il n'a démarré officiellement qu'en 1967 dans le cadre des services de la Santé Maternelle et Infantile (SMI). En 1971, L'Association Marocaine de la Planification Familiale fut fondée et reconnue d'utilité publique. Par la suite, les plans quinquennaux des années 1968, 1972, et 1978 avaient intégré les programmes de planification familiale. Dès 1977, des équipes médicales mobiles offraient aux femmes à domicile les informations et les services de planification familiale, dans le cadre du programme de «visites à domicile de motivation systématique». Ce climat favorable à la planification familiale a influencé aussi bien les connaissances que les pratiques contraceptives au Maroc, tant chez les jeunes que chez les moins jeunes.

2.4.1. Connaissances de la contraception chez les jeunes

La connaissance de la contraception est un préalable conditionnel à l'adoption actuelle ou future de celle-ci. Elle montre dans quelle mesure les femmes sexuellement actives ou celles qui vont le devenir sont à même de se protéger contre une grossesse non souhaitée ou à haut risque pour la santé. Chez les plus jeunes, une grossesse précoce peut avoir, comme indiqué

précédemment, des répercussions néfastes sur leur santé reproductive. Ceci est

Encadré 7. Quelques obstacles au programme national de planification familiale

- La contraception reste coûteuse aussi bien pour le budget du programme que pour les revenus des familles ;
- Les efforts déployés dans les activités de type IEC se limitent aux populations urbaines et aux femmes instruites. Les ruraux se retrouvent privés notamment dans le domaine de l'audiovisuel
- Les activités du PNPf souffrent du manque de personnel spécialisé dans la chirurgie et la gynécologie. Dans certaines régions, la demande en stérilisation féminine dépasse largement l'offre.
- Le retrait de certains bailleurs de fonds rend difficile la continuité et l'efficacité des activités de planification familiale : exemple du retrait de l'USAID des activités de formation continue du personnel de santé.

Sources : CERED (2003) ; Ministère de la Santé

d'autant plus vrai pour les adolescentes. Par ailleurs, Bott et *al.* (2003) attestent que, partout dans le monde, de nombreuses grossesses non planifiées, particulièrement chez les jeunes non mariées, se terminent par une interruption volontaire, pratiquée souvent dans des conditions dangereuses. Rappelons que la grossesse est une cause majeure de la mortalité chez les jeunes femmes de 15 à 19 ans dans le monde (FNUAP, 2003).

Une gamme diversifiée de contraceptifs (pilule, condom, stérilet, injectables, implants,...) est aujourd'hui disponible. Mais toutes ces méthodes ne sont pas appropriées pour les jeunes et notamment les adolescentes⁶⁷. Mais encore faut-il qu'elles soient au courant de ces particularités. Au Maroc, les efforts déployés par le programme national de planification familiale (PNFP), fort de pratiquement 40 ans d'existence, ont permis de faire connaître la contraception auprès de la population, malgré la persistance jusqu'à aujourd'hui de beaucoup d'obstacles (encadré 7).

L'ENPS-II de 1992 qui fournit des données représentatives à l'échelle nationale auprès de femmes âgées de 15 à 49 ans, montre que 94% d'entre elles connaissent une méthode quelconque de contraception, ce pourcentage atteint 97% chez celles âgées de 20 à 24 ans. Ces constats se confirment également dans l'EPPS de 1995. Cependant, le niveau global assez élevé cache probablement des différences régionales qui peuvent se révéler assez significatives.

Selon l'EAMSUR de Marrakech, les deux tiers des adolescents (67%) enquêtés sont au courant d'au moins une méthode contraceptive. Les filles semblent plus informées que les garçons et cette connaissance augmente également avec l'âge et le niveau scolaire, deux caractéristiques qui sont très corrélées. Dans le secondaire, on atteint des proportions de 92% dans les zones périphériques de la ville et 96% dans les zones rurales.

⁶⁷ C'est le cas du stérilet qui est déconseillé aux femmes nullipares.

Tableau 12. Connaissance des adolescents relative à une méthode quelconque de contraception selon l'âge, le sexe, le niveau scolaire et le milieu de résidence, Etude de cas de Marrakech, 2003

Caractéristiques socio-démographiques	% des adolescents qui connaissent une méthode contraceptive
Milieu semi-urbain	
Sexe	
Les deux sexes	67,0
Masculin	61,4
Féminin	71,9
Tranche d'âge	
13-15 ans	53,7
16-19 ans	78,5
Niveau scolaire	
Fondamental 1 ou moins	58,3
Fondamental 2	68,9
Secondaire ou plus	91,9
Total	
Milieu rural	
Sexe	
Les deux sexes	69,0
Masculin	65,3
Féminin	72,6
Tranche d'âge	
13-15 ans	55,4
16-19 ans	82,3
Niveau scolaire	
Fondamental 1 ou moins	64,2
Fondamental 2	74,7
Secondaire ou plus	95,6

Source : CERED (2004b)

Les enfants de 13-15 ans paraissent moins au fait de la contraception puisqu'un peu plus de la moitié seulement semble être au courant de l'existence d'au moins une méthode anticonceptionnelle (tableau 12). En fait, ces aspects de la reproduction humaine ne sont abordés à l'école que durant des cycles plus avancés, les 13-15 ans recevant cette information beaucoup

plus à travers les médias notamment la télévision⁶⁸ et consciemment ou inconsciemment par le biais de l'entourage familial et communautaire.

S'agissant de la connaissance des méthodes contraceptives disponibles sur le marché, la pilule est de loin la plus connue aussi bien chez les filles que chez les garçons. Ceci n'est pas surprenant étant donné qu'elle est la plus utilisée par les femmes mariées au Maroc⁶⁹. En revanche, il est surprenant de constater que le préservatif n'est connu que de 15% des garçons et de 10% des filles. Quand on sait que c'est le seul moyen d'éviter les IST, on peut se poser des questions sur la qualité des programmes Information-Education-Communication destinés aux jeunes, que ce soit dans les écoles ou ailleurs.

Ce schéma est assez différent quand on considère les jeunes dans la province de Taza. La connaissance d'une méthode pour prévenir une grossesse est de 72% pour les garçons et de 52% pour les filles. Ces pourcentages représentent en même temps les méthodes les plus populaires : le préservatif chez les garçons et, dans des proportions identiques, la pilule et le préservatif chez les filles.

2.4.2. Pratiques contraceptives

Au Maroc, la contraception ne cesse de croître au fil des années (tableau 13). L'intensification de la pratique contraceptive trouve son explication dans le désir de la majorité des couples marocains d'avoir moins d'enfants. Cette préférence pour une famille de taille réduite est le résultat des changements contextuels qui ont marqué l'histoire récente du pays et dont on citera plus particulièrement l'amélioration du statut de la femme, le changement de l'organisation familiale et la crise socio-économique qui sévit depuis les années 1980.

Les estimations de la pratique contraceptive au Maroc des années 1960 la situaient à 7%. L'enquête mondiale de fécondité de 1979-80 ne tardait pas à montrer que pratiquement une femme mariée sur cinq utilisait un moyen de contraception. Actuellement, le taux de prévalence contraceptive est de 63%, soit un peu moins des deux tiers des femmes exposées au risque de grossesse. Par ailleurs, la structure contraceptive n'a que peu varié dans le temps. Les méthodes contraceptives modernes sont dominantes. La pilule demeure le moyen de contraception le plus utilisé, pour près de trois femmes sur cinq parce qu'il s'agit là d'une méthode perçue comme sûre, d'utilisation simple, ne perturbant pas la spontanéité de l'acte sexuel (comme le préservatif) et ne présentant pas de risques d'infections pelviennes (comme le stérilet). La méfiance vis-à-vis de la contraception orale, en raison de ses effets secondaires sur la santé, est en train de s'estomper grâce à la mise sur le

⁶⁸ Des spots publicitaires sur la planification familiale et la pilule « kinat al hilal » sont diffusés à la télévision marocaine depuis des décennies.

⁶⁹ 2 utilisatrices sur 3 recourent à la pilule.

marché des pilules minidosées. Quant aux méthodes traditionnelles, elles restent peu populaires, compte tenu de leur moindre efficacité par rapport aux méthodes médicales (Bakass, 2003).

Tableau 13. Evolution de la prévalence contraceptive par groupes d'âges, selon la méthode utilisée par les femmes mariées au moment de l'enquête en 1980 et en 2004

Méthode contraceptive	1979-80		2004		
	15-24	35-49	15-19	20-24	25-49
Pilule	17,1	21,2	32,4	42,7	40,0
DIU	0,9	3,1	1,8	2,9	5,9
Autres Méthodes modernes	0,0	2,0	1,9	7,1	10,0
Méthodes traditionnelles	2,2	6,1	2,5	5,1	8,9
Total	20,2	33,4	38,6	56,8	64,9

Source : Ministère de la Santé (1984 ; 2004a)

L'évolution de la prévalence et de la structure contraceptives chez les jeunes femmes est à l'image de ce qu'elle est chez leurs aînées. En effet, à part le niveau d'utilisation contraceptive, rien dans le comportement contraceptif des jeunes femmes mariées ne permet de les différencier des femmes adultes. Durant les 25 dernières années, la pratique contraceptive chez les plus jeunes a plus que doublé. En 2004, près de 39% des adolescentes âgées de 15 à 19 ans utilisent un moyen anticonceptionnel, contre près de 57% pour les femmes âgées de 20-24 ans. La contraception dans les deux groupes est essentiellement orale (pilule) : les proportions sont de 32% et 43% respectivement. Les autres méthodes ne touchent que 6% et 14% respectivement pour les deux groupes d'âges.

L'utilisation de la contraception est de plus en plus précoce. Près de 40% des femmes qui ont moins de 20 ans aujourd'hui utilisent une méthode pour ne pas ou ne plus concevoir (32% prennent la pilule), contre 20% il y a 25 ans. En revanche, par rapport aux femmes plus âgées (20 ans et plus), les adolescentes sont moins enclines à utiliser un moyen de contraception ; le taux de prévalence contraceptive étant de 40% contre 57% et 65% respectivement pour les femmes âgées de 20-25 ans et de 25-49 ans. On peut expliquer cela par le fait que vu leur très jeune âge, les adolescentes sont à leurs premières maternités et qu'elles sont influencées par le désir de constituer leur famille. Il n'en demeure pas moins que souvent une partie significative d'entre elles ne recourt pas à la contraception alors qu'elle désire espacer ou limiter sa descendance. Les adolescentes mariées doivent bénéficier de méthodes

contraceptives pour postposer leur première naissance, au moins jusqu'à ce que leur croissance soit achevée.

2.4.3. Besoins non satisfaits en matière de contraception

La demande globale des individus, que ce soit en matière d'informations, de contraception, de soins préventifs/curatifs,... est la somme de deux composantes : la demande satisfaite et la demande restant à satisfaire. Dans le cas de la contraception, le premier indicateur est donné par le niveau de la pratique contraceptive (prévalence contraceptive), le second par les besoins non satisfaits en matière de contraception (demande insatisfaite).

La demande non satisfaite en matière de contraception constitue un aspect essentiel de la santé publique en général et de la santé reproductive en particulier, parce qu'elle exprime la demande formulée par la population, mais à laquelle les prestataires de santé n'ont pas pu répondre, pour différentes raisons (problèmes d'accès physique et financier et de disponibilité de la planification familiale, mauvais rapports utilisateurs personnel de santé,...). En matière de contraception, il s'agit des femmes exposées au risque de grossesse qui n'utilisent aucun moyen de contraception mais ne désirent pas avoir un autre enfant (besoin de limitation) ou veulent ajourner la prochaine naissance (besoin d'espacement).

Les besoins non satisfaits en contraception chez les femmes marocaines s'estiment à 16% : 10% pour des motifs de limitation des naissances et 6% d'espacement (tableau 14). Ce sont les femmes adultes de plus de 40 ans qui expriment le plus un besoin insatisfait en contraception (une femme sur cinq) essentiellement de limitation. Les plus jeunes sont à 12% de besoin insatisfait, dont la quasi-totalité en termes d'espacement de naissances. Un faible pourcentage, soit 1,5% des femmes âgées de 20-24 ans, a un besoin insatisfait pour arrêter la procréation. Il s'agit très probablement de femmes ayant déjà atteint la taille de famille souhaitée. Ces résultats suggèrent l'articulation de deux logiques de reproduction différentes, l'une exprimée par les anciennes générations, l'autre par les plus jeunes.

Tableau 14. Pourcentages des femmes mariées ayant exprimé un besoin insatisfait en contraception par groupes d'âges, Maroc, 1997

Age	Besoins non satisfaits en planification familiale		
	Espacement	Limitation	Total
15-19	11,8	0,0	11,8
20-24	10,7	1,5	12,2
25-39	6,7	8,3	12,2
40-49	1,5	18,2	19,7
Total	6,3	9,8	16,1

Source : Ministère de la Santé (1999)

Un autre aspect qui peut se révéler également un besoin insatisfait en planification familiale est l'échec contraceptif. Il s'agit d'une grossesse survenue pendant la pratique contraceptive ou suite à l'abandon de la méthode contraceptive, alors que la conception n'était pas désirée⁷⁰. Une étude sur la dynamique de la pratique contraceptive au Maroc a montré, à partir des données de l'ENPS-II de 1992, que la probabilité d'échec contraceptif calculée sur un an, toutes choses égales par ailleurs⁷¹, est de 9%. Ce risque qui menace les adolescentes mariées est de 2,2 fois celui des femmes de 35 ans et plus, et de 1,7 fois celui des 25-29 ans (Bakass, 2003).

Avec le déclin de la fécondité et le désir d'avoir moins d'enfants, le recours à la contraception devient impératif pour éviter de dépasser la taille de la famille désirée. De ce fait, on peut s'attendre à ce que les besoins non satisfaits en méthodes d'espacement et de limitation des naissances augmentent ainsi que la demande d'une contraception abordable, efficace et moins contraignante. Les besoins non satisfaits en matière de contraception peuvent engendrer des grossesses non désirées. L'EPPS de 1995 évalue à 18,5% le pourcentage de ces grossesses (toutes désirées pour plus tard) chez les jeunes mariées enceintes, âgées de 20-24 ans (17% de grossesses désirées pour plus tard et 6% de grossesses qui ne sont pas du tout désirées). Ces niveaux seraient même sous-estimés parce que les jeunes femmes peuvent avoir tendance à considérer qu'une grossesse, même non planifiée, est désirée, tant que la taille de la famille souhaitée n'est pas encore atteinte.

2.5. Situation des infections sexuellement transmissibles (IST) chez les jeunes

Dans la majorité des pays qu'ils soient développés ou en voie de développement, les IST deviennent un problème majeur de santé publique. La recrudescence de ce phénomène et ses conséquences sur la santé expliquent ce regain d'intérêt mondial. Les IST ne représentent pas seulement un état de morbidité chez les adultes, mais elles ont des conséquences plus dramatiques telles que la mortalité, la stérilité chez les hommes et les femmes, les naissances de petit poids, les fausses couches,... (OMS, 1996).

⁷⁰ Les raisons de l'échec et de l'abandon sont diverses, on peut citer : 1) déficience de la méthode elle-même, 2) mauvaise utilisation de la méthode à cause de l'oubli (cas de la contraception orale) ou de la méconnaissance de la technique (cas du préservatif), 3) problème de disponibilité de la méthode.

⁷¹ C'est-à-dire en contrôlant les variables socio-démographiques (méthode contraceptive utilisée, milieu de résidence, niveau d'instruction,...) et les variables relatives à la qualité des soins (distance au centre de santé, qualification du personnel en matière de planification familiale,...).

2.5.1. Connaissances du VIH/SIDA et autres IST

Les IST⁷² sont des infections susceptibles de se transmettre lors des rapports sexuels, quel que soit leur mode. Les IST sont devenues un problème majeur de santé publique à l'échelle mondiale, notamment avec l'explosion du VIH/SIDA, une infection sexuellement transmissible (IST) incurable et mortelle identifiée dès les années 1980 et dont on connaît aujourd'hui plus ou moins les effets dévastateurs. Il y aurait aujourd'hui, selon le rapport d'ONUSIDA, 38 millions de personnes atteintes de ce virus dans le monde. L'Afrique subsaharienne demeure la région la plus touchée (ONUSIDA, 2004).

Encadré 8. Les raisons de la vulnérabilité des femmes face au VIH/SIDA

Raisons biologiques

Zones muqueuses plus étendues; les microlésions qui peuvent survenir pendant un rapport sexuel peuvent constituer une porte d'entrée pour le virus; les femmes très jeunes sont encore plus vulnérables à cet égard.

Davantage de virus dans le sperme que dans les sécrétions vaginales

Comme pour les IST, les femmes sont au moins quatre fois plus vulnérables à l'infection; la présence d'IST non traitées est un facteur de risque pour l'infection à VIH

Les rapports sexuels sous la contrainte augmentent les risques de microlésions

Raisons liées aux normes culturelles

Les femmes ne sont pas supposées discuter ou prendre des décisions au sujet de leur sexualité

Elles ne peuvent demander, et encore moins insister sur l'utilisation du préservatif ou d'une autre forme de protection

Si elles refusent l'acte sexuel ou exigent l'usage du préservatif, elles risquent dans bien des cas d'être maltraitées, car elles sont alors soupçonnées d'infidélité

Les nombreuses formes de violence à l'encontre des femmes signifient qu'elles sont souvent contraintes à l'acte sexuel, condition qui est en elle-même un facteur de risque pour l'infection à VIH

Pour les hommes mariés ou non, le fait d'avoir des partenaires multiples (y compris des travailleurs sexuels), est culturellement acceptable

Les femmes sont supposées avoir des relations sexuelles avec, ou épouser, des hommes plus âgés, lesquels seront plus expérimentés et auront donc un plus grand risque d'être infectés. Les hommes recherchent des partenaires de plus en plus jeunes pour éviter l'infection et en croyant que le fait d'avoir des rapports sexuels avec une jeune fille vierge guérit le SIDA et d'autres maladies.

Source : OMS (2000)

Les IST sévissent fréquemment parmi les jeunes de 15 à 24 ans, étant donné qu'ils représentent « la moitié des 5 millions de nouveaux cas

⁷² Il s'agit du VIH/SIDA, la syphilis, l'hépatite B, l'hépatite C, l'herpès, ... Pour plus de détail sur les IST (définitions, principales maladies,...) se référer au CERED (2004) et à Hessissen (2003).

d'infection par le VIH survenus chaque année dans le monde entier.» (FNUAP, 2003, p. 23). Par ailleurs, et pour des raisons liées à la biologie et aux normes culturelles, les femmes sont plus touchées par la pandémie (encadré 8). Ceci souligne l'importance du besoin d'éducation sexuelle et des services ciblant spécifiquement les jeunes, en particulier de sexe féminin.

La prise de conscience des jeunes, et notamment de sexe féminin, des risques de santé que constituent les IST et particulièrement la menace du VIH/SIDA passe impérativement par la connaissance qu'ils ont de ce problème. Que connaissent les jeunes marocains des IST et notamment de la pandémie du VIH/SIDA, des modes de sa transmission ? Et que savent-ils des moyens de protection ?

L'examen des données d'enquêtes disponibles sur les jeunes au Maroc révèle que la quasi-totalité de cette catégorie est au courant de l'existence d'au moins une IST (tableaux 15 et 16). Il s'agit principalement du SIDA qui enregistre un niveau de connaissance de plus de 90%, sans écarts notables selon le sexe, l'âge et la branche d'études.

Pour les autres IST, la syphilis et la blennorragie, elles sont moyennement connues et le reste (herpès, chancre mou,...) est largement méconnu, le niveau ne dépassant guère 1%. A ce sujet, on constate des différences selon certaines caractéristiques des adolescents. Il est intéressant aussi de remarquer des schémas différents selon la région. Ainsi pour ne considérer que la syphilis, le pourcentage des adolescents qui connaissent cette infection représentent 57% à Casablanca, 44% à Marrakech et 38% à Taza. Dans la grande métropole du pays, ce sont les plus jeunes (13-17 ans) qui sont les moins informés, alors que c'est le cas des hommes à Marrakech (38%) et des femmes à Taza (30%).

Tableau 15. Pourcentage d'adolescents ayant déclaré avoir entendu parler d'infections sexuellement transmissibles (IST), selon le type, l'âge, le sexe et la branche d'étude poursuivie au lycée, à Casablanca et Marrakech

Caractéristiques des adolescents	Sida	Syphilis	Blennorragie	Chancres Mou	Herpès génital	Autre	Au moins une	Effectif
Semi urbain de Marrakech								
Sexe								
Masculin	94,0	37,5	32,6	0,4	4,6	8,0	94,8	925
Féminin	94,4	52,3	33,2	0,5	3,2	5,4	95,1	790
Age								
13-17 ans	94,6	42,2	29,6	0,7	3,3	5,2	95,3	815
18-21 ans	93,9	46,2	35,9	0,2	4,6	8,3	94,7	900
Branche d'étude au lycée								
Lettres	94,3	45,9	34,1	0,2	3,5	7,3	95,0	862
Sciences	94,1	42,7	31,7	0,7	4,5	6,3	95,0	853
Total	94,2	44,3	32,9	0,5	4,0	6,8	95,0	1715
Urbain de Casablanca								
Sexe								
Masculin	96,3	54,5	32,8	0,4	1,0	0,4	97,9	516
Féminin	95,3	58,9	43,8	1,4	0,2	0,2	96,5	577
Age								
13-17 ans	94,1	50,0	28,2	1,1	0,5	0,5	95,2	372
18-21 ans	96,7	60,3	44,0	0,8	0,6	0,1	98,2	721
Branche d'étude au lycée								
Lettres	95,6	56,4	36,9	1,4	0,6	0,2	97,4	498
Sciences	96,0	57,1	40,0	0,5	0,5	0,3	97,0	595
Total	95,8	56,8	38,6	0,9	0,5	0,3	97,2	1093

Source : CERED (2004b)

Tableau 16. Pourcentage d'adolescents ayant déclaré avoir entendu parler d'infections sexuellement transmissibles (IST), selon le type, l'âge, le sexe et la branche d'étude poursuivie au lycée dans la Province de Taza

Type d'IST	Garçons	Filles	Total
SIDA	90	93	92
Syphilis	52	30	38
Blennorragie	38	36	37
Pédiculose pubienne	21	31	27
Chancres mou	6	8	7

Source : Ministère de la Santé (2003a)

Par rapport au SIDA, l'EPSF de 2003-2004, représentative des femmes marocaines, confirme ce niveau élevé de connaissance. Invitées, pour la deuxième fois dans ce genre d'enquêtes⁷³, à indiquer si elles ont déjà entendu parler du Sida, 9 femmes sur 10 en âge de reproduction ont répondu par l'affirmative. L'enquête ENSME de 1997 a déjà avancé un taux de 83%. Précisons qu'il n'y pas de différences significatives entre les jeunes générations (15-24 ans) et les générations plus âgées, ni entre les célibataires et les autres. Par contre, les différences sont plus prononcées quand on compare les femmes selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction ; le niveau de connaissance étant plus élevé dans les villes qu'à la campagne (98% contre 80%) et pour les femmes ayant été scolarisées, en comparaison avec celles n'ayant aucun niveau d'instruction (de 95% à 100% contre 83%).

Vraisemblablement parce que c'est une maladie incurable, mortelle, ravageuse, ignorant les frontières et ne montrant aucun signe de fléchissement⁷⁴, le SIDA⁷⁵ a bénéficié, par rapport aux autres IST, d'un assez large effort d'information et de sensibilisation partout dans le monde. C'est probablement ce facteur qui explique pourquoi le SIDA est largement connu de la population qui le considère, à juste titre, comme « *une maladie grave et spécifique* » (Mellakh, 2002).

Toutefois, bien qu'il soit encourageant de voir des niveaux si élevés d'information sur l'existence de cette infection, il convient de préciser que cela ne signifie pas la connaissance des mécanismes de sa transmission, ni des moyens de protection. L'EPSF montre que 62% seulement des femmes croient qu'il existe un moyen d'éviter la contraction du SIDA. Là encore, les différences sont plus manifestes selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction. Celles qui pensent qu'il existe un moyen de protection contre la contamination par le SIDA constituent 78% en ville contre 38% seulement en milieu rural. Par ailleurs, les femmes ayant le niveau secondaire et plus sont plus enclines à être de cet avis (95%) que celles du niveau primaire (65%) ou celles qui n'ont pas été scolarisées (41%).

C'est au niveau des enquêtes visant les jeunes qu'on peut évaluer la connaissance sur le mode de transmission du SIDA. Les résultats sont présentés dans le tableau 17. Il est rassurant de constater que 100% des jeunes enquêtés à Casablanca et la quasi-totalité des jeunes enquêtés dans les zones

⁷³ Les enquêtes sur la population et la santé réalisées par le Ministère de la Santé

⁷⁴ On estime que le nombre de personnes atteintes du SIDA est passé de 35 millions en 2001 à 38 millions en 2003 (ONUSIDA, 2004)

⁷⁵ A l'heure actuelle, il n'y a pas de traitement pour le SIDA. Même si les multithérapies sont un progrès évident et un vrai espoir d'allongement de vie, la majorité de ces traitements sont lourds, difficiles à suivre et à vivre au quotidien.

semi-urbaine et rurale de la ville de Marrakech identifient bien les modes de transmission de la maladie, particulièrement les rapports sexuels non protégés (95%) et le sang (93%). Plus encore, l'âge, le sexe et la branche d'études au lycée n'introduisent aucune différenciation à ce propos.

Ce niveau assez élevé de connaissance se confirme également à Taza dans l'enquête CAP de 2003 où 96% des garçons et 93% des filles savent que le SIDA est transmis par les rapports sexuels sans protection avec un partenaire contaminé. Mais comparativement aux deux autres villes, 23% des garçons et 18% des filles ignorent que la contamination peut se produire par le sang. Il convient de constater aussi que selon cette même source de données, la transmission materno-fœtale (grossesse, accouchement, allaitement) n'est connue que par 53% des jeunes dans la métropole et 11% seulement à Marrakech. Par contre à Taza, 77% des garçons et 82% des filles identifient bien ce mode de transmission.

Tableau 17. Pourcentage des adolescents connaissant les modes de transmission du Sida selon le sexe, l'âge et la branche d'étude au lycée

Caractéristiques	Milieu semi-urbain de Marrakech				Milieu urbain de Casablanca			
	Au moins un	Rapport sexuel	sang	Autre	Au moins Un	Rapport Sexuel	sang	Autre
Sexe								
Masculin	98,8	94,9	93,5	10,8	100,0	95,4	93,6	50,3
Féminin	98,5	96,4	93,3	10,6	100,0	95,3	93,5	54,9
Age								
13-17 ans	98,5	94,9	91,5	12,2	100,0	95,4	91,4	54,3
18-21 ans	98,8	96,3	95,1	9,4	100,0	95,3	94,5	51,9
Branche d'études au lycée								
Littéraire	98,6	95,4	94,1	10,4	100,0	93,9	93,9	54,6
Scientifique	98,7	95,8	92,7	11,0	100,0	96,5	93,2	51,1
Ensemble	98,6	95,6	93,4	10,7	100,0	95,3	93,5	52,7

Source : CERED (2004b)

Encadré 9. Quelques idées reçues à propos du SIDA chez les jeunes au Maroc

- « Pour moi le SIDA est une maladie. Quand tu couches avec une fille et tu attrapes le froid, c'est le SIDA... Les filles attrapent le SIDA et le transmettent aux garçons pendant le rapport sexuel. »
- « Le SIDA n'existe que chez les femmes. »
- « Le SIDA est dû au manque d'hygiène »
- « Le SIDA est le cancer. »
- « On peut attraper le SIDA par les poignées de mains et les embrassades »
- « Pour prévenir le SIDA, il faut bien se laver après un rapport sexuel »

Sources : Mellakh (2002) ; Ibaaquil (2003)

Cependant, cette connaissance doit être relativisée dès lors qu'on en analyse sa qualité et sa valeur préventive. En effet, les informations qu'ont les jeunes sur les IST sont souvent superficielles, limitées et peu scientifiques. Les IST restent assez mal connues de la population et des jeunes. Même la connaissance du SIDA, pourtant assez répandue, demeure élémentaire, éloigné du savoir scolaire auquel on pourrait s'attendre, sachant le danger que cette maladie représente. Ainsi, il est alarmant de constater, chez les jeunes et probablement une bonne partie de la population marocaine, une accumulation de connaissances erronées sur les IST-SIDA, conduisant notamment à une confusion entre les modes de transmission et les causes (encadré 9). Cette confusion est due au tabou qui entoure cette maladie parce qu'elle est liée entre autres à la pratique sexuelle mais aussi aux idées reçues et à l'insuffisance de campagnes d'information et de sensibilisation susceptibles de rectifier le tir. Par ailleurs, l'effet des valeurs culturelles est assez présent dans la problématique des IST. Ibaaquil (2003, p. 58), dans son étude qualitative sur la vulnérabilité face au VIH-SIDA dans la région de Tadla-Azilal, constate que « *« je ne sais pas » ou « je ne connais pas » sont spontanément avancés. Bien sûr, on comprend « la gêne » de l'interlocuteur. Mais au-delà de cette explication, les enquêtés semblent obéir à un schéma culturel qui dit qu'il n'y a de connaissances des IST que chez ceux qui en sont atteints.* ».

Même quand les jeunes parviennent à en parler, ils utilisent le terme « el berd » (froid) pour désigner ce type de maladies. Ceci témoigne, encore une fois, de l'effet de croyances populaires sur cet aspect fort important de la santé sexuelle et reproductive, mais aussi de la difficulté à reconnaître leurs symptômes et de la démarche à suivre pour s'en prémunir ou les soigner (Mellakh, 2002 ; Ibaaquil, 2003). Mais le plus grave est que, même si les jeunes font une distinction nette entre le SIDA et les autres IST, ils pensent que

l'on peut guérir de ce type de maladie spontanément ou en recourant, en cas de gravité, aux herboristes (idée prévalant surtout chez les filles) ou à l'automédication (idée répandue chez les garçons). Ainsi, selon le CERED (2004b), 14% des adolescents enquêtés à Casablanca ne savent rien quant à la curabilité du SIDA et 4% le croient curable, ils sont 14% et 5% respectivement à Marrakech, où seulement 26% des adolescents savent que le préservatif est un moyen de prévention du SIDA contre 43% à Casablanca. Les garçons sont plus nombreux à le savoir, leur pourcentage est pratiquement le double de celui des filles et ce, dans les deux villes.

2.5.2. IST-SIDA chez les jeunes : montée du phénomène et plus grande vulnérabilité chez les femmes

Le SIDA et les autres IST constituent une préoccupation nationale majeure, tant pour les organisations gouvernementales que la société civile. Le Maroc est un des pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à avoir, selon la Banque Mondiale (2004), osé aborder de façon publique la situation du SIDA. Depuis 1986, date de la déclaration du premier cas de SIDA dans le pays, les autorités sanitaires se sont attelées à dispenser une éducation sexuelle axée sur la prévention, à travers le Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS), l'implication de la société civile et la décentralisation provinciale. Un système de coordination entre le PNLS et des ONG, dont notamment l'ALCS⁷⁶ et l'AMPF, a été mis en place pour lever le voile de la honte et de la désinformation qui entourait cette maladie. A ceci s'ajoute un système de surveillance, qui repose sur la déclaration des cas de SIDA et la surveillance sentinelle et transfusionnelle du VIH. La simplification de la procédure de déclaration des IST, l'accroissement des centres de dépistage et la généralisation de la stratégie de prise en charge des malades sont quelques exemples des changements introduits en 2002 (CERED, 2003).

Le Maroc fait partie, depuis 1997, de l'organisation panafricaine de lutte contre le sida (OPALS) avec la création du centre de traitement ambulatoire de Rabat. Son activité est centrée sur la prévention et la prise en charge des IST, de la tuberculose et du SIDA, à l'aide d'une structure souple insérée dans le système de santé et dont le personnel est composé de professionnels locaux.

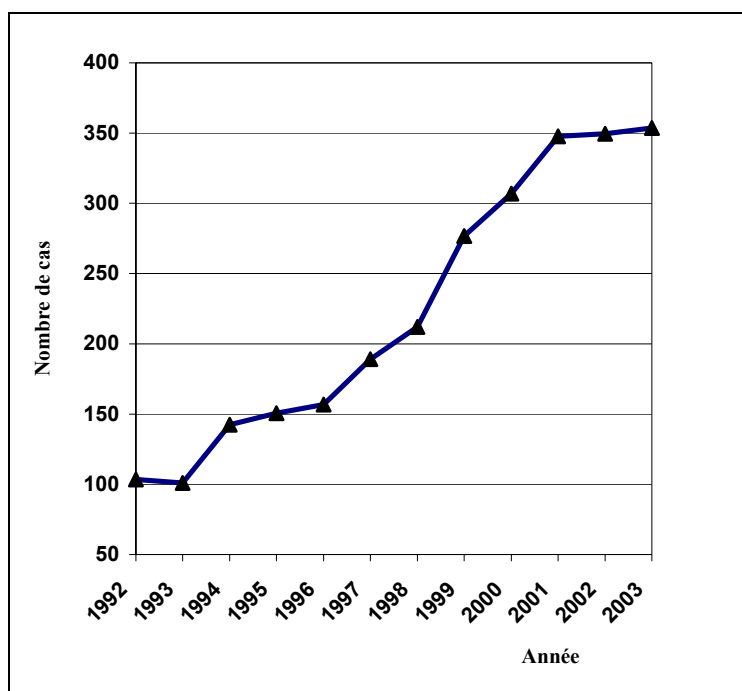
La volonté gouvernementale s'est traduite à ce niveau par l'adoption d'un Plan Stratégique National de Lutte contre le Sida, couvrant la période

⁷⁶ Créée en 1988 par un groupe de médecins préoccupés par la gravité de la situation, l'ALCS a été reconnue d'utilité publique dès 1993. Ses objectifs sont : 1) la prévention de l'infection au VIH/sida, 2) l'accès aux traitements et la prise en charge des personnes vivant avec le VIH et 3) la défense des droits des personnes vivant avec le VIH.

2002-2004, qui repose sur la prévention, l'information et le traitement. Le Fonds onusien de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria a permis au PLNS de financer plusieurs projets dont celui de la trithérapie. Notons également que le Maroc a élargi son système de surveillance basé sur les femmes enceintes et les malades en consultation dans les dispensaires pour des infections sexuellement transmissibles, afin d'y inclure des populations en situation difficile et précaire comme les détenus et les enfants de la rue.

En dépit de ces louables et multiples initiatives, il faut reconnaître que la question des IST-SIDA au Maroc devient de plus en plus alarmante. Ainsi, le nombre de nouveaux cas d'IST n'a cessé d'augmenter d'année en année (graphique 2). Le Ministère de la Santé (2003b) avance le chiffre de 353.600 cas d'IST déclarés pour l'année 2003. Cet effectif est presque 3,5 fois supérieur à celui enregistré 10 ans plus tôt. Les femmes représentent la majorité des cas déclarés (70%). Compte tenu de l'importance de la sous notification, de la fréquence du recours aux soins dans le secteur privé, de l'automédication surtout chez la femme, et de la honte et des tabous qui entourent ce phénomène, cet effectif paraît sous-estimé. Il serait aux alentours de 600.000 nouveaux cas chaque année selon Hessissen, 2003.

Graphique 2. Evolution (en milliers) des cas des IST diagnostiqués au Maroc (1992-2003)



Source : CERED (2004b).

Les IST, par leur mode de transmission, touchent aussi bien l'homme que la femme, mais il s'avère, d'après des données épidémiologiques et cliniques, qu'elles se transmettent plus facilement à la femme qu'à l'homme, du fait de la vulnérabilité de l'appareil génital féminin sur le plan anatomique et physiologique (Hessissen, 2003).

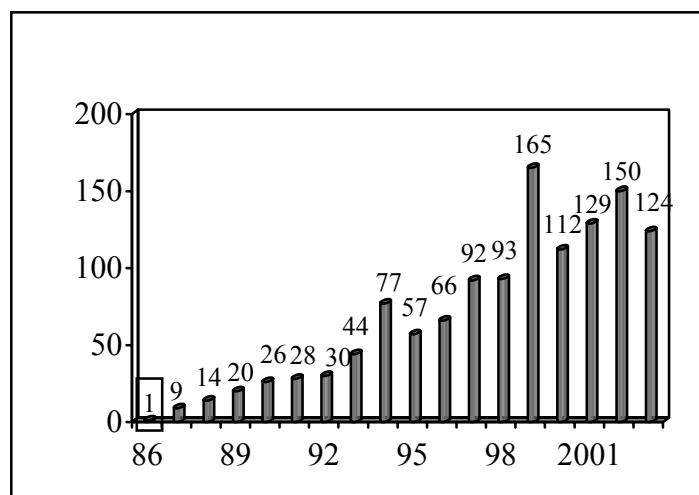
Bien souvent, « *c'est l'homme qui contracte le premier la maladie, et qui contamine ensuite sa femme. Celle-ci est souvent désarmée et gênée d'en parler à son mari, laissant la maladie se développer. Ainsi les MST sont souvent gérées par la femme seule et non le couple.* » (CERED, 1998a, p. 189). Les femmes et les jeunes filles atteintes d'IST ont tendance à ne pas chercher à se faire traiter, soit parce qu'elles n'ont pas de symptômes, soit parce qu'elles ont peur de la stigmatisation, outre le fait qu'elles manquent d'argent et de temps pour le faire.

Une étude du profil épidémiologique des IST chez des hommes réalisée dans un centre de santé à Casablanca (Hassam et *al.*, 1992) a montré que :

- sur le plan démographique et socioculturel, les IST affectent généralement beaucoup plus les sujets jeunes en pleine activité sexuelle, de bas niveau intellectuel, sans emploi et n'ayant jamais bénéficié d'une campagne de prévention ;
- sur le plan comportemental, cette population où prédomine le célibat a la particularité d'avoir des partenaires sexuels multiples et de n'utiliser pratiquement jamais de préservatifs.

S'agissant du SIDA, le Maroc demeure l'une des régions ayant la plus faible prévalence avec un taux inférieur à 1%, comparativement aux autres pays de l'Afrique sub-saharienne où le bilan est accablant. Le premier cas de SIDA au Maroc a été diagnostiqué en 1986. Jusqu'à fin 1999, 673 cas cumulés de SIDA-maladie ont été officiellement déclarés. Or, d'après les dernières statistiques fournies par le Ministère de la Santé (2003b) et illustrées par le graphique 3, le nombre de cas a connu une progression alarmante. 150 cas en 2002 et 124 cas en 2003. Le cumul de cas de SIDA-maladie est de 1442 au 30 juin 2004. Par ailleurs, en 2002, le Ministère de la Santé évaluait entre 13.000 et 16.000 le nombre de séropositifs. Comme l'information disponible provient de la seule notification de cas, on peut supposer que le nombre de malades et de porteurs de virus, là encore, est bien supérieur à ce qui est déclaré.

Graphique 3. Evolution du nombre de nouveaux cas de SIDA par année, Maroc, 1986-2003



Source : Ministère de la Santé (2004a).

Le profil démographique et social des personnes atteintes du SIDA présente certaines particularités comme le montre le tableau 18 (Ministère de la Santé, 2004a). La maladie touche beaucoup plus les tranches d'âge des 15-29 ans (25%) et des 30-39 ans (44%), et le ratio masculin/féminin est de 1,6, contre 5,2 durant la période 1986-1990. Ce constat indique une plus grande vulnérabilité des femmes au risque d'infection.

A cela, on peut ajouter le fait que :

- la contamination est plus précoce chez les femmes (35% des cas ont moins de 19 ans contre 22% seulement chez les hommes) ;
- la maladie est plus fréquente chez les hommes et les femmes célibataires (62% et 65%) ;
- le mode de transmission prédominant est sexuel (84%) et la transmission hétérosexuelle représente (74%) ;
- les cas de SIDA chez les femmes sont issus à hauteur de 49% de relations multi partenariales et dans 18% du conjoint atteint. Chez les hommes, ces pourcentages sont respectivement de 70% et de 1% ;
- Le phénomène est essentiellement urbain, 88% des cas du SIDA vivent en ville.

Tableau 18. Répartition des personnes atteintes du SIDA (cas cumulés) par âge et par sexe, situation au 30 juin 2004

Caractéristiques	% des cas cumulés
Groupes d'âge en année	
< 15	3,0
15-29	25,0
30-39	44,0
40-49 ans	18,0
Sexe	
Masculin	62,0
Féminin	38,0
Milieu de résidence	
Urbain	84,0
Rural	12,0
Inconnu	4,0

Source : ALCS (2004).

Les enquêtes qualitatives menées à Taza et à Marrakech (CERED, 1998b ; Ibaaquil, 2003 ; Mellakh, 2002) révèlent que les jeunes ont des attitudes culturelles et socio-économiques très négatives, qui entravent l'accès à la prévention en santé reproductive (encadré 10). Les perceptions négatives qu'ont les jeunes sur les services de santé et le personnel soignant constituent également un obstacle de taille. Les jeunes expriment un sentiment de honte et de peur de la stigmatisation sociale parce

qu'inconsciemment les IST sont liées aux relations sexuelles extraconjugales et donc illégales. Par ailleurs, ils estiment que le condom fourni dans les

Encadré 10. Perception du personnel de santé chez les jeunes au Maroc

- « Je suis allé avec un copain chez une professionnelle du sexe. Par la suite, mon copain est tombé malade. Je l'ai accompagné au dispensaire. Lorsque le médecin l'a vu, il l'a giflé avant de lui donner les médicaments. » (Garçon, 25 ans)
- « Au dispensaire, lorsque les infirmières voient arriver une fille enceinte ou ayant une IST, elles se comportent très mal avec elle. » (Fille, 22 ans)
- « la majorité des garçons ont honte de déclarer leur maladie et ne font rien », (Garçon, 19 ans)
- les raisons de la non utilisation du préservatif sont : « la honte de demander un préservatif au pharmacien surtout quand il est de l'autre sexe, la peur, le prix élevé, ... »

Sources : Mellakh (2002) ; Ibaaquil (2003)

centres de santé publique est de moindre qualité que celui vendu en pharmacie mais celui-ci coûte, par contre, trop cher⁷⁷.

L'installation de l'épidémie du SIDA au Maroc et le rythme d'augmentation des nouveaux cas laisse présager une dégradation de la situation dans l'avenir, en l'absence d'actions et de mesures de prévention et de sensibilisation à plus large échelle et ce, pour plusieurs raisons :

- le caractère tabou des IST surtout le VIH/SIDA parce qu'elles sont directement liées au sexe ;
- le lien étroit entre le SIDA et les autres IST⁷⁸ et la recrudescence de ces dernières ;
- la faible couverture de la population par la surveillance médicale ;
- l'absence d'une assurance maladie généralisée et efficace.

En somme, la lutte contre les problèmes de santé reproductive, notamment les IST/SIDA chez les jeunes au Maroc, doit avoir une place primordiale dans la politique sanitaire. Il s'avère que dans les programmes élaborés et destinés aux jeunes, le

Encadré 11. Les obstacles au programme national de la santé dans les milieux scolaire et universitaire :

- Faiblesse de l'enveloppe budgétaire réservée au programme ;
- Faiblesse dans l'effectif du personnel médical et paramédical notamment le personnel spécialisé ;
- Faiblesse des moyens logistiques notamment les moyens de transport pour les équipes chargés du programme dans le milieu rural et les équipements techniques/les médicaments nécessaires ;
- Difficulté de prise en charge, de suivi et d'identification de certaines maladies.

Source : CERED (2003) ; Ministère de la Santé

Encadré 12. Les obstacles au programme IEC en matière de santé reproductive/IST

- Problème de coordination entre les composantes gouvernementales chargées des jeunes, de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- Faiblesse du rôle joué par les institutions et la société civile dans le cadre de la coopération et le partenariat ;
- Absence d'initiative visant l'activation du rôle des associations et les organisations chargées des jeunes ;
- Différence dans les besoins en matière d'IEC entre les jeunes citadins et les jeunes ruraux.

Sources : CERED (2003) ; Ministère de la Santé (2004b)

⁷⁷ Les jeunes marocains reconnaissent que le comportement le plus efficace dans le cas où une personne attrape une IST est de recourir à une consultation médicale mais le prix élevé des soins notamment dans le secteur privé est un obstacle de taille (Mellakh, 2002).

⁷⁸ Selon l'ALCS (2004), « les IST non traitées constituent un facteur de vulnérabilité au V.I.H. Elles multiplient par 300 à 400 % le risque de transmission du VIH. Les femmes y sont plus vulnérables que les hommes. Ces IST sont souvent non diagnostiquées et donc non traitées car n'entraînant que peu de symptômes, ce qui fait que les femmes monogames ne s'imaginent pas être des sujets à risque ».

développement, l'amélioration et l'élargissement des activités de type IEC sont une condition sine qua non pour préserver les jeunes contre les risques en matière de santé reproductive. Le Ministère de la Santé, en coordination avec le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, a élaboré un certain nombre d'activités visant l'appui à la connaissance des jeunes en matière de santé reproductive (Ministère de la Santé, 2004b). Par ailleurs, le PNLS a adopté la stratégie de sensibilisation et d'instruction des jeunes en matière des IST, par le biais des activités de formation des pairs. Mais ces programmes font face à de nombreux obstacles qui limitent leur portée (encadrés 11 et 12).

Conclusion

En dépit de leur importance numérique, les jeunes, nonobstant les acquis, sont probablement ceux qui ont le moins de droits de santé reproductive. Certes, la progression de l'âge au mariage, la tendance vers la disparition des maternités précoces et la baisse de la mortalité maternelle des jeunes sont des réalités incontestables. Cependant, cela ne devrait pas justifier que l'on baisse la vigilance. Au contraire, il faudrait poursuivre les actions dans ces domaines. A ce propos, l'éducation sexuelle, la prévention contre les IST-SIDA et la satisfaction des besoins en contraception s'avèrent prioritaires.

A la lumière de l'analyse des connaissances en matière de sexualité et de reproduction humaine auprès des jeunes, il apparaît clairement que l'éducation sexuelle au Maroc pose encore un réel problème. Les connaissances en la matière sont incomplètes et confuses. Les facteurs explicatifs de cette situation se situent à plusieurs niveaux : les pesanteurs de l'analphabétisme, la pauvreté et les tabous entourant la communication à propos de la sexualité.

En conséquence, les jeunes en général représentent un groupe à haut risque d'IST-SIDA, et les femmes sont particulièrement plus vulnérables pour des raisons d'ordre physiologique et culturel. Même si la prévalence du SIDA reste faible, cela ne signifie pas que le risque de contracter la maladie est moindre, sinon comment expliquer la forte croissance et le niveau élevé des autres IST. Les campagnes de type Information-Education-Communication au sujet du VIH/sida se heurtent malheureusement à des obstacles d'ordre culturel et social. Les résultats des enquêtes sont assez éloquentes et vont dans le sens de la nécessité d'intensifier les efforts à tous les niveaux (famille, école, société,...) en matière d'éducation sexuelle, si on veut que la transition vers l'âge adulte se passe dans les meilleures conditions. La réduction de l'incidence du VIH/SIDA et des autres IST doit passer d'abord par le développement d'activités de sensibilisation pour briser le silence qui entoure cette question.

L'éducation sexuelle dans les écoles, de par son caractère scientifique, contribue beaucoup dans l'élimination des idées reçues et des stéréotypes et permet l'accès à des informations justes. Cependant, l'école ne doit pas être le seul lieu officiel d'éducation sexuelle, compte tenu des enfants non scolarisés ou

déscolarisés, et qui sont souvent issus de milieux défavorisés où sévissent pauvreté et analphabétisme, très exposés au mariage et à la fécondité précoce. Pour ces enfants-là, il est souvent difficile, voire impossible, de bénéficier d'une aide en matière d'éducation sexuelle. Ce problème se pose avec acuité pour les filles rurales. Certes, il existe depuis quelques années des mécanismes d'éducation non formelle en matière de population (foyers féminins, programmes de lutte contre l'analphabétisme,...). Mais au regard des difficultés de toucher les jeunes dans les écoles et les formations sanitaires, il faudra renforcer les canaux d'informations traditionnelles ou développer des filières alternatives en cherchant d'autres mécanismes sociaux et communautaires tels que les centres pour jeunes, les programmes de promotion par le biais des camarades, la participation parentale. Pour les parents plus particulièrement, il faut concevoir des programmes qui leur permettent de passer outre la crainte et la gêne qu'ils peuvent ressentir quand ils parlent de sexualité avec leurs enfants.

Pour ce qui est des services sanitaires, ils ne sont pas accueillants pour les jeunes, car le personnel soignant n'est pas toujours formé pour une telle population (jugements de valeur, stigmatisation,...). Pour éviter que les IST et notamment le SIDA ne fassent des ravages auprès des jeunes, il faut mener une vulgarisation plus intense et beaucoup plus ciblée, afin de faire de la prévention une pratique et de lever les équivoques d'ordre socioculturel qui pèsent sur la sexualité.

Bibliographie

- Ajbilou, Aziz, (1998), *Analyse de la variabilité spatio-temporelle de la primo-nuptialité au Maghreb*, Département des sciences de la population et du développement, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve
- ALCS, (2004), *Femmes et SIDA : Pourquoi les femmes sont-elles si vulnérables ?*, Rabat, Document disponible sur le site internet www.alcsmaroc.org
- Bakass, Fatima, (2003), *Fécondité et santé reproductive au Maroc : approche offre-demande de la dynamique de la pratique contraceptive*, Thèse de doctorat en Démographie, Institut de démographie, Université catholique de Louvain, Académia/L'Harmattan, Louvain-la-Neuve
- Banque Mondiale, (2004), *Dernières nouvelles régionales SIDA : Moyen-Orient et Afrique du Nord. Le VIH/SIDA au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : prévenir la catastrophe est encore possible*, Document disponible sur le site internet www.worldbank.org
- Bott, Sarah et al. (eds.), (2003), *Towards Adulthood: Exploring the Sexual and Reproductive Health of Adolescents in South Asia*, World Health Organization, Geneva
- Caldwell, John C., (1996), « The International Conference on Population and Development, Cairo, 1994. Is its Plan of Action important, desirable and feasible? », *Health Transition Review*, vol. 6, N°1, pp. 71-123
- CERED, (1998a), *La santé reproductive au Maroc : facteurs démographiques et socioculturels*, Rabat
- CERED, (1998b), *Population et développement au Maroc*, Rabat
- CERED, (2000), *L'adolescence en question. Analyse des résultats de l'enquête sur les adolescents en milieu urbain*, Rabat
- CERED, (2003), *Rapport National sur la politique de population pour l'année 2002*, Document en arabe, Rabat
- CERED, (2004a), *Population et développement au Maroc : dix ans après la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (Caire, 1994)*, Rabat
- CERED, (2004b), *L'adolescence en question. Analyse des résultats de l'enquête sur les adolescents en milieux semi-urbain et rural de Marrakech*, Rabat

- Coalition de la jeunesse pour la CIPD, (2001), Education sexuelle et services de santé de reproduction pour adolescents, ACPD, Canada
- Direction de la Statistique, (1993), *Enquête nationale démographique à passages répétés, 1986-88*, Documentation statistique, Rabat
- Direction de la Statistique, (2003), *Hommes et femmes en chiffres*, Rabat
- Family Health International, (2004), Programmes de Santé Reproductive des Jeunes Adultes : Programmes d'Extension Communautaire, NC, USA
- Fédération Internationale pour la Planification Familiale, (1996), *Après le Caire et Pékin : l'impulsion est donnée*, Vision 2000, IPPF, Londres
- FNUAP, (1999), Etat de la population mondiale 1999. 6 milliards. L'heure des choix, New York
- FNUAP, (2003), Etat de la population mondiale 2003. Investir dans la santé et les droits des adolescents, New York
- FNUAP, (2004), Etat de la population mondiale 2004. Le consensus du Caire dix ans après : la population, la santé en matière de reproduction et l'effort mondial pour éliminer la pauvreté, New York
- Hassam, B. et al., (1992), Profil épidémiologique des maladies sexuellement transmissibles, *Médecine du Maghreb*, N° 35
- Hessissen, Laila et al., (2003), La situation des infections sexuellement transmissibles et du sida au Maroc, CHU Ibn Sina, Rabat
- Ibaaquil, Larbi, (2003), *Etude qualitative sur la vulnérabilité face au VIH/SIDA dans la région de Tadla-Azilal, Rapport de synthèse*, Processus de planification familiale stratégique dans la région de Tadla Azilal, Ministère de la Santé, avec l'appui de l'UNFPA, Rabat
- Kouaouci, Ali, (1997), Santé sexuelle et reproductive : nouveau paradigme ou denier avatar des slogans des conférences internationales sur la population, Université de Montréal, Montréal
- Mellakh, Kamal, (2002), Besoins et représentations de la santé sexuelle chez les jeunes dans la Wilaya de Marrakech, Rapport final, Ministère de la Jeunesse et des Sports

- Ministère de la Communication, (2004), *Réforme de la Moudawana. Discours Royal*, Rabat, Document disponible sur le site internet www.mincom.gov.ma
- Ministère de la Santé, (1984), *Enquête nationale sur la fécondité et la planification familiale au Maroc, 1979-80, Rapport national*, volume III- Dynamique de la population, santé et planification familiale, Résultats de l'enquête individuelle, Enquête mondiale de fécondité
- Ministère de la Santé, (1989), *Enquête nationale sur la Planification Familiale, la Fécondité et la Santé de la Population au Maroc (ENPS)*, 1987, DHS, Rabat
- Ministère de la Santé, (1993), *Enquête nationale sur la Population et la Santé (ENPS-II)*, 1992, DHS, Rabat
- Ministère de la Santé, (1996), *Enquête de Panel la Population et la Santé (EPPS)*, 1995, DHS, Rabat
- Ministère de la Santé, (1999), *Enquête Nationale sur la Santé de la Mère et de l'Enfant (ENSME)*, 1997, Ligue des Etats Arabes/PAPCHILD, Rabat
- Ministère de la Santé, (2003a), *Connaissances, attitudes et comportements concernant la santé sexuelle et reproductive auprès des jeunes dans la province de Taza*, PADRESS, Délégation de la Santé Taza/GTZ, Coopération Technique Allemande
- Ministère de la Santé, (2003b), *Situation épidémiologique du VIH/SIDA au Maroc, et dans le monde*, Rabat, Document disponible sur le site internet www.alcsmaroc.ma
- Ministère de la Santé, (2004a), *Enquête sur la population et la santé familiale, EPSF, Maroc, 2003-04*, Rapport préliminaire, Measure DHS+, Projet PAPFAM, Ligue des Etats Arabes
- Ministère de la Santé, (2004b), *Rapport spécial de la commission technique pour la santé et la planification familiale*, Direction de la Population, Document administratif non publié, Rabat
- Nations Unies, (1995), *Rapport de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement*, Le Caire, 5-13 Septembre 1994, New York
- OMS, (1996), *Soins prénatals*, [Rapport de groupe d'un travail technique](#), Genève
- OMS, (1997), *Soins à la mère et au nouveau-né dans le centre de santé* :
Guide pratique, Genève

- OMS, (1998), *Journée mondiale de la santé. Maternité sans risque*, Division de la santé reproductive, Genève
- OMS, (2000), *Les femmes et le VIH/SIDA*, Aide-mémoire n°242, Centre des médias, Genève
- ONUSIDA, (2004), *Rapport sur l'épidémie mondiale de SIDA*, 4^{ème} rapport mondial
- Population Reference Bureau, (2000), *The world's Youth*, New York
- UNAIDS, (1997), *Impact of HIV and sexual education on the sexual behaviour of young people : a review update* , 4^{ème} rapport mondial
- United Nations, (1999), *The Key Actions for the Further Implementation of the Programme of Action of the International Conference on Population and Development, ICPD+5*, New York
- UNICEF, (2004), *Information par pays*, Données disponibles sur le site www.unicef.org

Chapitre V
Les jeunes : tabagisme, drogue,
violence et loisirs

Chapitre V

Les jeunes : tabagisme, drogue, violence et loisirs

Introduction

La jeunesse constitue une période importante dans le développement de l'identité personnelle de l'individu. Elle est caractérisée par un certain détachement face à l'égoïsme de l'enfance. Pendant cette période, les jeunes sont confrontés à de nombreux problèmes étroitement liés à leur vécu quotidien, à leur entourage familial et extrafamilial. Une attention particulière doit être accordée à leur comportement afin d'éviter des conduites socialement indésirables (la drogue, le tabac, l'alcool, l'abandon des études et autres formes de déviance). Dans ce cadre, les loisirs, en tant qu'activités exercées dans le temps libre, peuvent être bénéfiques. Ils jouent un rôle déterminant dans le processus d'intégration des jeunes dans leur environnement social, culturel et économique, complètent les apports successifs de la famille et de l'école pour forger la personnalité et contribuent à l'éviction des comportements à risques.

Le présent chapitre tente de mettre en évidence les pratiques qui occupent le temps libre des jeunes. A cet égard, on peut distinguer plusieurs activités de loisirs. Il s'agit des activités de détente tels que la musique, la télévision, le voyage, etc. et des activités socioculturelles et sportives tels que la lecture, le cinéma, les maisons de jeunes, les associations culturelles, le sport etc. Ce chapitre tente également d'éclairer le comportement des jeunes face à des facteurs de risque de déviance tels que le tabagisme, la drogue, l'alcool, et la violence.

Encadré 1. Mesures prises pour améliorer les infrastructures d'accueil des maisons de jeunes

Dans le cadre de l'évaluation de la politique de population dans ce domaine, un ensemble de réalisations a vu le jour en 2003. Il s'agit principalement de :

1. l'extension du réseau des maisons de jeunes par la création de 13 nouvelles unités, devenues opérationnelles à la fin de 2003 et au début de 2004, élevant ainsi leur nombre à 325, avec pour objectif de doubler le nombre de bénéficiaires pour atteindre deux millions durant l'année 2004, contre un million en 2003, et les activités de rayonnement pour atteindre 6 millions au lieu de 3 millions, et revoir le rôle des maisons de jeunes et la manière dont elles sont gérées ;
2. réparation de 66 institutions ;
3. achat d'équipements bureautiques et d'informatique ;
4. achat d'équipements sportifs, destinés aux associations sportives et équipes des quartiers.

Source : Rapport du comité technique des programmes sociaux de 2003.

1. Jeunes et loisirs : comportements et pratiques

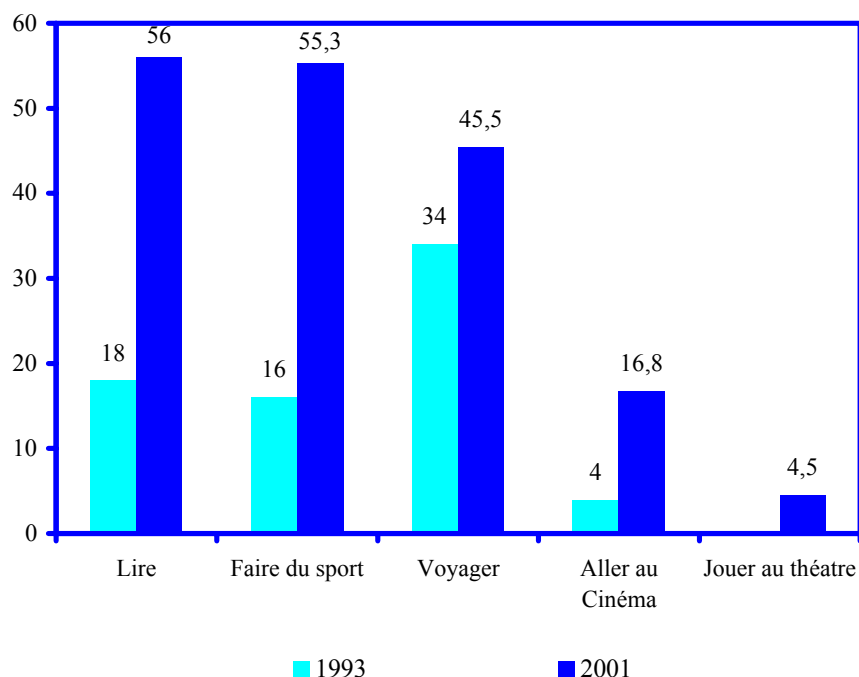
Partant du fait que les loisirs constituent un élément fondamental dans l'intégration des jeunes dans leur environnement économique, social et culturel quelles sont les activités dominantes dans la pratique des loisirs chez les jeunes et adolescents ? Quelles sont les actions entreprises en leur faveur dans ce domaine ? Quelles sont les différentes structures de loisirs qui leur sont destinées ? Et quelles sont leurs appréciations sur ces structures ? Telles sont quelques questions auxquelles cette section tentera d'apporter quelques éléments de réponse.

1.1. Jeunes et types de loisirs

Partant de l'ensemble des données collectées auprès des jeunes et adolescents, les activités à caractère socioculturel et sportif semblent être les plus pratiquées par les jeunes marocains. En effet, en 2001, la lecture, la fréquentation des maisons de jeunes, du cinéma, etc.⁷⁹, semblent être les activités privilégiées des jeunes dans une proportion de l'ordre de 55 %. Bien entendu, le sport reste le loisir des jeunes garçons et des citadins par excellence (70,9% pour les jeunes garçons contre 29,1% pour les jeunes filles, 67% pour les citadins contre 33% pour les ruraux). En comparant ces données à celles collectées en 1993 par le CNJA, on constate que les loisirs des jeunes ont beaucoup changé au cours de la dernière décennie. En effet, en 1993, 16% de jeunes préféraient la lecture (19,7% pour les jeunes garçons et 15,5% pour les jeunes filles). Faire du sport, activité dominée aussi par les garçons, n'intéressait que 16% de jeunes (30% chez les garçons et 2% chez les filles).

⁷⁹Les foyers féminins, quant à eux, ne couvrent que trois jeunes sur dix. Concernant les maisons de jeunes, moins de trois jeunes sur dix (27,1%) en sont couverts. Cette couverture est inférieure en milieu rural où seulement 12 jeunes sur 100 sont desservis. Les bibliothèques et les salles de cinéma couvrent respectivement 20,8% et 13,2% des jeunes. Enfin, les complexes sportifs, théâtres et conservatoires couvrent respectivement moins d'un jeune sur dix.

Figure 1. Evolution (en %) de quelques loisirs de jeunes, entre 1993 et 2001



Source : Enquêtes auprès des jeunes, en 1993 et 2001.

Les données collectées par le CERED, lors des enquêtes menées à Casablanca (1999) et à Marrakech (2003), indiquent que les jeunes ne perçoivent pas de la même manière la pratique des loisirs. Des différences existent entre eux en fonction du milieu de résidence, du sexe, de l'âge, de la situation socio-économique, etc. Les enquêtes réalisées au niveau national, indiquent que les loisirs socio-culturels (maisons de jeunes, lecture, cinéma, associations culturelles, etc.) et sportifs sont le type le plus attractif pour un jeune sur deux, abstraction faite de leur milieu de résidence. Les loisirs de détente (télévision, musique, voyage, etc.) arrivent en 2^{ème} position (avec des proportions de l'ordre de 45 à 46,5 %). Dans le cadre de ce type, la télévision reste le loisir le plus important tant dans le milieu urbain que rural. Il n'existe cependant pas de fortes variations selon l'âge et le niveau d'instruction. Un avantage des jeunes de sexe féminin par rapport aux jeunes garçons, particulièrement en

milieux semi-urbain et rural de Marrakech, est à signaler. Est-ce le reflet d'une différenciation issue du modèle d'éducation traditionnelle qui laisse peu de place aux loisirs pour les filles à l'extérieur du foyer ?

Tableau 1. Types de loisirs pratiqués selon le milieu de résidence

	Semi-urbain Marrakech	Rural Marrakech	Urbain Casablanca
Loisirs socioculturels et sportifs	47,4	44,9	48,3
Loisirs de détente	46,5	46,0	45,5
Autres	6,1	9,1	6,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : CERED, 2004.

1.1.1. Maisons de jeunes

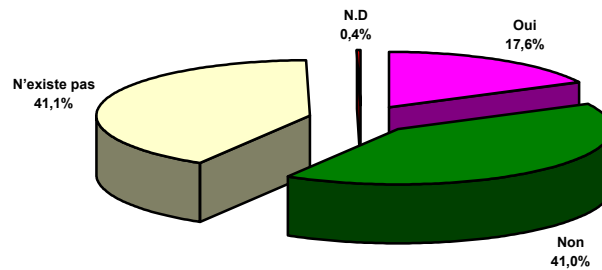
Elles jouent un rôle primordial dans la vie des jeunes, dans la mesure où elles ne présentent un espace de liberté par rapport aux espaces scolaire et familial. Les activités de ces maisons sont très variées et comprennent des programmes culturels, sportifs, artistiques, théâtraux, cinématographiques et scientifiques. En 2003, le nombre total de maisons de jeunes s'élève à 312 : 195 implantées en milieu urbain (64%) et 117 en milieu rural (36%) soit une unité pour 20 000 jeunes âgés de 15-24 ans (17000 en milieu urbain et 25000 en milieu rural). Le taux d'encadrement demeure très faible et ne répond pas à la demande croissante des jeunes. En analysant l'implantation de ces maisons par ville dans tout le Royaume, on constate l'existence de beaucoup de disparités. Des zones moins peuplées comme la ville de Témara ou de Khémisset par exemple disposent respectivement de 6 et 16 maisons, tandis que des unités bien plus grandes comme Tanger ou Sidi Bernoussi Zénata ne disposent respectivement que de 4 et 3 maisons.

La fréquentation de ces établissements par les jeunes reste assez faible. Les résultats de la Consultation Nationale des Jeunes, réalisée par le Département chargé de la jeunesse, montrent que 17,6% des jeunes fréquentent ces maisons. Cette situation est due essentiellement à une faible couverture des jeunes par ce type d'établissements (41%) (Figure 1). Lorsqu'on considère le milieu de résidence, nous constatons que l'écart entre les milieux urbain et rural est grand (27,8% et 5,5% respectivement) (tableau 1). L'éloignement ou l'inexistence de ces maisons, et particulièrement en milieu rural, le manque d'information, l'absence de programmes et d'activités susceptibles de susciter l'intérêt des jeunes et de répondre à leurs attentes constituent les principales raisons de cette faible fréquentation.

Son analyse selon les caractéristiques des jeunes révèle que :

- la fréquentation de ces institutions augmente avec l'âge ;
- les garçons ont plus de facilités à fréquenter ces maisons que les filles (21% contre 13,4%) ;
- la fréquentation est plus répandue parmi les étudiants (27,1%).

Figure 2. Fréquentation des maisons de jeunes



Source : Enquête auprès des jeunes, 2001.

Tableau 2. Fréquentation des maisons de jeunes selon quelques caractéristiques socio-économiques

Quelques caractéristiques		Effectifs	Pourcentage
Milieu de résidence	Urbain	2731	85,8
	Rural	452	14,2
Sexe	Masculin	2126	66,7
	Féminin	1057	33,3
Age	15-19	1645	51,7
	20- 24	1067	33,5
	25-29	471	14,8
Activité	Chômeurs	906	28,5
	Actifs	538	17
	Etudiants	1730	54,5
Ensemble		3183	100

Source : Enquête auprès des jeunes, 2001.

Un peu plus du tiers des jeunes enquêtés a une attitude négative envers ces maisons, 20,7 % en donnent des appréciations positives, 44,4 % moyennes. Les équipements et les moyens mis à la disposition des maisons de jeunes sont également très faiblement appréciés. Les locaux et les activités (Anchitas) sont moyennement appréciés (un jeune sur quatre porte un jugement négatif contre un sur quatre pour un jugement positif). Pour répondre au niveau requis, l'encadrement exige une amélioration non négligeable d'après ces jeunes.

Tableau 3. Distribution des jeunes selon l'évaluation des maisons de jeunes

Eléments	Très bien	Moyen	Faible	Total
Moyens	11,3	40,8	47,9	100
Equipements	11,8	41,0	47,2	100
Locaux	23,5	47,8	28,7	100
Activités	26,9	46,9	26,2	100
Encadrement	30,0	45,4	24,6	100
Moyenne	20,7	44,4	34,9	100

Source : Enquête auprès des jeunes, 2001.

Par ailleurs, la dépendance totale de ces établissements du financement public les empêche d'assumer pleinement leurs attributions et de satisfaire convenablement les besoins croissants des jeunes. Ceci impose donc la recherche d'autres sources de financements sous forme de partenariat avec les acteurs privés ou les collectivités locales qui, selon les dispositions du dahir de 1976, ont la possibilité non seulement de contribuer au financement de quelques activités culturelles, mais aussi de construire des établissements et d'en assurer le financement. La diversité des moyens culturels et de distraction (cinéma, vidéo, parabole, clubs privés et Internet...) impose aux maisons de jeunes des changements de forme et de fond pour remplir leur mission.

1.1.2. Colonies de vacances

Les colonies de vacances constituent un cadre qui permet aux bénéficiaires de s'exprimer librement, d'enrichir leurs expériences, d'acquérir de nouvelles connaissances et de développer leurs potentialités. Les efforts déployés par l'Etat et la société civile dans ce secteur demeurent en-deçà des attentes. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler que sur 6,3 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans, 37639 ont pu bénéficier de ces colonies en 2003. L'insuffisance des centres de colonies disponibles, la portée limitée de leurs structures d'accueil, l'insuffisance des ressources financières et humaines sont les principaux obstacles qui entravent la généralisation de ces colonies de vacances. Ces dernières, comme les maisons de jeunes, profitent aux citadins plus qu'aux ruraux : 88,8 % de bénéficiaires résident en milieu urbain contre 11,2 % en milieu rural, et davantage aux garçons qu'aux filles (68 % contre 32 %).

Tableau 4. La fréquentation des colonies de vacances selon quelques caractéristiques

Fréquentation	Résidence		Sexe		Age			Ens.
	Urbain	Rural	Mas.	Fém.	15-19	20- 24	25-29	
Effectifs	2091	264	1622	733	1253	710	392	2355
%	88,8	11,2	68	32	53,2	30,1	16,6	100,0

Source : Enquête auprès des jeunes, 2001.

Comparativement aux maisons de jeunes, institutions d'encadrement et de prise en charge, les colonies de vacances sont moyennement appréciées. Selon les résultats de la Consultation Nationale des Jeunes, 49,2% d'entre eux jugent que le service fourni par ces colonies se situe entre moyen (36,2%) et faible (13%). La durée du séjour reste l'élément le moins bien apprécié, puisque les jeunes préféreraient une durée un peu plus longue, alors que l'encadrement a été très bien apprécié à hauteur de 60,7%.

Tableau 5. L'appréciation des prestations des colonies de vacances par les jeunes

Prestations	Très bien	Moyen	Faible	Total
Durée	37,4	40	22,6	100
Locaux	48,7	39	12,3	100
Nourriture	48,9	40,4	10,7	100
Activités	58,5	31,4	10,1	100
Encadrement	60,7	30	9,3	100
Moyenne	50,8	36,2	13,0	100

Source : Enquête auprès des jeunes, 2001.

1.1.3. Salles de cinéma

Le cinéma est un espace de loisir important pour la formation et l'ouverture des jeunes sur le monde. Au Maroc, le nombre de salles de cinéma est estimé à 162, en 2002, soit une salle pour 39000 jeunes âgés de 15 à 24 ans. La fréquentation de ces salles dépend de plusieurs facteurs dont le principal reste la couverture de l'ensemble du territoire national par des salles de cinéma de qualité. L'enquête nationale auprès des jeunes révèle que 7,6% des jeunes enquêtés fréquentent cet espace une fois par mois, 6% deux fois par mois et 5% trois fois par mois. Ils présentent, selon cette même enquête, certaines caractéristiques qu'on peut résumer comme suit :

- la majorité des jeunes garçons appartient au milieu urbain (88,5%) ; ils constituent 32,9% des citadins, soit un jeune sur trois qui fréquente le cinéma au moins une fois par mois ;
- la fréquentation du cinéma baisse avec l'âge ;
- les étudiants arrivent en tête des jeunes qui fréquentent les salles de cinéma (28,5% contre 22,9% pour les jeunes actifs et 13,3 % seulement des jeunes sans emploi).

Par ailleurs, les résultats de l'étude réalisée par le CERED, en 2004, qui a concerné les jeunes adolescents âgés de 13 à 21 ans, confirment ce constat, la fréquentation du cinéma reste peu répandue parmi les interviewés.

Tableau 6. Jeunes adolescents fréquentant le cinéma par milieu de résidence

	Semi-urbain de Marrakech	Rural de Marrakech	Urbain de Casablanca
Pourcentage	3,8	14,2	19,5
Effectif	1005	1026	1023

Source : CERED, 2004.

L'appréciation de ces établissements par les jeunes laisse entendre qu'ils ne répondent pas à leurs attentes dans 29,6% des cas, bien que 40 % d'entre eux considèrent que le cinéma marocain leur accorde une grande attention et traite de leurs problèmes sociaux. 71,5% d'entre eux considèrent que le cinéma marocain est en retard par rapport à l'évolution de leurs mentalités, 60,3% estiment qu'il bouleverse les repères sociaux.

Tableau 7. Distribution des jeunes selon l'appréciation du cinéma marocain

Propositions sur le cinéma	%
En retard par rapport à l'évolution des mentalités des jeunes	71,5
Bouleverse les repères sociaux	60,3
Reproduit et défend les clichés traditionnels	47,3
Accorde une grande attention aux jeunes	40,2
Traite des problèmes sociaux des jeunes	39,7
Répond aux attentes des jeunes	29,6

Source : Enquête auprès des jeunes, 2001.

1.1.4. Action associative

D'après les dernières statistiques publiées par le Département de la Jeunesse, le Maroc compte actuellement 47 associations et organisations nationales de la jeunesse qui disposent de 2019 sections dans toutes les provinces et préfectures du Royaume, avec un total de 598112 adhérents, ainsi que de 5307 associations œuvrant au niveau local⁸⁰. Le champ d'action de ces associations est diversifié. Il touche différents aspects qui vont de l'initiation artistique, à la formation culturelle et éducative, en passant par le scoutisme, la protection, l'aide humanitaire et l'encadrement syndical et politique. Mais, en dépit de la diversité des champs d'action de ces associations, la nécessité de revoir leurs activités et leurs modalités de fonctionnement s'impose.

Tableau 8. Adhésion (en %) aux organisations non gouvernementales selon quelques caractéristiques des jeunes

Milieu de résidence		Adhésion (en %)
	Urbain	20,9
Rural	8,4	
Sexe	Masculin	18,9
	Féminin	10,5
Age	15-19	13,6
	20- 24	16,7
	25-29	16,9
Activité	Chômeurs	9,6
	Actifs	20,2
	Etudiants	20,5
Ensemble		15,2

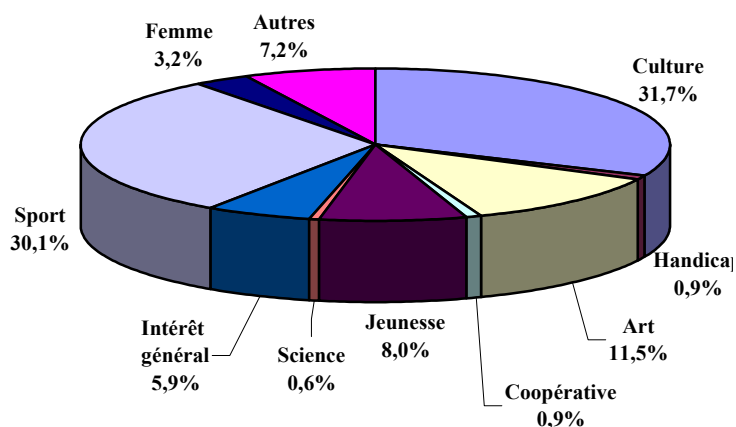
Source : Enquête auprès des jeunes, 2001.

⁸⁰ D'après le rapport des programmes sociaux relatif à l'année 2003.

Comment les jeunes se positionnent-ils par rapport à l'action associative ?
 Que représente le monde associatif pour eux ? La consultation nationale des jeunes a donné les quelques éléments de réponse suivants :

- 15,2 % des jeunes enquêtés adhèrent à une organisation non gouvernementale ;
- le mouvement associatif se présente manifestement comme un phénomène urbain, puisque la majorité des adhérents résident en milieu urbain (75%). Ils représentent 20,9% des citoyens contre 8,4 % des ruraux. Ce qui montre que la vie associative est plus développée en milieu urbain qu'en milieu rural ;
- la majorité des jeunes membres des ONG sont de sexe masculin (70 %). L'idée d'adhérer à une association est plus présente chez les jeunes hommes (18,9%) que chez les jeunes filles (10,5%) ;
- la part des jeunes augmente au fur et à mesure qu'ils avancent dans l'âge (13,6% parmi les 15-19 ans, 16,7% pour les 20-24 ans et 16,9 % pour les 25-29 ans) ;
- le poids des jeunes dans les associations varie en fonction du champ d'activité de celles-ci : culturels (31,8%), sportives (30,2%) ou artistiques (11,3%). La participation aux organisations de jeunes ou de femme ne représente que 11,2 %. Les ONG ayant un statut d'intérêt général ne comptent que 5,9 % des jeunes; et les ONG qui oeuvrent pour l'amélioration des conditions des handicapés 0,9 % seulement.

Figure 3. Les jeunes (en %) selon les activités des organisations d'appartenance



Les associations et organisations œuvrant dans les domaines politique et syndical n'attirent pas les jeunes. La consultation nationale révèle que leur nombre dans ce type d'associations est très faible, voire insignifiant, par rapport à leurs effectifs, soit 1,3% dont 80% sont de sexe masculin. Les premiers représentent 1,8% des jeunes hommes enquêtés contre 0,6% des jeunes filles. 66% des membres de ces organisations résident en milieu urbain. Ils y représentent 1,5% contre 0,9% en milieu rural. La participation politique des jeunes augmente avec l'âge et atteint sa valeur maximale chez les 25-29 ans (2,6%). Les jeunes actifs sont les plus impliqués dans les organisations politiques et syndicales, avec 3,4% contre 1 % d'étudiants et seulement 0,7 % des jeunes sans-emploi.

Mais, la réalisation des objectifs assignés aux ONG reste conditionnée tant par les moyens financiers que par le niveau des encadrants et par l'élaboration d'une stratégie appropriée axée sur les attentes de la population jeune. Dans cette perspective, le département de la jeunesse a conçu un projet susceptible d'assurer une meilleure organisation des relations entre ces différentes ONG et le département de tutelle, outre la préparation d'un programme informatisé en vue d'une bonne gestion du dispositif central et des modalités d'adhésion des jeunes à ces associations.

Tableau 9. Adhésion aux organisations politiques et syndicales selon quelques caractéristiques des jeunes

	Adhésion	(en %)
Résidence	Urbain	1,5
	Rural	0,9
Sexe	Masculin	1,8
	Féminin	0,6
Age	15-19	0,5
	20- 24	1,7
	25-29	2,6
Activité	Chômeurs	0,7
	Actifs	1
	Etudiants	3,4
Ensemble		1,3

Source : Enquête auprès des jeunes, 2001.

2. Jeunes et consommation de tabac et de drogue

2.1. Tabagisme

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le tabagisme demeure l'une des principales causes de mortalité dans le monde. Il provoque chaque année le décès de 3 millions de personnes, dont 70 % dans les pays développés. Au Maroc, la consommation de la drogue, de l'alcool et même du tabac constitue, particulièrement chez les jeunes, une question taboue. Bien que cette consommation ait des effets négatifs sur la

santé, les normes culturelles ne permettent toujours pas d'en discuter au sein de la famille. Les spécialistes de santé affirment que la consommation excessive du tabac pourrait, entre autres, être à l'origine de certaines maladies telles que les atteintes du cerveau, les cancers ORL (bouche, pharynx, larynx, œsophage), les cancers du poumon, les bronchites chroniques, les maladies du cœur, les cancers du pancréas et de la vessie, le cancer du col de l'utérus et l'atteinte des vaisseaux des membres inférieurs (Ministère de la santé). L'effet du tabagisme pourrait se faire sentir même chez les non fumeurs qui fréquentent des fumeurs, en particulier les enfants et les femmes. Selon les mêmes spécialistes, le tabagisme peut provoquer aussi certains effets indésirables voire même des complications telles que les troubles gastriques, les gingivites, les angines de poitrine, les troubles de la vue ou de la mémoire, et le cancer de la langue.

Rappelons qu'afin de limiter la consommation de tabac, une loi antitabac a été adoptée au Maroc, elle interdit de fumer dans les lieux publics ainsi que toute publicité pour le tabac. Cette loi a pour souci la protection des non fumeurs de la nocivité du tabac. Si elle est nécessaire, elle demeure, cependant, insuffisante dans la mesure où d'autres actions doivent être menées conjointement, telles que l'information et la sensibilisation aux méfaits du tabac, l'aide au sevrage tabagique, etc.

Encadré 2 . Le tabac dans le monde : des chiffres inquiétants

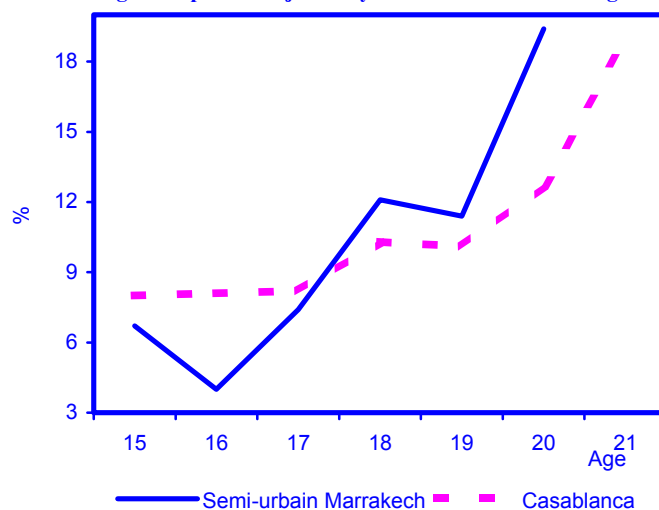
Le tabagisme constitue une toxicomanie à cause de la forte dépendance que crée la nicotine. La consommation totale de tabac augmente. D'après les estimations de l'OMS, si la prévalence mondiale du tabagisme reste inchangée, le nombre de fumeurs dans le monde, chiffré à 1,3 milliards aujourd'hui, atteindra 1,7 milliard d'ici 2025. Un fumeur sur deux mourra d'une maladie due au tabac.

Des études menées depuis une vingtaine d'années par la même organisation montrent que, dans toutes les régions du monde, l'épidémie de tabagisme touche davantage les couches les plus pauvres de la population, aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres, et ce sont ces couches qui enregistrent des taux de mortalité liés au tabac les plus élevés. Cette réalité trouve son illustration concrète à travers le cas des pays pauvres (en développement) où se trouvent 84 % de la population mondiale de fumeurs.

Source : OMS, 2004.

D'après les résultats de l'enquête menée par le Ministère de la Santé en 2001 auprès de 3147 jeunes scolarisés, ceux-ci connaissent bien les dangers du tabac. En effet, 8 jeunes sur 10 (78,3%) déclarent être bien informés sur les conséquences du tabac sur la santé (79,6 % en milieu urbain contre 70,9 % en milieu rural). Le niveau scolaire et l'âge semblent être en liaison avec le degré de connaissance des jeunes de ces conséquences puisque ce degré augmente avec le niveau scolaire et l'âge. Aussi 66,8% des jeunes lycéens savent que le fait de côtoyer des fumeurs est également nocif pour la santé. 7 jeunes sur 10 avancent que le tabac peut être la cause du cancer, des maladies cardio-vasculaires et respiratoires. Sur le degré de connaissance des jeunes à propos de la loi anti-tabac au Maroc, les résultats de l'enquête montrent que près de 50 % estiment en connaître l'existence, sachant que 30% des jeunes fument dans les lieux publics.

Figure 4. Prévalence (en %) de l'usage de la cigarette parmi les jeunes lycéens selon l'âge



Source : CERED (2004), "L'adolescence en question : analyse des résultats de l'enquête sur les adolescents en milieux semi-urbain et rural de Marrakech", Rabat.

Tableau 10. Prévalence du tabagisme (en %) chez les jeunes scolarisés selon le sexe, le niveau scolaire, le milieu et l'âge

	Déjà essayé de fumer (1)	Fumeurs de cigarettes (2)	Utilisateurs de produits du tabac autres que la cigarette (3)	Utilisateurs de tous les produits du tabac (4)	Ayant commencé avant l'âge de 10 ans (5)	Non fumeur susceptible de le devenir
Sexe						
Garçons	19,4	6,3	14,2	17,4	25,4	16,7
Filles	5,9	1,5	8,2	9,3	20,2	7,8
Milieu de résidence						
Urbain	13,2	4,3	11,7	14,1	22	12
Rural	15,5	4	11,2	13	34,3	15,5
Niveau de scolarité						
7	6	1,5	9,3	10,3	36,1	14,2
8	14,5	5,1	11,8	14,5	29,2	11
9	20,5	6,2	13,6	17	18	11,7
Age						
< 12 ans	10	3,7	14	16	55,7	16,8
13	4,8	1,4	8,3	9,3	56,4	10,2
14	10,6	2,7	8,9	10,4	22,6	12,9
15	13,5	3,7	10,3	12,6	22,2	10,8
16 +	26,5	9,1	17,5	21,8	18,5	12,9
Total	13,5	4,2	11,6	13,9	24,3	12,5

1. Prévalence chez les élèves qui ont déjà essayé de fumer au moins 1 fois, 1 à 2 bouffées.
 2. Prévalence chez les fumeurs de cigarettes durant les 30 derniers jours (au moins 1 jour).
 3. Prévalence chez les utilisateurs de produits de tabac, autres que la cigarette, durant les 30 derniers jours (au moins 1 jour).
 4. Prévalence chez les utilisateurs de produits de tabac (cigarettes et autres) durant les 30 derniers jours (au moins 1 jour).
 5. Prévalence chez les élèves qui ont essayé de fumer avant l'âge de 10 ans.
- Source :** Ministère de la Santé, 2001.

Les résultats de cette enquête révèlent que la prévalence⁸¹ de la consommation du tabac chez les jeunes scolarisés serait de 13,5%. Elle semble être plus élevée chez les garçons (19,4%) que chez les filles (6 %) ⁸² et augmente avec l'âge. Ce résultat concorde avec celui des enquêtes menées par le CERED tant dans le milieu urbain de Casablanca en 1999 que dans les milieux semi-urbain et rural de Marrakech en 2003. Les jeunes ruraux sont plus attirés par la cigarette (15,5 %) que les jeunes citadins (13,2 %).

L'étude comparative réalisée par le CERED, en 2004, sur des jeunes de Marrakech et de Casablanca, fait ressortir que l'entourage familial a un impact sur la consommation du tabac. Les jeunes qui vivent dans des familles monoparentales (par divorce ou par veuvage) sont plus exposés au risque de fumer qui se trouve réduit dans une famille soudée où règne l'entente entre parents et enfants.

Tableau 11. Prévalence du tabagisme (en %) chez les jeunes lycéens selon quelques caractéristiques

Sexe		Marrakech	Casablanca
	Féminin	2,9	5
Masculin	15,7	16,5	
Cohabitation avec les deux parents	Oui	9,3	9,9
	Non	12,7	14,6
Cohabitation des deux parents	Vivent ensemble	9,5	10,1
	Séparés/ divorcés	11,5	14
	Un des 2 au moins est décédé	11,1	11,2
L'un des parents fume	Oui, les deux parents	36	26,7
	Oui, l'un d'eux seulement	13,6	12,1
	Non, aucun d'eux	8,5	9,5
	Ne sait pas	7,9	7,1
Degré d'entente avec les parents	Bonne entente	8,6	11,7
	Assez bonne entente	10,4	18,1
	Mauvaise entente	16,7	29,8
Ensemble		9,8	10,4

Source : CERED (2004), "L'adolescence en question : analyse des résultats de l'enquête sur les adolescents en milieux semi-urbain et rural de Marrakech", Rabat.

⁸¹ Pourcentage des jeunes ayant déjà essayé de fumer des cigarettes au moins 1 à 2 bouffées.

⁸² Notons que les statistiques sur la consommation du tabac chez les jeunes pourraient souffrir de sous déclaration et particulièrement chez les filles. Selon le CNJA (1993), plusieurs jeunes filles auraient répondu par «non» alors qu'elles sont des fumeuses de cigarettes.

2.2. Drogue

Elle⁸³ engendre un état de dépendance chez le consommateur (Encadré 3). Ses effets et conséquences dépendent principalement de la combinaison de trois facteurs :

- la substance : sa nature, son degré de pureté, la quantité absorbée, le mode de consommation, le temps d'élimination du produit par l'organisme ;
- l'individu : sa tolérance au produit, ses habitudes de consommation, son poids, sa taille, son état de santé général, son état émotif avant la consommation ;
- le contexte : le lieu et les partenaires de consommation.

Conscients de l'ampleur de ces problèmes, les pouvoirs publics ont mis en place un centre national de référence en matière de toxicomanie dépendant du Centre Psychiatrique Universitaire Arrazi et un foyer d'accueil pour toxicomanes et famille de toxicomanes à Tanger. Les activités de sensibilisation et de prévention, telles que des actions éducatives scolaires, la publication de guide en matière de toxicomanie pour les professionnels de la santé et autres intervenants existent mais restent ponctuelles et insuffisantes pour atteindre toutes les personnes à risque.

L'étude réalisée par le CERED, en 2004, montre que 10,7% de jeunes lycéens du semi-urbain de Marrakech ont consommé de la drogue, au moins une fois dans leur vie (17,5% pour les garçons et 1,9% pour les filles). Cette

Encadré 3. Types de dépendance vis-à-vis de la drogue
Il existe deux types de dépendance :

- la dépendance physique. Elle apparaît lorsque la personne développe une tolérance, c'est-à-dire que son corps s'habitue à la substance et qu'il lui en faut de plus en plus pour atteindre les effets souhaités. De plus, l'arrêt de la consommation de la substance peut provoquer des réactions de sevrage telles que des tremblements, des sueurs, des nausées et des vomissements.

- la dépendance psychologique. Elle est considérée comme un besoin irrésistible de consommer une ou plusieurs substances. La personne sent qu'elle ne peut s'en passer. Elle consomme non par plaisir, mais parce qu'elle croit avoir besoin d'en prendre pour se sentir bien dans sa peau et pour mieux composer avec le stress, la peur, la peine, l'angoisse ou les situations difficiles.

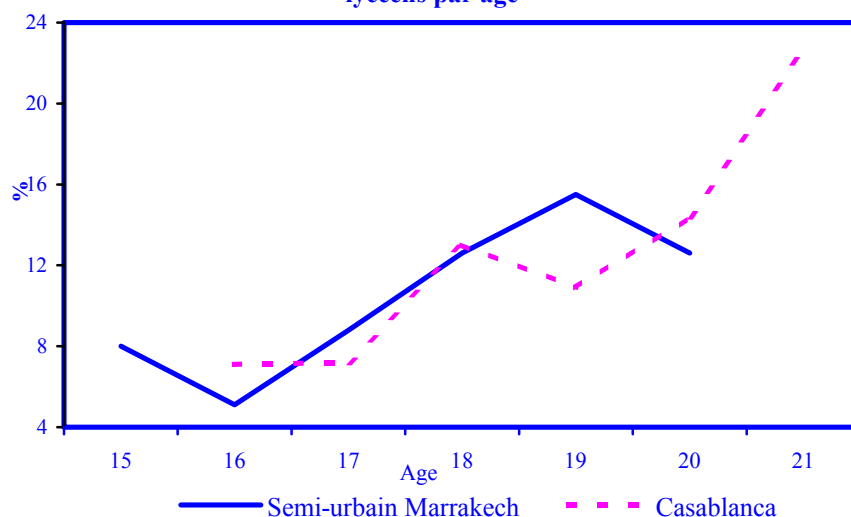
Source : Kellie Anderson

⁸³ Une drogue est une substance qui, une fois absorbée, modifie une ou plusieurs fonctions du système nerveux central. Elle peut avoir des effets sur les pensées, les émotions, les comportements, l'humeur, etc. Il est prouvé que l'usage des drogues entraîne des effets nocifs et dangereux sur le corps humain, par exemple : destruction des cellules du cerveau. Une drogue peut provenir de source naturelle, comme les feuilles de chanvre indien et les grains de café, ou être fabriquée en laboratoire.

consommation est plus élevée chez les jeunes de Casablanca (11,5%), avec toutefois une prédominance chez les garçons (22,3% contre 1,9% pour les filles). Consommer de la drogue une fois pour satisfaire sa curiosité ne présente pas de danger dans la mesure où cet acte est entrepris à titre d'expérience exploratoire. La proportion des jeunes qui s'y sont essayés (une fois) est de 3,6% dans le semi-urbain de Marrakech (5,3% pour les garçons et 1,8% pour les filles) et de 4,3% à Casablanca (10,1% pour les garçons et 0,9% pour les filles).

Mais lorsqu'il s'agit d'une consommation dépassant le stade de l'expérimentation et de la satisfaction de la curiosité (3 fois et plus), la situation devient inquiétante. Selon la même source, la proportion est de l'ordre de 5% dans les deux milieux (environ 10% pour les garçons contre 1% pour les filles). Chez les jeunes lycéens, aussi bien à Casablanca qu'à Marrakech, la consommation des drogues commence à des âges assez bas et s'intensifie progressivement surtout après 18 ans (figure 2).

Figure 6. Proportion d'usage de la drogue parmi les lycéens par âge



Source : CERED, 2004.

La consommation de la drogue chez les jeunes lycéens est liée à leurs conditions socioéconomiques. L'étude réalisée par le CERED, en 2004, a arrêté un ensemble de facteurs qui sont étroitement corrélés à l'usage de la drogue. Il s'agit de l'usage du tabac, le degré d'entente avec les parents, le fait que ces derniers soient fumeurs ou non, et d'avoir été ou non sujet à une proposition de se droguer. De son côté, Lamsaouri, (1994) à travers une enquête socio épidémiologique de l'usage de drogues auprès des jeunes scolarisés à Tanger, a pu ainsi identifier un certain nombre de facteurs qu'il a qualifiés de personnels et de socioculturels. Pour les premiers facteurs, l'auteur souligne que le jeune « *peut se droguer pour des raisons personnelles, plus profondes, se retrouve seul isolé ou*

bien se sentant abandonné de façon réelle ou imaginaire ». La recherche du plaisir (33,7%), l'oubli des problèmes (30,1%), la curiosité (22,9%), l'imitation des autres (12,5%) constituent, par contre, des facteurs socioculturels incitatifs. Quant à la procuration de la drogue, selon les résultats de la même enquête, les amis constituent le principal canal avec 55,13%, suivi de loin par les détaillants, avec 25,32%, et les trafiquants, avec 17,42%.

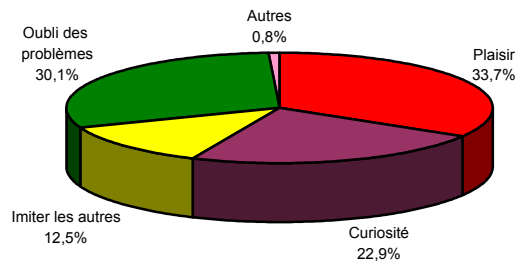
Ceci étant que faire pour que les jeunes évitent la consommation de la drogue et les implications psychologiques et sociales qu'elle engendre ? Les jeunes approchés par cette enquête suggèrent un certain nombre de solutions permettant de lutter contre ce fléau. Il s'agit de l'application de sanctions (30,3%), du rôle de la famille en tant que cellule de base et en tant qu'institution et projet social (20,4%), de la lutte contre le chômage et le sous-emploi (19,7%), de campagnes de sensibilisation sur les effets de consommation de la drogue sur la santé, en utilisant les mass-média (Radio, télévision, presse écrite, ...) (10,9%) et de prévention contre ce phénomène (10,6%).

Tableau 12. Lycéens (en %) selon qu'ils déclarent avoir pris une drogue ou non par caractéristiques démographiques et familiales

	Avez-vous jamais pris une drogue ?					
		Oui	Non	ND	Total	n
	Marrakech					
Fumez-vous, même occasionnellement ?	Oui	56,9	39,6	3,6	100,0	169
	Non	5,5	90,7	3,7	100,0	1495
Vivez-vous, habituellement, avec vos deux parents ?	Oui	10,3	84,6	5,1	100,0	1377
	Non	12,3	84,3	3,4	100,0	267
Votre père et votre mère sont-ils... ?	ensemble	10,4	84,8	4,8	100,0	1339
	Séparés/ divorcés	10,2	85,9	3,9	100,0	156
	1 des 2 au moins déc.	12,3	79,0	8,7	100,0	162
Quel degré d'entente avez-vous avec votre père ?	Bonne entente	7,7	88,3	4,0	100,0	733
	Assez bonne entente	11,9	83,9	4,2	100,0	596
	Mauvaise entente	12,7	80,6	6,7	100,0	165
	dispute	23,9	69,6	6,5	100,0	46
Quel degré d'entente avez-vous avec votre mère ?	Bonne entente	9,8	85,6	4,6	100,0	1001
	Assez bonne entente	10,8	84,1	5,0	100,0	515
	Mauvaise entente	11,1	84,4	4,4	100,0	90
	dispute	12,5	81,3	6,3	100,0	(32)
L'un de vos parents fume-t-il ?	Oui, les deux parents	36,0	64,0	0,0	100,0	(25)
	Oui, l'un d'eux	16,5	80,2	3,4	100,0	383
	Non, aucun d'eux	8,7	88,3	3,0	100,0	1210
Vous a-t-on jamais proposé une drogue (haschich, joints, comprimés...) ?	Oui, une fois	26,7	70,3	3,0	100,0	93
	Oui, deux fois	23,9	69,0	7,1	100,0	(30)
	Oui, trois fois et plus	50,3	47,6	2,1	100,0	126
	Non, jamais	2,8	94,8	2,3	100,0	811
	N.D	9,4	32,0	58,7	100,0	(33)
Casablanca						
Fumez-vous, même occasionnellement ?	Oui	50,9	47,4	1,8	100,0	114
	Non	7,0	90,3	2,8	100,0	975
	N.D	-	-	100,0	100,0	(4)
Vivez-vous, habituellement, avec vos deux parents ?	Oui	10,8	85,9	3,3	100,0	900
	Non, avec un	14,6	84,7	0,7	100,0	144
	aucun	17,7	82,2	0,0	100,0	(45)
Votre père et votre mère sont-ils... ?	ensemble	10,8	85,7	3,4	100,0	949
	Séparés/ divorcés	14,0	86,0	0,0	100,0	57
	1 des 2 au moins déc.	16,9	82,0	1,1	100,0	89
Quel degré d'entente avez-vous avec vos parents ?	Bonne entente	10,4	86,6	3,0	100,0	367
	Assez bonne entente	11,0	86,4	2,7	100,0	601
	Mauvaise entente	16,0	78,2	5,0	100,0	101
L'un de vos parents fume-t-il ?	Oui, les deux parents	13,3	86,7	0,0	100,0	(15)
	Oui, l'un d'eux	13,7	83,7	2,6	100,0	307
	Non, aucun d'eux	10,7	87,9	1,5	100,0	733
Vous a-t-on jamais proposé une drogue (haschich, joints, comprimés...) ?	Oui, une fois	20,5	79,6	0,0	100,0	93
	Oui, deux fois	36,7	63,3	0,0	100,0	(30)
	Oui, trois fois et plus	53,1	42,9	4,0	100,0	126
	Non, jamais	2,6	95,7	1,7	100,0	811

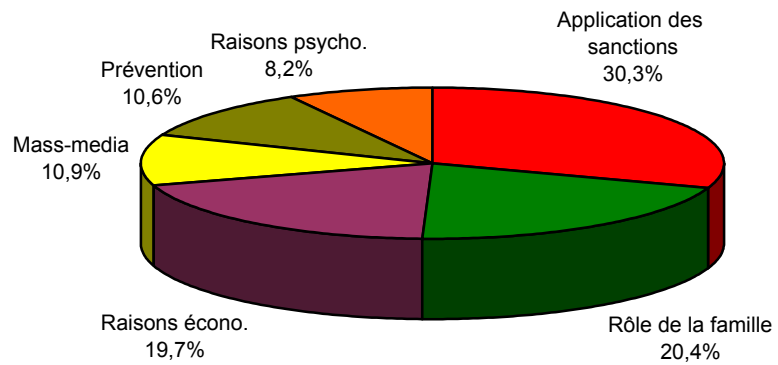
Source : CERED (2004), "L'adolescence en question : analyse des résultats de l'enquête sur les adolescents n milieux semi-urbain et rural de Marrakech", Rabat.

Figure 7. Les raisons et les motifs d'utilisation de la drogue



Source : Lamsaouri (1995).

Figure 8. Schéma indicatif des solutions proposées pour la lutte contre la consommation de la drogue



Source : Lamsaouri (1995).

2.3. Alcool

L'alcool a aussi des conséquences⁸⁴ non négligeables sur la santé physique et psychologique des jeunes. L'usage prolongé et abusif d'alcool provoque un ensemble de troubles chez le consommateur, en particulier chez les jeunes :

↳ Sur le plan physique

Les conséquences de l'alcoolisme sont visibles sur l'organisme. Il peut endommager les organes suivants :

- le foie : risque de cirrhose, de cancer et autres dommages ;
- les muscles : relâchement et affaiblissement ;
- le système digestif : risques d'ulcères à l'estomac, de cancer de la bouche, de la gorge, de l'estomac ;
- le cœur et la circulation du sang : maladies cardiaques et problèmes de tension artérielle ;
- le système nerveux : dommages aux nerfs et au cerveau ;
- les organes sexuels : risque d'impuissance et de stérilité. Chez la femme enceinte, augmentation des risques de malformation du fœtus.

↳ Sur le plan psychologique

Les effets négatifs de l'alcoolisme peuvent se traduire à ce niveau par les troubles suivants :

- faible estime de soi ;
- difficultés d'affirmation de soi ;
- colère, nervosité, tendance à s'isoler ou à se renfermer, difficultés à affronter les problèmes de la vie.

⁸⁴ De façon générale, pour la plupart des personnes, le corps a besoin d'une heure pour éliminer chaque consommation d'alcool. L'alcool n'a aucune valeur nutritive, il ne fournit pas les vitamines et les protéines dont on a besoin, il réduit nos réflexes, notre résistance aux infections.

Il convient de préciser que les jeunes marocains connaissent bien les conséquences de la consommation de l'alcool sur la santé, 3 sur dix en sont bien informés selon une enquête relativement ancienne réalisée par le CNJA en 1993. Une proportion non négligeable a consommé de l'alcool au niveau de l'ensemble du Maroc (16,2%). La consommation de l'alcool chez les jeunes, comme on pouvait s'y attendre, est plus élevée dans les villes (19%) que dans les campagnes (12,4%), chez les jeunes hommes (32,4%) que chez les jeunes filles (0,8%). Les jeunes adultes (21,6%) ont été évidemment plus tentés à prendre de l'alcool que les adolescents (12,2%). Selon le niveau d'instruction, les jeunes ayant un niveau «supérieur» ou de «formation professionnelle» sont ceux qui reçoivent relativement le plus d'invitations pour consommer de l'alcool (respectivement 30,8% et 29,4% contre 7,5% pour les sans niveau d'instruction). Les jeunes pourvus d'un emploi ont eu relativement plus de possibilités pour prendre de l'alcool (28,3%) que les chômeurs (5,5%).

Tableau 13. Proportion des jeunes ayant déclaré avoir consommé de l'alcool selon le milieu de résidence, le sexe, le niveau d'instruction et le type d'activité

		Proportion (en %)
Résidence	Urbain	19
	Rural	12,4
Sexe	Masculin	32,4
	Féminin	0,8
Age	15-24	12,2
	25-34	21,6
Niveau d'instruction	Aucun	7,5
	Form. Prof.	29,4
	Supérieur	30,8
Activité	Actifs	28,3
	Inactifs	5,5
Total		16,2

Source : CNJA, 1993.

3. Jeunes et violence

La violence est un phénomène complexe ayant de multiples facettes. La littérature permet ainsi de distinguer entre la violence physique, sexuelle, psychologique, etc. L'étude de ce phénomène dans ses différentes manifestations nécessite la disponibilité de données tant quantitatives que qualitatives. Or, au Maroc, on se heurte à l'absence de données représentatives au niveau national. Les seules données disponibles sont celles provenant des enquêtes réalisées par le CERED à Casablanca, en 1999, et à Marrakech, en 2003, auprès des jeunes lycéens âgés de 13 à 21 ans. Trois questions ont été posées aux jeunes dans ce cadre. La première permet de saisir si l'adolescent ou le jeune a été victime d'une violence durant les 12 mois précédant l'enquête (au cours des 12 mois précédant l'enquête, avez-vous subi une agression -coups et blessures-commise par une ou un groupe de personnes ?). La deuxième par contre permet de déterminer si l'adolescent a commis un acte de violence envers quelqu'un durant les douze mois précédant l'enquête (au cours des 12 mois précédant l'enquête, avez-vous frappé ou blessé quelqu'un, seul ou en compagnie d'un groupe de personnes ? La troisième : au cours de votre vie, avez-vous subi un abus sexuel ?). Pour chacune de ces questions, les catégories de réponse spécifient le nombre de fois où l'adolescent a subi ou commis de telles violences.

Encadré 4

Dans la loi marocaine, l'article 486 du Code Pénal définit le viol comme étant « l'acte par lequel un homme a des relations sexuelles avec une femme contre le gré de celle-ci. » Le viol est considéré dans la législation pénale comme une atteinte à la pudeur / décence publique et non pas comme un crime contre la personne. Cette classification reflète la notion patriarcale qui veut que le corps et la sexualité des femmes soient considérés comme des questions qui relèvent de l'ordre public et de la famille. La notion de viol conjugal n'existe pas pour la simple raison que le corps de la femme mariée est censée appartenir à son époux.

Source : AFDM et al, 2003

Encadré 5. Renforcement de l'arsenal juridique visant la protection des enfants

Le code pénal marocain traite les questions de violence contre les enfants dans plusieurs articles. Les pénalités contre de tels types de délits vont de la prison d'un an à perpétuité, voire dans certains cas la condamnation capitale. A titre d'exemple, l'agression sexuelle d'un mineur, ou la tentative de le violer, par force ou non, entraînent l'emprisonnement du coupable de deux ans à vingt ans selon le cas. En particulier, l'article 487 du Code pénal stipule que lorsque l'auteur est un ascendant ou le tuteur de la victime, une personne qui a une autorité sur elle ou qui est à son service, un fonctionnaire ou un ministre du culte, la peine va de cinq à 30 ans, en fonction de l'âge de la victime.

Source : CERED, 2004

Ainsi il ressort de l'analyse des résultats de ces enquêtes tels que présentés aux tableaux 5 et 6 que :

- les jeunes enquêtés ont déclaré avoir été victimes d'une violence. Une proportion importante parmi eux déclare avoir été frappée ou blessée physiquement, au moins une fois, au cours des douze mois précédant l'enquête (16,9% en milieu urbain de Casablanca et 11,7% en milieu semi-urbain de Marrakech) ;
- comparativement aux filles, les garçons courent un risque plus élevé d'être victime de ce type de violence (18,5% contre 15,3% pour Casablanca, et 12,7% contre 10,5% pour le semi-urbain de Marrakech) ;
- le risque d'être victime de ce type de violence baisse au fur et à mesure que le jeune grandit ;
- les jeunes qui vivent dans des familles (père, mère et enfants) risquent moins d'être victimes d'une agression physique que ceux vivant dans des familles déstructurées. L'agressivité est plus prononcée chez les jeunes appartenant à une famille monoparentale. Ceci étant, la famille paraît jouer un rôle important dans le comportement des jeunes. Ainsi, quand l'intensité des relations parents-jeunes est forte, elle constitue un moyen de protection contre la violence, dans le cas contraire (cas éventuellement des foyers brisés ou à problèmes), les jeunes se voient plus exposés au risque de violence ;
- la grande majorité des actes de violence physique chez les jeunes lycéens sont l'œuvre de garçons (12,3% des jeunes lycéens de Marrakech et 13,4% de Casablanca, contre respectivement 3,8% et 8,7% pour les filles).

Tableau 14. Proportion de jeunes (en %) selon qu'ils ont subi ou non des actes de violence au cours des 12 mois précédant l'enquête selon le sexe et le statut de résidence avec les parents

	Masculin	Féminin	Vit avec les deux parents	Vit avec l'un des deux parents	Ensemble
Casablanca					
Oui, au moins une fois	18,5	15,3	15,5	21,5	16,9
Non, jamais	79,5	83,0	82,6	78,5	81,3
ND	1,9	1,7	1,9	0,1	1,8
Total	100,0	100,0	100	100	100,0
Semi-urbain Marrakech					
Oui, au moins une fois	12,7	10,5	11,1	14,1	11,7
Non, jamais	83,4	84,3	84,5	79,5	83,8
ND	3,9	5,1	4,4	6,4	4,4
Total	100,0	100,0	100	100	100,0

Source : CERED (2004), "L'adolescence en question : analyse des résultats de l'enquête sur les adolescents en milieu semi-urbain et rural de Marrakech", Rabat.

Tableau 15. Proportion de jeunes lycéens (en %) qui ont commis ou non des actes de violence, au cours des 12 mois précédant l'enquête selon le sexe et le statut de résidence avec les parents

	Masculin	Féminin	Un des parents au moins est décédé	Vit avec l'un des deux parents	Ensemble
Casablanca					
Oui	13,4	4,5	14,6	10,4	8,7
Non	85,9	94,3	85,4	89,6	90,3
ND	0,8	1,2	0,0	0,0	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	516	577	89	144	1093
Marrakech					
Oui	12,3	3,8	8,0	8,6	8,4
Non	83,3	92,0	86,4	85,2	87,3
ND	4,4	4,2	5,6	6,2	4,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CERED (2004), "L'adolescence en question : analyse des résultats de l'enquête sur les adolescents en milieu semi-urbain et rural de Marrakech", Rabat.

Concernant la violence sexuelle, abstraction faite de la qualité de l'information collectée, les résultats révélés par ces enquêtes sont inquiétants. Près de 3 % des jeunes lycéens enquêtés tant à Casablanca qu'à Marrakech ont déclaré avoir été victimes d'une violence sexuelle. Ce drame touche dans les mêmes proportions les filles et les garçons.

Tableau 16. Proportion des jeunes lycéens selon qu'ils aient ou non déclaré avoir été violés

	Masculin	Féminin	Ensemble
Marrakech			
Oui, au moins une fois	3,1	2,8	2,9
Non, jamais	91,2	93,4	92,2
ND	5,8	3,8	4,9
Total	100,0	100,0	100,0
Casablanca			
Oui, au moins une fois	3,0	2,8	2,9
Non, jamais	92,2	95,5	94,0
ND	4,8	1,7	3,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : CERED (2004), "L'adolescence en question : analyse des résultats de l'enquête sur les adolescents en milieu semi-urbain et rural de Marrakech", Rabat.

Conclusion

Les jeunes d'aujourd'hui sont les adultes de demain. C'est sur eux que repose assurément l'avenir du pays. Cette catégorie de population constitue, consciemment ou non, une force de pression sur la société et exige que ses besoins dans différents domaines soient satisfaits (enseignement, santé, emploi, loisirs, bien être, etc.), comme elle met la société dans l'obligation de combattre les méfaits de ses comportements à risque (délinquance, drogue, crime...).

La pratique des loisirs joue un rôle déterminant dans le processus d'intégration des jeunes dans leur environnement social, culturel et économique. Les loisirs complètent les apports de la famille, de l'école pour forger la personnalité et contribuent à l'éviction des comportements à risques. Souvent, la pratique des loisirs chez les jeunes va de pair avec le degré d'accessibilité des infrastructures en la matière au niveau local. Ces loisirs sont de natures diverses. Il s'agit des maisons de jeunes, des foyers féminins, des salles de sports, des salles de cinéma, etc.

A la lumière de l'analyse des comportements et attitudes des jeunes, il apparaît clairement que l'acuité de la consommation du tabac, de la drogue et de l'alcool pose un réel problème pour notre société. Les jeunes eux-mêmes identifient le tabagisme, l'alcoolisme, et la drogue comme étant les principaux problèmes de santé. Le taux de prévalence de la consommation du tabac chez les jeunes est important. Les facteurs explicatifs se situent à plusieurs niveaux. La pression des pairs et l'influence de la famille (dans le cas où elle compte des fumeurs) amènent les jeunes à essayer, puis à fumer des cigarettes. Il en est de même pour d'autres déterminants psychosociologiques, tels que les relations conflictuelles entre parents et jeunes. Ainsi, l'éclatement de la cellule familiale, le fait de bien s'entendre ou pas avec l'un des parents, d'avoir un père ou une mère fumeur constituent pour les jeunes marocains des facteurs de risque pour la consommation régulière ou occasionnelle du tabac.

En plus, les jeunes fumeurs constituent un groupe vulnérable à la consommation de la drogue et de l'alcool. La consommation des drogues commence à des âges assez bas et s'intensifie progressivement surtout après 18 ans. Quant à la procuration de la drogue, les amis en constituent le principal canal. L'oubli des problèmes, la curiosité, l'imitation des autres, l'usage du tabac, le degré d'entente avec les parents, le fait que ces derniers soient fumeurs ou non, et d'avoir été ou non sujet à une proposition de se droguer représentent des variables corrélées étroitement à l'usage de la drogue. C'est ainsi que le renforcement du rôle de la famille en tant que cellule de base, institution et projet social, la lutte contre le chômage et le sous-emploi, la sensibilisation par les mass-média, la prévention, etc., sont entre autres quelques mesures proposées par les jeunes pour lutter contre ce fléau.

En s'intéressant aux questions relatives à la violence, on constate que les jeunes sont souvent victimes d'actes de violence. Ils sont généralement l'œuvre de garçons, sont plus prononcés chez les jeunes vivant dans des familles monoparentales et baissent à mesure que l'âge augmente. La famille paraît jouer un rôle important dans la détermination du comportement des jeunes. Lorsque l'intensité des relations des parents avec leurs enfants est forte, elle constitue un moyen de protection contre la violence.

Références

Ajbilou, Aziz, 1998. "A propos des caractéristiques des enfants et des adolescents". In : CERED, "Population et développement au Maroc", Rabat, Maroc.

ADFM, Association des Femmes Démocratiques du Maroc et al, 2003. "La violence étatique au Maroc". Genève et Rabat, 10 novembre 2003.

CERED, 2000. "L'adolescence en question : analyse des résultats de l'enquête sur les adolescents en milieu urbain", études démographiques, Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques, Ministère de la Prévision Economique et du Plan, Rabat, Maroc.

CERED, 2004. "L'adolescence en question : analyse des résultats de l'enquête sur les adolescents dans les milieux semi-urbain et rural de Marrakech", Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques, Haut Commissariat au Plan, Rabat, Maroc.

Cherquaoui, S., Tazi, MA et Chaouki, N., 2001. Rapport de l'enquête épidémiologique sur le tabagisme chez les jeunes scolarisés au Maroc. Ministère de la Santé.

CNJA, 1994. "Enquête Nationale Auprès des jeunes : activités socioculturelles des jeunes", Volume 3, le Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir en 1994.

CNJA, 1994. "Etre jeune au Maroc", Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir.

Kellie A, 1997. "Les jeunes, l'alcool, la drogue et le tabac", Groupe de recherche sur l'alcool, Université d'Edimbourg, Royaume-Uni.

Lamsaouri, S.A., 1995. Drogue, adolescence et milieu Scolaire. Compte rendu de l'enquête socio-épidémiologique de l'usager de drogues à Tanger.

Libération. Exploitation sexuelle des enfants: Des chiffres alarmants. Disponible sur www.avmaroc.com/dossiers/dossiers.php/artid/159 (consulté le 10/09/2004).

Ministère de la Jeunesse et des Sports. Direction de la Jeunesse et de l'Enfance. 2001, Consultation Nationale des Jeunes. Enquête auprès de 18 109 jeunes.

Ministère de la Santé, (2003), Connaissances, attitudes et comportements concernant la santé sexuelle et reproductive auprès des jeunes dans la province de Taza, Délégation de la Santé Taza.

Ministère de la Santé. "Loi antitabac". Direction de l'Epidémiologie et de lutte contre les Maladies. Division des Maladies Non Transmissibles.

Ministère de la Santé. 1999. *Le tabagisme et ses impacts. Préambule*. Direction de l'Epidémiologie et de lutte contre les Maladies. Division des Maladies Non Transmissibles. Rabat, Maroc.

Ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, 2004. "Rapport de 2003 du Comité Technique des Programmes Sociaux (en arabe)". Rabat.

OMS, 2002a. Rapport mondial sur la violence et la santé : résumé. Genève. Disponible sur <www.who.int> (consulté le 02/09/2001).

OMS, 2002b. Rapport mondial sur la violence et la santé. Genève. Disponible sur <www.who.int/fr/index.html> (consulté le 02/09/2004).

Synthèse

Synthèse

Ce rapport sur la politique de population est consacré à la jeunesse marocaine, âgée de 15 à 24 ans. Cette catégorie de la population représente, en 2003, selon les estimations du Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques, près de 21 % de la population totale. Ce rapport a fait état de certaines caractéristiques démographiques et socio-économiques des jeunes. Il en ressort que la quasi-totalité des jeunes est célibataire (99,5 % parmi les garçons et 92 % parmi les filles). Leur fécondité est en voie de disparition. Concernant leurs caractéristiques socio-économiques, les données de l'enquête sur la consommation des ménages, réalisée en 2001, indiquent que l'analphabétisme touche au niveau national une proportion élevée des jeunes notamment de sexe féminin (21,2 % pour les garçons contre 42 % pour les filles). En milieu urbain le taux d'analphabétisme serait de l'ordre de 8 % pour les garçons et de 18,4% contre respectivement 35,3 % et 70,6 % en milieu rural.

La répartition des jeunes âgés de 15 à 24 ans selon leurs principales activités révèle que 31,2 % d'entre eux sont en éducation-formation, 35,8 % exercent déjà une activité économique, 7,34 % sont en chômage et 23,6 % de jeunes de sexe féminin sont au foyer. Les jeunes citadins sont plus attirés par l'éducation et la formation que les jeunes ruraux plus présents sur le marché de l'emploi.

Compte tenu de ces données de base, quelles politiques mènent-on en faveur des jeunes ? Quelles représentations ont ceux-ci de leur environnement familial et extrafamilial ? Quels sont leurs besoins en matière d'éducation, de formation et d'emploi ? Quel comportement ont-ils en matière de santé de la reproduction ? Bénéficient-ils de loisirs ? Quels comportements ont-ils vis-à-vis d'un certain nombre de phénomènes tels que le tabagisme, la drogue, etc. ? Ce sont là quelques questions auxquelles ce rapport a essayé d'apporter des éléments de réponse.

1. L'analyse des différentes politiques menées en faveur des jeunes, montre que ceux-ci sont au centre des préoccupations du décideur marocain. La jeunesse occupe, certes, une place primordiale dans les stratégies de développement économique et sociale du pays, à travers la scolarisation, la formation, la santé, l'emploi, et l'intégration économique et sociale. La réforme de l'enseignement et de la formation professionnelle dans le cadre de la charte nationale de l'éducation, qui vise la valorisation des jeunes, la charte des petites et moyennes entreprises visant à encourager la création particulièrement par les jeunes diplômés, la création d'institutions d'intermédiation pour l'emploi, les stratégies de lutte contre les IST/

SIDA illustrent l'intérêt des pouvoirs publics pour les jeunes perçus comme moyen et finalité du développement du pays.

2. Le rapport s'est fait également l'écho des représentations qu'ont les jeunes de leur environnement aussi bien familial qu'extrafamilial. Au niveau de l'environnement familial, on constate que malgré l'évolution que connaît la famille marocaine, depuis plus d'une trentaine d'années, suite aux changements économique, social et culturel, dont elle est l'objet, elle demeure un véritable support de nature diverse dans le vécu de la jeunesse. Comme l'écrivent R. Bourqia, M. El Ayadi, M. El Harras et H Rachik (2000), la famille demeure toujours pour les jeunes « *un rempart contre les crises matérielles et une sécurité dans une conjoncture où la tendance à la nucléarisation de la cellule familiale s'estompe devant les obstacles objectifs qui entravent la constitution de foyers autonomes, consécutifs notamment au retard pris par les jeunes dans l'accès à une vie active* ». Cependant, si l'institution familiale paraît répondre aux besoins économiques des jeunes, tel ne semble pas être le cas en ce qui concerne leurs attentes d'ordre communicationnel. Une enquête auprès des jeunes âgés de 15-29 ans, réalisée en 2001, a permis de dégager, chez eux, deux images de la famille. D'un côté la famille est vue comme un socle social et une source de richesse et de l'autre en tant qu'espace d'autorité, de privation et de frustration. Cette dernière attitude serait, selon cette enquête, plus manifeste en milieu urbain qu'en milieu rural. Il y a donc un affaiblissement du modèle culturel traditionnel, en terme de rapports de pouvoir entre les anciennes et nouvelles générations, où la hiérarchie constituait la règle dominante au sein de la famille. Des enquêtes qualitatives menées par le CERED ont, en effet, révélé que les relations parents/enfants sont en train de perdre une caractéristique essentielle qui est celle de l'autorité des parents sur leurs enfants et particulièrement adolescents et jeunes. Si l'on considère ce constat comme révélateur premier des changements en cours, on peut avancer l'hypothèse que les liens familiaux peuvent se distendre dans des conditions où les charges se font plus pesantes. Dans le même ordre d'idées, notons que le mariage n'est plus une affaire des parents. Les jeunes, filles et garçons, d'aujourd'hui décident eux-mêmes du moment du mariage et du choix du conjoint.

Concernant le rapport à l'école, les jeunes scolarisés expriment, nettement, une insatisfaction vis-à-vis des méthodes et du style d'enseignement qui prévalent actuellement. La transmission pédagogique devrait tenir compte d'une plus grande interactivité dans les méthodes qu'elle utilise et mettre aussi fin à l'autoritarisme qui nuit à la construction de têtes bien faites. Comme le souligne un étudiant lors d'une enquête qualitative sur la question « *l'autorité est une composante qui marque toutes nos*

*institutions. Elle ne peut qu'engendrer et cultiver le conformisme et l'absence de la créativité et de l'initiative. Les contenus et les méthodes d'enseignement vont dans le même sens »*⁸⁵. Partant de ces constats, la réforme de l'enseignement, engagée depuis peu, ne mériterait-elle pas d'être évaluée par rapport à ces aspects là aussi ?

Le rapport des jeunes à l'emploi, quant à lui, semble être complexe et ce, en raison des difficultés réelles que rencontrent les jeunes pour y accéder. En termes de stratégies d'insertion professionnelle, la formation est désignée, par les jeunes chômeurs, comme le meilleur atout. L'acquisition d'un diplôme constitue la meilleure voie royale en la matière. Quant aux interactions avec l'employeur, celles-ci, à l'instar de celles qui règnent à l'école, se déroulent sur le mode de l'autoritarisme, comme si une sorte de principe de communication, fondé sur des rapports de pouvoir, transcendait toutes les phases de la vie, dans les espaces de production.

L'attitude des jeunes vis-à-vis de la politique ne permet pas de les catégoriser, en général, par rapport à un projet de société donné. Comme il a été démontré par plusieurs chercheurs s'intéressant à cet aspect là, il y a une démobilitation des jeunes par rapport à la politique. Voici, d'après un lycéen, des éléments qui ont contribué au discrédit de la politique à leurs yeux et qui expliquent leur désaffection à cet égard : *« Il n'y a pas de démocratie interne dans les partis politiques. Le jeune dans cette composition ne pourra jamais trouver sa place et encore moins un statut. En plus, les partis politiques n'interpellent les jeunes qu'occasionnellement, en cas d'élections (...). Comment peuvent-ils parler et opter pour la modernité alors que la classe politique est vieillissante et se croit irremplaçable »*⁸⁶.

Enfin, notre jeunesse aspire à vivre sous d'autres cieux. Des données représentatives au niveau national sur cette question font certes défaut. Mais des enquêtes menées par le CERED dans le milieu rural et semi urbain de Marrakech révèlent bien une aspiration à la migration chez les jeunes. Migrer à l'étranger et particulièrement en Europe est un rêve que caresse une proportion appréciable de jeunes aussi bien filles que garçons. Les difficultés d'insertion professionnelle et le désir d'avoir une vie meilleure devraient nourrir fortement ce rêve.

3. L'analyse de la formation des jeunes sous l'angle de sa conjonction avec la scolarisation, l'activité économique et l'insertion professionnelle montre que le passage d'une politique active d'emploi des jeunes à une politique active d'éducation et de formation modifie les fonctions des jeunes. De moins en moins sur le marché du travail, ces derniers voient leurs fonctions converger vers l'accumulation du

⁸⁵ Cité par le Bulletin Economique et social de 2003.

⁸⁶ Cité par le Bulletin Economique et social de 2003.

savoir et du savoir faire. Le recul de l'emploi chez cette catégorie s'opère, évidemment, au profit de la scolarisation, la survie scolaire et de la formation. En comparant la proportion des jeunes en éducation-formation, en 1999 et en 2003, on constate qu'elle est passée de 40,3% à 46,5% en milieu urbain et de 10,3% à 13,7% en milieu rural. Cette pression sur les formations éducatives se convertit en un allègement de la pression exercée sur le marché du travail. Le double recul, d'une part, du taux de chômage des jeunes et, d'autre part, de leur poids dans le total des chômeurs explique l'essentiel de la réduction du chômage constatée depuis la veille du plan 2000-04 (1999) jusqu'au 2003.

Le saut quantitatif réalisé par l'éducation des jeunes ne s'accompagne pas d'une diffusion équivalente de la formation. Résultant essentiellement des impératifs du marché du travail et du perfectionnement professionnel, la formation est très peu diffusée et insuffisamment synchronisée et articulée avec la scolarisation. Elle est généralement acquise à l'âge de l'activité économique et avec le chômage. C'est ainsi qu'en préconisant des options appropriées en matière de passerelles entre l'enseignement général, la formation professionnelle et la vie active, la charte de l'éducation et de la formation répond à moyen et long termes à la contrainte de l'intégration de la scolarisation et la qualification professionnelle et en fait un tout indissociable et accessible. Seulement, le système d'éducation -formation en vigueur devra faire face à l'héritage du passé. Les jeunes qui n'ont aujourd'hui aucun niveau scolaire se trouvent à la marge du processus d'éducation -formation et se voient hériter les facteurs de la précarité économique et sociale.

Associée aux niveaux de l'enseignement secondaire et supérieur, la formation réduit la durée de chômage. Cette réduction est d'autant plus importante que le niveau d'éducation est élevé. Ainsi, si la formation combinée au niveau de l'enseignement fondamental allonge, pour le premier cycle, de deux mois la durée de chômage des jeunes. Cette durée se trouve réduite de 8 mois si, par contre, la formation est combinée au niveau du de l'enseignement. Mais la formation n'explique pas, à elle seule, la réduction de la durée de chômage des jeunes. Le type de diplôme obtenu y contribue fortement lui aussi.

En effet, l'analyse des données disponibles sur la relation entre le type de diplôme obtenu et l'insertion professionnelle montre que les diplômes délivrés par les facultés sont les moins demandés sur le marché du travail. Leurs titulaires sont les plus exposés au chômage. Inversement, les diplômes les plus prometteurs sur le marché du travail sont ceux délivrés par les grandes écoles et instituts supérieurs dont notamment les diplômes en «Tourisme, Hôtellerie et Restauration», «Transport et Télécommunication», «Administration, Gestion, Finance, et Commerce», «Sciences de l'Information» et enfin «Industrie».

4. S'agissant de la santé de la reproduction, le rapport révèle une évolution non négligeable du comportement des jeunes en la matière.

Le mariage à un âge plus avancé, la tendance vers la disparition des maternités précoces et la baisse de la mortalité maternelle aux jeunes âges sont des réalités incontestables aujourd'hui au Maroc. L'utilisation de la contraception est de plus en plus précoce. Près de 40% des femmes âgées de moins de 20 ans utilisent, aujourd'hui, une méthode contraceptive contre 57% chez les 20 à 25 ans et 65% pour les 25-49 ans. Mais, malgré l'expérience acquise par le Maroc en matière de planification familiale, les jeunes femmes sont assez nombreuses à exprimer un besoin non satisfait dans ce domaine (12%). Ce besoin pourrait être à l'origine de nombreuses grossesses non désirées. Le taux de mortalité maternelle aux jeunes âges, bien que témoigne des dangers encourus par les parturientes adolescentes, particulièrement le recours de ces jeunes femmes aux soins obstétricaux et aux services spécifiques n'est pas systématique.

En effet, les données de l'enquête sur la population et la santé familiale, réalisée en 2003-2004 par le Ministère de la Santé, révèle que 32% des femmes enquêtées n'ont reçu aucun soin prénatal d'un agent de santé pour la naissance la plus récente, 62% des femmes, ayant eu un enfant au cours des 5 années précédant l'enquête, n'ont pas reçu un supplément en fer, pour 37%, l'accouchement s'est déroulé sans aucune assistance médicale enfin pour 72%, la mère n'a pas reçu d'injection antitétanique. Chez les adolescentes âgées de moins de 20 ans, ces pourcentages représentent respectivement 31%, 63%, 35%, et 58%. On peut constater d'après ces chiffres que globalement les très jeunes mères, comme leurs aînées, ont un comportement sanitaire assez positif. Mais étant donné qu'elles accumulent les prédispositions (immaturité physiologique et manque de soins et de surveillance médicales), on peut estimer qu'un bon nombre d'entre elles restent vulnérables face aux risques de grossesse. De tels risques peuvent être moindres, chez les adolescentes, grâce à un suivi prénatal régulier et de qualité, et à une bonne prise en charge durant la parturition.

Les connaissances en matière de sexualité, de reproduction humaine et de santé sont incomplètes et confuses, à cause des pesanteurs de l'analphabétisme et de la pauvreté et des tabous entourant la communication à propos de la sexualité. Bien plus, la prise de conscience du risque de santé chez certains jeunes, ne s'accompagne pas systématiquement d'une pratique préventive. Ceci est d'autant plus inquiétant que si la prévalence du SIDA au Maroc reste faible (moins de 1%), elle ne signifie pas que le risque de le contracter est moindre. Les données confirment une nette montée des IST-SIDA chez les jeunes, les jeunes femmes en sont particulièrement vulnérables pour des raisons physiologiques et culturelles. En effet, depuis le premier cas diagnostiqué dans notre pays en 1986, le cumul de cas de SIDA-maladie est de 1442 au

30 juin 2004, d'après les statistiques du Ministère de la Santé. L'analyse des infections avérées a permis de dresser le profil démographique des victimes à travers l'âge, le sexe et la situation familiale. Ainsi, la maladie touche particulièrement les jeunes âgés de 15-29 ans (25%) et particulièrement les personnes 30-39 ans (44%). Le ratio masculin/féminin est de 1,6, contre 5,2 durant la période 1986-1990. Ce constat indique une vulnérabilité accrue des femmes au risque d'infection, chez qui la contamination est plus précoce (35% des cas ont moins de 19 ans contre 22% seulement chez les hommes). La maladie est plus fréquente chez les hommes et les femmes célibataires (62% et 65%), le mode de transmission prédominant est sexuel (84%) et la transmission hétérosexuelle représente (74%), les cas de SIDA chez les femmes sont issus à hauteur de 49% de relations multi partenariales et dans 18% du conjoint atteint (chez les hommes, ces pourcentages sont respectivement de 70% et de 1%) et enfin le phénomène est essentiellement urbain, 88% des cas du SIDA vivent en milieu urbain.

Les enquêtes qualitatives menées sur les IST/Sida montrent que les jeunes ont des perceptions négatives des services de santé et du personnel soignant qui leur sont dédiés. A leurs yeux, le personnel n'est pas toujours formé pour une telle population et les soins prévus ne sont pas toujours appropriés. Il s'ensuit que les jeunes n'osent pas parler de leurs problèmes, par peur d'être stigmatisés socialement, ni de leurs besoins car ils ressentent un sentiment de honte parce qu'inconsciemment les IST/SIDA sont liées aux relations sexuelles extraconjugales et par conséquent frappées d'interdit. Les attitudes et le rythme d'augmentation des nouveaux cas et particulièrement parmi les jeunes laissent présager une dégradation de la situation dans l'avenir pour différentes raisons. Parmi celles-ci, figurent une faible couverture de la population par la surveillance médicale, l'absence d'une assurance maladie généralisée et efficace enfin la faible coordination entre les structures gouvernementales chargées des jeunes, de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle.

5. Dans le domaine des loisirs, le rapport apporte un certain éclairage sur la pratique des jeunes marocains en la matière. Ces loisirs, jouent un rôle déterminant dans le processus de leur intégration dans leur environnement social, culturel et économique, et complètent les apports successifs de la famille et de l'école pour forger la personnalité et contribuent à prévenir les comportements à risques.

Ce sont les activités socioculturels (maisons de jeunes, salles du cinéma, etc..) et sportives qui retiennent l'attention de nos jeunes. En effet, en 2001, 55 % des jeunes les privilégient. Le sport reste le loisir des jeunes garçons et des citadins par excellence (70,9% pour les jeunes garçons contre 29,1% pour les jeunes filles, 67% pour les citadins contre 33% pour

les ruraux), ainsi que la fréquentation des cafés. Les adhésions aux associations (ONG) se révèlent faibles (15.2% d'après l'enquête réalisée au niveau national et 8%, d'après les enquêtes sur les adolescents à Marrakech).

La pratique des loisirs se trouve confronté à de nombreux problèmes liés particulièrement à la disponibilité et à l'accès aux infrastructures offertes en la matière. A titre d'exemple, en 2003, le nombre total de maisons de jeunes s'élève à 312 (195 sont implantées en milieu urbain et 117 en milieu rural), soit une unité pour 20 000 jeunes âgés de 15-24 ans (17000 en milieu urbain et 25000 en milieu rural). Le taux d'encadrement demeure très faible et ne répond pas à la demande croissante des jeunes. Dans la mesure où cette pratique devrait constituer un moyen privilégié d'intégration sociale, des actions spécifiques doivent être entreprises. Les collectivités locales et les départements en charge de la culture et de la jeunesse sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans ce sens. Il s'agit de développer les salles de sports, les bibliothèques, les maisons de jeunes, les foyers féminins ainsi que les agents qui oeuvrent dans ce domaine comme les associations de voyage, les associations sportives, les associations culturelles, etc.

L'analyse des comportements et attitudes des jeunes vis-à-vis du tabac, de la drogue et de l'alcool, laisse supposer un réel problème pour notre société. En effet, des jeunes lycéens, approchés lors d'une enquête réalisée par le Ministère de la Santé en 2001, connaissent bien les dangers du tabac. 78,3% parmi eux en sont bien informés (79,6 % en milieu urbain contre 70,9 % en milieu rural). Les résultats de cette enquête révèlent que la prévalence de la consommation du tabac chez les jeunes scolarisés serait de 13,5% (taux plus élevé chez les garçons (19,4%) que chez les filles (6 %) et augmente avec l'âge). Les jeunes qui vivent dans des familles monoparentales (par divorce ou par veuvage) sont plus exposés au risque de fumer que ceux qui vivent dans des familles où règne l'entente entre parents et enfants. Ces résultats sont confirmés par ceux des enquêtes menées par le CERED tant dans le milieu urbain de Casablanca en 1999 que dans les milieux semi urbain et rural de Marrakech en 2003. Concernant la consommation de la drogue chez les jeunes, 10,7% dans le semi urbain de Marrakech ont déclaré avoir consommé de la drogue, au moins une fois dans leur vie (17,5% pour les garçons et 1,9% pour les filles). Cette consommation est plus élevée chez les jeunes de Casablanca (11,5%), avec toutefois une prédominance chez les garçons (22,3% contre 1,9% pour les filles). Les raisons personnelles, la recherche du plaisir, l'évasion, la curiosité, l'imitation des autres figurent parmi les raisons qui poussent les jeunes à consommer de la drogue.

Le rapport met l'accent sur le rôle de la famille dans les comportements et conduites socialement indésirables des jeunes. Lorsque l'intensité des

relations des parents avec leurs enfants est forte, elle constitue un moyen de protection, dans le cas contraire, le risque pour les jeunes s'en montre accru.

Parant de l'ensemble des résultats ce rapport, le défi pour le Maroc est de parvenir à intégrer ses jeunes dans le processus de développement économique et social. Cette intégration demeure tributaire de la capacité du pays à valoriser ce capital humain afin d'en tirer profit pour son développement. La valorisation de la jeunesse est un facteur majeur pour la mise à niveau générale du pays en vue d'une insertion avantageuse dans l'économie mondiale. Cette valorisation de la jeunesse passe inéluctablement par la satisfaction de ses besoins en termes d'éducation et de formation, de santé, de loisirs et d'emploi dans le cadre de **stratégies cohérentes et intégrées entre les différents intervenants tant au niveau des départements ministériels, que des collectivités locales et de la société civile.**

Annexes

Annexe I. Indicateurs quantitatifs concernant les jeunes

Evolution de la population des jeunes 15-34 ans

Répartition des jeunes de 15 à 34 ans selon le sexe et le milieu de résidence, de 1960 à 2003 (en milliers)

	1971	1982	1994	2000	2003
Les deux milieux					
Les deux sexes					
15-19 ans	1466	2235	2832	3218	3232
20-24 ans	1059	1997	2526	2892	3120
25-29 ans	920	1558	2042	2585	2746
30-34 ans	900	1147	1929	2098	2406
Masculin					
15-19 ans	755	1100	1404	1626	1642
20-24 ans	504	997	1243	1437	1567
25-29 ans	412	787	977	1274	1357
30-34 ans	369	566	919	1009	1178
Féminin					
15-19 ans	711	1134	1428	1592	1590
20-24 ans	554	1000	1283	1455	1553
25-29 ans	508	770	1065	1311	1389
30-34 ans	503	581	1010	1089	1228
Rapport de masculinité (15-24 ans)	100	98	98	101	102

	1971	1982	1994	2000	2003
Milieu urbain					
15-19 ans	579	1050	1415	1649	1669
20-24 ans	397	994	1392	1585	1727
25-29 ans	315	776	1211	1555	1639
30-44 ans	319	553	1135	1361	1564
Masculin					
15-19 ans	281	514	698	810	811
20-24 ans	187	503	690	768	836
25-29 ans	142	402	582	760	789
30-34 ans	140	287	540	646	755
Féminin					
15-19 ans	297	536	717	839	858
20-24 ans	210	491	702	817	891
25-29 ans	172	374	629	795	850
30-34 ans	178	266	595	715	809
Rapport de masculinité (15-24 ans)	92	99	98	95	94

	1971	1982	1994	2000	2003
Population rurale					
15-19 ans	886	2230	1417	1569	1563
20-24 ans	661	1994	1134	1307	1393
25-29 ans	605	1552	831	1030	1107
30-34 ans	581	1142	794	737	842
Masculin					
15-19 ans	473	1099	706	816	831
20-24 ans	317	995	553	669	731
25-29 ans	269	785	395	514	568
30-34 ans	255	563	379	363	423
Féminin					
15-19 ans	412	1132	711	753	732
20-24 ans	343	998	581	638	662
25-29 ans	335	768	436	516	539
30-34 ans	325	578	415	374	419
Rapport de masculinité	105	98	97	107	112

Sources : - RGPH 1994
- Situation et perspective démographiques du Maroc

Etat matrimonial

Proportion des jeunes célibataires âgés de 15 à 34 ans selon le milieu de résidence, entre 1994 et 2001 (en %)

	1994	1998	1999	2000	2001
Ensemble					
15-19 ans	93	95,5	95,5	95,5	96
20-24 ans	72	78,2	79,9	81,1	82,1
25-29 ans	48,5	57,8	59,1	60	61,3
30-34 ans	25,3	33	36,2	38	39,6
Urbain					
15-19 ans	94,6	97,2	96,6	96,8	97,3
20-24 ans	77,4	84,5	84,7	85,8	86,1
25-29 ans	56	66,8	65,7	66,9	67,9
30-34 ans	30,8	40,6	42,8	44,3	46
Rural					
15-19 ans	91,4	93,5	94	94,1	94,7
20-24 ans	65,4	70,4	74,3	75,6	77
25-29 ans	37,5	44,8	48,7	49,2	50,7

**Proportion des jeunes célibataires âgés de 15 à 34 ans
selon le sexe entre 1994 et 2001 (en %)**

	1994	1998	1999	2000	2001
Hommes					
15-19 ans	98,9	99,5	99,6	99,6	99,5
20-24 ans	89	92,1	92,9	96,4	94,3
25-29 ans	63,5	69,5	74	74,2	75,6
30-34 ans	33,3	42,5	45,5	47	48,5
Femmes					
15-19 ans	87,2	91,5	91,4	91,3	92,4
20-24 ans	55,9	65,3	67,2	69	69,8
25-29 ans	35,1	47,4	44,8	46,1	47,5
30-34 ans	18,3	25,9	27,6	29,8	31,1

**Proportion des jeunes divorcés âgés de 15 à 34 ans
selon le milieu de résidence, et le sexe entre 1994 et
2001 (en %)**

	1994	1998	1999	2000	2001
Ensemble					
15-24 ans	0,8	0,7	0,5	0,5	0,5
25-34 ans	2,7	2,6	2,4	2,4	2,5
Milieu de résidence					
Urbain					
15-24 ans	0,8	0,7	0,5	0,5	0,4
25-34 ans	3	3	2,5	2,5	2,6
Rural					
15-24 ans	0,8	0,7	0,5	0,5	0,6
25-34 ans	2,4	2,2	2,2	2,3	2,2
Sexe					
Hommes	1994	1998	1999	2000	2001
15-24 ans	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
25-34 ans	1	1,2	0,9	0,9	1
Femmes					
15-24 ans	1,5	1,3	0,9	0,8	0,9
25-34 ans	4,3	3,8	3,8	3,8	3,9

**Proportion des jeunes veufs âgés de 15 à 34 ans selon
le milieu de résidence, et le sexe entre 1994 et 2001 (en
%)**

	1994	1998	1999	2000	2001
Total					
15-24 ans	0,1	0,1	0	0,1	0
25-34 ans	0,7	0,5	0,5	0,5	0,4
Milieu de résidence					
Urbain					
15-24 ans	0,1	0,1	0	0	0
25-34 ans	0,7	0,4	0,5	0,5	0,5
Rural					
15-24 ans	0,1	0,1	0	0,1	0
25-34 ans	0,8	0,8	0,5	0,5	0,4
Sexe					
Hommes					
15-24 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
25-34 ans	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Femmes					
15-24 ans	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
25-34 ans	1,3	0,8	0,9	0,9	0,8

La fécondité des jeunes de 15-34 ans

Taux de fécondité générale (‰) des jeunes entre 15-34 ans et indice synthétique de fécondité (ISF), tous les âges, selon le milieu de résidence de 1979 à 2001

	ENFPF 79-80	RGPH 1982	ENDPR 86-88	ENPS-II 1992	RGPH 1994	PANEL 1995	EPSF 2003-04
Ensemble							
15-19 ans	93	68,2	60,55	40	28,56	35	32
20-24 ans	265	204	160,67	139	114,94	125	104
25-29 ans	296	253,6	214,51	183	136,75	138	123
30-34 ans	222	238,5	190,21	182	152,09	146	125
ISF (tous les âges)	5,9	5,5	4,46	4,04	3,28	3,31	2,5
Urbain							
15-19 ans	52	48	28,23	27	20,7	20	24
20-24 ans	202	154	98,21	90	82,1	82	82
25-29 ans	238	206	148,4	124	102,4	107	106
30-34 ans	171	197	138,63	131	131,5	96	115
ISF (tous les âges)	4,3	4,1	2,8	2,54	2,56	2,17	2,1
Rural							
15-19 ans	123	86	90,24	92	36,4	49	43
20-24 ans	308	252	222,62	191	154,6	169	132
25-29 ans	338	298	281,37	249	186,6	172	148
30-34 ans	258	273	239,41	235	182,1	202	143
ISF (tous les âges)	6,9	6,3	5,8	5,54	4,25	4,5	3,0

Sources : -Différents recensements et enquêtes réalisés aux dates indiquées

La contraception des jeunes 15-34 ans

Répartition des jeunes femmes entre 15 et 34 ans mariées selon la méthode de contraception actuellement utilisée

Age	ENPS-II 1992		EPPS 1995		EPSF 2003-04	
	méthode moderne	Méthode traditionnelle	méthode moderne	Méthode traditionnelle	méthode moderne	méthode traditionnelle
15-19	22,1	1,2	30,4	2,0	36,1	2,5
20-24	32,1	3,1	36,1	3,7	52,8	5,1
25-29	35,3	4,2	43,4	4,2	58,2	4,6
30-34	38,8	6,6	47,5	6,5	63,3	6,4

Sources : Différentes enquêtes réalisées aux dates indiquées.

**Proportion des naissances survenues 5 ans précédant
l'enquête ayant été assistées par un professionnel de la
santé**

Age de la mère a la naissance	1992	1995	2003
Moins de 20 ans	35,8	47,1	65,2
20-34 ans	32,6	41,2	62,2

La mortalité des jeunes

**Quotients de mortalité (‰) des adolescents de 15 à 19
ans selon le sexe et le milieu de résidence**

	1980		1987		1990	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Urbain	7,47	7,47	3,79	4,74	4,38	2,8
Rural	11,43	11,43	4,89	10,54	6,82	5,3
Ensemble	9,46	9,46	4,34	7,77	5,49	4,03

Sources : Différentes enquêtes réalisées aux dates indiquées.

**Quotient (‰) de mortalité infantile et juvénile de
mères adolescentes (moins de 20 ans)**

	ENPS-II 1992	EPPS 1995	ENSME 1996-97
Néonatale	65,2	58,8	20,6
Post néonatale	42,1	29,3	20,4
Infantile	107,3	88,1	41,1
Juvénile	19,8	19,9	11,6
Infanto-juvénile	125,0	106,2	52,6

Sources : Différentes enquêtes réalisées aux dates indiquées

L'éducation des jeunes 15-34 ans

Proportion de la population féminine entre 15 et 34 ans selon l'aptitude à lire et à écrire par milieu et groupes d'âges

Age	Année 1982			Année 1994		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
15-19	64,4	6,9	34,1	76,2	18,7	47,6
20-24	51,3	4,3	27,4	68,9	14,2	44,2
25-29	45,4	3,4	23,8	58,9	7,4	37,9
30-34	36,2	2,3	17,8	44,7	4,7	28,3

Source : CERED (1989), RGPH 1994

Proportion (%) des jeunes entre 15 et 34 ans selon l'aptitude à lire et à écrire par sexe, par milieu et groupes quinquennaux d'âge en 1994

Age	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fémi.	Total	Masc.	Fémi.	Total	Masc.	Fémi.	Total
15-19	88,8	76,2	82,4	54,7	18,7	36,6	71,6	47,6	59,5
20-24	86,5	68,9	77,5	52,3	14,2	32,7	71,1	44,2	57,3
25-29	81,2	58,9	69,4	39,0	7,4	22,2	64,0	37,9	50,2
30-34	74,8	44,7	58,8	29,1	4,7	16,1	56,0	28,3	41,3

Proportion (%) des jeunes entre 15 et 34 ans selon l'analphabétisme par sexe, par milieu et groupes d'âge en 1997-98 (ENBTF 1997-98)

Age	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fémi.	Total	Masc.	Fémi.	Total	Masc.	Fémi.	Total
15-24	5,5	1837	12,0	34,5	75,1	55,9	18,2	45,4	32,0
25-34	14,1	36,1	26,1	50,1	89,1	71,7	28,5	57,5	44,5

Proportion (%) des jeunes de 15 à 24 ans selon l'alphabétisme par sexe, par milieu en 2000-2001

Age	Urbain	Rural	Total
Masculin	92,0	64,7	78,8
Féminin	81,6	29,4	58,0
Total	86,7	47,8	68,4

Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur la consommation des ménages 2000-2001

L'activité économique des jeunes de 15-34 ans

Taux d'activité et de chômage des jeunes de 15-34 ans selon le milieu de résidence de 1999 à 2003

	1999	2000	2001	2002	2003
Milieu urbain					
Ensemble					
15-19 ans	25,3	23,4	21,2	19,4	19,4
20-24 ans	50,6	48,4	46,8	46,0	45,9
25-29 ans	62,5	61,8	60,5	60,7	61,5
30-34 ans	62,0	60,7	59,5	59,6	61,1
Hommes					
15-19 ans	36,8	36,0	33,3	31,0	31,1
20-24 ans	74,1	71,6	70,7	69,5	67,5
25-29 ans	90,6	91,4	90,6	90,9	90,2
30-34 ans	95,8	95,0	94,1	94,4	95,6
Femmes					
15-19 ans	13,7	11,1	9,8	8,2	8,3
20-24 ans	29,0	26,7	23,8	24,5	25,5
25-29 ans	35,4	33,5	31,7	31,8	34,3
30-34 ans	31,8	29,6	28,1	28,1	29,7

	1999	2000	2001	2002	2003
Milieu rural					
Les deux sexes					
15-19 ans	56,1	52,2	47,5	46,6	49,7
20-24 ans	66,0	64,7	60,7	61,0	64,0
25-29 ans	68,3	67,1	64,0	64,9	68,0
30-34 ans	69,5	67,4	66,3	65,5	68,0
Hommes					
15-19 ans	72,3	70,5	67,6	65,5	66,2
20-24 ans	91,0	91,2	90,0	89,6	90,2
25-29 ans	96,1	95,7	95,0	95,5	95,6
30-34 ans	96,5	96,1	96,2	96,5	96,4
Femmes					
15-19 ans	39,1	32,3	25,2	25,0	30,9
20-24 ans	39,7	37,1	29,5	30,0	35,6
25-29 ans	41,5	37,9	33,1	33,2	37,9
30-34 ans	43,2	40,3	36,6	34,6	40,4

	1999	2000	2001	2002	2003
Ensemble					
Les deux sexes					
15-19 ans	40,2	37,3	34,0	32,5	34,3
20-24 ans	57,6	55,9	53,0	52,7	53,8
25-29 ans	64,7	63,8	61,8	62,3	64,0
30-34 ans	64,8	63,1	62,0	61,8	63,6
Hommes					
15-19 ans	54,2	53,1	50,6	48,4	49,1
20-24 ans	82,1	80,8	79,6	78,8	77,8
25-29 ans	92,7	93,1	92,3	92,7	92,3
30-34 ans	96,1	95,4	94,9	95,2	95,9
Femmes					
15-19 ans	25,8	21,0	17,1	16,1	18,8
20-24 ans	25,8	21,0	17,1	16,1	29,7
25-29 ans	37,8	35,1	32,2	32,4	35,6
30-34 ans	35,9	33,5	31,0	30,4	33,6

Taux de chômage des jeunes de 15-34 ans selon le milieu de résidence de 1999 à 2003

	1999	2000	2001	2002	2003
Urbain					
15-19 ans	33,3	32,1	31,0	30,3	34,5
20-24 ans	40,5	40,7	37,9	36,0	
25-29 ans	35,7	35,6	33,3	31,2	34,5
30-34 ans	23,8	23,4	21,6	20,4	
Rural					
15-19 ans	8,1	7,2	6,9	6,0	5,5
20-24 ans	9,1	8,5	7,6	6,4	
25-29 ans	8,2	7,7	6,9	5,6	5,5
30-34 ans	5,6	5,5	4,7	3,7	
Ensemble					
15-19 ans	16,3	15,3	14,6	13,4	17,0
20-24 ans	24,1	23,7	22,3	20,8	
25-29 ans	24,5	24,2	22,8	21,0	18,2
30-34 ans	16,5	16,4	14,9	13,8	

**Caractéristiques du chômage des actifs diplômés du
niveau supérieures en milieu urbain ***

	1999	2000	2001	2002
Les deux sexes				
15 – 24 ans	18,1	17,6	16,3	19,6
25 – 34 ans	70,4	70,8	72,1	67,3

Source: Enquête Nationale sur l'Emploi, Direction de la Statistique

* baccalauréat diplômés de cadres moyens et diplômés de formation supérieure (facultés, grandes écoles et instituts)

Annexe II. Indicateurs de suivi de la politique de population du Maroc

Population

	2000	2001	2002	2003
Ensemble (en milliers)				
Masculin	14281	14512	14742	14972
Féminin	14424	14658	14889	15116
Total	28705	29170	29631	30088
Rapport de masculinité	99,0	99,0	99,0	99,0
Densité au Km ²	40,4	41,0	41,7	42,3
Milieu urbain (en milliers)				
Masculin	7787	8000	8217	8438
Féminin	8062	8307	8555	8806
Total	15849	16307	16772	17244
Rapport de masculinité	96,6	96,3	96,0	95,8
Milieu rural (en milliers)				
Masculin	6494	6512	6525	6534
Féminin	6362	6351	6334	6310
Total	12856	12863	12859	12844
Rapport de masculinité	102,1	102,5	103,0	103,5
% de la population urbaine	55,2	55,9	56,6	57,3

	2000	2001	2002	2003
Structure de la population (en %)				
Ensemble				
Moins de 15 ans	32,3	31,6	30,9	30,2
15-24 ans	21,3	21,3	21,2	21,1
25-59 ans	39,1	39,8	40,4	41,1
60 ans et plus	7,3	7,4	7,5	7,6
Milieu urbain				
Moins de 15 ans	28,2	27,6	27,1	26,6
15-24 ans	20,4	20,2	20,0	19,7
25-59 ans	44,3	45,0	45,6	46,2
60 ans et plus	7,1	7,3	7,4	7,6
Milieu rural				
Moins de 15 ans	37,4	36,7	35,9	35,1
15-24 ans	22,4	22,6	22,9	23,0
25-59 ans	32,8	33,2	33,6	34,2
60 ans et plus	7,4	7,5	7,6	7,7

Répartition de la population selon des groupes fonctionnels (en milliers)

	2000	2001	2002	2003
Population d'âge préscolaire (3 - 6 ans)				
Milieu urbain	1121	1131	1158	1183
Milieu rural	1234	1227	1209	1189
Total	2355	2358	2367	2372
Population d'âge scolaire (7 - 12 ans)				
Milieu urbain	1828	1832	1821	1815
Milieu rural	1994	1932	1880	1829
Total	3822	3764	3701	6344
Population en âge d'activité (en milliers)				
Milieu urbain	10256	10622	10989	11359
Milieu rural	7089	7179	7262	7343
Total	17345	17801	18251	18702
Nombre de ménage				
Milieu urbain	3283	3424	3570	3707
Milieu rural	1933	1929	1930	1930
Total	5216	5353	5497	5637
Taille moyenne du ménage				
Milieu urbain	4,8	4,8	4,7	4,7
Milieu rural	6,7	6,7	6,7	6,7
Total	5,5	5,4	5,4	5,3

Source : - CERED 1997, "Situation et perspectives démographiques du Maroc".
 - Direction de la Statistique, ENNV98.

Activité et chômage

	2000	2001	2002	2003
Taux d'activité (15 ans et +)				
Total				
Hommes	78,8	77,9	77,3	77,4
Femmes	27,9	25,5	24,9	27,3
Total	52,9	51,3	50,7	51,9
Urbain				
Hommes	74,0	73,5	72,7	72,6
Femmes	21,3	20,1	19,8	20,9
Total	47,0	46,0	45,4	45,9
Rural				
Hommes	85,4	84,2	84,1	84,3
Femmes	37,5	33,5	32,7	37,3
Total	61,4	58,9	58,5	61,0

	2000	2001	2002	2003
Taux de Chômage				
<i>Total</i>				
Hommes	13,8	12,5	11,3	11,5
Femmes	13,0	12,5	12,5	13,0
Total	13,6	12,5	11,6	11,9
<i>Urbain</i>				
Hommes	19,9	18,1	16,6	17,4
Femmes	26,7	24,7	24,2	25,8
Total	21,5	19,5	18,3	19,3

	2000	2001	2002	2003
Population active occupée selon le secteur d'activité				
<i>Ensemble</i>				
Agriculture, forêt et pêche maritime	47,2	45,2	44,4	43,9
Industrie (y compris eau, électricité et énergie)	13,0	12,8	13,3	13,4
Travaux publics	5,9	6,4	6,8	6,8
Commerce	12,1	12,5	12,5	12,8
Administration publique	5,2	5,4	5,3	5,1
Services	16,5	17,6	17,6	18,0
Activités *	0,1	0,1	0,0	0,1
<i>Milieu urbain</i>				
Agriculture, forêt et pêche maritime	5,1	4,9	4,9	5,0
Industrie (y compris eau, électricité et énergie)	23,3	22,7	22,9	22,5
Travaux publics	8,8	8,7	9,6	9,5
Commerce	21,2	21,4	21,1	21,2
Administration publique	10,3	10,3	9,9	9,5
Services	31,1	31,9	31,6	32,2
Activités *	0,2	0,1	0,1	0,1
<i>Milieu rural</i>				
Agriculture, forêt et pêche maritime	82,1	81,4	81,2	80,9
Industrie (y compris eau, électricité et énergie)	4,5	4,0	4,3	4,7
Travaux publics	3,6	4,4	4,2	4,2
Commerce	4,5	4,5	4,6	4,7
Administration publique	0,9	1,0	1,0	0,8
Services	4,4	4,7	4,6	4,6
Activités *	0,0	0,0	0,0	0,1
<i>Agrégats économiques</i>				
PIB par habitants en DH	12340	13136	13425	13914

* Activités mal désignées (2002)

** Bulletin officielle

Sources : - Direction de la Statistique, RGPH de 1994 ;

- Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi (2002).

Habitat

	2000	2001
Ensemble		
Propriétaire*	73,3	74,1
Locataire	17,5	17,4
Autre	9,2	8,5
Ménages ayant accès à l'eau potable	63,4	66,0
Ménages ayant accès à l'électricité	65,9	68,5
Urbain		
Propriétaire*	62,3	63,1
Locataire	28,0	27,4
Autre	9,7	9,5
Ménages ayant accès à l'eau potable	93,0	94,4
Ménages ayant accès à l'électricité	91,3	92,2
Rural		
Propriétaire*	90,6	91,8
Locataire	1,0	1,1
Autre	8,4	7,1
Ménages ayant accès à l'eau potable	16,9	19,8
Ménages ayant accès à l'électricité	25,8	30,1

	2000	2001	2002	2003
Autorisation de construire				
Urbain				
Immeuble	32375	32375	40102	49185
Nombre de pièces	102292	102292	124712	153117
Nombre de pièces par logement	3,2	3,2	3,1	3,1
Villas	3283	3283	3759	4655
Nombre de pièces	15209	15209	19386	22627
Nombre de pièces par logement	4,6	4,6	5,2	4,9
Habitation type marocain	46012	46012	45606	53050
Nombre de pièces	146582	146582	149710	168672
Nombre de pièces par logement	3,2	3,2	3,3	3,2

* Comprend les ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété.
Sources : - Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur les niveaux de vie des ménages (1998/99).

- Enquête nationale sur l'emploi de 2001.

Education et scolarisation

	2000	2001	2002	2003
Crèches				
Nombre de classes	11539	3001	2956	3148
Nombre d'élèves	271192	67281	67791	71979
- dont filles	126056	31709	32445	34153
Nombre d'éducateurs	12215	4095	2801	3869
- dont éducatrices	-	3878	2754	-
Kouttabs				
Nombre de classes	35550	40870	39473	-
Nombre d'élèves	545862	696919	678815	638009
- dont filles	158922	240517	236680	231302
Nombre d'éducateurs	31737	37418	35624	36573
- dont éducatrices	-	15214	14772	-

	2000	2001	2002	2003
Taux net de scolarisation (en %) (6-11 ans) - Tous cycles confondus				
Taux national	77,1 (79,0)	(84,5)	(89,9)	86,0
Taux pour milieu urbain	89,6 (89,7)	(93,0)	(96,4)	96,5
Taux pour milieu rural	65,5 (69,4)	(76,7)	(83,8)	75,4
Fille				
Taux national (fille)	71,5 (74,1)	(80,5)	(86,6)	82,5
Taux pour milieu urbain (fille)	(87,1)	(91,2)	(94,7)	96,3
Taux pour milieu rural (fille)	(62,1)	(70,4)	(78,7)	68,4

Source : Enquête Nationale sur l'Emploi, Direction de la Statistique

Remarque : Les chiffres entre parenthèse sont du Ministère de l'Education Nationale et concernent les inscriptions en début de l'année

	2000	2001	2002	2003
Enseignement primaire (secteur public)				
<i>Ensemble</i>				
Nombre d'élèves	3497926	3664404	3832356	3884638
Nombre de filles	1565120	1668291	1756946	1801905
- Proportion des filles	44,7 %	45,5 %	46,1 %	46,4 %
Nouveaux inscrit en 1ere année primaire	684694	683257	673406	592060
- dont filles	327104	329768	325269	284757
- Proportion des filles	47,8 %	48,3 %	48,3 %	48,1
Nombre d'éducateurs	121763	128288	132781	135199
Nombre d'éducatrices	45521	48924	52000	54799
Nombre d'établissements	5940	6213	6512	6746
Nombre de salles	81403	84125	86819	88589
Nombre de classes	-	126229	130427	133587
<i>Urbain</i>				
Nombre d'élèves	1795712	1850121	1888082	1882031
Nombre de filles	856979	887107	907993	907170
- Proportion des filles	47,7 %	47,9 %	48,1 %	48,2 %
Nouveaux inscrit en 1ere année primaire	306497	305036	286442	253123
- dont filles	150613	149790	141433	124314
- Proportion des filles	49,1 %	49,1 %	49,4 %	49,1
Nombre d'éducateurs	53677	55769	56488	56398
Nombre d'éducatrices	29797	31113	31952	32405
Nombre d'établissements	2491	2554	2596	2627
Nombre de salles	34878	35602	35984	35952
Nombre de classes	-	53882	54540	54620
<i>Rural</i>				
Nombre d'élèves	1702214	1814283	1944274	2002607
Nombre de filles	708141	781184	857953	894735
- Proportion des filles	41,6 %	43,1 %	44,1 %	44,7 %
Nouveaux inscrit en 1ere année primaire	378197	378221	386964	338937
- dont filles	176491	179978	183836	160443
- Proportion des filles	46,7 %	47,6 %	47,5 %	47,3
Nombre d'éducateurs	68086	72519	76293	78801
Nombre d'éducatrices	15724	17811	20048	22394
Nombre d'établissements	3449	3659	3916	4119
Nombre de salles	46525	48523	50853	52637
Nombre de classes	68511	72347	75977	78967

Enseignement privé				
Nombre d'élèves	171679	177596	196756	216519
- dont filles	79084	84769	93526	102682
Nouveaux inscrit en 1ere année	46700	42568	44773	46350
- dont filles	22198	20136	21074	21848
Nombre d'éducateurs	5819	8270	9554	10354
Nombre d'éducatrices		6766	7878	8643
Nombre d'établissements	625	741	967	
Nombre de salles	6485	7304	8698	8666
Nombre de classes	5897	7015	8138	8752

	2000	2001	2002	2003
Enseignement secondaire Premier cycle (secteur public)				
<i>Ensemble</i>				
Nombre d'élèves	978520	1027719	1077264	1097729
Nombre de filles	420719	441920	466173	480380
- Proportion des filles	43,0 %	43,0 %	43,3 %	43,8 %
Nouveaux inscrit en 1ere année secondaire	327614	335791	340433	345222
- dont filles	140208	144190	149117	153007
- Proportion des filles	42,8 %	42,9 %	43,8 %	44,3
Nombre d'éducateurs	51668	52719	53521	54012
Nombre d'éducatrices	18130	18663	19151	19371
Nombre d'établissements	941	1035	1131	1221
Nombre de salles	22235	23516	24366	25332
Nombre de classes	31156	31828	32488	32992
<i>Urbain</i>				
Nombre d'élèves	831277	862766	888723	889 658
Nombre de filles	378111	393123	408288	414 235
- Proportion des filles	45,5 %	45,6 %	45,9 %	46,6 %
Nouveaux inscrit en 1 ^{ère} année secondaire	274126	275456	272611	272 055
- dont filles	124019	125610	127127	128 515
- Proportion des filles	45,2 %	45,6 %	46,6 %	47,2 %
Nombre d'éducateurs	43454	43827	43865	43708
Nombre d'éducatrices	16187	16489	16706	16791
Nombre d'établissements	669	712	727	754
Nombre de salles	18484	19224	19551	19975
Nombre de classes	26046	26332	26491	26475

Rural				
Nombre d'élèves	147243	164953	188541	208 071
Nombre de filles	42608	48797	57885	66 145
- Proportion des filles	28,9 %	29,6 %	30,7 %	31,8 %
Nouveaux inscrit en 1ere année secondaire	53488	60335	67822	73 167
- dont filles	16189	18580	21990	24 492
- Proportion des filles	30,3 %	30,8 %	32,4 %	33,5 %
Nombre d'éducateurs	8214	8892	9656	10304
Nombre d'éducatrices	1943	2174	2445	2580
Nombre d'établissements	272	323	404	467
Nombre de salles	3751	4292	4815	5357
Nombre de classes	5110	5496	5997	6517
Enseignement privé				
Nombre d'élèves	1372	15624	18357	21851
- dont filles	6039	5898	7888	8727
Nouveaux inscrit en 1ere année secondaire	4429	5136	6413	7695
- dont filles	2262	2144	2973	3323
Nombre de classes	584	542	791	718

	2000	2001	2002	2003
Enseignement secondaire deuxième cycle				
Ensemble (secteur public)				
Nombre d'élèves	440167	452365	484422	530761
Nombre de filles	199608	208060	225018	249998
- Proportion des filles	45,3 %	46,0 %	46,5 %	47,1 %
Nouveaux inscrit en 1ere année secondaire (tronc commun)	145689	149929	186303	173522
- dont filles	66101	69961	82730	83396
- Proportion des filles	45,4 %	46,7 %	44,4 %	48,1 %
Nombre d'éducateurs	32356	32672	33300	33875
Nombre d'éducatrices	9652	9707	9930	10190
Nombre d'établissements	537	562	585	602
Nombre de salles	13364	13421	13650	14037
Nombre de classes	14024	14370	14836	15443
Ensemble (secteur privé)				
Nombre d'élèves	31390	31355	30710	28736
Nombre de filles	12219	12623	11893	10700
- Proportion des filles	38,9 %	40,3 %	38,7 %	37,2 %
Tronc commun	10502	8032	8113	8375
- dont filles	4116	3142	3103	3175
- Proportion des filles	39,2 %	39,1 %	38,2 %	37,9 %
Nombre d'éducateurs	-	-	3174	-
Nombre d'éducatrices	-	-	635	-
Nombre de classes	1161	1013	1078	945

Source : Annuaire statistique du Maroc 2001-2004

Natalité et mortalité

	2000	2001	2002	2003
Taux brut de natalité				
Milieu urbain	19,8	19,5	19,2	18,8
Milieu rural	24,6	24,0	23,3	22,6
Total	21,9	21,5	21,0	20,4
Taux brut de mortalité				
Milieu urbain	4,9	4,8	4,7	4,7
Milieu rural	7,2	7,0	6,8	6,7
Total	5,9	5,8	5,6	5,5

	2000	2001	2002	2003
Espérance de vie à la naissance				
<i>Ensemble</i>				
Hommes	67,7	68,0	68,2	68,5
Femmes	71,8	72,1	72,4	72,7
Total	69,8	70,0	70,3	70,5
<i>Urbain</i>				
Hommes	70,8	71,0	71,2	71,4
Femmes	75,1	75,4	75,6	75,9
Total	72,9	73,1	73,4	73,6
<i>Rural</i>				
Hommes	65,9	66,2	66,5	66,8
Femmes	67,8	68,1	68,4	68,7
Total	66,8	67,1	67,4	67,7

	1997	2000
Mortalité infantile (‰)	37 (1)	38 (2)
Mortalité des enfants de moins de 5 ans (‰)	46 (1)	46 (2)
Mortalité maternelle (‰)	228 (1)	220 (2)
Proportion d'accouchements assistés par un agent de santé	39,6 (1)	39,6 (2)
Taux de couverture vaccinale	88,7 (1)	

Source : (1) PAPCHILD 1997

(2) ENSF 2003-2004

Santé reproductive

	2000	2001	2002	2003
Indice synthétique de fécondité	2,75	2,66	2,58	2,49
Prévalence contraceptive (en %)				
Méthode moderne				54,8 (1)
Méthode traditionnelle				8,2 (1)
Femmes en âge de procréation (en milliers)				
Milieu urbain	4745	4911	5074	5234
Milieu rural	3181	3207	3225	3241
Total	7926	8118	8299	8475

	2000	2001	2002	2003
Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole				90,4 (1)
Taux d'incidence de la tuberculose pour 100.000 habitants	95	97	97	-
Taux de prévalence du VIH pour 100.000 habitants	3	3	-	-
Dépense de santé (secteur public en % du PIB)	4,7 (2)	5,1 (2)	-	-
Médecins publics	5812	6160	7094	8768
Généralistes	3282	3520	4100	4575
Spécialistes	2530	2640	2994	4193
Médecins privés	6627	6795	6861	7039
Généralistes	3479	3590	3485	3465
Spécialistes	3148	3205	3376	3574
Nombre d'habitants/médecin	2308	2252	2123	1903

Infrastructures sanitaires				
Centre de santé urbain	557	570	583	
Hôpital local urbain	42	37	36	
Hôpital local rural	15	16	17	
Dispensaire rural	621	635	637	
Centre de santé rural communal	782	818	842	
C.A.L.A	250	271	290	
Hôpital général	80	87	88	
Hôpital spécialisé	32	33	34	
Nombre de lits par hôpital				
Général	18132	18549	25901	
Spécialisé	6967	7022	7094	
Nombre de lits/habitants	1144	1141	898	921

C.A.L.A : Centre de santé rural communal avec lits pour accouchement

Source : - Ministère de la Santé

- (1) Enquête sur la population et la santé familiale 2003-04, Ministère de la Santé
- (2) Rapport sur la santé du monde 2004 OMS

	2000	2001	2002	2003
Renseignement épidémiologique	-			
% de méningite pour 100 000	-	1,3	-	
% d'atteint du choléra	-	0	0,0	
% d'atteint de la typhoïde pour 100000	-	7,03	5,72	
% chien	-	0,09	0,07	
Proportion d'intoxication alimentaire collective	-	-	3,68 ‰	

	2000	2001	2002
Planification Familiale			
Total des services	3712087	3951784	3975773
Nouvelles acceptantes	608194	649236	593509
% des nouvelles acceptantes	14,9 %	15,6 %	13,8 %
Nombre d'années protection des époux	914332	993335	971505
% d'utilisation	22,4 %	23,9 %	22,2 %
Réalisation d'immunisation			
Enfants			
Vaccin B.C.G			578203
Vaccin DTCP			570641
Vaccin V.A.R			566862
Vaccin contre l'hépatite B			547855
Femmes en age de procréation			
1 ^{ère} injection : femme enceinte			268948
2 ^{ème} injection : femme enceinte			276801
3 ^{ème} injection : femme enceinte			290049
4 ^{ème} injection : femme enceinte			257829
5 ^{ème} injection : femme enceinte			279042
% des enfants protégés contre le tétanos ...			91 %

Lutte contre les maladies respiratoires			
% de découverte			90 %
% de réussite de l'opération			90 %
% cas confirmé par radioscopie			80 %
% de prévalence pour 100000			97
Nouveaux cas toutes les maladies			28000

Sauvegarde de l'enfance

	2000	2001	2002	2003
Mineurs placés dans les établissements de sauvegarde de l'enfance				
Total	2649	2483	2490	2808
Proportion des filles	15,6 %	17,8 %	17,3 %	15,3 %
Mineurs arrêtés par les services de la Sûreté Nationale et de la Gendarmerie Royale				
Total	4638	3683	3936	3889
Proportion des filles	28,6 %	28,6 %	8,5 %	7,7 %
Bénéficiaires des établissements de Sauvegarde de l'enfance				
Centres d'observation	2287	2176	2096	2096
Centres de rééducation	1193	1193	1220	1220
Foyers d'action sociale	85	93	100	100

Source : Ministère de la jeunesse et du sport

Annexe III.
Quelques recommandations touchant
les jeunes

Quelques recommandations touchant les jeunes

EXTRAIT DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT EN MATIERE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS

Chapitre VI

ACCROISSEMENT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

B. Les enfants et les adolescents⁸⁷

Principes d'action

6.6 En raison de la baisse des taux de mortalité et de la persistance de taux de fécondité élevés, la proportion d'enfants et d'adolescents reste élevée dans la population d'un grand nombre de pays en développement. Dans l'ensemble des régions relativement peu développées, 36 % de la population a moins de 15 ans, et même en tenant compte de la baisse projetée des taux de fécondité, cette proportion avoisinera encore 30 % en 2015. En Afrique, 45 % de la population a moins de 15 ans et, selon les projections, cette proportion ne devrait diminuer que très légèrement d'ici 2015 puisqu'elle sera alors de 40 %. La pauvreté a des effets catastrophiques sur la santé et le bien-être des enfants. Les enfants pauvres sont particulièrement exposés à la malnutrition et aux maladies, susceptibles être exploités, de faire l'objet d'un trafic, être victimes de négligence et de sévices sexuels et de succomber à la toxicomanie. Ces populations jeunes aux effectifs importants ont à l'heure actuelle et auront à l'avenir des besoins, en particulier dans le domaine de la santé, de l'enseignement et de l'emploi, dont la satisfaction sera à la fois un problème majeur et une lourde responsabilité pour les familles, les collectivités locales, les pays et la communauté internationale. La première et plus importante de ces responsabilités est de faire en sorte que chaque enfant soit désiré. Il faut ensuite prendre conscience du fait que les enfants représentent la plus importante de nos ressources futures et doivent faire l'objet d'investissements plus importants de la part de leurs parents et de la société si l'on veut parvenir à une croissance économique et à un développement durables.

Objectifs

⁸⁷ Rapport de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement du Caire 1994.

6.7 Il s'agit de :

(a) Promouvoir dans toute la mesure possible **la santé et le bien-être des enfants, des adolescents et des jeunes** et veiller à ce que toutes leurs capacités soient mises en valeur, conformément aux engagements pris à cet égard lors du Sommet mondial pour les enfants et aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant, car ils constituent les ressources humaines de l'avenir;

(b) Viser à assurer les besoins particuliers des adolescents des jeunes, spécialement des jeunes femmes, compte tenu de leur créativité, en matière d'appui social, familial et communautaire, de possibilités d'emploi, de participation au processus politique et accès à l'éducation, aux services de santé et d'orientation ainsi qu'à des soins de haute qualité en matière de reproduction et de sexualité;

(c) Encourager les enfants, les adolescents et les jeunes, en particulier les jeunes femmes, à poursuivre leur **éducation** de manière qu'ils soient dotés des moyens nécessaires pour améliorer leurs conditions d'existence, et accroître la mise en valeur de leur potentiel et les aider ainsi à **éviter les mariages précoces** et les grossesses à haut risque et à réduire les taux de mortalité et de morbidité qui y sont liés.

Mesures à prendre

6.8 Les pays devraient donner un rang de priorité élevé et se préoccuper de tous les aspects de la **survie**, de la **protection** et du **développement** des enfants et des **jeunes**, de ceux des rues en particulier, et ne devraient épargner aucun effort pour éliminer les conséquences catastrophiques de la pauvreté sur les enfants et les jeunes, notamment la malnutrition et les maladies évitables. égalité de accès à l'enseignement doit être assurée à tous les niveaux aux garçons et aux filles.

6.9 Les pays devraient s'employer activement à lutter contre l'abandon et à éliminer toutes les formes d'exploitation et de sévices à l'encontre des enfants, des adolescents et des jeunes, telles que l'enlèvement, le viol et l'inceste, la pornographie, le trafic, l'abandon et la prostitution. Les pays devraient en particulier prendre les mesures nécessaires pour **éliminer l'exploitation sexuelle** des enfants, tant sur leur territoire qu'à l'extérieur.

6.10 Tous les pays devraient promulguer et faire respecter strictement des lois interdisant l'exploitation économique, les sévices physiques et mentaux ou l'abandon des enfants conformément aux engagements pris aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments pertinents des Nations Unies. Les pays devraient fournir des services d'appui et de réadaptation aux victimes de ces sévices.

6.11 Les pays devraient créer un environnement socio-économique favorable à l'élimination de tous les mariages - et autres types d'unions - d'enfants dans les plus brefs délais et devraient décourager les mariages précoces. Les programmes d'enseignement devraient mettre davantage l'accent sur les responsabilités sociales qu'implique le mariage. Les gouvernements devraient prendre des mesures pour éliminer la discrimination à l'égard des jeunes femmes enceintes.

6.12 Tous les pays doivent adopter des mesures collectives en vue d'atténuer les souffrances des enfants en cas de conflit armé et d'autres catastrophes et de fournir une aide pour la réadaptation des enfants victimes de ces conflits ou catastrophes.

6.13 Les pays devraient viser à satisfaire les besoins et les aspirations des jeunes, en particulier en ce qui concerne l'enseignement scolaire et non scolaire, la formation, les possibilités d'emploi, le logement et la santé, afin d'assurer leur intégration et leur participation dans toutes les sphères de la société, notamment la participation au processus politique et la préparation à l'exercice de tâches de responsabilité.

6.14 Les gouvernements devraient formuler, avec le soutien actif des organisations non gouvernementales et du secteur privé, des programmes de formation et d'emplois. Ils devraient veiller en premier lieu à assurer les besoins essentiels des jeunes, en améliorant leurs conditions d'existence et en les aidant à contribuer davantage au développement durable.

6.15 Les jeunes devraient être particulièrement associés à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des activités de développement qui ont une incidence directe sur leur vie quotidienne. Une telle participation revêt une importance spéciale en ce qui concerne les programmes d'information et d'éducation, les activités de sensibilisation et les services concernant la santé en matière de reproduction et de sexualité, notamment la prévention de grossesses précoces, l'éducation sexuelle et la prévention de la contamination par le virus du sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles. L'accès à ces services, ainsi que le caractère confidentiel des consultations, doivent être assurés avec l'appui et les conseils des parents et en conformité avec les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. En outre, il faudrait mettre au point des programmes d'éducation qui apprennent aux jeunes à planifier leur existence, à adopter des modes de vie sains et à ne pas succomber à la toxicomanie.

Chapitre VII

DROITS ET SANTE EN MATIERE DE REPRODUCTION

Adolescents

Principes d'action

7.41 Dans le domaine de la santé en matière de reproduction, les besoins des adolescents en tant que groupe ont jusqu'à présent été largement ignorés des services compétents. C'est sur une information qui aide les adolescents à atteindre un niveau de maturité leur permettant de prendre des décisions responsables que les sociétés devraient fonder leur réponse aux besoins dans ce domaine. Les adolescentes devraient notamment pouvoir accéder à une information et à des services qui les aident à comprendre leur sexualité et à se protéger contre les grossesses non désirées, les maladies sexuellement transmissibles et les risques de stérilité en résultant. Il faudrait également enseigner aux jeunes gens à respecter l'autodétermination des femmes et à partager les responsabilités avec elles dans les questions de sexualité et de procréation. Cet effort est extrêmement important pour la santé des jeunes femmes et des enfants, pour l'autodétermination des femmes et, dans de nombreux pays, pour les efforts déployés en vue de ralentir l'accroissement de la population. La maternité précoce comporte des risques de mortalité maternelle bien supérieurs à la moyenne et les taux de morbidité et de mortalité des enfants nés de mères trop jeunes sont plus élevés que la moyenne. Partout dans le monde, la maternité précoce continue de faire obstacle à l'amélioration du statut économique et social et du niveau d'éducation des femmes. En général, le mariage et la maternité précoces peuvent réduire fortement la possibilité pour les jeunes femmes de faire des études et de travailler, et risquent de porter un préjudice durable à la qualité de leur vie et à celle de leurs enfants.

7.42 L'insuffisance des possibilités en matière d'éducation et d'emploi explique en grande partie la fréquence des grossesses chez les adolescentes. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, beaucoup d'adolescentes pauvres et à qui la vie semble offrir peu de chances n'ont guère de raisons de différer grossesse et procréation.

7.43 Dans de nombreuses sociétés, des pressions sont exercées sur les adolescents pour qu'ils commencent leur vie sexuelle. Les jeunes femmes, et surtout les adolescentes pauvres, sont particulièrement vulnérables. Les adolescents des deux sexes qui ont des relations sexuelles courent un risque de plus en plus élevé de contracter et de transmettre des maladies sexuellement transmissibles, notamment la contamination par le VIH et le sida, et ils sont généralement mal informés des moyens de s'en protéger. On a constaté que, parmi les programmes portant sur ces

questions, les plus efficaces étaient ceux qui faisaient appel à la participation active des adolescents dans l'identification de leurs besoins dans le domaine de la santé en matière de reproduction et de sexualité, et dans la conception des programmes visant à y répondre.

Objectifs

7.44 Il s'agit de :

(a) Essayer de résoudre les problèmes de santé en matière de sexualité et de reproduction des adolescents, notamment les grossesses non désirées, les avortements pratiqués dans de mauvaises conditions de sécurité²⁰, les maladies sexuellement transmissibles, dont la contamination par le VIH et le sida, en encourageant un comportement procréateur et sexuel responsable et sain, y compris l'abstinence, et en fournissant des services et une orientation particulièrement adaptés à ce groupe d'âge;

(b) Réduire considérablement le nombre des grossesses d'adolescentes.

Mesures à prendre

7.45 Les parents et les autres personnes légalement responsables d'adolescents ayant le droit, le devoir et la responsabilité d'orienter et de guider comme il convient l'adolescent en matière de sexualité et de procréation, compte tenu du développement de ses capacités, les pays doivent veiller à ce que les programmes et l'attitude des prestataires de soins de santé ne restreignent pas l'accès des adolescents aux services et à l'information dont ils ont besoin, notamment en ce qui concerne les maladies sexuellement transmissibles et les violences sexuelles. Cet effet et, notamment, pour remédier à de telles violences, ces services doivent protéger le droit des adolescents au respect de leur vie privée, à la confidentialité, à la dignité et celui de donner leur consentement en connaissance de cause, tout en respectant les valeurs culturelles et les convictions religieuses. À cet égard, les pays devraient, s'il y a lieu, supprimer les dispositions législatives, réglementaires et sociales qui empêchent de fournir aux adolescents des informations sur la santé en matière de procréation ou des soins dans ce domaine.

7.46 Avec l'appui de la communauté internationale, les pays devront protéger et promouvoir le droit des adolescents à l'éducation, à l'information et aux soins dans le domaine de la santé en matière de reproduction et faire en sorte que le nombre des grossesses d'adolescentes diminue considérablement.

7.47 Les gouvernements, en collaboration avec les organisations non gouvernementales, sont invités à reconnaître que les adolescents ont des besoins particuliers et à mettre en œuvre les programmes qui permettront de répondre à

ces besoins. Ces programmes devraient comprendre des mécanismes d'appui à l'éducation et à l'orientation des adolescents dans des domaines tels que les relations entre hommes et femmes et égalité entre les sexes, la violence à l'encontre des adolescents, un comportement sexuel responsable, la planification responsable de la famille, la vie familiale, la santé en matière de reproduction, les maladies sexuellement transmissibles, la contamination par le VIH et la prévention du sida. Les adolescents devraient bénéficier de programmes pour la prévention et le traitement des sévices sexuels et de l'inceste ainsi que d'autres services de santé en matière de reproduction. De tels programmes devraient fournir aux adolescents les informations dont ils ont besoin et viser délibérément à renforcer des valeurs culturelles et sociales positives. Les adolescents qui ont une activité sexuelle auront besoin d'informations, d'une orientation et de services spécifiques dans le domaine de la planification familiale, et les adolescentes qui se retrouvent enceintes auront besoin d'un appui particulier de leur famille et de la collectivité au cours de leur grossesse et de la petite enfance de leur bébé. Les adolescents doivent être pleinement associés à la planification, à la fourniture et à l'évaluation de ces informations et de ces services, compte dûment tenu des orientations et des responsabilités parentales.

7.48 Les programmes devraient faire participer et former tous ceux qui sont susceptibles d'orienter les adolescents sur la voie d'un comportement sexuel et procréateur responsable, notamment les parents et les familles, ainsi que les collectivités, les établissements religieux, les établissements d'enseignement, les médias et les pairs. Les gouvernements et les organisations non gouvernementales devraient promouvoir des programmes d'éducation des parents, visant à améliorer les relations entre parents et enfants de façon que les parents soient mieux à même de s'acquitter du devoir qui leur incombe, de favoriser le processus de maturation de leurs enfants, notamment dans le domaine du comportement sexuel ainsi que de la santé en matière de procréation.

اعلان الرباط للشباب و الصحة الانجابية
توصيات الاجتماع الرابع لرؤساء اللجان/ المجالس الوطنية للسكان
الرباط 24-26 اكتوبر/تشرين الأول 2001

اعلان الرباط للشباب و الصحة الانجابية
توصيات الاجتماع الرابع لرؤساء اللجان/ المجالس الوطنية للسكان
الرباط 24-26 اكتوبر/تشرين الأول 2001

صدر هذا الاعلان عن الاجتماع الرابع لرؤساء المجالس / اللجان الوطنية للسكان المنعقد بالرباط
الفترة من 24 الى 26 اكتوبر 2001 و في ضوء الاعمال و المساهمات المقدمة لورشة العمل خلال
المنعقدة المنعقدة خلال نفس الاجتماع و حول موضوع الشباب و الصحة الانجابية في الدول العربية

انطلاقا من كون الشباب في البلاد العربية يمثلون قسما مهما من مجتمعاتنا و كونهم

يشكلون فئات لها احتياجات خاصة تنعكس على اوضاعهم الصحية و تستوجب معالجات خاصة

على مستويات التشخيص والبرامج والمشروعات الاعلامية والتوعوية والخدماتية كافة.

- و اعتبار كون فترة المراهقة والشباب فترة انتقالية من مرحلة الطفولة الى مرحلة النضج وهي لذلك مليئة بالمصاعب والعقبات وتستوجب بالتالي توعية هذه الفئات بأبعاد هذه المرحلة ومخاطرها وبخاصة على مستويات الصحة النفسية والفيزيولوجية والسلوكية الاجتماعية.
- و نظرا للدوار الرئيسية الهامة التربوية وفي مجال التنشئة التي تقوم بها الاسرة و المدرسة خاصة واللذان تمثلان اطرا تنشئية رئيسية في البلاد العربية
- و هداية بتعاليم ديننا الحنيف وفي ضوء المؤشرات التي وفرتها المسوحات الوطنية والدراسات المتخصصة المعنية بقطاع الشباب.
- و اقرارا بالجهود الكثيفة التي تقوم بها المؤسسات والجهات المتخصصة في كافة الدول العربية الهادفة الى تلبية حاجات الشباب والمراهقين وتدعيما لهذه الجهود.
- و اعتبارا لمقررات وتوصيات المؤتمر الدولي للسكان والمؤتمرات الدولية القطاعية الاخرى ولمقررات المؤتمر العربي لمتابعة توصيات المؤتمر الدولي للسكان - بيروت 98 - المعنية بقطاع الشباب والداعية الى ايلانه الاولوية ضمن السياسات والبرامج والمشروعات مع تأكيدها على ابعاد الصحة تشخيصا وتوعية وتوفيرا للخدمات.
- و تماشيا مع الموثيق الدولية التي صادقت عليها الدول العربية واستجابة للرغبة الواسعة التي عبر عنها الشباب في توسيع معارفهم بكافة قضاياهم الصحية الأمانة والمستقبلية،

يدعو المشاركون كافة المؤسسات الوطنية الحكومية والاهلية الى تكثيف الجهود الهادفة الى التعرف على حاجات الشباب والمراهقين و تلبيتها و بشكل خاص:

على مستوى تشخيص مواقع واحتياجات الشباب:

رغم الاهتمام بقطاع الشباب وبقضاياهم من قبل كافة الاطراف، مؤسسات دولية وحكومية واهلية في كافة الدول العربية، ورغم إقرار العديد من البرامج والمشروعات، فإنه يلاحظ شحة البيانات المتوفرة حول الشباب ليس فقط حول أبعاد الصحة والصحة الانجابية، بل حول اتجاهاتهم وسلوكياتهم الاجتماعية والمعرفية بشكل عام.

و نظرا لغياب البيان الدقيق والعلمي حول معارف واتجاهات الشباب يصعب وضع الخطط والبرامج المناسبة، وبرامج الاعلام والتوعية اللازمة خاصة وأن الاجيال الجديدة تعيش تحولات تنموية واعلامية ومعلوماتية دولية عالية الانتشار والسرعة علاوة على كونهم شديدي التأثير بالمصادر الحديثة.

يوصي المشاركون بما يلي:

دعوة الجهات الحكومية والاهلية في الدول العربية الى تكثيف الدعم للجهود البحثية والدراسية لقطاع الشباب والمراهقين لتشخيص معارفهم واتجاهاتهم وسلوكياتهم والتعرف على احتياجاتهم بما يمكن من إعداد البرامج الملائمة والقادرة على تلبيتها.

دعوة الدول للتنسيق مع الجامعة العربية - برنامج صحة الاسرة - لاجراء المسوحات الوطنية حول الشباب والانتفاع من مساهمة البرنامج بهذا الخصوص.

على مستوى تدعيم معارف و اتجاهات الشباب فى البلاد العربية

رغم ملاحظة انتشار وعي مهم بقضايا صحية عديدة مثل الوعي بخطورة بعض الامراض المنقولة كمرض الايدز وبعض الممارسات غير الصحية والنتائج عن نجاح الخدمات والبرامج الاعلامية الصحية المعتمدة في الدول العربية، فإنه يلاحظ بالمقابل نقص مهم في معارف الشباب بالعديد من المعلومات فى حياتهم الصحية الآنية والمستقبلية كتلك المعنية بالتحويلات الفيزيولوجية والنفسية وابعادها، وبأبعاد الصحة الانجابية وقضايا الزواج والانجاب وباساليب الوقاية من المخاطر الصحية والاجتماعية التي قد تحدث بهم، وباعتبار كون التمكن المعرفي هي الوسيلة الفعالة لضمان اتجاهات وسلوك صحي لدى الشباب في حياتهم اليومية الآنية وحياتهم الزوجية المستقبلية،

يدعو المشاركون الى :

• ضرورة اقرار برامج اعلامية وفي مجالات الحث والدعوة الموجهة للشباب اساسا ولكافة الفئات المعنية بتنشئة المراهقين والشباب وبالاخص:

البرامج التوعوية والاعلامية المعرفة بأبعاد الصحة الانجابية والتنظيم العائلي والامراض المنقولة جنسيا مع عدم الاكتفاء بالتعريف بأبعاد دون اخرى.

- برامج اجتماعية لضمان التواصل والحوار بين الاجيال وبخاصة بين الاولياء والابناء في مختلف ابعاد وقضايا صحة المراهقين والامراض الخطيرة وقضايا المستقبل من زواج وانجاب وصحة الام وعلاقات اسرية، بما يضمن نمو جسمي وفكري سليم للابناء وتمتعهم بحياة زوجية سليمة في المستقبل.

في مجال الاتجاهات والسلوكيات:

رغم تحلي الشباب العربي عامة بسلوك سليم مستلهم من قيمه الدينية السمة والحضارية الثقافية العريقة، فإن ما يشهده العالم بما فيه البلاد العربية من تحولات حضارية وتكنولوجية واتصالية واسعة وسريعة الانتشار والتأثير ساهم انتشار بعض السلوكيات غير الصحية بين فئات من الشباب في البلاد العربية مما يستوجب:

ضرورة اتخاذ اجراءات كثيفة ومتعددة الوسائل والابعاد الهادفة للحد من ظاهرة التدخين بين الشباب والمراهقين، بالتعريف بمخاطرها وانعكاساتها واقناع المحيط المؤثر وايجاد البدائل الترفيهية السليمة والصحية، وأن يتم ذلك على مستويات عدة، اعلامية وحثية توعوية وعلى مستويات التشريعات والقوانين والاجراءات الكفيلة بتقليص إغراءات الاعلام المشجع على التدخين.

على صعيد الحاجة الملحة لخدمات متخصصة موجهة للشباب

- دعوة الهياكل المعنية بالدول العربية الى تكثيف الخدمات الموجهة للشباب والسعى لكي تكون متنوعة تشمل مكونات الصحة الانجابية، وتيسير إنتفاع كافة فئات الشباب بها.
- العمل على تضمين البرامج التعليمية الرسمية ابعاد الصحة ذات العلاقة بأوضاع الشباب و المراهقين ومكونات الصحة الانجابية لتأهيلهم للحياة الزوجية

على الصعيد الاقليمي العربي

- دعوة وحدة البحوث والدراسات السكانية بالجامعة لعرض "اعلان الرباط للشباب والصحة الانجابية" على الدورة القادمة لمجلس وزراء الصحة العرب لابداء الرأي و الاقرار وتعميم الاستفادة.
- دعوة وحدة البحوث و الدراسات السكانية بجامعة الدول العربية الى تكثيف الاعلام عن "ورشة العمل حول استخدام برامج الحث المعنية بالابعاد الصحية للشباب" المزمع عقدها عام 2002 بما يضمن مشاركة واسعة للدول العربية ودعوة كافة اللجان والمجالس الوطنية للسكان للحرص على مشاركة الفنيين المتخصصين في هذه الورشة.
- نظرا لاهمية عقد تظاهرة عربية تقيم الانجاز وتحدد المهام المطلوبة في مجال معارف واتجاهات وسلوك الشباب المتعلقة بمكونات الصحة العامة والانجابية بالعلاقة باوضاع الشباب الاخرى، يدعو المشاركون وحدة البحوث والدراسات السكانية بالتنسيق مع الاسكوا والمؤسسات العربية والدولية ذات العلاقة، لعقد مؤتمر عربي لمعالجة هذه القضايا في بداية عام 2003.

على صعيد الشراكة مع وكالات الامم المتحدة والمؤسسات العربية والدولية المانحة ذات العلاقة

- يثمن المشاركون دور المؤسسات العربية ووكالات الامم المتحدة وبخاصة صندوق الامم المتحدة للسكان في جهودها الداعمة للعمل العربي القطري والمشارك في مجال الشباب تشخيصا وتلبية لحاجياته.

يدعو المشاركون هذه الوكالات و كافة المؤسسات العربية و الاقليمية ذات العلاقة الى متابعة و تكثيف هذه الجهود بما يمكن الاطر الوطنية والاقليمية المعنية بقطاع السكان والشباب بالاحص بتنفيذ انشطته المعنية بهذا القطاع العام.

Déclaration de Casablanca

Déclaration de Casablanca

Préambule :

Nous Jeunes du Monde, un millier de délégués provenant de 148 pays, sans distinction de race, origine ou appartenance ethnique, nationalité, religion, culture, sexe or convictions politiques, unis dans notre diversité :

Rappelons avec gratitude les mots prononcés par le Roi du Maroc, Sa Majesté Mohammed VI, à ce Congrès : “Les préoccupations de la jeunesse sont également les Miennes.” Nous présentons à Sa Majesté, à son gouvernement et à l'ensemble du peuple marocain nos profonds remerciements pour l'occasion qui nous a été donnée de participer à ce prestigieux Congrès Mondial de la Jeunesse au Maroc et nous félicitons le Forum des Jeunes Marocains et Peace Child International pour leur coopération active à l'organisation de ce Congrès.

Rappelons avec gratitude le soutien et les encouragements donnés à ce Congrès par M. Kofi Annan, Secrétaire Général des Nations Unies, Mme Carol Bellamy, Directrice de l'UNICEF, M. Koichi Matsuura, Directeur de l'UNESCO, M. Abdelouahed Belkaziz, Directeur de l'Organisation de la Conférence Islamique, M. James Wolfenson, Président de la Banque Mondiale, ainsi que par le Président de la Commission Européenne, M. Romano Prodi, qui a déclaré : “La jeunesse sait maintenant comment s'attaquer aux problèmes de la planète et peuvent faire appel à toute la connaissance et la passion pour les résoudre ...”

- Encourageons tous les gouvernements à suivre l'exemple donné ici par le Congrès Mondial des Jeunes se tenant au Maroc, en oeuvrant de manière active pour la promotion et pour l'appui à l'organisation de forums et de réseaux de jeunes.

- Réitérons le fait qu'aucun développement humain ou socioéconomique ne peut être durable sans le respect véritable de l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme (10.12.48), de la bonne gouvernance, de la démocratie et de l'intégrité.

- Rappelons que l'Agenda 21 en son Chapitre 25 contient des actions significatives pour la promotion de la participation de la jeunesse et de l'enfance dans le processus décisionnel en matière de développement durable.

- Rappelons que le Projet de Programme d'action de la jeunesse mondiale pour l'an 2000 et au-delà approuvé par l'Assemblée Générale des Nations Unies en novembre 1995 a créé un plan d'action global pour davantage d'actions en faveur du développement des jeunes et a appelé en sa Section IV J “Axes

Prioritaires” à la pleine et entière participation des jeunes dans la vie sociale et dans le processus de prise de décision.”

· Confirmons vigoureusement et applaudissons l'esprit des jeunes qui ont - lors des conférences internationales consacrées à la jeunesse tenues durant les dernières décennies - lancé de puissants appels aux gouvernements à l'effet d'inclure les jeunes personnes dans le processus décisionnel. Nous approuvons avec une énergie particulière les mots du groupe des jeunes parlementaires lors du Sommet Mondial pour le Développement Durable, appelant les gouvernements à reconnaître que les “jeunes sont une ressource, non un problème.”

· Rappelons le Congrès des Jeunes du Millénaire tenu à Hawaii en octobre 1999, qui a donné mandat pour la création du plan d'action de développement durable appelé Soyez le Changement/Be the Change! pour le financement d'actions destinés aux jeunes dans les pays les moins avancés, et adressons les jeunes qui ont déjà réalisé plus d'une cinquantaine de projets.

Comprenons l'importance de l'engagement et du dialogue entre les civilisations et les cultures, pour l'abolition de toutes les formes de violence, de terrorisme et d'intolérance.

Pensons que la participation des jeunes dans la prévention et la résolution de conflits permettra d'installer une paix et une stabilité durables dans le monde.

· Pensons qu'il est aujourd'hui impératif de mobiliser les jeunes du monde et de rechercher leur participation active dans le processus décisionnel, en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire des Nations Unies.

· Par la présente déclaration, nous les jeunes, voulons souligner la nécessité de créer un changement radical dans les consciences qui consacre l'interconnexion qui existe entre tous les aspects de la vie. Ce changement dans les consciences devrait sous-tendre chaque action et décision prise au nom de notre monde.

Dans le cadre de la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire, nous proposons les déclarations suivantes comme étant nos priorités et encourageons les gouvernements, les institutions internationales, les organisations de la société civile et les jeunes à relever ces défis, chacun dans la mesure de ses moyens :

Les Objectifs du Millénaire en matière de Développement

I. PAUVRETÉ :

La pauvreté touche des centaines de millions de personnes à travers le monde et constitue la principale cause sous-jacente de décès, de maladies et de destruction de l'environnement. Nous soutenons et oeuvrons pour l'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue d'ici 2015, et insistons par ailleurs sur le fait que notre génération se doit de faire plus que les générations précédentes pour éradiquer complètement la pauvreté. Nous devons également chercher à combler le fossé entre les nantis et les démunis. Les jeunes ont un rôle vital à jouer pour faire en sorte que nous puissions éviter aux générations futures de recevoir en héritage ce fléau ainsi que les terribles conséquences engendrées par ce dernier.

Priorités :

Education : Le Congrès des Jeunes du Millénaire de 1999 est arrivé à la conclusion que l'éducation était une priorité absolue. Nous partageons l'opinion que l'éducation constitue la principale entrave sur le chemin de l'éradication de la pauvreté. Nous sommes convaincus que le savoir lire et écrire et l'enseignement en fonction des aptitudes jouent des rôles tout aussi importants dans l'éradication de la pauvreté. Le savoir et l'amélioration des connaissances rendent les gens plus autonomes et les aident à se prendre en charge. C'est dans cet esprit que nous jugeons indispensable la généralisation de l'enseignement gratuit pour les fillettes et les garçons au même degré d'importance jusqu'au niveau de l'école secondaire pour permettre aux jeunes de rester résolus, motivés et instruits et partant de les protéger de devenir la proie d'exploitation à travers le travail des enfants.

Population : La croissance démographique des pays les moins avancés économiquement constitue une réelle menace à la réduction de la pauvreté. Cette croissance démographique exerce une forte pression sur des ressources naturelles déjà limitées, en particulier dans les zones urbaines. Des cours d'éducation sexuelle devront être offerts de manière égale à tout le monde.

Les femmes : L'habilitation des femmes englobe toutes les couches de la société. Il est nécessaire d'introduire des mesures juridiques et fiscales pour permettre aux hommes et aux femmes de gérer plus de projets générateurs de revenus.

Les enjeux spécifiques au monde rural : Soixante-quinze pourcent de la population la plus pauvre du monde vivent dans le monde rural. La qualité de vie doit être améliorée et des mesures incitatives doivent être offertes aux populations rurales de mener une vie pleine et productive, et partant de leur éviter de se déplacer vers des zones urbaines déjà surpeuplées.

Les Infrastructures : Les pays les moins avancés économiquement doivent de manière urgente disposer de réseaux routiers plus fiables et des moyens de

communication plus efficaces; des installations sanitaires et des réseaux d'évacuation en bon état de marche, ainsi qu'un approvisionnement régulier en électricité. Toutes les constructions doivent être planifiées et contrôlées ultérieurement pour permettre un développement économique durable. Ceci contribuera grandement dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour améliorer la vie de 100 millions de personnes vivant dans des bidonvilles et dans les zones péri urbaines.

Les conflits armés : La guerre demeure le plus grand obstacle à l'éradication de la pauvreté dans plusieurs régions du monde. Les conflits armés détruisent les infrastructures sociales telles que les écoles et les établissements de compréhension. Aussi, les jeunes doivent créer des réseaux à travers le monde, partager les connaissances et les expériences acquises et promouvoir nos aptitudes conjointes pour élaborer une compréhension constructive et éliminer les causes profondes à l'origine des guerres et dans nos sociétés. Les jeunes doivent refuser de se laisser enrôler comme soldats dans les conflits armés.

La Dépendance : Aussi bien les pays les moins avancés économiquement que les pays moyennement avancés économiquement ont la responsabilité de travailler ensemble pour mettre fin à la dépendance du premier groupe de pays envers le deuxième. La collaboration entre les pays les moins avancés économiquement ainsi que la coopération entre les pays les moins avancés et les pays moyennement avancés sur le plan économique pour la création de relations commerciales et pour la mise en place de marchés de pratiques commerciales loyales peuvent mettre un terme à leur dépendance des bailleurs de fonds externes. Nous devons également, avec toute la diligence nécessaire, demander l'annulation ou la renégociation de toutes les dettes extérieures jugées trop élevées.

La Sécurité alimentaire: La sécurité alimentaire pour tous est fondamentale pour l'éradication de la pauvreté et doit être réalisée à l'horizon 2015. Il est par conséquent impératif de mettre fin aux subventions alimentaires dans les pays moyennement avancés sur le plan économique, de renforcer les relations commerciales et de rehausser la solidarité entre les pays. Des programmes d'approvisionnement alimentaires d'urgence doivent être disponibles à tous chaque fois que le besoin s'en fait ressentir suite à des cas d'inondations, de sécheresses, de famine ou de catastrophes naturelles. Une meilleure distribution des aliments doit également être organisée. Aussi, des aliments de bonne qualité, exempts de pesticides et de modification génétique doivent être disponibles

L'Irrigation : Il est impératif de trouver des méthodes à même d'assurer une irrigation durable au fur et à mesure que le monde devient de plus en plus aride en raison du déboisement, de la désertification et des faits géographiques naturels.

La Corruption : Les jeunes ont un rôle important dans les actions de protection et de lutte contre la corruption à tous les niveaux de la société. Tout devra être fait pour remplacer la culture profondément ancrée de la corruption par celle de la transparence et pour punir tous ceux qui s'adonnent à des pratiques de corruption.

Les minorités : Conscients que nous sommes que les minorités et les populations autochtones/traditionnelles sont celles qui sont souvent le plus défavorisés sur le plan économique et celles qui souffrent de l'isolement social, nous exigeons que leurs droits humains soient respectés et que leurs patrimoines culturels soient valorisés.

Travail des enfants fondé sur l'exploitation : Oeuvrer davantage pour l'éradication du phénomène du travail des enfants à travers la sensibilisation des parents, par la création de moyens de revenus de substitution et par des programmes de démarginalisation économique des familles à faible revenu ainsi que par le fait de refuser d'acheter tout article produit par des entreprises utilisant une main-d'œuvre enfantine.

Les enfants de la rue : Les enfants et les jeunes du monde entier ont droit à un cadre de vie stable. Les enfants de la rue devraient bénéficier d'une réinsertion selon leur besoins personnels, ainsi que d'une assistance professionnelle pour leur réintroduction dans la société.

Activités entreprises par des jeunes :

Chercher les entreprises pratiquant les justes pratiques commerciales à l'intérieur de nos communautés, et les soutenir en achetant leurs produits.

Soutenir des organisations telles que 'l'Armée du Salut' ou 'La Croix Rouge' dans leurs actions de collecte de nourriture et de vêtements, etc. pour les démunis,

L'initiation d'Organisation Non Gouvernementales composées de groupes de jeunes dans les écoles secondaires.

Initier davantage d'initiative de la part des jeunes tel le 'Centre d'Information Polyvalent pour les Jeunes' de Nairobi au Kenya. Ce centre favorise le partage d'informations et actualise les connaissances en matière d'activités entreprises par les jeunes du monde. Il fournit également des liens avec des organisations susceptibles d'aider les jeunes. Ce programme englobe des dispositions pour l'accès Internet pour l'établissement de réseaux de communication plus efficaces entre les jeunes et pour faciliter les actions de suivi après les conférences.

Nous rendons hommage aux efforts de nos frères jeunes lors du Sommet pour l'Emploi des Jeunes tenu en Alexandrie, Egypte, et au réseau actuel pour ses efforts de lutte contre le chômage des jeunes. Nous avons besoin davantage d'efforts par des jeunes pour qu'ils puissent parfaire leur formation et devenir aptes à occuper un emploi dans des entreprises et dans le service public de leurs pays, et pour augmenter le niveau d'investissements dans les micro-entreprises créées et menées par des jeunes.

En tant que jeunes vivant dans des pays développés, nous sommes concernés par la nécessité de résoudre les problèmes auxquels font face les pauvres et les sans-abris vivant en notre sein. En tant que jeunes, nous devons tout faire pour soutenir et former les jeunes qui se trouvent dans une telle situation, les aider à trouver un travail, les extraire à la pauvreté et leur offrir la chance de mener une vie productive.

Favoriser la création d'un nombre plus élevé d'initiatives des jeunes pour les jeunes, permettant ainsi une plus grande communication et un partage accru de l'information entre les jeunes à même d'encourager plus de jeunes à poursuivre leur éducation et à pouvoir trouver un travail.

Nous encourageons et cherchons plus d'investissements pour les jeunes entrepreneurs. Ceci nous permettrait d'extraire des jeunes de la pauvreté et de nous préparer à occuper des positions de leadership dans notre société.

Établir un réseau d'organismes de jeunesse bénévoles et oeuvrer pour la création d'un organisme Mondial à l'image des Youth Corps à même d'instaurer un courant d'échanges à double sens des jeunes du Sud vers le Nord et du Nord vers le Sud.

Nous nous engageons à soutenir l'économie locale afin de lui permettre de devenir autosuffisante à travers des actions de sensibilisation des consommateurs sur la nécessité d'acheter les produits locaux.

Nous déclarons notre engagement de soutenir les populations autochtones et à rechercher les moyens légaux pour protéger et promouvoir leurs pratiques techniques et agricoles. Nous cherchons également à promouvoir les connaissances et pratiques ethniques en favorisant un plus grand échange culturel, économique, éducatif et social.

Nous contribuerons à la promotion et à l'achat de produits et marchandises issus de justes pratiques commerciales chaque fois que nous le pouvons. Si nous commençons dès aujourd'hui à oeuvrer pour l'installation de pratiques commerciales loyales, nous pourrions dans un avenir proche avoir une plus grande force de consommation qui sera associée à une sensibilisation plus accrue envers

nos responsabilités sociales ! Dans ce domaine nous pouvons résolument créer le changement que nous appelons de tous nos vœux en mettant un terme aux pratiques fondées sur l'exploitation des personnes, et ce en refusant d'acheter tous les articles produits par une main d'œuvre infantine, et partant assurer un meilleur niveau de vie à tous les travailleurs.

II. L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS (EPT)

L'éducation est une condition préalable essentielle pour la réduction de la pauvreté et pour favoriser l'existence d'un avenir plus équitable, plus pacifique et plus durable. L'éducation et le savoir constituent la plate-forme indispensable pour combattre le chômage, les systèmes de soins de santé inopérants, la destruction de l'environnement, la corruption, le manque de transparence et la mauvaise communication, qui constituent certains des principaux problèmes sociaux de par le monde. Nous rendons hommage à la Déclaration Finale de Dakar et applaudissons cet objectif du Millénaire en particulier, et réitérons notre demande pour que les gouvernements soient à la hauteur de leurs engagements faits à Dakar et s'assurent de la réalisation à l'horizon 2015 de l'Éducation Primaire pour Tous. Certes, comme nous le disions un peu plus haut dans cette déclaration, nous souhaitons réaliser plus dans ce sens et étendre la généralisation de l'éducation pour y inclure également toutes les élèves du secondaire.

Priorités :

Mettre un terme à l'analphabétisme : Nous soutenons les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de l'analphabétisme. La pauvreté est la cause principale derrière l'analphabétisme. Nous félicitons les programmes en cours d'éducation non conventionnelle et extra-scolaire, et pensons qu'il faut les étendre vers les jeunes garçons et les jeunes filles du monde rural privés d'écoles. Des centres d'enseignement et d'alphabetisation pour adultes devront par ailleurs être créés et l'accès gratuit à ces derniers devra être encouragé.

La formation des enseignants : la formation du personnel et du corps enseignant, des spécialistes et des directeurs de programmes est cruciale pour la réalisation d'un niveau élevé de compétence et de qualité d'enseignement. Il est nécessaire de renforcer les capacités des systèmes éducatifs et l'accessibilité à travers l'amélioration de la qualité et la disponibilité des infrastructures et des installations, ainsi que par la qualité des programmes de formation des enseignants.

Éducation adaptée et pratique : Créer davantage de possibilités d'apprentissage expérientiel et pratique. La participation communautaire devra également être reconnue comme une expérience éducative et en tant que composante de notre cursus. L'enseignement doit être de qualité et adapté au

temps et au contexte. Tous les jeunes doivent recevoir des possibilités d'éducation justes et équitables indépendamment de leurs besoins supplémentaires de soutien, que ceci soit dû à l'existence de troubles d'apprentissage, mentaux ou physiques.

L'éducation aux droits de l'homme: il est primordial d'initier les jeunes à l'éducation aux droits et aux responsabilités de l'homme dans le cadre des connaissances qui leur sont transmises sur la citoyenneté, la gouvernance et l'établissement des politiques.

Système scolaire à la carte: Force est de reconnaître le besoin pour un système éducatif flexible, comportant un emploi du temps prenant en considération les jeunes alliant les études au travail, et qui soient flexibles pour permettre des activités d'éducation non conventionnelle et pour des expériences et projets culturels.

Obtention de bourses scolaires sur la base du mérite et des besoins :Nous demandons la création de bourses spéciales en fonction des connaissances scolaires et extra-scolaires et sur le principe de la démocratisation à tous les niveaux de l'éducation, pour permettre la réalisation d'un cursus scolaire débouchant sur des études supérieures pour le plus grand nombre d'élèves possible.

L'éducation sur le Développement Durable : Nous soutenons l'initiative prise par les nations Unies pour une décennie en faveur de l'Éducation pour le Développement Durable et insistons sur le fait que les jeunes ont un rôle à assumer dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation à tous les niveaux de cette stratégie, afin de s'assurer que les jeunes à travers le monde soient initiés aux disciplines et à l'importance de styles et de moyens d'existence durables.

Communication: Nous pensons qu'il est important de reconnaître le rôle des jeunes et de les impliquer dans l'éducation des médias, particulièrement dans le domaine du développement durable.

Approche holistique :Nous devons restructurer nos avis sur l'éducation pour y inclure une approche holistique interculturelle qui favorise l'habilitation et l'acquisition continue du savoir à travers les générations. Des réseaux d'échanges culturels et scolaires devront être créés dans l'objectif de promouvoir la compréhension entre les jeunes du monde entier.

Activités entreprises par des jeunes :

Soutenir la création de programmes de bibliothèques mobiles à travers un système de don de livres et de manuels usagés. Voir des exemples de ces programmes dans l'annexe.

La promotion des études extra-scolaires, à travers des activités de danse, de musique et de théâtre axées sur les enjeux

La promotion de tolérance dans les écoles, par l'organisation d'événements et de journées multiculturelles, par le rehaussement de nos points communs et par la célébration de la diversité de notre culture.

Soutenir des programmes lancés par des jeunes tels que 'le Programme Marocain de Lutte Contre l'Analphabétisme', et les programmes similaires au Mexique et en Guinée, dans lesquels des élèves privilégiés encadrent et servent de formateurs à d'autres élèves moins privilégiés.

Stimuler les activités de volontariat pour les tâches d'intérêt général et dans le cadre de campagnes d'alphabétisation.

Les ONG de jeunes doivent s'unir, échanger leurs techniques et favoriser la création de partenariats pour améliorer les pratiques éducatives en vue de les rendre plus conviviales pour les jeunes.

Rechercher plus d'occasions pour un apprentissage expérientiel et sur le terrain, de sorte à permettre aux jeunes de parfaire leurs connaissances pendant qu'ils aident les groupes défavorisés.

Nous insistons sur la participation à la prise de décisions politiques portant sur l'éducation. Les jeunes doivent prendre l'initiative pour améliorer leur système éducatif en créant davantage de conseils d'élèves et en exigeant plus de pouvoir pour ces derniers.

Créer des centres et des programmes éducatifs pour les adultes, et permettre l'accès gratuit à ces institutions, en vue de promouvoir les cours d'alphabétisation pour les adultes.

Offrir des stimulants économiques aux familles des élèves pour que leurs parents ne les poussent pas à abandonner l'école pour le travail; ainsi que la création et l'octroi de bourses d'études et la promotion de programmes d'échange d'étudiants à tous les niveaux de l'enseignement.

En tant que jeunes en cours de formation scolaire ou ayant récemment fini notre cycle de système d'enseignement régulier, il est on ne peut plus logique que nous devrions participer à la généralisation de l'éducation au profit de ceux et de celles qui en ont besoin; bon nombre de programmes sont déjà en cours à cet effet – mais ceux-ci ont besoin de plus de soutien en termes financiers, d'installations et d'équipements et enfin en termes de ressources.

Les jeunes doivent favoriser les services d'enseignement gratuit dans les communautés autochtones, de sorte que celles-ci puissent apprendre à respecter leur langue tout en leur permettant de bénéficier des cours d'alphabétisation.

III. ÉGALITÉ DES SEXES ET ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES :

Nous voulons jeter les bases d'une société qui habilite les femmes et qui leur donne leurs pleines chances. Nous reconnaissons que le genre fait référence aussi bien aux hommes qu'aux femmes, davantage d'efforts devront être consentis de la part des deux genres pour bien comprendre le rôle spécifique de chacun des deux genres. Il a été prouvé de manière constante que le fait d'accorder aux femmes plus de possibilités de développement économique, telles la gestion d'entreprise et l'accès à des micro-crédits, constitue l'un des moyens les plus rapides pour favoriser la croissance économique et pour la stabilisation des populations

Priorités :

Éducation : Permettre aux femmes et aux hommes l'accès aux cours d'alphabétisation, de formation dans les soins de santé, d'éducation sexuelle et de planification familiale.

· Dignité: créer une société où les filles soient respectées, traitées avec dignité et égalité au regard de la loi; une société dans laquelle des femmes victimes d'agression, de crimes et de violence domestique puissent avoir à leur disposition des centres d'aide, d'écoute et de conseil.

Lois sur les héritages: Les jeunes filles doivent également pouvoir hériter librement et légalement.

Protection de l'industrie du sexe: Les enfants et les jeunes doivent d'urgence être protégés à l'échelle internationale de l'industrie du sexe. Le trafic des êtres humains est devenu équivalent à la traite des esclaves. Il faut y mettre fin dans tous les endroits où de telles pratiques subsistent encore.

Les droits humains au féminin : Nous encourageons les communautés à faire preuve de la même volonté de changement d'approche pour donner aux

femmes une liberté plus grande pour agir et réagir aux situations et aux décisions ayant un impact direct sur elles, en fonction de leur croyances et convictions personnelles. Nous manifestons notre solidarité aux personnes qui suggèrent de trouver des rites de douce transition en vue du remplacement du rite de la mutilation génitale des femmes.

Soutien : Créer un nombre plus important de centres d'information et de conseil pour les victimes d'agressions sexuelles et autres actes de violence criminelle, pourvus par des jeunes femmes aptes à aider les personnes victimes de tels actes.

Prévention du VIH/SIDA: Force est de constater que les femmes sont plus vulnérables au VIH/SIDA, et que 58% des infections par le VIH/SIDA en Afrique portent sur cette les femmes. Nous devons faire tout notre possible pour contribuer immédiatement à mettre fin immédiatement à cet état de fait à travers l'éducation de la jeune fille et par la fourniture de préservatifs et des moyens et mécanismes pour stopper la propagation du VIH/SIDA.

Promotion du rôle de la femme dans la société civile: Nous rendons hommage aux jeunes filles se proposant pour participer à la reconstruction de pays affectés par les conflits et nous insistons sur le rôle vital que doivent jouer les femmes dans la création d'une société civile forte et à travers l'engagement actif de celles-ci dans des organisation civiles. Nous devons trouver plus de manières d'impliquer la jeune femme dans la société civile.

Développement durable: Nous insistons sur la nécessité de former la femme aux questions du développement durable, sachant que dans les PMA ce sont essentiellement celles-ci qui ont la charge de gérer les ressources à l'intérieur du foyer, telles l'eau, la nourriture et l'énergie.

Système d'avancement et parité salariale : Les principes travail égal salaire égal, d'équité de traitement et d'avancement en milieu de travail doivent être acquis à toutes les femmes. Nous en appelons aux femmes de travailler pour occuper des postes de prise de décision, devenir de hauts fonctionnaires et de grandes dirigeantes d'entreprises, sur la base de leur mérite.

Programme d'aide au lancement d'entreprises: Nous cherchons à aider les jeunes filles, particulièrement celles issues de milieux autochtones, à avoir accès à l'éducation, aux services d'encadrement ainsi qu'à une assistance financière pour leur permettre de lancer des petites entreprises.

Nous réitérons le fait que l'habilitation et l'émancipation de la femme sont un facteur crucial pour la réduction de la pauvreté, la stabilisation des populations

et – encore plus important – la santé et la dignité de la moitié de la population. Ceci doit constituer la priorité des priorités.

Actions entreprises par des jeunes

Travailler en liaison avec les groupes de pression pour femmes, et créer un point de contact dans votre région. Voir des exemples de groupes de pression dans l'annexe.

Exercer des pressions pour la création d'associations axées sur la protection d'aptitudes et de métiers traditionnels pratiqués par des femmes.

- Soutenir les campagnes d'utilisation des contraceptifs dans votre région ou collectivité.

- Les jeunes filles réclament l'égalité des droits dans l'ensemble des établissements scolaires. Les jeunes doivent insister sur cet aspect.

- Les jeunes filles réclament l'égalité des droits de participer aux programmes de formation des jeunes pour les jeunes.

- Création de centres menés par des jeunes prodiguant des informations et un soutien juridique aux ONG traitant des questions relatives à la torture, le travail des enfants, l'invalidité et les questions d'ordre racial.

IV. SANTÉ ET BIEN ÊTRE

Deux Objectifs du Millénaire traitent d'objectifs spécifiques à la santé – la mortalité des enfants de moins de cinq ans et la mortalité maternelle. Pris ensemble, ces deux objectifs reflètent éloquemment l'inégalité d'accès aux soins de santé dans notre monde. Actuellement, 2,4 milliards de personnes sont privées de services d'assainissement, 1 milliard de personnes vivent sans eau potable propre, et des milliers de résidents ruraux n'ont pas d'accès aux soins de santé primaires en raison de manques d'infrastructure, du coût et du manque de disponibilité d'établissement sanitaires appropriés. La malnutrition dans les pays en voie de développement cause 55% des décès chez les enfants de moins de cinq ans. Celle-ci empêche également le développement physique normal des enfants des pays en voie de développement. Dans les pays développés, les problèmes de mauvaise alimentation causés par des troubles alimentaires tels que l'anorexie à origine nerveuse, la boulimie et l'obésité engendrée par des pratiques alimentaires nuisibles pour la santé, ont été en grande partie ignorés. La santé est loin de se limiter simplement au traitement de symptômes pathologiques; aussi est-il

important d'insister sur le mieux-être, les habitudes saines de la vie quotidienne et la bonne nutrition équilibrée.

Priorités :

Les soins natals : L'importance de la santé maternelle et infantile, des soins prénatals et post-natals et du suivi médical doit être soulignée, et une plus grande part des ressources doit être allouée à ces aspects.

L'égalité d'accès: nous appelons instamment pour l'égalité d'accès aux soins de santé et aux médicaments pour tous. Nous nous soulevons contre la mentalité de la recherche du gain que nous voyons s'insinuer de plus en plus dans la gestion des soins de santé. Il est nécessaire d'exercer un contrôle plus rigoureux des systèmes de soins de santé privé et sur les seuils de tolérance économique pour ne permettre l'accès à toutes les franges de la population aux soins de santé.

Possibilité d'accéder financièrement aux médicaments: Les médicaments antipaludéens et antituberculeux, ainsi que les médicaments contre d'autres maladies graves doivent être disponibles à prix abordable dans les pays les moins avancés économiquement. Ces maladies, faut il le rappeler, causent plus de morts que le VIH/SIDA.

Recherche: La priorité dans la recherche doit être donnée aux recherches sur la maladies tropicales. .

Toxicomanie et alcoolisme : L'alcoolisme doit être reconnu comme étant une maladie. L'abus des drogues et la toxicomanie doivent être traités comme une maladie, et le processus de réadaptation doit comprendre les méthodes adéquates pour la réinsertion dans la société.

Mettre fin aux stigmates: Nous appelons à mettre un terme à la stigmatisation sociale de toutes les personnes souffrant de maladies, d'invalidité et de maladies mentales

Thérapie : Des services d'orientation et d'autres formes de thérapie favorisant la promotion de la santé mentale doivent être disponibles à toutes les personnes en situation de stress, afin de réduire le fardeau des 5 000 suicides de jeunes chaque année, et pour améliorer la qualité de vie en général.

Personnel médical : Améliorer la qualité et la spécialisation des médecins et du personnel soignant, améliorer la distribution des effectifs médicaux dans les

zones rurales et les centres urbains et étendre les infrastructures médicales dans les PMA.

La priorité doit être donnée à la santé: les gouvernements doivent reconnaître les problèmes de la santé comme étant des problèmes prioritaires. Les préoccupations de la santé ne concernent pas simplement l'amélioration de la qualité et du niveau de vie; celles-ci ont un impact profond à long terme sur le développement économique, étant donné qu'elles s'attaquent à la ressource fondamentale des nations : le capital humain.

Insister sur la sensibilisation à la prévention : à travers l'éducation scolaire et communautaire, ainsi que sur l'importance des habitudes saines et le bien-être, en particulier aujourd'hui que le diagnostic précoce est en mesure d'alléger considérablement les dangers constitués par des maladies infectieuses et de bon nombre de MST.

Médecine parallèle : Les médecins doivent rester ouverts aux approches substitutives de soins de santé. Aussi, les droits de propriété intellectuelle des autochtones doivent être protégés.

Le vieillissement de la population et les soins aux personnes âgées : Plusieurs pays doivent planifier dès aujourd'hui les changements des besoins de leurs populations et de leur société et prendre les dispositions légales pour des soins de qualité adaptés à leurs personnes âgées.

Les sports : L'aptitude physique et l'éducation physique contribuent à la sensation du mieux-être et devraient être à la disposition des jeunes des deux sexes. Les sports et autres activités en plein air favorisent une plus grande coopération et un esprit d'équipe et un développement physique plus sain, et partant devraient faire être mis en avant, par rapport aux jeux vidéo qui causent plutôt une restriction mentale.

Volunteers: In light of the shortage of health workers, there should be greater promotion of, and opportunities for voluntary health care, particularly in promoting preventative health education initiatives.

Volontariat: À la lumière de la pénurie des praticiens de la santé, il est nécessaire d'encourager les actions de volontariat dans le domaine des soins de santé essentiellement dans le domaine de la promotion d'initiatives d'éducation sanitaire préventives.

Actions entreprises par les jeunes

Soutenir la création d'unités sanitaires et de cliniques mobiles par le biais de dons financiers ou de campagnes de sensibilisation dans le cadre de visites dans les régions locales. Voir des exemples sur des cliniques mobiles en activité dans l'annexe.

Lancer des campagnes locales pour la collecte d'anciennes lunettes usagées pour les services de consultation ophtalmologiques. Voir dans l'annexe des exemples de programmes en cours.

Organisation de campagnes de sponsoring pour les vaccinations d'enfants. Se référer à l'annexe pour plus d'informations sur des programmes en cours.

L'on ne saurait trop insister sur la nécessité de la contribution des jeunes dans le domaine de la santé. Plusieurs jeunes ont initié des projets de régionaux réussis sur la base du volontariat destinés à sensibiliser le grand public sur la santé, et à initier d'autres jeunes aux pratiques d'hygiène personnelle et aux mesures préventives, et ce en utilisant les différents média prenant en considération les besoins et les préoccupations des jeunes. L'éducation à la santé peut être généralisée aux autres parties de la population par les jeunes, avec des effets multiplicateurs surprenants.

Installation de centres de soins de santé primaires par des jeunes dans des écoles de Bangalore, en Inde.

Fourniture de soins prénataux par des jeunes étudiants en médecine dans des régions rurales

Programmes de vaccination: plusieurs pays, colle l'Inde, ont fait de ce service un véritable droit du citoyen – mais souvent les habitants des bidonvilles et des zones rurales n'en ont pas connaissance ou ne les considèrent pas comme importants. Nous encourageons les jeunes, et tout particulièrement les étudiants en médecine, à réaliser des programmes d'éducation et de vaccination pour s'assurer que les jeunes courant un risque élevé sont bien vaccinés et ainsi protégés contre des maladies mettant en jeu le pronostic vital.

V. Éradication du VIH/SIDA :

Plus de 48 millions de personnes à travers le monde sont infectées par le virus du VIH/SIDA, dont les deux tiers vivent en Afrique. Chaque minute, six personnes âgées de moins de 25 ans sont infectées. Le manque de médicaments et

de vaccine signifie que, pour l'instant, la prévention constitue l'unique traitement pour la plupart des porteurs du VIH. Plusieurs cultures ont des réserves sur l'éducation sexuelle susceptibles de prévenir la survenue de la maladie. Dans les pays industrialisés du Nord, il existe des campagnes publicitaires sous forme de panneaux d'affichage ou d'annonces télévisées pour sensibiliser les personnes et pour interrompre les stigmates liés au VIH/SIDA. Dans certains pays en voie de développement, ces campagnes n'ont pas porté leur fruit si bien que les personnes porteuses du VIH/SIDA continuent de souffrir –avec résignation- de ces stigmates dus à l'ignorance. Bien qu'aucun traitement n'ait été trouvé contre cette maladie, certains médicaments peuvent ralentir son extension. Toutefois, ces derniers sont le plus souvent trop chers pour les porteurs du VIH/SIDA vivant dans les pays en voie de développement.

Priorités :

Stigmatisation: L'objectif prioritaire de toutes les sociétés est de prendre soin des personnes ayant contracté la maladie, et de s'assurer qu'ils ne soient pas l'objet de stigmates d'ordre social, juridique et culturel en raison de leur maladie;

Orphelins: Il est d'une importance vitale que les sociétés prennent en charge les jeunes devenus orphelins suite à des épidémies et de leur accorder les soins médicaux et l'encadrement dont ils ont besoin pour faire face à leur situation.

Prévention: Toutes les sociétés doivent initier des campagnes de sensibilisation et de prévention pour inculquer aux jeunes l'envie d'éviter la maladie et de les pousser à vivre des vies saines et productives. Lancer des programmes d'éducation sexuelle pour éliminer les mythes et les peurs entourant la maladie, parallèlement à des campagnes d'initiation gratuite à l'utilisation de méthodes contraceptives, dans les communautés désavantagées.

Protection: Les préservatifs doivent être librement disponibles en particulier dans les communautés désavantagées en plus des séances d'éducation sexuelle à même d'éliminer plusieurs mythes et craintes entourant la maladie. Ceci contribuera dans une grande mesure aux techniques de prévention pour limiter la propagation de la maladie.

Test de détection du VIH/SIDA: Des tests anonymes doivent être librement disponibles dans tous les pays de sorte à contrôler de manière exacte la propagation de cette pandémie. Ces derniers doivent être accompagnés de campagnes destinées à encourager le public à se faire tester.

Anti-rétroviraux: Il faut revoir les lois sur les brevets pour permettre l'accès aux anti-rétroviraux génériques, en raison de la nature catastrophique de la

maladie. Il est urgent que les gouvernements et les organismes de santé continuent leurs efforts pour mettre les agents anti-rétroviraux à la disposition de toutes les mères pour éviter que les nouveaux-nés ne contractent déjà la maladie à leur naissance.

Le traitement et la recherche: La réduction du coût du traitement, et l'accélération la recherche d'un vaccin efficace doivent constituer une priorité pour les gouvernements. Les préoccupations relatives à la distribution et au conditionnement des médicaments doivent être prises en compte pour veiller à l'utilisation et à la distribution appropriées des médicaments.

Les actions de lutte contre le VIH/SIDA entreprises par les jeunes

Préparer et présenter des cours d'éducation constructive sur le VIH/SIDA dans les écoles locales pour réduire les stigmates engendrés par la maladie.

Préparer et soutenir la présentation de cours extra-scolaires sur le thème du VIH/SIDA, par le biais d'initiatives musicales, théâtrales et artistiques.

Créer un réseau de jeunes du monde pour lutter contre le VIH/SIDA.

Mobiliser les ressources pour soutenir les campagnes de prévention : il existe plusieurs exemples de troupes théâtrales et de groupes musicaux composés de jeunes ayant œuvré avec succès pour la promotion des habitudes saines de la vie quotidienne, y compris des messages sur les moyens d'éviter de contracter le VIH/SIDA.

Lever des fonds pour le traitement des personnes porteuses du VIH/SIDA

Créer des centres spécialisés pour la prévention de la transmission de la maladie de la mère au nourrisson en élargissant les connaissances et en procédant à la distribution d'agents anti-rétroviraux

VI. Environnement et durabilité

Nous pensons que la paix, le développement durable et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables.

Tel que reconnu par le Groupe de Jeunes Parlementaires au Sommet Mondial, le développement durable est un concept général qui englobe les préoccupations économiques, sociales, écologiques, politiques et culturelles. En tant que tel, ce segment s'applique à l'intégralité du document.

Les moyens actuels de développement durable et la consommation de ressources naturelles ont créé de sérieux problèmes d'environnement qui menacent la survie des générations actuelles et à venir. Nous apprécions les efforts réalisés dans bon nombre de rencontres internationales, depuis Stockholm en 1972, jusqu'à la commission mondiale sur l'environnement et le développement (dite de Brundtland), les Sommets de la Terre de Rio, de Kyoto, de Johannesburg et de Monterrey. Nous souscrivons aux conclusions de ces rencontres et exigeons leur ratification et leur mise en application dans le cadre des échéances déterminées. Nous demandons par ailleurs le contrôle rigoureux des progrès en vue de la réalisation de leurs objectifs.

Nous prenons sur nous, et en faisons une responsabilité sociale, de modifier notre style de vie pour le rendre plus durable, dans l'objectif d'un plus grand développement futur.

Objectifs/Priorités :

Changements climatiques :

Nous demandons avec instance qu'il soit mis fin immédiatement à la production de toutes les substances émettant les chlorofluorocarbones. Il n'y a aucune raison d'attendre 2006 pour ce faire, dans le cadre des dispositions du Protocole de Montréal.

Nous appelons tous les pays à réaliser les objectifs tracés dans le cadre du Protocole de Kyoto dans les plus brefs délais et à utiliser ceux-ci comme une base pour une plus grande réduction des émissions de carbone.

Déboisement et désertification :

La sécurité alimentaire et la destruction de l'habitat naturel sont directement liées à la désertification. Aussi, il est indispensable que les raisons fondamentales sous-jacentes à la désertification – le déboisement, les changements climatiques mondiaux et les pratiques culturelles inadaptées – doivent être abordées.

Le monde a déjà perdu 80% des ses forêts vierges et continuera à perdre 145,875km² l'an. Ceci peut être évité si nous cessons d'utiliser du bois de chauffe pour la production de l'énergie et si nous arrivons à juguler l'expansion tentaculaire et désordonnée des villes.

Le déboisement des forêts, lorsque ceci est nécessaire, doit se faire de manière responsable, et à un rythme permettant la régénération. La coupe à blanc par blocs doit faire l'objet d'un contrôle strict, à l'instar d'ailleurs du recours au

feu, de sorte que les effets indésirables comme la brume sèche d'Indonésie, puissent être évités.

Gestion des déchets et prise de conscience des consommateurs :

Les installations de gestion et de recyclage des déchets doivent être universels, et l'évaluation de l'impact sur l'environnement doit devenir obligatoire. Ceci est possible à travers les efforts concertés et le soutien d'agences gouvernementales, d'organismes privés et d'ONG.

Les normes de pollution doivent être réalisables et adaptées au contexte écologique. Nous insistons de manière particulière pour l'adoption de règlements plus stricts en matière de transport et de l'évacuation des déchets radioactifs, chimiques et d'autres formes de déchets et résidus dangereux.

Les entreprises doivent assumer la responsabilité pour les déchets et polluants qu'elles créent, et les gouvernements doivent mettre an application avec vigueur le principe du pollueur payeur tel que convenu dans le cadre des travaux de la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain de 1972.

Notre culture actuelle poussant à la consommation à outrance ne saurait continuer. Nous devons sensibiliser le grand public sur les empreintes écologiques causées par les habitudes personnelles de chacun d'entre nous.

La Biodiversité :

Nous invitons les gouvernements du monde entier à respecter les engagements qu'ils ont pris à l'occasion de la Convention sur la biodiversité, les accords de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et autres accords.

Nous voulons préserver tous les écosystèmes et contrôler leurs niveaux de réchauffement global.

L'eau :

L'eau polluée porte préjudice à la santé de 1,2 milliards de personnes à travers le monde. La pollution de l'eau contribue au décès prématuré de 15 millions d'enfants de moins de cinq ans. La continuation de pratiques d'évacuation d'eaux-vannes et d'effluents industriels dans des postes et points d'eau n'est plus acceptable.

Les gouvernements doivent continuer leurs efforts tendant à donner à leurs citoyens un accès facile à l'eau, sans discrimination des prix suivant que l'eau est disponible pour les riches et les pauvres ou dans des régions rurales ou urbaines.

Nous reconnaissons que l'eau deviendra dans l'avenir une importante source de conflits. Il est par conséquent devenu impératif de préserver et de conserver toutes les ressources hydriques, spécialement au vu de la démographie galopante.

L'Organisation des Nations Unies doit être plus active dans la facilitation de l'accès à l'eau propre dans les régions soumises à des conflits et s'attaquer à ces problèmes maintenant pour éviter qu'ils ne se reproduisent dans l'avenir.

La clé de la réalisation du développement durable consiste dans la création de solutions durables en vue de changer les modes de production écologiquement irrationnels. Ceci peut être réalisé par le biais d'un soutien accru et par des aides et des subventions de la part des gouvernements, des entreprises et des institutions.

Actions entreprises par les jeunes :

Nous soutiendrons les vendeurs de produits alimentaires biologiques et les marchés locaux,

Chaque région devra avoir des réserves protégées, et les jeunes joueront un rôle actif dans leur maintien,

Préparer et présenter des questions sur l'éducation à l'environnement par le biais de méthodes éducatives scolaires et extra scolaires.

Les jeunes peuvent comprendre comme il se doit les liens étroits entre l'environnement, la santé et la pauvreté, et ainsi appliquer cette connaissance fondamentale à la recherche, aux politiques et à la prise d'actions concrètes.

Boycotter tous les articles produisant des CFC et faire pression à travers des campagnes marketing de la part d'ONG, de gouvernements, du secteur privé et des médias, pour rendre les produits écologiques plus attractifs et en faire la norme.

Boycotter les produits des entreprises n'appliquant pas des procédés écologiquement rationnels et œuvrer pour rendre le respect de l'environnement dans les méthodes de production plus attractif aux yeux des jeunes, en les rendant la norme.

Nous nous engageons à ne pas conduire de voitures dans les quartiers et les centres d'affaires. Par ailleurs, nous allons mener une campagne pour que des lois soient votées dans ce but et nous nous engageons à utiliser les moyens de transport public autant que faire se peut.

Les programmes telles que “Campagne pour un monde propre” doivent être vécues au quotidien, faisant la promotion du recyclage et des pratiques saines de gestion des déchets à l'intérieur des écoles et des autres établissements scolaires.

Promouvoir l'installation d'un dialogue des jeunes pour les jeunes pour engendrer une culture de prise de décisions écologiquement rationnelles dans l'avenir. Par exemple, les plans d'action en vue d'une économie grâce à l'utilisation de l'hydrogène solaire sur la base de sources d'énergie renouvelable plutôt que de combustibles à base de carbone, devraient voir leur réalisation dans les plus brefs délais.

La conservation des sols et la lutte contre la désertification sont autant de domaines dans lesquels les jeunes peuvent prêter assistance: au Niger, 25 000 hectares de terres ont été gagnées sur le désert par la plantation de 6 millions d'arbres et la construction de 40 grands barrages et 235 petits barrages. Dans d'autres régions, la pratique de la monoculture permet de mieux conserver les sols.

Des méthodes contrôlées sont en cours d'exploration – telles les permis d'adduction d'eau et l'installation de compteurs à eau – pour veiller à la bonne conservation et au partage équitable des ressources hydriques pour le bien de nos générations et des générations futures.

Nous procéderons à nos propres recherches sur l'innocuité des produits génétiquement modifiés et de l'utilisation de pesticides. En tant que jeunes, nous refusons d'être obligés d'accepter les technologies imposées par les grandes compagnies multinationales avant que leur sécurité et que leur caractère inoffensif pour l'environnement et pour la biodiversité de la terre n'aient été prouvés.

VII. Partenariats mondiaux et organisations internationales

Nous sommes au fait que leurs gouvernements et leurs peuples ne sont pas aussi résolument engagés dans les efforts d'éradication de la pauvreté et de réalisation des ODM au niveau requis. Mis à part cinq exceptions, nos gouvernements ne satisfont pas l'objectif qu'ils se sont tracés de 0,7% du PNB pour leurs budgets alloués à l'Aide Publique au Développement. Nous sommes des spectateurs passifs d'un monde où 59 pays deviennent chaque jour encore plus pauvres. Nous ne faisons rien pour combler le fossé sans cesse croissant entre les pays riches et les pays pauvres. Grâce à notre économie mondiale atteignant les

\$30 trillions de dollars, nous disposons bel et bien des fonds et de la capacité nécessaires pour réaliser les ODM – et nous devrions soutenir l'action proposée par le PNUD entre les pays les moins avancés et les pays moyennement avancés économiquement pour veiller à ce que les deux groupes de pays répondent à leurs obligations et qu'ils nouent de réels partenariats constructifs pour réaliser ces objectifs.

Qu'attendons-nous ? Pourquoi nos investissements existants sous forme d'aide ont-ils été éclipsés par nos obstacles au commerce? Pourquoi agissons-nous comme si nous devions recevoir les louanges de tous pour les montants d'aide lamentables que nous donnons? Avec des niveaux de remboursement de la dette de la part des pays les moins avancés et moyennement avancés économiquement tellement plus élevés par rapport aux montants de l'aide publique au développement, nous sommes en réalité en train de prendre d'une main beaucoup plus que nous n'en donnons de l'autre!

Priorités :

Calendriers : Tous les pays devront définir des calendriers et des budgets pour atteindre la cible de 0,7% à l'horizon 2010. Dans le cas où ces pays sont incapables ou s'ils ne sont plus disposés à ce faire, ils devront de toute urgence mettre en place des mécanismes de financement novateurs tels que la taxe de Tobin, la taxe sur les carburants aériens ou la Taxe Internet pour s'assurer de la disponibilité des moyens de financement suffisants à la réalisation des ODM.

Dette: Redoubler les efforts pour mettre un terme au remboursement de dettes jugées trop élevées par les pays en voie de développement. Mettre en vigueur les dispositions du Consensus de Washington lancé par la Banque Mondiale, renforcer l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés s'assurer que ses ressources limitées sont distribués et réapprovisionnés en temps utile. Il est tout à fait absurde que des pays dépensent plus de la moitié de leur budget annuel pour repayer pour le service de la dette, au lieu de satisfaire les demandes et les besoins de ses citoyens.

Subventions: Supprimer toutes les subventions et les entraves au commerce international protégeant des articles produits par les pays les plus riches du monde, pour permettre aux secteurs industriels et agricoles des PMA de prospérer. Mettre fin aux pratiques du déversement des excès émanant des pays moyennement développés sur le plan économique dans les marchés des pays en voie de développement.

Postes de travail: Créer des postes de travail convenables pour les 500 millions de jeunes qui arriveront sur le marché du travail dans les huit années prochaines. Investir dans des programmes de formation de jeunes entrepreneurs;

créer l'occasion d'acquérir plus d'expérience professionnelle; développer les compétences monnayables et la formation aux compétences cruciales à la main d'oeuvre. Affecter les ressources nécessaires aux programmes d'apprentissage et d'encadrement; créer davantage d'incubateurs d'entreprises pour permettre à un jeune sur cinq –selon les statistiques - de réaliser le démarrage de son entreprise. Nous sommes d'avis que si ces jeunes se voient offrir la chance de démarrer leur propre entreprise, ceux parmi eux qui auront réussi leur projet recruteront les autres.

Transfert de technologie: Les jeunes sont à même de trouver les moyens de procéder à des transferts de technologies des pays économiquement avancés vers les PMA de sorte que les bénéfices de ces technologies puissent être partagés par tous.

Attitudes des organisations internationales : Le FMI, la Banque Mondiale et l'OMC devraient reconnaître l'influence des convictions et des traditions sociologiques, culturelles et religieuses, pour favoriser un discours sain et participatif au sein des communautés locales, l'appartenance communautaire avec le reste du monde.

L'Approche au développement :Nous devons avoir une approche des problèmes fondée sur une perspective anthropologique et ne plus nous braquer sur les modèles et les paradigmes occidentaux comme étant nécessairement les seuls indiqués pour le développement socioéconomique. Chaque pays a sa propre panoplie de comportements humains, de coutumes et de valeurs qui peuvent avoir des influences profondes sur la trajectoire économique recherchée.

Tout en demandons avec instance aux pays développés de remplir leurs engagements, nous reconnaissons les aptitudes extraordinaires des pays en voie de développement à s'aider les uns les autres. Notre objectif, tel que mentionné précédemment, est de permettre aux jeunes des pays en voie de développement de mettre un terme à leur dépendance, de s'auto assister et d'installer des règles du jeu équitables de sorte à ce qu'ils puissent bénéficier des investissements et des possibilités de développement qui s'offrent à eux.

Actions entreprises par les jeunes :

Soutenir l'organisation de programmes d'échange oeuvrant dans les groupes de jeunes. Voir l'annexe pour plus d'informations sur les programmes existants.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES

1. Paix et résolution/prévention de conflits:

Aucun développement, soit il durable ou non, ne peut avoir lieu en l'absence de paix. Nous, en tant que génération, nous nous engageons à éliminer les causes fondamentales des conflits, plutôt que d'avoir à en faire les frais en ayant recours à des moyens militaires. La prévention de conflits signifie le traitement de questions des différences ethniques et religieuses, la pauvreté, le manque de connaissance et de débouchés, d'informations historiques, d'attitudes et de positions politiques, le non respect du droit international, les abus des droits de l'homme, la dégradation de l'environnement et d'autres questions dont il a été question précédemment dans cette déclaration. En particulier, nous devons créer un état d'esprit chez nos pairs pour les pousser à nous réjouir et à célébrer nos différences plutôt que de nous évertuer à trouver des raisons pour les craindre. Nous appelons à la libération des personnes séquestrées à travers le monde. Pour ce faire, il nous faut impliquer les médias, les institutions internationales, les secteurs publics et privés, les ONG et les organisations de la société civile et les faire travailler avec nous pour rechercher et soutenir la résolution de conflits existants, pour en prévenir d'autres et pour résoudre les autres différends économiques et autres par des moyens pacifiques et constructifs.

Priorités :

Nous nous élevons contre l'existence d'enfants soldats. Ceux-ci doivent être réhabilités et assistés dans leur réinsertion dans la société en temps de paix, de même que nous demandons qu'ils soient initiés aux techniques de non violence. Les jeunes devront également être recrutés aux fins de participer à la reconstruction postérieure aux conflits.

Le renforcement de la communication et la constitution de réseaux de jeunes au niveau national, international sont nécessaires pour contribuer à la promotion de la tolérance. Ceci peut être réalisé à travers l'utilisation imaginative de l'Internet pour créer des liens entre les réseaux Internet existants ainsi que pour encourager la présence des jeunes aux conférences internationales de ce genre – spécialement entre des personnes à risque pour cause de tensions et de conflits de longue durée.

Actions à entreprendre par les jeunes :

Tous les jeunes doivent refuser de participer aux protestations agressives et violentes, et devront plutôt s'engager activement dans des activités de protestation pacifique.

S'impliquer avec de plus en plus de jeunes dans les questions politiques de niveau local et populaire; créer et jouer un rôle actif dans des conseils de jeunes/d'étudiants.

Contribuer au développement de sa propre communauté locale par ses moyens individuels, à travers des présentations, des discussions, des écrits, des expositions, etc. pour donner un rayonnement plus grand aux débats mondiaux.

Actions des jeunes contre l'intolérance;

Les enfants soldats – les jeunes servant dans l'armée sont plus que de la simple chair à canon; ils devraient être recrutés dans le cadre d'activités de reconstruction post conflits;

L'éducation des jeunes – et la mobilisation des jeunes pour une prise d'action – pour la protection des droits humains;

Faire bon usage des moyens offerts par l'Internet afin de créer des liens entre les réseaux Internet existants tels TakingITglobal, Mandatethefuture, Idealist, Peacechild et d'autres réseaux;

Encourager

Nous sommes reconnaissants au Gouvernement du Royaume du Maroc pour avoir facilité l'obtention de visas pour permettre aux délégués de tous les pays de participer à ce Congrès. Ceci est loin d'être la règle générale. Nous appelons nos gouvernements à alléger les restrictions de déplacements pour permettre aux jeunes de se déplacer plus facilement en vue de participer aux congrès comme celui-ci, pour qu'ils ne soient pas pris entre les mailles des tracasseries administratives.

2. Engagement international et mobilisation politique :

Le vote a décliné de façon constante dans plusieurs pays développés à travers le monde, désabusés qu'ils sont devenus et ne croyant plus que leur vote ne pourra pas créer une différence : ils ne croient plus en leurs gouvernements. La plupart des gens ne connaissent aucun pas un moyen leur permettant de dire leur opinion autre que celui de voter, si bien qu'ils finissent réellement par penser qu'ils n'ont aucun accès à leur gouvernement.

Priorités:

Encourager la découverte de soi à travers une éducation multidisciplinaire, comprenant les programmes d'échanges entre jeunes, se traduisant par une responsabilité pratique mondialement partagée.

Prendre la mesure des jeunes comme force de consommation, et faire face aux grandes compagnies détenant le pouvoir dans nos démocraties — nous tenons les grandes compagnies pour responsables dans la nécessité d'investir également dans les jeunes.

Soutenir les institutions internationales et renforcer leurs structures démocratiques et consensuelles pour qu'elles ne se transforment pas en des moyens d'intimidation internationaux ni qu'elles soient ignorées en raison de leurs accords et actions précédentes.

Exiger que l'éducation aux droits de l'homme et aux questions mondiales fasse partie intégrante de tous les programmes d'enseignement à compter du primaire. Pour soutenir ceci, nous appelons à la levée des fonds et des ressources pour la création de débouchés politiques et sociaux actifs au sein des écoles, des centres d'apprentissage et dans les centres communautaires.

Les organisations devront s'engager avec les partis politiques pour encourager les jeunes à se porter candidat aux élections.

Les jeunes doivent avoir l'occasion de faire connaître aux politiciens leurs préoccupations, et se voir donner l'occasion de participer réellement aux initiatives civiques.

Nous ne sommes pas sans savoir la complexité et l'organisation du pouvoir des politiques de nos pays, mais nous voulons que notre voix soit entendue. Les jeunes sont la force vive des communautés, et nous ne craignons pas de dire nos opinions ouvertement. Nous avons les compétences requises pour approfondir les problèmes et pour les résoudre. Plusieurs organisations sont désireuses de nous soutenir, mais ce que nous cherchons c'est une plus grande reconnaissance de la part de nos gouvernements.

Actions entreprises par les jeunes

En tant que jeunes, s'engager à assister dans la procédure où l'inscription de vote, en donnant l'exemple eux-mêmes et en encourageant leurs connaissances à le faire.

S'engager à participer aux campagnes politiques intéressantes, et à s'intéresser davantage à la vie politique locale.

Assurer une communication avec les représentants du gouvernement en adressant des appels téléphoniques et des courriers aux élus et en encourageant les autres jeunes à faire de même,

Solliciter des opinions neutres en lisant les médias indépendants et en recherchant de nouvelles formes de média sur Internet.

Discuter des affaires politiques locales au sein d'organisations de jeunes et prendre part à des meetings et des présentations politiques.

Appel :

1. Institutionnel : Nous adhérons à et appuyons la suggestion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à l'effet procéder à de nouvelles dispositions institutionnelles, menées par des jeunes conjointement avec les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions internationales, pour œuvrer dans un esprit de solidarité, de tolérance et de partenariat pour promouvoir le développement durable et mobiliser l'énergie des jeunes pour réaliser les ODM. Nous en appelons par ailleurs aux organismes gouvernementaux, aux ONG et aux entreprises à collaborer activement avec les jeunes pour la réalisation des ODM au niveau local et communautaire.

2. Financier : Nous demandons aux ministères du développement des gouvernements et aux agences des Nations Unies d'allouer 0,7% de leurs budgets annuels à la réalisation de projets conçus, gérés et mis en œuvre par des jeunes sous l'encadrement approprié d'adultes. Nous lançons un appel à l'UNICEF et au PNUD pour consacrer cette tendance d'ici 2006, et remercions la Banque Mondiale pour le soutien et l'intérêt qu'elle manifeste pour le développement de la jeunesse.

3. Recherche : Nous lançons un appel aux gouvernements, aux agences de l'ONU et aux universités pour lancer en urgence des recherches sur ce que doit être le rôle le plus efficace des jeunes pour la réalisation du développement durable et des ODM. Nous demandons aux gouvernements de reconnaître les recherches effectuées par de jeunes universitaires et par des chercheurs en politique étrangère et dans le développement durable et suggérons la création et la consultation d'un "groupe de réflexion de jeunes universitaires". Nous demandons que bien avant la tenue du prochain CMJ à Glasgow, un rapport objectif et bien étoffé sur les jeunes et leur rôle dans le développement soit réalisé, pour assurer le succès de nos activités futures.

4. Reconnaissance internationale : Créer une série de prix internationaux à remettre par un comité international récompensant les ONG de jeunes ayant le plus œuvré pour la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire. D'autres prix honoreront les chefs d'états, les politiciens, les gouvernements, les personnes du secteur privé, les banques, les ONG dirigées par des adultes et les institutions éducatives qui se sont distinguées par le fait d'avoir inclus les points de vue et les opinions des institutions de jeunesse dans leur administration et leur gestion.

5. Education: Les droits humains et l'éducation à la compréhension du monde, ainsi que l'éducation au développement durable, doivent faire partie intégrante des programmes d'études nationales. Nous appelons tous les gouvernements et les médias à donner plus d'informations sur la manière de vivre en symbiose avec l'environnement de manière durable. Nous insistons pour que les gouvernements réalisent leurs engagements de scolarité obligatoire gratuite pour tous ainsi que pour l'accès à une scolarité de qualité grâce à un personnel enseignant et à des installations de qualité. Nous demandons à l'UNESCO et à ses états membres d'utiliser l'occasion de la prochaine Décennie sur l'éducation au Développement Durable (ESD) de mobiliser les enseignants, les commissions de développement de programmes d'études et de jeunes éducateurs, à trouver le meilleur moyen d'instiller à tous les jeunes l'importance du développement durable et la réalisation des ODM.

6. Les jeunes et le processus décisionnel : Nous en appelons aux gouvernements pour modifier leurs comportements vis-à-vis des jeunes – de nous voir comme ressources et non pas comme un problème, d'adopter des politiques qui prennent en compte les préoccupations et les besoins des jeunes, de créer des conseils pour les jeunes avec un statut consultatif, et pour prendre en compte et insérer nos opinions dans leurs politiques. Nous lançons un appel aux gouvernements pour lever les restrictions sur les jeunes créant ou s'inscrivant dans des organisations de jeunes. En outre, les gouvernements doivent respecter leurs promesses en procédant à la création d'organismes consultatifs sur le thème du développement durable et de prendre en ligne de compte les opinions et perspectives des jeunes dans les travaux de ces organismes.

7. Mobilisation des jeunes pour les jeunes : Nous adressons cet appel aux gouvernements et au secteur privé pour recruter de jeunes diplômés universitaires dans des postes de responsabilité et de leadership, lorsque ceux-ci sont passionnés et que leurs recherches sont à jour. Nous appelons les jeunes à utiliser leur pouvoir en tant que consommateur pour contrecarrer les mauvaises politiques d'entreprises. Mobilisons-nous pour aider à la réalisation des ODM, pour créer des réseaux, et pour créer les possibilités pour nous assurer qu'à l'horizon 2015, chaque jeune aura eu la possibilité de contribuer à la réalisation de ces objectifs fondamentaux.